



VOLUME 1, N°1

JUIN 2024

ISSN : 1987-1678



REVUE INTERNATIONALE MAAYA

*Revue Semestrielle de l'Institut National de
Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS)*

Courriel : revuemaaya@revuemaaya.com

Site Web : www.revuemaaya.com

Bamako-Mali, Quartier : Hippodrome,

Rue : Amilcar Cabral

Tél : (+223) 73 16 68 24 / 73 10 48 27



ISSN : 1987 -1678

Revue Semestrielle de l'Institut National de Formation des
Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali

Volume 1, Numéro 1, Juin 2024

Maquette et mise en page : Dr. Issa OUATTARA

ADMINISTRATION DE LA REVUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

REDACTEUR EN CHEF : Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

SECRETAIRES DE REDACTION

Dr Issa OUATTARA, Géographe-Environnementaliste, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Boureïma BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique Appliquée aux Sciences Sociales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

M. Ibrahima DIALLO, Informaticien, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Psychologie Clinique et Pathologique, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Pr Idrissa Soïba TRAORE, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Essè AMOUZOU, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Sociologie du développement, Université de Lomé (Togo)

Pr Bouréma KANSAYE, Sciences Criminelles, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Souleymane COULIBALY, Psychologie Clinique, CHU du Point-G de Bamako (Mali)

Pr Abdoulaye NIANG, Professeur Titulaire, Sociologie, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Ismaila Zangou BARAZI, Arabe, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Afsata PARE, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Psychologie, Université Norbert Zongo (Burkina-Faso)

Pr Seydou MARIKO, Géographie, Ecole Normale Supérieure (Mali)

Pr Abdoulaye DIOP, Lettres, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Pr Tamba DOUMBIA, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Augustin EMANE, Droit, Université de Nantes (France)

Pr Akoye Massa ZOUMANIGUI, Sciences de l'Education, Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (Guinée)

Pr Mamadou Lamine DEMBELE, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Ya Eveline TOURE, Psychologie de l'Education, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Pr Samba DIOP, Anthropologie Médicale et Ethique, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)

Pr Assane DIAKHATE, Sciences de l'Education, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Mamadou DIA, Didactique des Langues, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Pr Joseph SAHGUI, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Linguistique, Université d'Abomey Calavi (Bénin)

Pr Adama DIABATE, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, Littérature Anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Emmanuel BECHE, Technologie Educative, Université de Maroua (Cameroun)

Pr Angeline NANGA, Sociologie de la communication, Université Félix Houphouët Boigny (Côte-d'Ivoire)

Pr Bréma Ely DICKO, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Belko OUOLOGUEM, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Sidy Lamine BAGAYOKO, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Cheick-Oumar FOMBA, Directeur de Recherche, Sciences de l'Education, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Amadou TRAORE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université de Ségou (Mali)

Dr Kawélé TOGOLA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Ichaka CAMARA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine Boubakar TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

COMITE DE LECTURE

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Yao Jean-Aimé ASSUÉ, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie Sociale et Economique, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Oumar TRAORE, Maître de Recherche, Sciences de l'Education, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Seydou KEITA, Maître de Recherche, Anthropologie, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Mali)

Dr Seydou LOUA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Aly TOUNKARA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mohamed Oualy DIAGOURAGA, Maître de Recherche, Sociologie, Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Mali)

Dr Madjindayé YAMBAIDJE, Maître de Conférences, Littérature, Université de N'Djaména (Tchad)

Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Youssouf KARAMBE, Maître de Conférences, Anthropologie, Institut National de la Jeunesse et des Sports (Mali)

Dr Fodié TANDJIGORA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Afou DEMBELE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Modibo DIARRA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Baba COULIBALY, Maître de Recherche, Géographie, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Fatoumata MAIGA, Maître de Conférences, Géographie de l'Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Moussa dit Martin TESSOUGUE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoukadi Oumarou TOURE, Maître de Conférences, Population - Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane S. TRAORE, Maître de Conférences, Changements climatiques et Utilisation des Terres, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Djakanibé Désiré TRAORE, Maître de Conférences, Sciences Environnementales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Kadidiatou COULIBALY, Maître de Conférences, Démographie-Migration, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane BENGALY, Maître de Conférences, Géomatique, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr El Haj Ousmane BORE, Maître de Conférences, Histoire, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Sékou Mamadou TANGARA, Maître de Conférences, Gestion du Patrimoine, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Salif TOGOLA, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye GUINDO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ahmadou MAIGA, Maître de Conférences, Psychologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Augustin BOMBA, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Alassane GAOUKOYE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moriké DEMBELE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma TOURE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Almamy SYLLA, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr N'Gna TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Balla DIALLO, Maître de Conférences, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Hamed Baba SINGARE, Maître de Conférences, Sciences Économiques, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Ibrahim MALAM MAMANE SANI, Maître-assistant des Universités du CAMES, Sociologie, Université Abdou Moumouni (Niger)

Dr Yakouréoun DIARRA, Chargé de Recherche des Universités du CAMES, Sociologie de l'Environnement, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Drissa TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte-d'Ivoire)

Dr Ibrahim MAIGA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Ahamadou DIYA, Chargé de Recherche, Géographie rurale, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa OUATTARA, Enseignant-Chercheur, Géographie de l'Environnement, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Abdoulaye KONE, Maître-assistant, Droit de la Santé, Inspection de la Santé (Mali)

Dr Boubacar SANOGO, Maître-assistant, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata FOFANA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (Mali)

Dr Mariam MAIGA, Maître-assistant, Droit de la Santé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, Maître-assistant, Economie du développement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Bréhima Chaka TRAORE, Maître-assistant, Sociologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Amadou SOW, Enseignant-Chercheur, Droit Privé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Seydou YALCOUYE, Enseignant-Chercheur, Sciences Politiques, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Adama KONE, Enseignant-Chercheur, Géographie Humaine, Université de Gestion et du Développement Durable (Mali)

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les textes soumis à la **Revue Internationale MAAYA (RIM)** doivent se conformer scrupuleusement aux recommandations aux auteurs, notamment les normes typographiques, scientifiques et de référencement. Ils doivent aussi être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication ou d'une publication dans une autre revue.

Les normes rédactionnelles de la revue sont essentiellement celles du CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI).

STRUCTURE DE L'ARTICLE

La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Matériel et Méthodes, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.**

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres arabes jusqu'à 3 niveaux, pas plus. Seule la première lettre des titres et sous-titres doit être en majuscule (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.1.1 ; 1.2 ; 1.2.1 ; 2. ; 2.1 ; 2.1.1 ; 3. ; 3.1 ; 3.1.1., etc.).

CITATIONS ET NOTES DE BAS DE PAGE

Les passages cités sont présentés en italique et entre guillemets. Toutefois, les citations de plus de trois lignes sont renvoyées à la ligne avec une interligne de 1 et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point sans guillemets. Les références de citations sont intégrées au texte citant selon la norme APA suivant les cas, de la façon suivante : **Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées.**

Exemples :

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères (M. Diakité, 1985, p. 105).

- Parlant des itinéraires thérapeutiques suivis par les patients après une fracture osseuse, I. Diallo (2022, p.211) écrit :

La plupart des patients commencent par la médecine moderne pour terminer au niveau de la médecine traditionnelle. Certains se consacrent entièrement à la médecine traditionnelle. Ces itinéraires se caractérisent par leurs tracasseries dans l'accès aux soins adéquats. La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires.

Les références bibliographiques en notes de bas de page ne sont pas acceptées. Elles doivent être insérées dans le texte suivant la norme APA : **Nom auteur, Année, Pages.**

Exemple 1 : La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires (I. Diallo, 2022, p.211).

Exemple 2 : Selon I. Diallo (2022, p.211) : « La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires. »

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

- Pour un ouvrage

Exemple : AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- Pour un ouvrage collectif ou chapitre d'ouvrage

Exemple : KONE Félix-Yaouaga, 2005, La décentralisation à Katiola : jeux et enjeux, in FEY Claude (dir. ou éd), *La décentralisation au Mali*, Paris, L'Harmattan, p.160-200.

- Pour un article

Exemple : OUATTARA Issa, DIAKITE Abdoulaye, DIALLO Issa, 2023, « Modes de gestion, effets environnementaux et sanitaires des boues de vidange en Commune I du District de Bamako », *KURUKAN FUGA - La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*, vol 2, n°6, pp. 156-167.

- Pour une thèse ou un mémoire

Exemple : N'DIAYE Baba Faradj, 2015, *Changements climatiques et dynamiques des systèmes de production agricole dans le Cercle de Banamba, Région de Koulikoro au Mali*, Thèse de doctorat, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, Mali.

- Pour les sources Internet

Exemple : DURAND Michel, 2012, La gestion des déchets dans une ville en développement : comment tirer profit des difficultés actuelles à Lima, *Flux*, n°87, pp.18-28, [en ligne], <http://www.cairn.info/revue-flux>, consulté le 12/1^{er}/2016.

REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE L'EDITION SCIENTIFIQUE

La revue est particulièrement intransigeante sur le plagiat qui discrédite la revue et déshonore à vie un scientifique. A cet effet, la revue dispose d'un logiciel anti-plagiat auquel tous les articles sont soumis. A la suite de cette vérification, les articles qui seraient une reproduction partielle ou entière de travaux d'autrui, seront immédiatement rejetés avant leur soumission aux lecteurs anonymes.

DIRECTIVES DE PRESENTATION DES MANUSCRITS

Format général du manuscrit

Le fichier doit être au format Word (.doc ou .docx) avec une marge haut/bas ; gauche/droite de 2,5 cm de format A4, et en caractères Times New Roman.

Volume du texte

Le volume du texte doit être compris entre 15 000 et 35 000 signes y compris l'espace. L'article doit être compris entre 10 et 15 pages.

Titre

Le titre doit être original, spécifique, informatif, concis, et compréhensible par des lecteurs qui ne sont pas du domaine de l'auteur. Il doit être centré avec une police de taille 14 en gras, en majuscule et à l'interligne 1. Le titre ne doit pas dépasser 15 mots dans la mesure du possible. Il doit être en français suivi de sa traduction en anglais, et en anglais suivi de sa traduction en français en fonction de la langue d'écriture de l'article.

Auteurs et Institutions d'affiliation

Les prénoms et noms complets des auteurs doivent être indiqués et séparés par une virgule. Ils doivent être suivis par l'affiliation des auteurs comme suit : nom de l'institution, ville, pays.

Le prénom (en minuscule, sauf première lettre) suivi du nom (en majuscule) et l'adresse de l'auteur, doivent être à la taille 12 points et à l'interligne 1 et en gras. Le titre de l'article, le prénom et nom de l'auteur ainsi que son adresse doivent être dans des paragraphes différents et séparés par un espace.

Pour les articles collectifs, l'auteur correspondant doit être marqué en Astérisque (*) avec son adresse exacte, e-mail et numéro de téléphone dans un paragraphe différent.

Ces informations ne sont pas transmises aux lecteurs.

Titres et sous-titres

Les titres et sous titres sont autorisés jusqu'à 3 niveaux, pas plus. Seule la première lettre des titres et sous titres doit être en majuscule.

Résumé et mots clés

Le résumé doit exposer brièvement : le contexte, la problématique et l'objectif de l'étude, la méthodologie utilisée, les résultats majeurs de la recherche, et ouvrir le sujet vers d'autres perspectives. Il ne doit pas dépasser 300 mots et cinq (5) mots-clés classés par ordre alphabétique. Les auteurs sont invités à minimiser l'utilisation des abréviations dans le résumé.

Illustrations (tableaux, graphiques, images, cartes, schémas)

Les tableaux, graphiques, cartes, images, schémas doivent être faits dans des formats simples et numérotés en chiffres arabes. Les titres doivent être placés au-dessus (exemple : Tableau 1 : titre) et leurs sources en-dessous. Les références aux tableaux, graphiques, images, cartes dans le texte doivent être placées entre parenthèses à la fin de la phrase.

Les images doivent être au format JPEG ou PNG avec une résolution d'au moins 200 dpi, 10×15 cm et un minimum de 1 000 pixels de large.

CORPS DU TEXTE

Le corps du texte doit être en police de taille 12, Times New Roman avec une interligne de 1.5 sans espacement de paragraphe.

Le manuscrit soumis doit être présenté sous le format IMRaD, comme suit :

Introduction**Matériel et méthodes****Résultats et****Discussion**

Références bibliographiques

Le corps du texte doit inclure :

Introduction

Elle doit présenter le contexte du sujet, faire le point sur la revue de la littérature à partir de références bibliographiques, et énoncer les objectifs/hypothèses de l'étude. A ce niveau, l'auteur doit privilégier la démarche en entonnoir en traitant de l'état de la question à l'échelle mondiale, continentale, nationale et locale.

1. Matériels et méthodes

Cette section doit présenter la zone d'étude : géographiquement, socio-économiquement et culturellement, la période de l'étude, les approches utilisées pour conduire l'étude incluant les matériels utilisés, la description des outils utilisés pour la collecte des données. Les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données doivent être précisées à ce niveau. La population cible de l'étude, l'échantillon retenu : taille, composition, critères de choix, et les variables de l'étude doivent être clairement précisés et justifiés.

2. Résultats

A ce niveau, il s'agit d'exposer de façon claire, rigoureuse et objective les résultats, les interpréter et les analyser.

3. Discussion

Elle doit rappeler l'essentiel des résultats, établir leurs liens avec l'objectif de l'étude et faire une analyse critique de la validité des résultats. Elle comparera les résultats obtenus à ceux de travaux déjà effectués qui les confirment ou les infirment.

Conclusion

Elle doit rappeler ce qui a été fait comme travail à la lumière de la problématique et indiquera si la problématique posée dans l'introduction a été répondue ou pas. Elle devra également indiquer à la fin la portée, les limites de l'étude et les perspectives.

Références bibliographiques

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités dans le corps de l'article. Ces références doivent être classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Remerciements (s'il y a lieu) : les remerciements seront placés à la fin de l'article.

ÉDITORIAL

La création de la **Revue Internationale MAAYA (RIM)**, témoigne de l'engagement scientifique de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali à contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques. Revue pluridisciplinaire à comité de lecture, la **RIM**, publie les articles en ligne dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines. La revue ne peut publier un article que s'il se conforme aux normes CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des Comités Consultatifs Intafricains (CCI). Les articles soumis à la revue sont anonymement instruits par deux spécialistes. Sur la base des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication du manuscrit, de son rejet ou demande à l'auteur de le réviser.

Le présent numéro est composé de 17 articles. Certains auteurs ont traité : l'employabilité des jeunes diplômés en Sociologie au Mali, l'autonomisation économique des femmes à Odienné en Côte-d'Ivoire, la prise en charge de la malnutrition à Ouahigouya au Burkina Faso, le sport comme facteur de relance post-COVID. D'autres auteurs se sont penchés sur les questions d'éducation inclusive, d'intégration des élèves en situation de handicap au Mali et sur la contribution de l'ONG World Vision à l'éducation des enfants au Mali. La question environnementale est traitée à travers : l'exploitation artisanale de l'or et ses implications dans l'accès aux ressources renouvelables dans le cercle de Kéniéba au Mali, la dynamique spatio-temporelle des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger à Bamako, l'impact des activités agropastorales sur la dynamique des ressources forestières dans la commune de Benkadi-Founia (cercle de Kita) au Mali, la gestion des déchets à Bamako et dans la ville de Macina. Un autre groupe d'auteurs s'est intéressé à la gouvernance migratoire au Mali, à l'implication des conducteurs de motos-taxis dans les accidents routiers à Bamako, à la gouvernance décentralisée et à la question de l'intersubjectivité discursive.

La diversité des thématiques illustre le caractère pluridisciplinaire de la revue.

En ma qualité de Directeur de publication, j'exprime ma profonde gratitude au Comité scientifique et de lecture, au Comité de rédaction qui, ont rendu possible ce numéro.

Agréable lecture !

Le Directeur de publication

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO
Chevalier de l'Ordre National

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans les contributions n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

▪ SOCIOLOGIE / ANTHROPOLOGIE

EMPLOYABILITE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN SOCIOLOGIE AU MALI, **Mohamed A. HAÏDARA**.....1

POTERIE TRADITIONNELLE ET AUTONOMISATION SOCIOÉCONOMIQUE DES FEMMES A ODIENNE (CÔTE-D'IVOIRE), **Drissa DIARRASSOUBA, Lacina COULIBALY**.....13

FACTEURS SOCIOCULTURELS ET IMPLICATION DES MÈRES DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION À OUAHIGOUYA (BURKINA FASO), **Koana Jacques LOMPO, Nabonswindé François Dieudonné SAWADOGO, Miyemba LOMPO**.....27

LE SPORT, FACTEUR DE RELANCE POST- COVID-19 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MALI, **Mahamadou N. KEITA, Abdoulaye DOUMBIA, Abba MAHAMANE**.....43

▪ SCIENCES DE L'ÉDUCATION / PSYCHOLOGIE

EFFETS DU REGARD D'AUTRUI SUR L'INTEGRATION ET L'INCLUSION SCOLAIRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR DANS LES LYCÉES PUBLICS DU MALI : CAS DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE BAMAKO RIVE-GAUCHE, **Gouanson dit Daouda DIARRA, Tiégué DEMBELE**.....57

ANALYSE DES DÉFIS ET ENJEUX LIÉS A L'ÉDUCATION INCLUSIVE AU MALI : CAS DE LA DÉFICIENCE VISUELLE DANS HUIT ÉCOLES FONDAMENTALES DU DISTRICT DE BAMAKO, **Oumou TRAORÉ**.....72

ESTIME DE SOI DANS UNE PERSPECTIVE D'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL À L'INSTITUT NATIONAL DES AVEUGLES DU MALI, **Abocar MAHAMANE, Guida Séyo WAÏGALO**.....89

CONTRIBUTION DE L'ONG WORLD VISION A L'ÉDUCATION DES ENFANTS DANS LA COMMUNE RURALE DE SAFO AU MALI, **Moïse DAGNOKO**.....103

▪ ENVIRONNEMENT

EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES DANS LE CERCLE DE KENIEBA AU MALI, **Baba Faradji N'DIAYE, Abdoukadi Oumarou TOURE, Issa OUATTARA**.....118

MODES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MENAGERS DE LA VILLE DE MACINA, REGION DE SEGOU (MALI), **Seydou A. TOGOLA, Baba COULIBALY, Idrissa KELLY, Souleymane LELENTA**.....135

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU DÉPÔT D'ORDURES DE DAOUDABOUGOU EN COMMUNE V DU DISTRICT DE BAMAKO, <i>Yakouréoun DIARRA, Issa DIALLO, Lamine SANDY</i>	150
ACTIVITÉS AGROPASTORALES ET DYNAMIQUE DES RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LA COMMUNE RURALE DE BENKADI-FOUNIA, CERCLE DE KITA, <i>Gabriel DIAKITÉ, Modibo Zoumana COULIBALY, Bakari SANOGO</i>	166
DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE DES VÉGÉTAUX AQUATIQUES ENVAHISSANTS DANS LE LIT DU FLEUVE NIGER À BAMAKO (MALI), <i>Abou TANGARA, Baba Faradji N'DIAYE, Issa OUATTARA</i>	182
 ▪ GEOGRAPHIE	
LES ENJEUX DES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS DES MIGRANTS DANS LA GOUVERNANCE MIGRATOIRE AU MALI, <i>Boulaye KEITA, Soumana A. MAÏGA</i>	197
IMPLICATION DES CONDUCTEURS NALENW DE MOTOS-TAXIS DANS LES ACCIDENTS ROUTIERS À BAMAKO, <i>Niagna dite Salimatou DIAKITÉ, Issa FOFANA</i>	212
 ▪ DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	
GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE DIOUNGANI, <i>Youssoufou OUATTARA</i>	226
 ▪ LETTRES	
LA QUESTION DE L'INTERSUBJECTIVITÉ DISCURSIVE : DE LA COMMUNICATION AUX STATUTS DES SUJETS, <i>Papa Lamine SARR, Adama SANOGO</i>	239

EMPLOYABILITÉ DES JEUNES DIPLÔMÉS EN SOCIOLOGIE AU MALI

Mohamed A. HAÏDARA

Département d'Enseignement et de Recherche Philosophie, Psycho-Pédagogie, Sociologie (PPPS), Ecole Normale Supérieure, Bamako, Mali

E-mail : alawiother@yahoo.fr

Résumé

Cet article s'intéresse aux questions liées à l'insertion des sociologues sur le marché du travail. Les institutions d'enseignement supérieur du Mali sont confrontées à un déséquilibre fonctionnel entre les différentes spécialités qu'elles offrent dans leur formation. La grande majorité des offres de formation sont faites dans le domaine des sciences humaines et sociales au détriment des autres spécialités. Ce déséquilibre a des conséquences au niveau du marché de l'emploi où les diplômés en sciences humaines et sociales rencontrent de sérieux problèmes d'insertion. Les sociologues à l'instar des autres diplômés en sciences sociales sont confrontés au problème d'emploi à cause de la supériorité de l'offre par rapport à la demande sur le marché du travail. L'objectif de cette étude est d'identifier les problèmes liés à l'insertion professionnelle des diplômés en sociologie au Mali et proposer des pistes de solutions pour améliorer leur employabilité sur le marché du travail. La méthodologie adoptée pour mener l'étude est mixte. Les instruments utilisés pour la collecte des données sont le questionnaire et le guide d'entretien. Les résultats montrent que les diplômés en sociologie peuvent être employés dans beaucoup de secteurs. Le chômage des sociologues est en fait dû dans une large mesure à une sous-exploitation des possibilités d'insertion des diplômés de la spécialité. De larges perspectives s'ouvrent aux sociologues dans les secteurs publics, parapublics et privés.

Mots clés : Diplômés, Employabilité, Jeunes, Mali, Sociologie.

EMPLOYABILITY OF YOUNG SOCIOLOGY GRADUATES IN MALI

Abstract

This article is a study about the difficulties of young graduated in sociology to acquire job on work market of the country. The higher education institutions in Mali are face challenges of functional disequilibrium. Most of the graduating students are specialised in the domain of human and social sciences. This factor has some consequences on job market. The objectives of the study are to identify the problems linked to young graduate sociologists unemployment in

Mali and to put forward several paths towards solutions to increase young graduates sociologists employability. The research used a mixed methodology. The research instruments are the questionnaire and the interview guide. The results of our research show that young graduates in sociology may be employed in public, para-public and private sectors. The unemployment of young graduated in sociology is often due to under-exploitation of different possibilities that job market can offer to sociologists.

Keywords: Graduated, Employability, Youngs, Mali, Sociology.

Introduction

Discipline des sciences humaines et sociales, la sociologie est enseignée au Mali à l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), à l'Université de Ségou, à l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), etc. Chaque année, ces structures de formation mettent sur le marché de l'emploi des centaines de spécialistes en sociologie pour une offre limitée sur le marché du travail. Le chômage est fréquent parmi les jeunes diplômés en sociologie.

Le présent thème est consacré à l'étude du problème d'emploi des diplômés en sociologie. La notion d'emploi est prise ici dans le sens sociologique du terme, c'est-à-dire Selon M. Maruani et E. Reynaud (1994, p. 332) :

[...] l'autre face de la notion de travail au sens économique du terme, activité humaine créatrice d'utilités transférables à autrui. La notion d'emploi inscrit le travail dans un système de division sociale des tâches et, dans son acception usuelle, désigne le travail dont le résultat fait l'objet d'un échange rémunéré.

Lorsqu'une profession peine ou tarde à créer les utilités transférables à autrui dans la société, on parle de chômage. Ce problème peut s'inscrire dans un laps de temps qui peut être court, moyen ou long. On parle ainsi de chômage plus ou moins prolongé dans le temps. Les diplômés en sociologie, sont parmi les groupes les plus affectés par le problème d'emploi au Mali. En dépit des efforts consentis par le gouvernement pour la promotion de l'emploi à travers des structures comme l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) et l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), le problème demeure et s'amplifie d'année en année. Les effectifs pléthoriques des étudiants ont commencé à déborder les Universités de Bamako où le nombre d'étudiants est passé de 20.000 à plus de 80.000 entre 2000 et 2009. Cet effectif a largement dépassé les prévisions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Scientifique selon lesquelles, le nombre d'étudiants devrait atteindre 130.000 en 2015 avec un rythme d'accroissement moyen de 10.000 apprenants par an (MESRS, 2010, p. 12).

Le cas des diplômés en sociologie se pose avec acuité à cause des problèmes qui sont générés par le surnombre, l'inadéquation des filières de formation avec les exigences du marché de l'emploi, la sous-exploitation des possibilités d'emploi des sociologues dans divers secteurs socio-économiques du pays.

Si les réformes du système Licence, Master, Doctorat (LMD) ont aggravé le problème d'employabilité des détenteurs de master, elles ont en même temps aiguisé celui des diplômés en licence et ceci aussi bien dans les universités que dans les grandes écoles. C'est pourquoi, une étude sur ces diplômés s'impose afin de chercher à comprendre les causes profondes de la problématique de leur employabilité. L'étude vise à identifier les problèmes liés à l'insertion professionnelle des diplômés en sociologie au Mali.

L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que les problèmes liés à l'insertion des jeunes diplômés en sociologie proviennent non seulement du surnombre, mais aussi de l'inadéquation de leur formation avec les emplois à pourvoir et de la sous-exploitation des possibilités d'emploi des sociologues dans les secteurs public, parapublic et privé du pays.

L'article est composé d'une introduction, d'une méthodologie, des résultats, de la discussion des résultats et d'une conclusion.

1. Méthodologie

1.1. Approche utilisée

La méthodologie adoptée est mixte. Cela permet de mieux appréhender le problème du chômage dans ses aspects divers. Un questionnaire et un guide d'entretien ont été élaborés pour recueillir les avis des personnes et structures concernées par ce problème. Ils ont été administrés à un échantillon tiré de la population-mère qui est constituée essentiellement de jeunes diplômés de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE), de la Faculté des Sciences Sociales (FASSO) et de l'Université de Ségou. L'enquête s'est étendue sur deux semaines du 15 au 29 décembre 2023.

1.2. Le questionnaire et le guide d'entretien

Le questionnaire a servi à collecter les données quantitatives. Il est composé essentiellement de questions fermées. Les questions ont trait à l'identification des enquêtés, aux établissements de leur diplomation et à la durée du chômage. Les données sont traitées sous forme de tableaux.

Quant au guide d'entretien, il est composé d'items qui portent sur les différents aspects du chômage des jeunes diplômés. Les items sont au nombre d'une dizaine et concernaient à la fois les informations personnelles des enquêtés, les causes et les conséquences du chômage ainsi que la perception de la société sur les jeunes diplômés sans emploi. Cela a permis de collecter des informations sur les opinions et les avis des enquêtés.

1.3. Caractéristiques de la population-mère

La population-mère est constituée de l'ensemble des jeunes diplômés en sociologie sortants de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako et de l'Université de Ségou n'ayant pas exercé d'emploi dans le domaine de leur compétence depuis la sortie de leur promotion. Elle est fluide et son volume s'agrandit chaque année avec de nouvelles cohortes de diplômés. Cette fluidité rend difficile un échantillonnage représentatif de toute la population-mère.

1.4. Echantillonnage

La technique utilisée est accidentelle. Elle nous a permis de recueillir les avis des interviewés qui ont voulu répondre aux questions. La taille de l'échantillon est de 95 dont 55 hommes et 40 femmes. Le nombre élevé des hommes s'explique par leur importance numérique par rapport aux femmes dans les institutions d'enseignement supérieur du Mali.

Les critères d'inclusion sont l'appartenance au groupe des jeunes sociologues sans emploi sortants de l'une des structures citées supra. Sont exclus de l'échantillon tous ceux qui ne figurent pas dans ce groupe.

2. Résultats

2.1. Analyse des données quantitatives

Le tableau 1 ci-dessous présente les caractéristiques de l'échantillon selon le sexe.

Tableau 1 : caractéristiques de l'échantillon selon le sexe

Sexe	Effectif	Pourcentage
Homme	55	57,89%
Femme	40	42,11%
Total	95	100%

Source : enquêtes personnelles, Bamako, 2023

Il ressort de l'analyse du tableau 1 que 57,89% des enquêtés sont de sexe masculin contre 42,11% de femmes. Cette composition s'explique par la disparité numérique entre les femmes et les

hommes dans les institutions d'enseignement supérieur du Mali où l'on rencontre nettement plus d'hommes que de femmes.

Tableau 2 : établissement de diplomation des enquêtés

Etablissement	Ex FLASH	ULSHB	Université de Ségou	ENSup	Total
Effectif	9	46	10	30	95
Pourcentage	9,47%	48,42%	10,53%	31,58%	100%

Sources : enquêtes personnelles, Bamako, 2023

Les chiffres de ce tableau montrent les établissements de formation des enquêtés. Près de la moitié des diplômés soit 48,42% ont été formés à l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), 31,58% sont détenteurs du diplôme de l'Ecole Normale Supérieure (ENSup), 10, 53% sont sortants de l'Université de Ségou, enfin 9,47% sont des diplômés de l'ex Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines de Bamako (FLASH). Ces établissements sont les principaux centres de formation des sociologues dans le pays. Le pourcentage élevé des sortants de l'ULSHB s'explique par l'importance numérique des diplômés provenant de cette université ainsi que l'accessibilité facile du terrain.

Tableau 3 : niveau d'études des enquêtés

Niveau de formation	Licence	Maîtrise	Master	Total
Effectif	74	9	12	95
Pourcentage	77,89%	9,47%	12,63%	100%

Source : enquêtes personnelles, Bamako, 2023

Il apparait du tableau ci-haut que le niveau de formation le plus touché par le chômage est la licence avec 77,89% suivi des détenteurs de master avec 12, 63% et de la maîtrise avec 9,47% des répondants. Le taux élevé des diplômés de licence peut être interprété comme un des indicateurs de l'inadéquation du système LMD au marché de l'emploi. Ce dernier propose très peu d'offres aux diplômés ayant uniquement la licence. Quant au faible pourcentage des détenteurs de la maîtrise, il peut s'expliquer par le fait que la plupart des maîtrisards ont poursuivi des études de master pour être conforme aux offres du marché de l'emploi.

Tableau 4 : durée moyenne du chômage des diplômés en sociologie

Durée du chômage	Effectif	Pourcentage
1 à 2 ans	38	40%
3 à 4 ans	32	33,69%
5 ans et plus	25	26,31%
Total	95	100%

Source : enquêtes personnelles, Bamako, 2023

Le tableau ci-dessus répond à la question sur la durée du chômage des jeunes diplômés en sociologie. 40% des répondants n'ont pas eu de travail pendant les deux premières années de leur diplomation. 33,69% ont chômé au moins trois ans après l'acquisition de leur diplôme contre 26,31% qui sont restés sans occupation pendant au moins cinq ans. En moyenne 60% des répondants ont connu une durée de chômage supérieure ou égale à trois ans. Ce chiffre est énorme et atteste du besoin de trouver une solution au chômage des diplômés en sociologie.

2.2. Analyse des données qualitatives

L'analyse des discours recueillis montre les embûches qui se dressent sur le chemin des diplômés en sociologie dans leur quête d'emploi au Mali. Elles sont nombreuses, mais nous les avons groupées en embûches provenant de l'inflation des diplômés en sociologie due au surnombre, à l'inadéquation de la formation aux offres d'emploi et à celles découlant de l'introduction du programme LMD.

2.2.1. Embûches liées au surnombre

Le nombre de diplômés en sciences sociales ne cesse de croître pendant que les offres d'emploi stagnent ou se rétrécissent. Le résultat est une concurrence féroce autour des emplois. Aussi bien au niveau de la fonction publique qu'à celui des organismes privés, le nombre de postes à pourvoir est largement inférieur au nombre de diplômés qui postulent pour ces offres. Par conséquent, trouver un emploi pour un diplômé de la FSHSE relève de la prouesse. Ce constat ressort de manière explicite dans la réponse de D. C. (Sociologue, sortante de la FSHSE) qui dit :

Je postule chaque fois aux offres d'emploi faites par des ONG de la place, mais je ne suis jamais parvenue à en décrocher un jusqu'à présent. Ceci est dû au fait que l'offre est très insignifiante par rapport à la demande de milliers de sortants de nos filières de formation qui viennent grossir le lot des demandeurs d'emploi chaque année.

Les déclarations de la jeune femme, en chômage depuis plus de trois ans, montrent que parmi les problèmes d'insertion des diplômés figure la supériorité de la demande par rapport à l'offre

d'emploi. Le marché de l'emploi est pour le moment incapable de satisfaire à la demande des diplômés en sociologie.

2.2.2. Inadéquation de la formation aux offres d'emploi

L'une des causes du chômage des diplômés en sciences humaines provient de la différence entre les besoins exprimés sur le marché en termes d'emploi et la qualification reçue. B. K. (diplômé en sociologie depuis quatre ans) l'exprime en ces termes :

Ça fait quatre ans que j'ai ma licence en sociologie et je n'ai pas eu de boulot dans ma qualification. Les différentes offres qu'on rencontre sur le marché ne relèvent pas souvent de mon domaine de formation. Ces offres concernent pour la plupart du temps le secteur privé et les postes sont généralement des postes de directeur commercial, d'agent de publicité, de multimédia, de gestionnaire des ressources humaines, de logisticien etc. Les offres concernant la sociologie sont rares.

L'avis de B. K. met l'accent sur le problème du profil de formation et l'offre du marché qui ne sont pas toujours conformes. Cette inadéquation pousse certains diplômés à être employés dans des travaux qui sont en dessous de leur qualification. Le rapport 2021 de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF, 2021, p.67) s'est intéressé aux cas de ces : « [...] diplômés surqualifiés et qui exercent un emploi qui n'a pas de lien avec leur formation universitaire. La proportion élevée des diplômés se trouvant dans cette situation constitue une dépréciation des compétences. »

Cette dépréciation des compétences touche surtout les diplômés du premier cycle du LMD.

2.2.3. Problèmes d'insertion provenant du système LMD

L'adoption du programme LMD a engendré un problème d'insertion de type nouveau pour les sciences sociales et humaines. Ce problème est lié au diplôme du premier cycle universitaire c'est-à-dire la licence qui n'a pas généralement de répondant sur le marché du travail actuel. Il faut obligatoirement faire le master pour augmenter sa chance d'être employé. Le master étant accessible par voie de concours ou payante, la plupart des détenteurs de licence ne parviennent pas à y accéder. Le discours de M. K. (détenteur de la licence en sociologie) illustre bien cette remarque : « *Ça fait deux ans que j'ai eu ma licence, mais je n'ai décroché aucune offre pour le moment. Pratiquement toutes les offres d'emploi demandent le master ou son équivalent. Avec la licence, il est très difficile de trouver un emploi durable* ».

En revanche, au niveau des grandes écoles comme l'ENSup, les sortants de la filière licence ne chôment pas car, ils sont tous fonctionnaires. Ils sont formés pour être des enseignants de l'école

fondamentale (PEF). Ils sont plutôt confrontés au problème de sous-emploi pour les spécialités comme la sociologie et la philosophie. Ces deux disciplines n'étant pas enseignées au niveau des écoles fondamentales, les détenteurs de ces diplômes sont sous-employés dans les écoles fondamentales et obligés d'enseigner uniquement les cours d'éducation civique et morale (ECM). Au moment du stage pratique à l'école Bahaben Santara, M. M. sortant de la filière licence sociologie a présenté une leçon en anglais. En tant qu'encadreur, nous lui avons demandé pourquoi il a choisi l'anglais comme matière de son stage, il dit ceci : *« J'ai été orienté avec d'autres élèves-professeurs dans une école où il y avait plus de stagiaires que de cours d'ECM. J'ai donc choisi de faire mes leçons en anglais car à l'IFM j'ai été formé comme professeur d'anglais »*.

Ce cas attire l'attention sur le problème d'insertion des détenteurs de licence professionnelle sortants de l'ENSup qui sont titulaires d'un diplôme à cheval entre le secondaire et l'école fondamentale. La filière a finalement été supprimée à cause de l'absence des cours de sociologie au niveau des écoles fondamentales.

3. Discussion

L'ensemble des diplômés en sciences humaines et sociales connaissent des problèmes d'insertion sur le marché de l'emploi. Ces problèmes ont diverses causes qui sont entre autres le surnombre, l'inadéquation de la formation aux offres d'emploi et enfin ceux temporaires engendrés par l'introduction du système LMD. Pouvons-nous affirmer que les sciences humaines ont moins d'impact sur les processus de développement du pays que les sciences dites dures ? Loin de là. Les différentes disciplines de formation en sciences sociales n'ont pas une incidence moindre sur le développement du Mali que les sciences naturelles et exactes.

La sociologie à l'instar des autres sciences humaines permet de comprendre les processus sociaux de les gérer et de les planifier. Elle offre ainsi aux décideurs des informations indispensables à une gestion efficiente des affaires publiques. L'insertion des diplômés en sociologie ne poserait pas de problème si l'on tenait compte des différents secteurs dans lesquels on peut les employer comme les mairies, les écoles, les hôpitaux, les infrastructures sportives et industrielles, le tourisme, la migration, la médiation et la gestion des crises, la décentralisation, les ONG et le développement international, les affaires sociales etc. Ces services sont loin d'être saturés. Le problème se pose au niveau de la persuasion des décideurs et de la population concernant l'intérêt de la discipline dans la gestion des problèmes relevant de la compétence des sociologues. Ceci

demande un effort de la part non seulement des décideurs mais également des enseignants et des diplômés qui peuvent expliquer à la population l'intérêt que présente la sociologie pour les entreprises.

Le chômage des sociologues est un vrai problème, il mérite d'être traité d'urgence pour éviter des crises sociales profondes. Nos recherches contredisent sur ce point celles du sociologue français R. LOGIER (2016 p. 9) qui affirme paradoxalement qu'il convient d'« *en finir avec le travail pour en finir avec le chômage. Autrement dit, il n'y a pas de solution au chômage car le chômage n'est pas un problème* ».

La théorie du sans emploi pour lutter contre le chômage est une aberration. Elle propose de résoudre le problème en supprimant les causes qui le génèrent. C'est un peu comme le médecin qui prescrit la mort comme la solution à une maladie qui n'a pas encore de traitement efficace.

La solution qu'on peut envisager est l'adaptation de la formation aux exigences du marché en incluant de nouveaux modules basés plus sur la professionnalisation que sur la connaissance théorique. Cette adaptation doit être flexible et tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi. Pour ce faire, les structures universitaires doivent travailler étroitement avec les services qui interviennent sur le marché de l'emploi tels que l'Office National de la Main d'œuvre (l'ONMOE), l'APEJ et le ministère chargé de l'emploi, etc. L'interaction entre les agences chargées de l'emploi et les universités permet à ces dernières d'élaborer des modules de formation spécialisés et adaptés aux exigences des employeurs.

La collaboration entre les structures universitaires et les acteurs qui interviennent sur le marché de l'emploi est indispensable pour l'évaluation des compétences acquises dans les universités. La coordination entre les agences chargées de l'emploi et les universités peut réduire de manière conséquente le chômage des jeunes diplômés en sociologie. Selon O. Mariko (2020 p. 90) :

La mise en place d'un certain nombre de dispositifs institutionnels permettrait d'impacter positivement sur les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés du supérieur. Cela à travers le développement du partenariat entre le monde universitaire et le monde du travail d'une part et d'autre part développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes en cours de formation universitaire.

Pour le cas spécifique des sociologues, un effort pour sortir du cadre purement universitaire de la discipline peut augmenter leur employabilité. Les recherches menées par R. A. Scott et A.R. Shore (1979, p. 35) révèlent : « *A l'origine des difficultés actuelles de la sociologie appliquée, figure le fait que les efforts pour la rendre crédible dans le cadre de*

la formulation des politiques sont conçus et mis en œuvre dans l'esprit de la sociologie et non des politiques ».

Ces remarques sont d'actualités pour les sociologues maliens. La sociologie au Mali est restée longtemps confinée dans l'univers académique (enseignement et recherche fondamentale) alors qu'elle peut apporter des solutions aux problèmes sociaux aussi bien dans les entreprises privées que dans celles publiques. Ce confinement a beaucoup défavorisé les sociologues dont le rôle n'est pas assez bien connu sur le marché du travail. Une réorientation vers les aspects pratiques de la sociologie est plus féconde en termes de génération d'emplois.

L'insertion des diplômés en sociologie peut être résolu aussi par la décentralisation, qui permet d'ouvrir des postes aux spécialistes dans toutes les collectivités territoriales du pays (19 régions, 78 cercles, 348 arrondissements). Les besoins en médiateurs sociaux, en spécialistes du développement rural ouvrent des opportunités d'emplois pour les sortants des universités et grandes écoles.

Pour ce qui concerne le cas spécifique de l'ENSUP chargée de former des enseignants, la solution à l'employabilité des détenteurs de licence professionnelle en sociologie peut être résolue à un triple niveau : celui de l'enseignement, de l'administration et de la médiation scolaire.

Le premier niveau qui est l'enseignement peut être résolu soit par l'introduction des cours de sociologie générale dans les classes de 10^{ème} et 11^{ème} années. En un mot, il convient d'élargir l'enseignement de la sociologie à toutes les classes du lycée comme c'est le cas dans beaucoup de pays.

Le second niveau, qui est administratif, concerne l'affectation des détenteurs de la licence professionnelle dans les structures administratives scolaires. Il est en partie déjà appliqué dans les Centres d'Animation Pédagogique (CAP), l'ouverture à d'autres structures administratives scolaires peut résoudre le problème.

Enfin, le troisième niveau est relatif à la création des postes de médiateurs scolaires dans les écoles fondamentales ainsi que dans les lycées. Ces médiateurs seront chargés de résoudre les mésententes entre d'une part les élèves et d'autre part entre l'administration scolaire et les parents d'élèves. Ce qui permet de faciliter la résolution des crises entre les décideurs, les parents d'élèves et les associations et syndicats d'étudiants.

En somme, les possibilités d'utilisation de la compétence des spécialistes en sociologie sont nombreuses et doivent être exploitées pour résoudre le problème de chômage et de sous-emploi des diplômés dans ce domaine. La solution au chômage des diplômés en sociologie et dans les autres disciplines des sciences humaines et sociales est multidimensionnelle et demande à la fois une volonté politique et une collaboration entre les structures de formation, les agences d'offre d'emploi et le marché global de l'emploi du pays.

Conclusion

Les difficultés liées à l'insertion des diplômés en sociologie ont une explication multifactorielle. Ils proviennent tantôt de l'inflation des diplômés due au surnombre, tantôt à l'inadaptation des profils aux exigences des employeurs. Le problème de l'employabilité est beaucoup plus crucial au niveau des sortants des universités qu'au niveau des grandes écoles. L'effectif est un facteur non négligeable dans la comparaison entre les universités et les grandes écoles.

Un autre fait, est que le premier cycle de l'enseignement supérieur offre des qualifications peu sollicitées pour le moment sur le marché de l'emploi. Cette embûche est un des catalyseurs du chômage des jeunes diplômés en sciences humaines. Même si les grandes écoles sont moins concernées que les universités, le cas de la licence professionnelle en sociologie a posé problème à l'ENSup. La filière manquait de répondants aussi bien au niveau de l'enseignement fondamental que secondaire. Elle a finalement été supprimée.

L'élargissement des offres d'emploi pour les sociologues passe nécessairement par l'institutionnalisation, qui est un processus d'interaction intensive des identités cognitives et professionnelles (R. Merton in CERNEA, p.54). L'institutionnalisation d'une activité intellectuelle, selon Edwards SHILS, est l'interaction relativement dense entre les personnes qui pratiquent cette activité (E. SHILS cité par CERNEA p.54). En clair, il est impératif que les sociologues interagissent pour promouvoir la création d'emplois dans leur spécialité.

Références bibliographiques

CERNEA Michael, 1998, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Karthala.

DURKHEIM Emile, 1963, *L'éducation morale*, Paris, PUF.

DURKHEIM Emile, 1938, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF.

LOGIER Raphael, 2016, *Sans emploi, Condition de l'homme postindustriel*, Paris, éd. Les liens qui libèrent.

MARIKO Ousmane, 2020, « La problématique de l'emploi au Mali : Une analyse descriptive en termes d'opportunité pour les diplômés du supérieur », *Revue malienne de Science et de Technologie*- ISSN1987-1031, Vol. 1, N° 23, Série : Sciences Humaines et Sociales, pp.80-92.

MARUANI Margaret, REYNAUD Emanuele, Avril – Juin 1994, « Sociologie de l'emploi » in *Revue française de sociologie*, volume XXXV-2.

MERTON Robert, 1979, *The Sociology of Science. An episodic Memoir*, Carbondale et Edwardsville, Southern Illinois University Press.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2010, *Document de Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*.

Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, 2021, *Etude élargie sur l'insertion des diplômés des institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali (cohorte 2015-2018)*.

SCOTT Robert A., SHORE Arnold R., 1979, *Why sociology does Not Apply: A Study of the Use of Sociology in Public Policy*, New York et Oxford, Publisher/Elsevier.

SHILS Edward, 1956, *The torment of secrecy: the background and consequences of American security policies*. Glencoe, III, Free Press.

SOUNKARA Balla, 2023, *APC et problématique de l'enseignement de la Sociologie au Lycée Ibrahima LY de Banankabougou*, Bamako, Mémoire de Master, DER : PPPS, Ecole Normale Supérieure, Bamako.

POTERIE TRADITIONNELLE ET AUTONOMISATION SOCIOECONOMIQUE DES FEMMES A ODIENNÉ (CÔTE-D'IVOIRE)

Drissa DIARRASSOUBA *, Lacina COULIBALY

Institut de Développement des Territoires (IDT), Université Polytechnique de Man, Côte-d'Ivoire

*Correspondant : drissa.diarrassouba@univ-man.edu.ci

Résumé

Reconnue comme une activité essentiellement féminine, la poterie traditionnelle d'Odienné se positionne comme une activité économique très lucrative pour les potières. Le présent article vise à mettre en lumière la capacité de production des potières d'Odienné, les circuits de commercialisation, les utilisations des recettes et enfin les impacts de l'activité potière sur l'équilibre social. Les résultats ont été obtenus à partir d'un questionnaire et aussi des entretiens avec des potières. Il ressort qu'à travers cette activité, l'autonomisation économique des praticiennes de cette activité est assurée. Mieux, les revenus issus de l'activité potière permettent la satisfaction des besoins primaires de la famille. Une indépendance financière qui participe au maintien de l'équilibre social. Aussi, cette activité est-elle un canal de communication spirituelle entre les vivants et les morts à travers les actes rituels et les savoir-faire ancestraux perpétués depuis bien longtemps.

Mots-clés : Autonomisation économique, Côte-d'Ivoire, Femmes, Odienné, Poterie traditionnelle.

TRADITIONAL POTTERY AND SOCIO-ECONOMIC EMPOWERMENT OF WOMEN IN ODIENNE (CÔTE D'IVOIRE)

Abstract

Recognized as an essentially female activity, traditional pottery in Odienné is a highly lucrative economic activity for potters. The aim of this article is to shed light on the production capacity of Odienné potters, marketing channels, uses of revenues and, finally, the impact of pottery activity on social equilibrium. The results were obtained from a questionnaire and interviews with potters. The results show that this activity ensures the economic autonomy of female potters. Better still, the income generated by the potter's activity enables the family's primary needs to be met. Financial independence helps maintain social equilibrium. This activity is also a channel of spiritual communication between the living and the dead, through rituals and ancestral skills that have been perpetuated for a very long time.

Keywords : Economic empowerment, Ivory-Coast, women, Odienné, Traditional pottery.

Introduction

La stratification du travail dans les sociétés traditionnelles africaines lègue la gent féminine au second plan dans l'accomplissement des tâches quotidiennes (Soko, 2014). C'est dans cette optique que les activités domestiques sont affectées aux femmes. Le genre féminin est considéré dans le subconscient du commun des mortels comme faible malgré les multiples responsabilités qu'il est capable d'assumer pour le bien-être de la cellule familiale.

En milieu rural comme en milieu urbain, les femmes contribuent assez aux charges financières de la famille. Cet effort considérable de la femme, dans le développement économique, est reconnu par l'Organisation des Nations Unies, ONU Femme (2015, p.1) qui déclare en substance :

L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles.

Au plan rural, la contribution des femmes est beaucoup plus perceptible. C'est d'ailleurs ce que soutient P. Jacquemot (2019, p. 1) :

Les femmes occupent sur le continent une place centrale dans l'agriculture de subsistance. Elles sont incontournables dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agroalimentaires. Elles sont au cœur de l'économie domestique et du bien-être des communautés rurales et jouent un rôle social essentiel en leur sein.

Toujours dans la même dynamique, ONU-Femme (2017, p.1) soutient que : « *Les femmes sont largement représentées dans la main-d'œuvre agricole dans le monde entier, leur autonomisation est essentielle non seulement au bien-être des familles et des communautés rurales, mais également à la production économique générale* ».

Si, la contribution économique des femmes agricultrices n'est pas contestée dans le maintien de l'équilibre familial, force est de reconnaître qu'il existe d'autre secteur d'activité qui constituent aussi, un levier important dans l'autonomisation économique de la femme tel que le secteur de l'artisanat en général et en particulier celui de la poterie traditionnelle. Cette activité, à travers ces revenus, est au cœur de la satisfaction des besoins quotidiens des familles potières. Comme le fait remarquer T. Sanogo et K. S. Kouassi (2016, p. 12) :

Le métier de la poterie est une activité noble qui nourrit les femmes qui s'y en donnent à fond, avec amour et bravoure. Grâce à ce métier, ces femmes subviennent à 80% au besoin de leurs familles respectives. En effet, elles scolarisent leurs enfants, contribuent aux dépenses de la famille (nourriture, transport, santé, etc).

Au-delà de la satisfaction au plan économique et social, la poterie permet aussi de maintenir le lien entre les vivants et les morts à travers les rites et les savoir-faire enseignés par les ancêtres.

L'activité potière n'est pas seulement un métier, mais un moment spirituel où les potières honorent, par chaque pas qu'elles effectuent, la mémoire de leurs ancêtres. En effet, la poterie bien que relevant de l'utilitaire permet de saisir l'univers mental et psychologique des sociétés qui la perpétuent. En s'exprimant par l'art, ces femmes ont su trouver le chemin qui convient le mieux à l'accomplissement de la vie individuelle par un métier qui leur est réservé, et dont elles transmettent les règles et les secrets de génération en génération (Kouassi, 2019, p.9).

Dans le contexte de cette étude, l'activité potière est enchâssée dans la société forgeron qui freine un peu son évolution. Selon K. Morie (2013) cet encastrement de l'activité potière dans une classe sociale peut avoir un impact sur la pratique des activités et la transmission des connaissances.

Cet article vise à mettre en relief le rôle de la poterie traditionnelle dans l'autonomisation financière des femmes potières « *Noumou-mouso* » (nom donné aux épouses des forgerons en langue malinké) et le renforcement de l'équilibre social de leurs ménages dans la localité d'Odienné. Nous nous sommes intéressés aux éléments suivants : la capacité de production des potières, le coût de production des pots, la stratégie commerciale, l'utilisation des recettes issues de l'activité potière, le lien entre l'activité potière et 'équilibre social des ménages, les défis de la catégorisation sociale de la filière potière dans la localité et enfin les difficultés rencontrées par les potières.

1. Méthodologie de recherche

L'étude a été réalisée dans la ville d'Odienné au quartier forgeron dans le mois de septembre 2023. La particularité de ce quartier c'est qu'il est habité à 90% par des familles forgerons d'où son nom « *Nouhounaka* » qui signifie chez les forgerons. Comme indiqué plus haut l'activité potière dans cette localité ne concerne que les épouses des forgerons.

Cette étude a mobilisé à la fois une approche quantitative et une approche qualitative pour atteindre ses objectifs. En effet, outre la revue documentaire, un questionnaire a été élaboré. Il a porté sur les éléments suivants : la capacité de production, la stratégie commerciale, les potentiels

clients, l'utilisation des recettes, les coûts de production et les prix de vente des produits. Ainsi, 60 potières ont été interrogées. Ces données ont été soumises à une analyse descriptive.

Des entretiens ont également eu lieu avec les responsables de la filière potière sur les revenus mensuels des potières, le lien entre activité potière et l'équilibre social, les défis de la catégorisation sociale de la filière et les difficultés actuelles rencontrées par les potières. Ainsi, 10 entretiens ont été réalisés (6 responsables potières, 3 Chefs cabla et le Directeur Régional de l'artisanat). Le Chef cabla désigne le responsable d'une cohorte de famille. Les forgerons d'Odienné sont constitués des familles Koné, Bamba et Doumbia.

2. Résultats

2.1. Capacité de production des potières d'Odienné

La participation des femmes aux activités économiques et l'accroissement de leur capacité d'action dans le domaine de la poterie sont essentiels pour renforcer leur positionnement social en leur permettant d'avoir la maîtrise de leur vie et d'exercer une influence au sein de la communauté. Le tableau 1 ci-dessous indique la capacité de production des potières, les prix unitaires en FCFA.

Tableau 1 : capacité de productions et prix unitaire

Désignation des produits	Capacité de production	Prix unitaire FCFA	Observations
Jarre d'eau	5	3500f	Ces capacités sont journalières si la potière se consacre uniquement qu'à la production d'un de ces articles. Il faut en moyenne une semaine pour que ces articles soient mis en vente.
Canaris pour sauce	10	500f	
Canaris pour médicament	15	1000f	
Passoires	5	3000f	
Poteries pour jumeaux	50	300f	
Combustion pour encens	35	500f	
Kédjénou	5	2000f	
Canaris pour fétiche	14	5000f	
Gargoulette	3	3000f	
Autres	Pots de fleurs	Fonction du modèle	

Source : données de l'enquête, septembre 2023 à Odienné

Cette liste de produits n'est pas exhaustive. Il s'agit des produits qui sont beaucoup plus présents sur le marché.

Les résultats de ce tableau montrent que la capacité de production dépend du type d'objets à façonner (taille, forme, design, etc). Quant aux prix des produits, ils sont proportionnels à la pénibilité de la fabrication (temps, quantité de matière, etc) et surtout de l'utilité sociale (canaris pour fétiche) de l'objet à fabriquer. A cela s'ajoutent les recommandations par les clients des objets qui sont soit, retirés du circuit de commercialisation (gargoulette) ou bien même qui ne font pas partie des habitudes de production (statuettes d'humain).

2.1.1. Coûts de production des pots

Toute production engendre nécessairement un coût que le producteur se doit d'évaluer. C'est après avoir évalué le coût de la production, à la suite de la vente, qu'on parle de gain et par ricochet de la recette. Les potières d'Odienné n'échappent pas à ce principe économique. En économie il existe plusieurs approches de la notion de coût. Dans cette étude nous retiendrons l'approche d'E. Quinet (1991) qui définit le coût comme la somme des dépenses effectivement engagées pour produire un bien de consommation. Pour lui, on peut même rapporter le coût à la mesure du volume de l'activité économique qui en est la cause. Et en suivant, bien attendu, son évolution dans le temps on pourra également mesurer les efforts de production. En clair, le coût est l'utilisation des ressources matérielles et/ou immatérielles pour la production de biens et de services.

Tableau 2 : coûts de production des produits potiers

Désignations	Coûts de production	Observations
Découverte	Pas de coûts	Les exploitants actuels sont les héritiers de ceux qui ont fait la découverte il y a bien longtemps
Exploitation	3000F/exploitant 30000f pour la nourriture des exploitants	L'exploitation de la mine se fait en groupe. Chaque potière ce jour-là a droit à un chargement d'argile. Les dépenses sont donc réparties aux potières.
Transport	2000f/chargement de moto tricycle 5000f/chargement de tracteur ou KIA	Le moyen de transport est les motos tricycles ou les machines tracteurs.
Concassage	Non évalué	Les potières pensent que c'est tout à fait naturel de faire ces activités. Mieux, quand une potière a un empêchement ces camarades font ces activités à sa place au nom de
Pilage		
Malaxage		
Façonnage		

		la solidarité.
Cuisson	15000f	Plusieurs potières s'associent pour faire cuire les produits dans le four. -120 pots pour charger le four -3 bois de cuisson coûtent 100f alors qu'il faut 450 bois pour cuire un chargement de four.
Teinture	500f/par sac d'écorce Argile rouge et blanche (non évalué)	La teinture se fait avec : -les écorces -l'argile rouge (termitière) -l'argile blanche

Source : données de l'enquête, septembre 2023 à Odienné

2.1.2. Commercialisation des produits potiers

La commercialisation des produits potiers d'Odienné est beaucoup externe. En effet, la demande locale étant faible, les potières exportent une quantité importante de leurs marchandises vers les grandes villes de Côte d'Ivoire notamment Abidjan, San-Pedro, Daloa, Man, etc. Cette vente hors localité se fait en collaboration avec les commerçantes grossistes.

Chaque productrice est chargée de la vente de ses produits sur le marché. Sur le marché local les clients potentiels restent les particuliers.

Dans le souci de valoriser la poterie odiennéka une Coopérative a vu le jour, il s'agit de « Denguélé Poterie » qui se charge de faire la promotion et la vente des produits de ses membres et parfois des non membres. Cette Coopérative légalement constituée sous le numéro N⁰ R.S.C du siège : CI-ODN-2020-B-31 est en partenariat avec les grossistes à travers le pays ; *« nous avons créé une Coopérative pour non seulement mieux vendre nos produits mais également pour être reconnu officiellement au plan national et international »* déclare la Présidente de la Coopérative. Aucun partenariat ne peut prospérer sans la confiance, il arrive parfois que les produits soient acheminés aux grossistes sans que ceux-ci ne se déplacent jusqu'à Odienné pour s'approvisionner. Aujourd'hui, cette coopérative a pour principal rôle de faire la promotion des produits potiers d'Odienné à travers le monde.

Tableau 3 : circuits et stratégie de vente des produits potiers

Mode de vente	Marché	Grossistes	Coopérative	Particuliers
Nombre de potières	+6	+30	+5	+3

Source : données de l'enquête, septembre 2023 à Odienné

Il ressort que la majeure partie des produits sont vendus aux grossistes par le biais de la Coopérative. Ensuite vient les produits qui sont directement vendus sur le marché par les potières elles-mêmes. Les parts peu élevées de vente de la Coopérative sont le fait des potières qui ne sont pas encore membres de la Coopérative mais qui viennent sous-traiter leurs produits avec elle. Aussi, n'ont-elles pas le temps de s'asseoir au marché pour vendre leurs productions. Il n'y a qu'une petite partie des produits qui sont vendus aux individus qui s'approvisionnent directement dans les ateliers de fabrication.

A la question, combien peut-on estimer votre recette mensuelle ? Les potières d'Odienné ont échelonné leur recette en deux périodes. En effet, pendant la saison pluvieuse (juin à septembre) où l'extraction de l'argile est presque impossible, à cause des risques d'éboulement de terre, la recette par mois est estimée à 60000FCFA. A la saison sèche (octobre à mai), l'activité devient intense car l'accès à l'argile est sans risque alors la recette mensuelle par potière est estimée à 150000FCFA. Cela est évident pour celles qui sont membres de la Coopérative.

A la lumière de ce qui vient d'être exposé, il ressort clairement que les potières d'Odienné disposent de deux éléments essentiels qui caractérisent l'autonomisation économique des femmes à savoir l'accès à la ressource (argile) et l'existence d'une activité lucrative (faire la poterie). *« Aujourd'hui, avec cette activité, nous les femmes Noumou d'Odienné, on n'est pas riche, on n'est pas pauvre »* déclaration d'une potière.

Cela montre que le revenu qu'elles gagnent de la poterie, leur permet de se faire un positionnement social « ni riche », « ni pauvre ». Cette classe modeste, que la poterie permet de donner à ces femmes, est une marque d'autonomisation économique observée ce qui aboutit nécessairement à équilibrer les rapports sociaux. Le cadre de l'étude s'y prête également à cette réalité. En effet, dans la ruralité ivoirienne avoir un revenu mensuel entre [60000F-150000F] pour une femme est une avancée énorme pour l'indépendance financière quand on sait que

l'autonomisation économique de celles-ci accroît la richesse et le bien-être social de l'ensemble de la population.

2.1.3. Utilisation des recettes issues de l'activité potière

La réalité économique de nos sociétés traditionnelles oriente toutes les actions économiques de la femme vers la cellule familiale. Tout ce qu'elle entreprenne est fait pour soutenir la famille. Par conséquent, tous ses revenus servent à soutenir son mari, l'achat d'habits, la scolarisation des enfants et biens d'autres (soins, transports des membres de la famille, etc). Cette partie de l'étude s'est basée sur la première réponse fournie par la potière enquêtée. Il s'agissait de répondre à la question suivante : A quoi orientez-vous prioritairement vos revenus ? Ces réponses ont permis d'établir le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : utilisation des revenus

Destination des recettes	Soutien au mari	Achat d'habits	Scolarité des enfants
Nombre de potières	+8	+11	+25
Âges des potières	[50+ [	[22-30[	[45-48[

Source : données de l'enquête, septembre 2023 à Odienné

Les revenus de l'activité potière, dans la localité d'étude, sont majoritairement orientés vers l'éducation des enfants. Dans la culture malinké la réussite du foyer d'une épouse est fonction de la réussite sociale de ses enfants. C'est cette réalité sociale qui justifie l'investissement économique des mamans dans l'éducation sociale et intellectuelle des petits. Les potières qui ont plus 40 ans sont les plus concernées selon les données.

Bien paraître devant son époux fait partie des désirs des épouses dans toutes les sociétés du monde. Par conséquent, les $\frac{1}{4}$ des potières d'Odienné affectent leurs recettes à l'achat de vêtements.

Le soutien des potières à leurs époux est aussi important. Cela constitue un acte purement altruiste qui participe à créer l'harmonie au sein de la cellule familiale. Sinon, la prise en charge totale de la famille relève de la responsabilité de l'époux. Sous le poids de l'âge, ces vieilles potières se débrouillent pour entretenir leurs vieux époux qui ne sont plus capables de travailler à la forge.

En réalité, les recettes des potières prennent en compte toutes les destinations à savoir le soutien au mari, l'achat de vêtements, de nourritures et la scolarisation des enfants.

2.2. L'activité potière et l'équilibre social des familles

La dynamique des sociétés rurales africaines en général et en particulier ivoiriennes a atteint un niveau où le social et l'économique ne sont plus dissociables. Mieux, le bien-être social ne s'apprécie qu'avec le bien-être économique.

Ce nouveau regard sur la compréhension du bien-être social est un facteur déterminant dans les efforts quotidiens des potières d'Odienné. Selon elles, l'activité potière est un facteur de paix dans leur communauté. Plus les individus sont occupés (être en activité) à la recherche de profit moins il y a conflit. Chacun dans son rapport avec l'autre souhaite faire plus de profit. Cette quête perpétuelle de bénéfice réduit, chez l'individu, le temps de la médisance, du complot, de la haine, de l'hypocrisie, etc. « *Dès qu'on se réveille le matin, tous sont focus sur le travail à faire* » soutient Dame B.

Le comportement bienveillant raconté et observé chez les potières d'Odienné est le signe d'une stabilité sociale entre les membres de cette communauté. En effet, il arrive que la potière donne à sa cliente les productions de sa collègue potière absente en lieu et place de la sienne. Toutes choses qui concourent au maintien de l'équilibre social. L'activité potière se positionne alors comme un facteur important de cohésion sociale.

L'absence de stabilité sociale donc nuit à la qualité de vie parce qu'elle témoigne d'une rupture possible de l'ordre social. Il devient, dès lors, impératif qu'on réfléchisse, dans tous les domaines (sociaux, économiques et politiques), aux effets qu'aura telle ou telle mesure sur le tissu social.

2.3. Les défis de la catégorisation sociale de la filière potière à Odienné

Comme indiqué plus haut les principales activités du département d'Odienné sont l'agriculture et l'artisanat. La catégorisation des activités est beaucoup présente dans le milieu artisanal qu'agricole. Au plan artisanal, dans la société odiennéka, il existe des corps de métiers réservés exclusivement à la classe sociale caste comme la forgerie (aux forgerons appelés Noumou), la poterie (aux épouses des forgerons appelé Noumou-mouso), la cordonnerie, le tissage (aux griots appelé Djeli), l'élevage (aux peulh appelé Flah), etc.

La décatégorisation dont il est question ici consiste à permettre aux épouses des autres classes sociales de pratiquer les activités traditionnellement réservées comme la poterie.

En fait, la hiérarchisation sociale des peuples africains en général et en particulier odiennéka est moins présente dans nos sociétés majoritairement économiques. Aujourd'hui, il existe moins de différence entre un noble, une caste et un esclave. Cela a permis l'ouverture de plusieurs secteurs d'activités à l'exception de l'activité potière. S'agissant de l'activité potière, la question de la décatégorisation de la filière a fait naître deux argumentations au sein de la communauté : l'argumentation des libéraux et l'argumentation des conservateurs.

Pour les libéraux, tous les corps de métiers réservés hier aux castes sont tous aujourd'hui pratiqués par les nobles. La liberté économique a pris le dessus sur la considération sociale. Exemple : tout le monde est intéressé par l'élevage. On rencontre des personnes spécialisées dans la vente des chaussures et portes monnaie en cuir, des cordes et filets, qui ne sont pas griots. Plusieurs s'adonnent à la fabrication de fusils traditionnels, des pièges, des marmites, des seaux, etc, mais, qui n'ont aucune identité de forgeron. Ce sont des activités qui sont apprises dans les centres de formation et auprès des particuliers. Il est donc temps que la filière potière s'ouvre aux autres femmes. Cependant, il faut d'abord procéder à la dématérialisation coutumière de la licence de fabrication (faire des sacrifices pour avoir l'accord des ancêtres). Car il existe trop de rites autour de cette activité.

Quant aux conservateurs, la question n'a pas lieu d'être évoquée. C'est la position de la majorité des potières. Pour elles, cette activité est un héritage ancestral reconnu par tous. L'ouvrir au monde serait un acte de trahison à la mémoire des aïeux. « *Nous ne faisons que cela, de la naissance à la mort. C'est notre identité culturelle* » rapporte la secrétaire de la Coopérative Denguélé poterie. Ces déclarations des potières (Noumou-mouso) montrent clairement que l'ouverture de la filière potière aux autres femmes de la société n'est pas pour maintenant.

2.4. Difficultés rencontrées par les potières d'Odienné

Les difficultés que rencontrent les potières dans l'exercice de leur activité sont :

- la difficulté d'extraction de l'argile, la profondeur à laquelle l'argile est extraite est d'environ 10 mètres. Cela nécessite un effort physique ;
- le transport de l'argile, la distance entre le site d'extraction et l'atelier est de 3 kilomètres environ. Les moyens mobilisés pour le transport sont donc les tricycles, les tracteurs dont le coût varie entre 7000F et 15000F/chargement ;
- la rareté du bois de cuisson et son transport, l'intensification des champs d'anacarde autour de la ville raréfie les bois de cuisson. Les potières sont obligées de parcourir des kilomètres pour

s'approvisionner en bois de cuisson. Ne pouvant pas charger une quantité suffisante, elles louent les moyens de locomotion pour transporter ces bois (motos, bâchés, tricycles, tracteurs, kias, etc). Aussi, elles achètent les bois de cuisson qui leur sont livrés par des particuliers à 150F/ 3 morceaux ;

- les risques d'éboulement de terre, pendant la saison des pluies l'extraction de l'argile devient très risquer. Les sites sont des bas-fonds qui sont presque inondés pendant cette période ;

- les vols d'argile sur le site, c'est un comportement juvénile observé à l'approche des périodes de fêtes. Les argiles transportées au village ne font jamais l'objet de vol ;

- l'écoulement lent des produits sur les marchés, la vente des pots n'est pas rapide comme les autres marchandises. Lorsque les grossistes s'approvisionnent, elles mettent un peu plus de temps pour revenir. A cela s'ajoute la timidité du marché local ;

- l'urbanisation galopante qui menace fortement l'actuel site d'extraction, etc.

3. Discussion

L'autonomisation économique des potières joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre social dans les ménages concernés d'Odienné. Les potières, grâce à leurs revenus, font partir aujourd'hui des acteurs du développement économique et social du département. Elles contribuent à la satisfaction des besoins liés à l'alimentation, à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, etc. L'apport de l'activité potière dans le développement économique et au maintien de l'équilibre social est également observé dans d'autres localités ivoiriennes. Sanogo et Kouassi (2016) nous expliquent que la poterie concourt au mieux-être des potières et de leur ménage à Tengrela. En effet, le métier de la poterie est une activité noble pour celle qui s'en donne à fond, avec amour et bravoure. Ces auteurs soutiennent que grâce à ce métier, les femmes subviennent à 80% au besoin de leurs familles respectives (nourriture, scolarité, transport, santé, etc).

Jacquemot (2019) va plus loin pour préciser que les femmes sont incontournables dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agroalimentaires. Elles sont au cœur de l'économie domestique et du bien-être des communautés rurales et jouent un rôle social essentiel en leur sein.

Toujours dans la même dynamique, ONU-Femme (2017) montre que l'autonomisation économique des femmes est essentielle non seulement au bien-être des familles et des communautés rurales, mais également à la production économique générale.

En un mot, elles aident leurs époux à maintenir l'équilibre familial tout en ayant à l'esprit le respect de ceux-ci. Les revenus issus de cet artisanat (la poterie) parviennent à les aider à s'investir dans la bonne marche de leurs différentes familles.

Au plan spirituel, l'activité potière constitue un pont entre le monde des vivants et celui des morts. Cette relation se manifeste à travers les rites et les savoir-faire transmis. Cela est confirmé par les travaux de Kouassi (2019) qui montrent que l'activité potière en pays Gwa n'est pas seulement un métier, mais un moment spirituel où les potières honorent, par chaque pas qu'elles effectuent, la mémoire de leurs ancêtres. En effet, la poterie bien que relevant de l'utilitaire permet de saisir l'univers mental et psychologique des sociétés qui la perpétuent. En s'exprimant par l'art, ces femmes ont su trouver le chemin qui convient le mieux à l'accomplissement de la vie individuelle par un métier qui leur est réservé, et dont elles transmettent les règles et les secrets de génération en génération.

La catégorisation de l'activité chez le peuple odiennéka constitue un frein à sa généralisation. En effet, seules les épouses de la classe sociale « forgeron » ont le droit de pratiquer cette activité excluant ainsi les autres femmes de la communauté. Cette réalité est observée dans la société « aani » éthiopienne, selon Morie (2013), où le système des castes a un impact sur la pratique des activités et la transmission des connaissances.

Conclusion

Les revenus issus de la poterie dans un contexte rural sont des indicateurs du développement économique au féminin. Mieux, les utilisations de ces revenus qui en découlent participent à l'équilibre familial des potières. Ces femmes potières sont les piliers de la réalisation de profonds changements économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable. Leur autonomisation est essentielle non seulement au bien-être des personnes, des familles et de la communauté, mais également à la production économique en générale. Cependant, au regard de l'important rôle socioéconomique que jouent les potières dans leur communauté, il serait judicieux d'élargir cette activité aux autres femmes de la société odiennéka.

Aucune activité humaine n'étant exempt de difficultés, les potières d'Odienné, dans la pratique de leurs arts, sont confrontées à quelques difficultés d'ordre matériel (difficultés d'extraction de l'argile, de transport, de rareté des bois de cuisson, etc) et commercial (lenteur du marché local,

nombre insuffisant de grossistes, besoin de faire la promotion des produits potiers au plan local, national et international).

En se basant sur les données du terrain la revalorisation de l'activité potière est plus que nécessaire pour le bonheur de nos braves artisanes. En effet, elle ne peut être efficace et efficiente qu'à partir d'un certain nombre d'action à savoir : renforcer la formation des artisans pour une meilleure production, apporter un soutien logistique et financier aux acteurs sur le terrain, changer l'état informel de la filière, organiser des concertations avec les services publics et privés impliqués dans les activités touristiques, artisanales et des opérateurs du secteur informel, en vue d'une meilleure synergie des actions, améliorer la compétitivité du secteur et faciliter son financement et l'accès des artisans aux marchés publics, la mise en place d'un système d'informatisation sur l'artisanat et enfin moderniser si possible les techniques de production (extraction d'argile, transport de bois de cuisson, pilage d'argile, etc).

Nos perspectives prochaines porteront sur :

- l'impact de la rareté des matières premières sur le prix des produits ;
- l'impact environnemental de l'activité potière à Odienné.

Références bibliographiques

KOUASSI Siméon Kouakou, 2019, « Les rites dans la transmission et la pérennisation des savoir-faire céramiques chez les *Gwa* d'Oguédoumé (sud côtier de la Côte-d'Ivoire) », *e-Phaistos*, [en ligne], <http://journals.openedition.org/ephaistos/4555> ; DOI : 10.4000/ephaistos.4555, consulté le 9/3^e/ 2023.

JACQUEMOT Pierre, 2019, L'autonomisation des femmes en milieu rural en Afrique, [en ligne], <https://www.researchgate.net/publication/336171303>, consultée, le 12/3^e/2023.

MORIE Kaneko, 2013, Pratiques potières dans la Corne de l'Afrique : *Techniques & Culture*, [en ligne], <http://journals.openedition.org/tc/6973> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tc.6973>, consulté le 29 /9^e/2022.

ONU-Femmes, 2015, Notre travail : Autonomisation économique, [en ligne], <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment>, consulté le 7/3^e/2023.

ONU-Femmes, 2017, L'autonomisation économique : règles et normes internationales, [en ligne], <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/global-norms-and-standards>, consulté le 9/3^e/ 2023.

SANOGO Tiantio, KOUASSI Kouakou Siméon, 2016, « Céramique et autonomisation des femmes à Tengrela (nord cote d'ivoire) », [en ligne], <https://www.revues-ufhb.ci.org>, consulté 9/3^e/2023.

SOKO Constant, 2014, *Développement économique et sociale : Division du travail, cours Masters I, Sociologie de l'économie et de l'emploi*, IES, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan, non publié.

QUINET Émile, 1991, « Pour une définition de la notion de coût social de l'environnement », In: *Économie appliquée*, Tome 44 n°4, 1991. pp. 67-77 ; doi : <https://doi.org/10.3406/ecoap.1991.2271>; https://www.persee.fr/doc/ecoap_0013-0494_1991_num_44_4_227, consulté le 18/2^e/2024.

FACTEURS SOCIOCULTURELS ET IMPLICATION DES MÈRES DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION À OUAHIGOUYA (BURKINA FASO)

Koana Jacques LOMPO *, Nabonswindé François Dieudonné SAWADOGO, Miyemba LOMPO

Institut de Formation, de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Santé et de l'Éducation (IFRISSE), Université de Dédougou, Université Joseph Ki-Zerbo

*Correspondant : lompojacq@yahoo.com

Résumé

La malnutrition demeure une préoccupation majeure des établissements de santé en Afrique subsaharienne. C'est le cas au Burkina Faso où les dimensions socioculturelles semblent influencer la prise en charge de la malnutrition des enfants. À travers une approche qualitative du type étude de cas unique au Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle (CREN) du Centre Médico-chirurgical Pédiatrique Persis (CMCPP) de Ouahigouya, cet article vise à comprendre les facteurs socioculturels qui limitent l'implication des mères dans la prise en charge de leurs enfants. L'entrevue et l'observation sont les techniques de collecte des données utilisées dans ce travail de recherche. Dans le cadre de l'étude, quinze (15) entretiens approfondis et observations ont été réalisés auprès des mères et de professionnels de santé de la zone d'étude. Les résultats de ce travail de recherche nous ont permis de mettre en lumière l'influence des facteurs socioculturels dans l'implication des mères dans la lutte contre la malnutrition. Il s'agit notamment, de l'insuffisance ou l'absence d'autonomie des mères dans la prise de décision concernant la question de santé des enfants, le sevrage brusque d'un enfant dont la mère porte une grossesse. Ces facteurs socioculturels n'encouragent pas les mères à s'engager pleinement dans la prise en charge.

Mots clés : Burkina Faso, Facteurs socioculturels, Malnutrition, Mères, Ouahigouya.

SOCIOCULTURAL FACTOR AND MATERNAL INVOLVEMENT IN THE MANAGEMENT OF MALNUTRITION IN OUAHIGOUYA (BURKINA FASO)

Abstract

Malnutrition remains a major concern for health facilities in sub-Saharan Africa. This is the case in Burkina Faso where sociocultural dimensions seem to influence the management of child malnutrition. Through a qualitative approach of the unique case study type at the Nutritional

Recovery and Education Center (CREN) of the Persis Pediatric Medical-Surgical Center (CMCPP) of Ouahigouya, this article aims to understand the socio-cultural factors which limit the involvement of mothers in the care of their children. Interview and observation are the data collection techniques used as part of this study. As part of the study, fifteen (15) in-depth interviews and observations were carried out with mothers and health professionals from the study zone. The results of this research work allowed us to highlight the influence of sociocultural factors in the involvement of mothers in the fight against malnutrition. These include, in particular, the insufficiency or absence of autonomy of mothers in decision-making regarding the issue of children's health, the abrupt weaning of a child whose mother is pregnant. These sociocultural factors do not encourage mothers to fully engage in care.

Keywords: Burkina Faso, Sociocultural factors, Malnutrition, Mothers, Ouahigouya.

Introduction

La situation de l'alimentation des enfants de moins de cinq ans constitue une préoccupation majeure. En effet, au plan mondial, en 2017, 16,6 millions enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition aiguë et seulement un quart a un reçu un traitement (Mannar et al., 2020). En Afrique, plusieurs études ont révélé que certaines considérations culturelles renforcent la persistance et la gravité de la malnutrition. Cette conception sur l'alimentation de l'enfant fait que certaines femmes pensent que le lait maternel est source de diarrhée et de fatigue de l'enfant (Bechir, Makhoulouf, Tidjani, San-San, & Levrak, 2016).

Le Burkina Faso a placé depuis près d'une décennie, la nutrition parmi ses priorités de santé publique. Malgré tous les efforts consentis, la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des femmes allaitantes reste toujours préoccupante (Ministère de la Santé, 2014). Cette situation, renforcée par les comportements des populations, facilitent l'enracinement du fléau notamment, la perception de la maladie par nos communautés.

Pour faire face à la situation, le gouvernement s'est engagé, avec ses partenaires techniques et financiers, à renforcer les interventions dans le domaine de la nutrition (Ministère de la Santé, 2014). Depuis la mise en œuvre de la politique en matière de nutrition, « la prévalence de la malnutrition aiguë globale a connu une légère régression passant de 11,3% à 10,4% de 2009 en 2015 pour les enfants de moins de cinq ans » (Ministère de la santé, 2016, p.7).

De façon générale, toutes les régions du Burkina Faso font face au phénomène de la malnutrition à des degrés divers. En 2015, sept régions sur les treize que compte le pays avaient une prévalence supérieure au seuil critique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixé à 10% pour la malnutrition aiguë globale (Ministère de la santé, 2016).

La région du nord en 2015, figurait parmi les régions les plus touchées par la malnutrition avec 11,1% se situant au-dessus du seuil critique de l'OMS (10% malnutrition aiguë globale). Dans le district sanitaire de Ouahigouya les données de l'annuaire statistique 2018 du ministère de la santé montrent que 7,3% des enfants malnutris aigus sévères sans complications ont abandonné leur traitement (Ministère de la Santé, 2018). En effet, à notre connaissance, peu d'études ont abordé la question de la prise charge psychosociale de la malnutrition, et aussi de l'implication des mères dans le processus de prise en charge des enfants malnutris au niveau des Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) du pays et plus spécifiquement dans la région du Nord. C'est à la lumière de cette situation que nous avons décidé, de mener une étude au CREN du Centre Médico-chirurgical Pédiatrique Persis de Ouahigouya (CMCPP) afin de comprendre l'influence des facteurs socio-culturels sur l'implication des mères dans la prise en charge de la malnutrition. Nous y abordons les facteurs socio-culturels rencontrés au cours de l'enquête en émettant l'hypothèse que ces facteurs limitent l'implication des mères dans la prise en charge interne de leurs enfants. Il s'agit notamment : la prise de décision pour amener l'enfant en consultation, l'administration des repas et des soins, les soins d'hygiène corporelle et vestimentaire, la communication mère-enfant, la considération de la malnutrition au niveau des communautés.

Ce travail de recherche s'articule autour des points suivants : la méthodologie, les résultats, la discussion et la conclusion.

1. Matériel et méthodes

Cette recherche est de type qualitatif. C'est une étude de cas unique, à une unité d'analyse. Selon Yin (2014), le cas constitue le principal sujet d'étude dans une étude de cas. Le Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) du Centre Médico-chirurgical Pédiatrique Persis (CMCPP) de Ouahigouya constitue le cas à étudier. C'est une approche méthodologique de recherche qui permet d'étudier des phénomènes en situation réelle, qu'ils soient nouveaux et/ou complexes ou bien pour étendre les connaissances sur des phénomènes déjà investigués (Barlatier, P.-J. 2018). La population de base de l'étude est constituée de l'ensemble des mères et

autres personnes (belles-mères, tantes, accompagnantes, agents de santé ou animatrices du CREN ayant en charge des enfants malnutris hospitalisés au CREN du CMCPP de Ouahigouya et, également, les responsables du CREN ainsi que les autres agents de santé du CMCPP comme personnes ressources.

L'étude a fait recours à l'échantillonnage par choix raisonné. Ainsi, il a été procédé à la sélection des mères dont les enfants sont admis pour la Prise en Charge en Interne (PCI), leurs accompagnants et également les agents de santé exerçant au CREN car, ils ont possédé des caractéristiques qui correspondaient aux objectifs de notre recherche. La taille de l'échantillon a évolué en fonction des informations qu'on a recueilli car « selon certains auteurs, il conviendrait de mener des entretiens jusqu'à ce que les données n'apportent plus rien de neuf en réponse à la problématique » (Lallemand, 2016, p. 55). Dans notre étude, nous avons atteint la saturation après avoir interrogé quinze (15) personnes.

Pour la réalisation de l'étude, deux techniques ont été utilisées : l'entretien semi directif et l'observation directe non participante qui, découlent de la méthode d'enquête. Cette observation directe non participante, qui nous a permis de notifier les attitudes et les comportements des mères, à travers leurs faits et gestes durant la période d'observation au CREN.

Pour la collecte des données, nous avons utilisé un guide d'entretien individuel et une grille d'observation qui nous ont permis de recueillir les opinions des participants.

Avant d'effectuer la collecte, les outils ont été testés au CREN du centre médical de Kapalin de Ouahigouya, après avoir reçu l'autorisation du responsable. Les entretiens ont duré en moyenne cinquante minutes. La démarche a consisté à négocier auprès des mères et du personnel soignant des entrevues en leur adressant une note d'information du participant. Une correspondance a été adressée au Surveillant d'Unité de Soins (SUS) de la pédiatrie dont relève le CREN. Les entretiens ont eu lieu à côté du CREN sous le hall d'une salle d'hospitalisation en construction identifiée par le SUS de la pédiatrie pour nous mettre à l'abri des regards. La collecte des données a été réalisée les matins entre 09heures et 12heures et le soir entre 15heures et 18 heures selon la disponibilité des mères et a pris fin le 19/11/2022 après avoir atteint la saturation.

Toutes les données concernant les participants ont été codées. Le codage a été conduit selon une procédure ouverte et inductive. Les catégories d'analyse sont issues des interviews ou des observations et la grille d'analyse a été élaborée à partir du verbatim.

Pour la réalisation de cette étude, « trois conditions préalables s'imposent à nous pour la réalisation de nos entretiens et de nos observations au cours de cette recherche. Il s'agit du consentement libre et éclairé ; du respect de la dignité du sujet ; du respect de la vie privée et de la confidentialité » (Van Der Maren (1999) cité par Martineau, 2007, p. 74). Un code d'identification a été attribué à chaque participant. La lettre M pour désigner les mères, la lettre A pour les animatrices et pour les infirmiers nous avons retenu les trois premières lettres (Inf) du mot. Les lettres sont suivies de chiffres selon l'ordre de passage pour les entretiens. Ainsi M1 désigne la mère qui a été interviewée en premier lieu. La direction de l'IFRISSE a adressé une correspondance au Fondateur du Centre Médical Pédiatrique Persis Ouahigouya en date du deux novembre 2021 N02021_492-IFRISSE/DG qui a aussitôt répondu favorablement le 05/11/2021 en Réf : N°2021 053 MS/SG/DRS/CMCPP.

2. Résultats

Les facteurs socioculturels sont des considérations d'ordre social et culturel qui font généralement obstacles à la réalisation des soins de santé moderne. Aux cours des entrevues, les obstacles à la prise en charge des enfants ont été fréquemment soulignés par les mères. Il s'agit notamment de : la prise de décision pour amener l'enfant en consultation, l'administration des repas et des soins, les soins d'hygiène corporelle et vestimentaire, la communication mère-enfant, la stimulation émotive de l'enfant, la considération de la malnutrition au niveau des communautés.

2.1. La prise de décision pour amener l'enfant en consultation

Selon les propos recueillis auprès des mères, la possession du pouvoir de décision sur les aspects relatifs à la santé de l'enfant est nécessaire dans la prise en charge de la malnutrition. Une bonne partie de ces mères a déclaré que c'est le mari qui décide sur tout ce qui concerne la vie du ménage. Les propos de M5 analphabète 2ième geste sont assez instructifs sur la soumission des mères par rapport à la prise de décision de son mari : « *Non l'autorisation du mari d'abord, si tu pars sans son autorisation, il ne va pas payer le médicament et en plus de cela si la maladie de l'enfant ne guéri pas, il peut me dire de m'en occuper puisque je me sens capable* ».

Selon les propos de M4 analphabète 3ième geste, dans les familles, les hommes s'intéressent peu à la santé des enfants en déclarant en ces termes : « *S'il te donne la route tu pars. Nos maris négligent les maladies des enfants au début, ils s'impliquent généralement que quand la maladie s'aggrave, mais nous, on les regarde nous allons faire comment ?* ».

Cependant, l'autorité des chefs de familles ou des maris n'est pas toujours respectée dans toutes les familles depuis l'avènement de la gratuité des soins pour les enfants. Certaines mères n'attendent plus l'autorisation de leurs maris avant de se rendre au centre de santé car les consultations tardives peuvent se révéler inefficaces, comme l'attestent les propos de M3 analphabète 3ième geste : « *Oui si l'enfant est malade nous rejoignons les agents de santé. Parfois si tu vas attendre l'autorisation de ton mari ou du chef de famille la maladie va se compliquer et ce n'est pas bien pour l'enfant* ».

Des mères éprouvent des difficultés pour amener leurs enfants en consultation. Au-delà de ces difficultés liées à la prise de décision, qu'en est-il de l'administration des repas et des soins ?

2.2. L'administration des repas et des soins

L'administration des repas et des soins par les mères contribuent sans conteste à l'amélioration de la prise en charge des enfants malnutris au CREN. A travers les entretiens nous avons constaté qu'elles connaissent l'importance de l'alimentation et des soins dont un malnutri doit bénéficier. Les mères dans leur ensemble ont affirmé qu'elles participent activement aux côtés du personnel soignant à assurer l'administration des repas et des autres soins de leurs enfants. Elles savent aussi que les repas sont octroyés aux enfants en fonction de leurs besoins et ont aussi exprimé leur souhait d'obtenir plus de repas pour leurs enfants.

Ce que témoignent les propos de M1 alphabétisée 4ième geste :

Oui, nous aidons les infirmiers à donner à manger aux enfants. Ils nous ont montré qu'à partir de 6 mois nous pouvons donner de l'eau, le lait, la bouillie ; aux enfants avant 6 mois non. Les infirmiers donnent le lait aux enfants en fonction de la quantité du lait maternel. Mais chez nous à la maison les vieilles leur donnent l'eau et les tisanes ; elles nous disent que les tisanes protègent les enfants contre les maladies comme les diarrhées.

Chaque mère connaît les différents types de repas que son enfant doit recevoir en fonction de son âge, la quantité qu'il doit consommer à chaque repas et également le nombre de fois qu'elle doit administrer à l'enfant sous l'œil vigilant du personnel soignant. Les mères bénéficient des vivres pour assurer leur alimentation durant leur séjour au CREN.

Les propos de M5 analphabète 2ième geste sont assez illustratifs sur la question :

Je lui donne mon lait et le lait industriel, l'eau salée que les infirmiers me donnent pour lui. Il consomme le lait seulement. Les agents nous disent que le médicament se donne petit à petit, l'enfant ne supporte pas les quantités assez élevées de médicament. Si tu donnes un coup l'enfant vomit, et tu commences à dire que le médicament n'est pas

bien. Ils nous donnent des vivres à préparer pour manger, ils nous conseillent sur l'hygiène ; nous pouvons transmettre cette information à la maison (enveloppement humide en cas de fièvre).

Au CREN du CMCPP, même si la plupart des mères ont déclaré qu'elles participent aux activités des soins à travers l'administration des repas, certaines d'entre elles estiment que le personnel soignant exécute l'essentiel des activités de soins sans les impliquer. Les discours des mères à propos de leur participation à l'administration des repas sont confirmés par le personnel soignant du CREN du (CMCPP).

En témoignent les déclarations de A1 4 ans de service : *« Oui, elles le font, on leur donne 5 repas entre 7h30 et 22h. Nous les conseillons de fermer les repas pour donner à l'enfant quand il a faim. Les enfants tètent aussi pour compléter les repas ».*

Les propos de l'animatrice A1 4ans de service témoignent qu'il a un système d'échange assez efficace qui crée une cohésion entre les mères et le personnel soignant. Cette situation fait naître un climat de confiance en leur sein. Cela peut contribuer à l'amélioration de la prise en charge des enfants par l'administration des repas, et les autres aspects des soins comme le respect de l'hygiène.

2.3. Les soins d'hygiène corporelle et vestimentaire

La prise en charge d'un enfant de façon générale et en particulier l'enfant malnutri, doit être une activité de routine pour la mère. Dans ce contexte apparaît un des rôles centraux de la mère dans les soins à administrer à son enfant. Toutes les mères enquêtées ont affirmé qu'elles lavent leurs enfants au moins deux fois par jour, le matin et, le soir et elles lavent également les habits de leurs enfants.

En témoignent les propos de M6 analphabète 5ième geste sur les aspects relatifs à la question de l'hygiène au niveau du CREN :

Je grouille pour que les habits soient propres, s'il y a les saletés, l'enfant va faire la diarrhée. Si les mouches touchent nos gobelets ça peut donner aussi la diarrhée aux enfants car, ces mouches peuvent avoir touché auparavant les selles d'un enfant. Les agents de santé nous disent tous les jours de veiller à ce que tout soit propre au tour de nous. Ici et puis chez nous c'est différent. A la maison les vieilles nous disent qu'on lave les enfants seulement les soirs. Le jour qu'il fait froid elles nous disent de ne pas les laver.

A travers les entretiens avec le personnel soignant nous avons noté que les règles de l'hygiène sont respectées sous conditions, bien que toutes les mères aient déclaré respecter les règles

d'hygiène. Les propos de A1, 4 ans de service sur le sujet nous font penser à une action coercitive du personnel soignant du CREN :

Laver un enfant est obligatoire avant la prise des constantes le matin et le soir. Elles le savent bien même, car ici c'est la première condition si non elle n'a pas accès aux prises des constantes et des repas. Comme vous le savez si l'hygiène est effective, c'est sûr qu'on peut guérir facilement ces enfants-là. Les nouvelles arrivantes s'adaptent généralement plus facilement avec leurs camarades qu'elles sont arrivées trouver.

Selon les propos de l'animatrice A1, 4 ans de service, les mères sont contraintes de respecter les règles de l'hygiène au CREN du CMCPP. Cependant cette action coercitive sur les mères peut-elle avoir un impact sur la communication entre elles et leurs enfants ?

2.4. La communication mère-enfant

Dans les structures de prise en charge des enfants et plus particulièrement les CREN, la communication entre une mère et son enfant malnutri figure aux premiers rangs dans les stratégies de soins des enfants malnutris et ne doit en aucun cas être reléguée au second plan.

Les propos de M7 niveau primaire 2ième geste sont assez instructifs sur la question :

Je cause avec mon enfant. L'enfant a besoin d'être écouté et flatté, généralement quand je parle je constate qu'il gesticule et parfois il rit, donc je me dis qu'il est content. Il y a des moments, je lui parle et il ne réagit pas ; mais quand je lui donne à manger il commence à s'amuser avec moi. Pour moi lorsqu'un enfant ne s'amuse pas, s'il n'a pas faim il est malade.

Les mères communiquent avec leurs enfants au CREN du CMCPP à travers certains canaux de communication comme le rire, le sourire ou le langage oral. L'enfant a besoin d'être flatté et écouté par sa mère ou son proche. Cependant, les témoignages de certaines mères mettent en doute l'effectivité de la communication mère-enfant. Pour ces dernières la communication s'installe avec la capacité de l'enfant à parler. Pour elles, il n'est pas nécessaire de communiquer avec un enfant qui n'a pas encore développé sa faculté du langage.

Bien que la majeure partie des mères ait affirmé communiquer avec leurs enfants au CREN et d'autres même en dehors du CREN, il existe un déficit de communication entre les mères et leurs enfants selon les informations issues des interviews du personnel soignant du CREN.

A1 4 ans de service à l'opposé des déclarations de plusieurs mères, s'exprime en ses termes : « *Beaucoup de mères ne s'intéressent pas à leurs enfants. La communication avec les enfants n'est pas assez. D'autres passent plus de temps à causer entre elles au lieu de s'occuper de leurs enfants. On les rappelle tout temps mais ahi ! Certaines d'entre elles sont toujours à la traine.* »

Le déficit de communication mère-enfant est une réalité selon les propos de l'animatrice A1 4 ans de service. L'insuffisance de communication mères-enfants n'a-t-elle pas des répercussions négatives sur la stimulation émotive de l'enfant ?

2.5. La stimulation émotive de l'enfant

La stimulation émotive au même titre que la communication est l'un des éléments à prendre en considération durant le séjour des enfants malades au CREN. Le CREN du CMCPP reçoit les enfants venant de pratiquement tous les districts de la région du Nord, parfois même des enfants d'autres régions. Selon leurs déclarations, les mères dans ensemble ont affirmé stimuler émotivement leurs enfants comme l'attestent les propos de M8 analphabète 5ième geste : « *Si l'enfant est apathique je lui donne les jouets, ils sont à notre disposition. Quand l'enfant s'amuse parfois il oublie un peu sa situation de malade et cela permet à la mère de se reposer un peu si non que ce n'est pas facile* ».

Cependant, ces déclarations unanimes des mères contrastent avec les propos des prestataires de soins du centre. De l'appréciation du personnel soignant du CREN, la stimulation émotive au profit des enfants n'est pas assez fréquente au point d'induire un impact psychothérapique conséquent sur l'enfant qui puisse contribuer efficacement à la réalisation des soins de qualité.

En témoignent les propos de A1 4 ans de service : « *Peu de femmes stimulent leurs enfants, beaucoup sont tristes, d'autres n'aiment même pas leurs enfants, alors que l'enfant a besoin d'être flatté même quand il s'agit de lui donner les médicaments* ».

2.6. La considération de la malnutrition au niveau des communautés

Dans les communautés et en milieu rural surtout, la malnutrition est diversement perçue par la population, rendant ainsi difficile sa prise en charge. Selon les mères que nous avons interviewées, plusieurs situations expliquent l'état de malnutrition : les maladies, la faim, le manque de lait, le manque de nourriture, la dentition, les grossesses surprises.

Les propos de M4 analphabète 3ième geste en sont une illustration à travers ses deux versions sur sa compréhension de ce que c'est que la malnutrition tant au niveau des professionnels qu'au niveau communautaire :

Les infirmiers nous disent que c'est le manque de nourriture qui entraine la malnutrition. Au village ils disent que c'est le mauvais entretien des enfants qui fait qu'ils tombent malades de la malnutrition. Si tu entretiens bien ton enfant, il ne tombera pas malade. Si le lait maternel aussi manque ou ne suffit pas l'enfant sera

malnutri. Chez nous quand tu tombes enceinte tu ne dois plus donner ton lait à ton pour ne pas lui rendre malade.

Comme soulignées par les mères les causes de la malnutrition sont multiples et multidimensionnelles, la principale cause fréquemment citée étant l'insuffisance ou le manque de nourriture chez l'enfant. Certaines mères plus averties sur la question de la malnutrition pensent qu'elle a d'autres causes en plus de l'insuffisance de l'alimentation de l'enfant.

De ce qui ressort des déclarations de M10 alphabétisée 3ième geste :

C'est le manque de nourriture chez la mère qui entraîne la malnutrition. Parce que si la nourriture ne suffit pas pour satisfaire les besoins nutritionnels de sa maman, l'enfant en tétant le sein n'aura pas de lait. Chez nous les enfants mangent ce que leurs mères mangent (tô, viande, riz, œufs, mais y'en a pas, nous n'avons pas l'argent pour payer tout ça.

La prise en charge de la malnutrition est un processus qui nécessite l'engagement de plusieurs acteurs que sont le personnel soignant, les mères, les accompagnants, les tuteurs et de façon générale les parents. Des différents entretiens avec ces acteurs, des informations pouvant contribuer à une meilleure prise en charge des enfants ont émergé. A travers la dernière partie de notre travail nous allons mettre en relation ces verbatim avec les résultats d'autres études antérieures.

3. Discussion

Notre question de recherche était de savoir quels étaient les facteurs socio-culturels qui limitent l'implication des mères dans la prise en charge en interne de leurs enfants au CREN du CMCPP de Ouahigouya. Pour répondre à cette question, nous avons analysé la prise de décision pour amener l'enfant en consultation, la prise en charge alimentaire de l'enfant, les soins d'hygiène corporelle et vestimentaire, la relation mère-enfant, la stimulation émotive de l'enfant de la part de sa mère.

A travers l'analyse des verbatim nous notons une insuffisance d'autonomie des mères à prendre elles seules la décision pour amener leurs enfants en consultation au centre de santé sans l'avis du chef de la famille ou du mari lorsque l'enfant est malade. Ces résultats sont semblables à ceux trouvés par (E-G. Edoun, & L-R. Mongbo, 2020) qui, dans leur étude ont montré que la plupart des décisions sont prises dans le ménage par les hommes. Elles ont expliqué que l'absence de pouvoir décisionnel de leur côté avait des répercussions directes non seulement sur elles-mêmes, mais sur la capacité à nourrir et à prendre soins de leurs enfants et de leurs ménages. Ce faible

pouvoir décisionnel des femmes a été souligné dans le rapport d'évaluation décennale de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing où il est ressorti que la pauvreté et les pesanteurs socioculturelles persistantes pourraient influencer sur des pratiques coutumières défavorables aux femmes à travers leur faible pouvoir de décision en matière de promotion de la santé (Ministère de la Promotion de la Femme : Burkina Faso, 2004).

Dans notre contexte, ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que toutes les mères interrogées sont issues du milieu rural et sont en général très dépendantes des décisions prises par leurs maris ou le chef de famille.

Concernant l'administration des aliments, l'analyse des verbatim et les données de l'observation montrent que les mères participent à la prise en charge alimentaire de leurs enfants. Elles assurent l'administration des cinq repas quotidiens fournis par le personnel du Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) à leurs enfants entre sept heures trente minutes et vingt-deux heures et, bénéficient elles-mêmes d'au moins un repas journalier.

Nos résultats sont similaires à ceux de (M. Ouédraogo, 2012) qui ont montré que les enfants reçoivent en moyenne 5 repas par jour entre 8h et 17h et les mères un repas par jour. Selon lui, cela évite la consommation des aliments des enfants par les mères. Cette forte similarité peut s'expliquer par le fait que la prise en charge de la malnutrition prend aussi en compte le statut nutritionnel de la mère.

Par contre, (A. Fomba, 2021) a trouvé des résultats un peu différents des nôtres où il est ressorti que la majorité des enfants bénéficiaient d'au moins trois repas journaliers. Trois repas journaliers ne suffisent pas pour assurer une bonne prise en charge nutritionnelle d'un malnutri aigu sévère. Ces résultats peuvent être la conséquence d'une insuffisance d'approvisionnement de la structure en aliments ou à un régime d'externat appliqué aux enfants non hospitalisés.

Pour ce qui est de l'hygiène, les mères ont toutes déclaré respecter les règles d'hygiène cependant, le personnel a affirmé qu'à l'admission des mères, il y a manque d'hygiène pourtant nécessaire pour éviter les diarrhées. Certains agents ont déclaré le caractère obligatoire de respecter les règles d'hygiène au CREN. Les données de l'observation nous ont également permis de constater que les femmes suivent en partie les conseils prodigués par le personnel en la matière.

Appliquer les règles d'hygiène au CREN par contrainte suppose probablement l'absence d'hygiène à la maison. Nos résultats sont semblables à la plupart des études qui ont abordé la

question de l'hygiène. Ces études ont montré que les conditions d'hygiène précaire constituent un terrain propice à la malnutrition (E-G. Edoun, & L-R. Mongbo, 2020). Yugaré/Ouédraogo et al. (2016) ont également montré dans leur étude que la dégradation de l'état nutritionnel variait aussi avec le niveau d'hygiène.

Dans le processus de prise en charge, la communication entre la mère et son enfant est primordiale pour l'évolution rapide vers la guérison. Les données des entretiens et de l'observation auprès des mères nous ont permis de constater l'effectivité de la relation mère-enfant. Des études antérieures ont déjà abondé dans ce sens. La relation mère-enfant traduisant l'environnement relationnel, influence l'état nutritionnel de l'enfant, favoriserait une guérison rapide et des interventions sur l'environnement psychoaffectif peuvent contribuer à prévenir les rechutes et aussi à obtenir des résultats positifs durables (J.-F. Bouville, 2003 ; X. Tislair, & B. Laumont, 2009). C. Lamour, 2015) a aussi montré qu'un échange riche de sentiments positifs avec l'enfant, combiné à une existence de réciprocité pousse les parents à prendre soin de leur enfant, augmente leur sentiment de réussite personnelle et consolide les habiletés parentales. Selon (D. Turck, et al., 2013) l'allaitement rend étroit la relation mère-enfant et favorise les échanges dans une dynamique que les pédopsychiatres appellent « spirale transactionnelle ». L'insuffisance de communication des mères conduit à la mauvaise prise en charge.

Un des aspects incontournables de la prise en charge, la stimulation émotive des enfants de la part de leurs mères n'est pas une pratique régulière au CREN du CMCPP. Les résultats obtenus à partir des entretiens avec les infirmiers et les animatrices combinés aux données de l'observation que nous avons réalisée, l'ont confirmé bien que toutes les mères aient déclaré avec énergie qu'elles stimulent leurs enfants. Ces résultats ne sont pas en adéquation avec les études antérieures comme les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour le traitement hospitalier des enfants sévèrement malnutris qui recommandent des soins affectueux et attentifs, un milieu gai et stimulant, une thérapie par le jeu structuré pendant 15 à 30 min/jour (A. Ashworth, S. Khanum, A. Jackson & C. Schofield, 2004). (D. Mahonde, & A. Conticini, 2012) ont souligné dans leur étude les bénéfices de la stimulation en montrant que la mère qui a été exposée aux avantages de la stimulation émotionnelle a la capacité à mieux prendre en considération, le point de vue de l'enfant, ses envies, idées et opinions nécessaires pour une bonne thérapie. L'étude a aussi montré que la stimulation émotionnelle de l'enfant à une prise en charge nutritionnelle permet une récupération physique plus rapide de ce dernier en réduisant son

temps de traitement à 2,5 semaines en moyenne au lieu de six 6 semaines de prise en charge nécessaires pour le traitement en interne selon le protocole de prise en charge. Le manque de stimulation psychosociale est particulièrement nocif pour les enfants malnutris (X. Tislair & B. Laumont, 2009). Les mères, pour participer efficacement à la réussite des soins, doivent ainsi prendre à bras le corps la question de la stimulation émotive.

Concernant la considération de la malnutrition, nous avons constaté qu'elle est diversement appréciée au niveau de la communauté. L'analyse des verbatim exprime cette diversité de point de vue. La majeure partie des mères interviewées a cité le manque de lait chez la mère et le manque de nourriture, certaines mères pensent que c'est le manque de nourriture chez la maman qui entraîne la malnutrition de l'enfant. D'autres mères ont déclaré que c'est la poussée dentaire qui entraîne la diarrhée chez l'enfant, qui à son tour induit l'enfant dans la malnutrition. Une mère a parlé de la grossesse surprise de la mère qui empêche l'enfant de téter. Ces résultats sont en accord avec les résultats des études de (Haisset, G. F, 2013 ; M. Koné, 2008a ; Magen, C. 2012) qui ont aussi incriminé la grossesse, le statut nutritionnel de la mère, l'insuffisance d'alimentation comme cause de la malnutrition. (Bonkano, B., et al. 2020) ont aussi montré dans leur étude que la pauvreté au sein des ménages limite fortement la capacité des parents à pourvoir efficacement aux besoins nutritionnels des enfants. Le faible pouvoir d'achat a également été souligné par (B-O.S. Barry, 2009) dans son étude où tous les enfants admis en pédiatrie étaient issus de couche socio-économique faible.

Ces différentes situations pourraient expliquer la fréquence élevée des enfants malnutris hospitalisés au Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) du Centre Médico-chirurgical Pédiatrique Persis (CMCPP) car tous ces enfants hospitalisés sont issus du milieu rural qui rime généralement avec précarité des conditions de vie. Selon les résultats de notre étude, malgré la diversité des considérations des mères sur la malnutrition, toutes la reconnaissent comme étant une maladie. Ce qui est en opposition aux résultats de l'étude réalisée dans le district sanitaire Bafoulabe, région de Kayes au Mali par (M. Traoré, I. Touré, K. Dembélé & Y. Traoré, 2019) où la malnutrition n'est pas encore bien perçue par les communautés comme maladie ; alors que c'est la maladie qui devrait les motiver à emmener immédiatement les enfants dans les centres de santé pour la prise en charge.

Conclusion

Au cours de ce travail de recherche, nous avons tenté de rendre compte des facteurs socio-culturels qui limitent l'implication des mères dans la prise en charge en interne de leurs enfants.

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge à travers la participation des mères, nous avons mené une étude qualitative de type étude de cas au Centre Médico-chirurgical Pédiatrique Persis (CMCPP) de Ouahigouya.

Selon les résultats de cette étude, les mères ont un rôle central à jouer dans la prise en charge au regard de leur proximité avec leurs enfants. Cependant, la participation des mères est influencée par les facteurs socio-culturels. Il s'agit notamment, de l'insuffisance ou l'absence d'autonomie des mères dans la prise de décision concernant la question de santé des enfants, le sevrage brusque d'un enfant dont la mère porte une grossesse. Notre recherche contribuera à enrichir la littérature sur les effets des facteurs socio-culturels en lien avec la place de la mère dans le processus de prise en charge de l'enfant malnutri au CREN.

Références bibliographiques

ANN Ashworth-SULTANA Khanum-ALAN Jackson-CLAIRE Schofield, 2004, *Directives OMS pour le traitement hospitalier des enfants sévèrement malnutris*, ISBN 92-4-2-54609-7.

BARLATIER Pierre-Jean, 2018, « Les études de cas », *Edhec Business School*, Octobre 2018.

BARRY Boubacar Oumar Sangaré, 2009, *Evaluation de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère dans le service de pédiatrie de l'hôpital de Gao*, Thèse de doctorat, Université de Bamako, Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto Stomatologie, Bamako, Mali.

BECHIR Mahamat, MAKHLOUF Himeda, SAN-SAN Dimanche, Levrak Mohamed Cheik, 2016, « Pourquoi un Forum National sur la Nutrition et l'Alimentation au Tchad ? » *Revue Scientifique du Tchad*, Série Spéciale mai 2016, Forum National sur la Nutrition et l'alimentation.

BONKANO Baoua, GARBA Moumouni, Ms MAMAN Moussa, NANEITO Moussa, KAMAYE Maazou, 2020, « Evaluation de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère dans le service de creni du centre hospitalier régional (chr) de Niamey », *European Scientific Journal*, August 2020 édition Vol.16, No.24 ISSN : 1857-7881 (Print) e - ISSN 1857-7431.

BOUVILLE Jean-François, 2003, « Etiologies relationnelles de la malnutrition infantile en milieu tropical », *Devenir*, 2003/1 vol.15 France.

EDOUN Emmanuel Guy, MONGBO Roch, 2020, « Les formes socioculturelles de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans dans la commune de Karimama au Nord du Bénin », *European Scientific Journal september 2020 édition* Vol.16, No.27 ISSN : 1857-7881 (Print) e - ISSN 1857-7431.

FOMBA Adama, 2021, *Evaluation de l'état nutritionnel des enfants de 2-5 ans exposés non infectés nés de mère infectée par le VIH /sida suivis au centre d'excellence pédiatrique du chu-Gabriel*, Mémoire du diplôme d'études spécialisées (D.E.S) de Pédiatrie, Bamako, Mali.

HAISSET Gnomon Fanga, 2013, *Perception de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère par la population au niveau communautaire versus centre de santé, District Sanitaire de Massakory TCHAD*, Mémoire de master en Développement de l'Université Senghor, Département Santé, Spécialité politiques nutritionnelles, Alexandrie, Egypte.

KONE Mariatou, 2008, « Stratégies des ménages et malnutrition infantile dans la région de Madarounfa », *Afrique contemporaine*, 2008/1 n° 225.

LALLEMAND Carine, 2016, « Entretien Lallemand 2016 », *Eindhoven university of technology et à l'Université du Luxembourg*.

LAMOUR Claire, 2015, *La relation triangulaire parents/enfant/infirmier en néonatalogie*. Mémoire de fin d'études, Institut de Formation en Soins Infirmiers de Quimper, Cedex, France.

MAGEN Carine, 2012, *Analyse qualitative des Causes de la Malnutrition, Grand Kanem, Tchad*, Rapport d'Enquête, Mission ACF-France Tchad.

MAHONDE Djanabou, CONTICINI Alessandro, 2012, « La stimulation psychosociale et affective dans les situations de crises alimentaires et nutritionnelles au Niger ».

MINISTERE DE LA SANTE, BURKINA FASO, 2018, Annuaire statistique 2018.

MINISTERE DE LA SANTE BURKINA FASO, 2016, Enquête nutritionnelle nationale 2016.

MINISTERE DE LA SANTE BURKINA FASO, 2016, Politique nationale de nutrition.

MINISTERE DE LA SANTE, BURKINA FASO, 2014, Prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë (pcima).

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, BURKINA FASO, 2004.

OUEDRAOGO Moussa, 2012, *Rapport coût/efficacité de la prise en charge de la malnutrition aiguë au centre médical st. Camille de Ouagadougou*, Mémoire de maîtrise UFR/SVT, Université Joseph KI-Zerbo, Ouagadougou Burkina Faso.

TISLAIR Xavier, LAUMONT Barbara, 2009, « Aspects psychosociaux de la malnutrition chez les enfants ».

TURCK Dominique, VIDAILHET Michel, BOCQUET Alain, BRESSON Jean-Louis, BRIEND André, CHOURAQUI Jean Pierre, SIMEONI Umberto, 2013, « Allaitement maternel : Les bénéfices pour la santé de l'enfant et de sa mère », *Archives de Pédiatrie*, 20.

TRAORE Mamadou, TOURE Ibrahim, DEMBELE Karim, TRAORE Yacouba, 2019, « Etude socio-anthropologique de la nutrition dans le district sanitaire de Bafoulabé ».

VAN Der Maren 1999 cité par MARTINEAU Stéphane 2007, p. 74, « L'éthique en recherche qualitatives : quelques pistes de réflexion », *Université du Québec à Trois-Rivières*.

VENKATESH Mannar-RENATA Micha-LORENA Allemandi-ASHKAN Afshin-PHILIP Baker-JANE Battersby-SCHOFIELD Dominic, 2020, Rapport sur la nutrition mondiale, *Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition*, Bristol, Royaume-Uni : developement initiatives ISBN : 978-1-9164452-9-1, Édition, Nina Behrman.

YIN Robert, 2014, *Case Study Research: Design and Methods* 5th ed. Thousand Oaks, California: Sage Publications, Inc.

YUGBARE/Ouédraogo Solange Odile, DAO Lassina, NIENI Ami, TOGUEYNI Laure, NAGALO Kisito, KABORET Sonia, KOUETA Fla, KAM Ludovic, YE/Ouattara Diarra, 2016, « Malnutrition et hospitalisation chez les enfants de moins de cinq ans au centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles de Gaulle de Ouagadougou », Burkina Faso, *Rev. CAMES SANTE* Vol.4. N°2. Décembre 2016 ISSN 2424-7243.

LE SPORT, FACTEUR DE RELANCE POST- COVID-19 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MALI

Mahamadou N. KEITA*, Abdoulaye DOUMBIA, Abba MAHAMANE

Département Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Institut National de la Jeunesse et des Sports (I.N.J.S), Bamako, Mali

*Correspondant : eiefdkeita@yahoo.com

Résumé

La pratique sportive s'impose aujourd'hui comme l'un des loisirs les plus largement partagés par une masse de populations. En 2019, les activités sportives institutionnelles ou auto-organisées se sont vues secouées par une série de mesures consécutives à une maladie très contagieuse dénommée covid-19. Au Mali, plusieurs mesures ont été prises par les autorités parmi lesquelles : l'arrêt de toutes les compétitions sportives, la fermeture de toutes les infrastructures sportives et culturelles et l'interdiction de tout regroupement de plus de cinquante personnes. Ainsi, à travers cette étude, nous analysons l'impact de la Covid-19 sur le développement des activités physiques et sportives au Mali. Pour l'atteinte de cet objectif, nous nous appuyons sur une démarche méthodologique qualitative se divisant en quatre grandes phases : I) la recherche documentaire (coupures de presse, livres, articles), II) les enquêtes de terrain (application d'outils principaux (les entretiens semi-directifs adressés aux différents acteurs), III) l'analyse et l'interprétation des données et IV) les comparaisons et discussions scientifiques. Les résultats nous ont permis de souligner une baisse de performances sportives en temps de Covid-19, la désorganisation des activités sportives, l'absence de mesures appropriées susceptibles d'atténuer les effets du phénomène et surtout une baisse du rendement économique et financier des activités sportives.

Mots clés : Athlète, Fédérations sportives, Infrastructures sportives, Sports, Covid-19.

SPORT, A FACTOR FOR POST-COVID-19 RECOVERY TOWARDS SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN MALI

Abstract

The practice of sport is now one of the most widely shared leisure activities by a mass of populations. In 2019, institutional or self-organized sports activities were shaken by a series of measures following a highly contagious disease called covid-19. In Mali, several measures have

been taken by the authorities, including a halt to all sporting competitions, the closure of all sporting and cultural facilities and a ban on all gatherings of more than fifty people. Thus, through this study, we analyze the impact of Covid-19 on the development of physical and sports activities in Mali. To achieve this objective, we rely on a qualitative methodological approach divided into four main phases: I) documentary research (press clippings, books, articles), II) field surveys (application of main tools (semi-structured interviews addressed to the various actors), III) analysis and interpretation of data and IV) scientific comparisons and discussions. The results allowed us to highlight a drop in sports performance in times of Covid-19, the disorganization of sports activities, the absence of appropriate measures to mitigate the effects of the phenomenon and above all a decrease in the economic and financial return of sports activities.

Keywords: Athlete, Sport federation, Sports infrastructure, Sports, COVID-19.

Introduction

Les activités physiques et sportives sont des phénomènes majeurs foncièrement inscrits dans le mode de vie des sociétés modernes et qui influent sur les politiques de développement à des échelles multiples. Si le loisir concerne un éventail de plus en plus ouvert et diversifié d'activités sportives, culturelles, récréatives, touristiques, générant des pratiques elles-mêmes de plus en plus différenciées (Désiré, 2014, p.12), il faut reconnaître que parmi tous les loisirs, la pratique sportive s'impose aujourd'hui comme l'un des loisirs les plus largement partagés par une masse de populations (Rauch, 2005, p.14).

Le monde entier s'est vu secoué vers la fin de l'année 2019 par une maladie contagieuse dénommée covid-19. Cette pandémie de la Covid-19 a contraint le monde entier à prendre des mesures exceptionnelles afin d'éviter la propagation du virus pour vaincre la pandémie. C'est ainsi que plusieurs mesures ont été prises par les autorités maliennes qui sont entre autres : l'arrêt de toutes les compétitions sportives, la fermeture de toutes les infrastructures sportives et l'interdiction de tout regroupement de plus de cinquante personnes. En outre, le certificat du test Covid-19 et/ou certificat de vaccination contre la Covid-19 sont devenus des documents indispensables pour les voyages à l'étranger. Ces mesures exceptionnelles ont eu des conséquences sur la pratique sportive et sur le bien-être des acteurs sportifs.

Les difficultés financières auxquelles les dirigeants sportifs ont fait face les ont amenés à mettre au chômage technique leurs athlètes. D'autres acteurs étaient obligés d'arrêter leurs activités

pendant une longue période. Il faut rappeler que depuis l'avènement de cette pandémie, toute l'économie sportive fut arrêtée. C'est le lieu de rappeler que seules certaines instances sportives internationales, continentales ont levé des fonds pour aider les structures et les acteurs sportifs. Cet élan de solidarité internationale a pu soulager la souffrance de certaines structures et certains athlètes.

La pandémie de la Covid-19 a ébranlé le monde dans sa globalité, en particulier, elle a touché les cœurs de métiers de la CONFEJES. Le choix du confinement pour prévenir et contenir la maladie a rétréci l'espace civique, distendu le lien social, baissé la pratique sportive, etc. la fermeture des frontières a entraîné le ralentissement des activités économiques, l'annulation ou la reprogrammation de grands événements sportifs et culturels. Les conséquences négatives dans les secteurs de la jeunesse, du sport et du loisir sont considérables. Certes, ces conséquences ont rendu plus difficiles la réalisation des politiques nationales de développement du sport et l'atteinte des ODD (Objectifs du Développement Durable) et mais elles offrent une opportunité à trouver des solutions collectives au niveau multilatéral. C'est dans ce sens que la CONFEJES a décidé de mobiliser ses membres et de mutualiser avec ses partenaires pour tracer une voie transformatrice faisant de la JSL (Jeunesse Sport, Loisir) des facteurs essentiels de la relance du développement économique et social. C'est pourquoi, le bureau de la CONFEJES a donné mandat au Secrétaire Général d'organiser un symposium international sur le thème « Jeunesse, sport et loisir, facteurs de relance post-covid-19 en facteur du développement durable. », en marge de la 39^{ème} Conférence ministérielle, prévue au Congo en 2023.

C'est dans ce cadre que l'Institut National de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne à travers ses services techniques ont préparé les recommandations du Mali. L'Institut National de la Jeunesse et des Sports, Etablissement d'enseignement Technique et Professionnel à caractère Scientifique et Technologique s'est penché sur l'étude scientifique du rapport sport-Covid-19 au Mali.

L'objectif de cet article est de faire l'état des lieux et de formuler des recommandations argumentées par les résultats probants venant de l'étude menée sur le terrain, qui, traduites en actions, pourraient contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale du développement du sport au Mali et à l'atteinte des objectifs du développement durable.

L'article s'articule autour de quatre points. Le premier situe la thématique dans son contexte malien ; le deuxième aborde la méthodologie ; le troisième présente et analyse les résultats de l'enquête et enfin un quatrième point formule des recommandations.

1. Méthodologie

Dans cette partie, nous définissons l'approche méthodologique, les techniques de collecte des données, les outils de recherche utilisés, les techniques d'échantillonnage, la méthode de traitement des données, les difficultés rencontrées et enfin les limites de l'étude.

1.1. Approche utilisée

En adoptant une approche qualitative qui se veut à la fois comparative et compréhensive, notre travail de recherche tente de faire comprendre la relation entre le sport et la Covid-19 au Mali. Nous le ferons en analysant l'impact de la pandémie sur les différentes composantes du mouvement sportif (les athlètes, les instances, l'encadrement, les journalistes, les acteurs connexes, etc). En effet, nous avons voulu accorder la priorité à cette approche d'étude en profondeur sur un échantillon réduit en utilisant des techniques et des outils conseillés dans ce type d'étude. Cette recherche vise non seulement la compréhension du problème en nous basant sur nos propres interprétations et celles des documents, mais elle vise aussi principalement les interprétations des personnes concernées par l'objet d'étude.

1.2. Instrument de collecte

Nous avons utilisé comme instrument de recherche le guide d'entretien. En plus des articles scientifiques et des ouvrages, nos guides d'entretien portent sur des thématiques variées relatives à la relation entre la Covid-19 et le sport au Mali.

Ces variables sont :

- rapport entre sport et Covid-19 ;
- problèmes liés à la gestion du sport en temps de Covid-19 ;
- solutions apportées par les différents acteurs ;
- impact de la Covid-19 sur le sport.

1.3. Techniques de collecte des données

Les informations ont été recueillies à partir des entretiens semi-directs. Cette technique nous a permis d'avoir des entretiens au cours desquels nous avons discuté en profondeur de la question de la Covid-19. Il s'agissait aussi de favoriser la production d'un discours de l'interviewé sur les

items retenus dans le guide d'entretien. Les entretiens étaient individuels. Tous les entretiens ont été transcrits et analysés en fonction de nos différentes thématiques. Les guides d'entretien nous ont permis de recueillir beaucoup d'informations sur l'objet de notre étude.

1.4. Population cible

La population cible est constituée des agents des administrations sportives (10), de l'encadrement technique (10) et médical des clubs (5) et des équipes nationales (3), des athlètes (20), des journalistes sportifs (5), des supporters (10) et des acteurs indirects (commerçants, parqueurs) (10). Le critère retenu est l'implication directe et indirecte dans le sport et ses activités connexes.

1.5. Traitement des données

A l'issue de la collecte des données, nous avons procédé à l'analyse du contenu thématique des discours des différentes catégories interviewées. Pour ce faire, nous avons transcrit tous les différents discours et dressé un tableau par items ; dans leur analyse, nous nous sommes intéressés à la fréquence des idées qui apparaissaient dans toutes les réponses.

2. Résultats

Le sport dans son fonctionnement naturel est un phénomène qui engendre un rassemblement de personne, favorable à la propagation des maladies contagieuses, telle que la covid-19. Afin d'éviter sa propagation, des mesures de prévention avaient été instaurées, ce qui a conduit entre temps à l'arrêt total et par la suite une reprise partielle des activités sportives. Cette situation a entraîné quelques dysfonctionnements au niveau des structures d'organisation et de gestion du sport au Mali.

2.1. Rapport entre sport et Covid-19

Les différents acteurs du sport au Mali affirment que les bouleversements qu'ils ont connus en 2020 ont transformé non seulement leur façon de gérer le sport, mais aussi la fréquence de leurs activités. Par ailleurs, tous évoquent le nouveau défi rencontré par les administrateurs, les sportifs amateurs et professionnels et tous les autres acteurs de l'environnement sportif national à savoir rester actifs en période de pandémie.

2.2. Gestion du sport en temps de Covid-19

2.2.1. Sur le plan sportif

La gestion des activités physiques et sportives en temps de Covid-19 a été faite d'une manière sectorielle (d'une structure à une autre et d'une discipline à une autre). A cet effet, les problèmes variaient d'un acteur à un autre. C'est pourquoi, les administrateurs l'abordent sous un angle juridique. Ainsi, pour MK, Président de club de ligue 1 :

L'arrêt et la reprise des activités ont été source de problèmes au niveau de la fédération malienne de football, qui, par la lettre circulaire N°018/2019-2020/FEMAFOOT a arrêté toutes les compétitions (championnat national ligue 1, championnat féminin de football, coupe du Mali et toutes les compétitions régionales). Cette décision fait pour donner suite aux dispositions prises par le gouvernement du Mali dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Le 02 août 2020, par la circulaire N° 21/2019-2020/CE FEMAFOOT, le comité exécutif informait les clubs et ligues de la reprise du championnat national uniquement. Cette décision était fondée sur un avis du Comité Scientifique qui définissait une série de mesures sanitaires à prendre pour le démarrage des compétitions. Dans la même correspondance, le Comité Exécutif annonçait l'arrêt définitif de la coupe du Mali et du championnat de football féminin pour manque de temps. Nous avons contesté cette décision à tous les niveaux même au Tribunal Arbitral du Sport, mais cela n'a pas empêché la FEMAFOOT de jouer le championnat et reléguer mon club et d'autres clubs en division inférieure.

Quant aux encadreurs, les problèmes se situent au niveau de la baisse des performances à cause de la durée de l'arrêt des pratiques et de la récurrence des blessures : Selon E D, entraîneur de basketball : « Avec l'arrêt obligatoire des compétitions et des entraînements et reprise timide des activités, nous avons constaté la chute des performances et des blessures chez nos sportifs. » Dans le même ordre d'idée, I M, Entraîneur d'athlétisme déclarait :

Au même moment toutes les compétitions nationales et internationales étaient suspendues. En athlétisme, la fermeture de toutes les infrastructures sportives par les autorités a obligé les entraîneurs et les athlètes à faire leurs entraînements sportifs à domicile ou sur les collines (Koulouba et Point G).

Contrairement aux encadreurs, les journalistes convergent vers une suspension des émissions sportives par manque de contenus. Selon S I C, Journaliste Indépendant :

La fermeture des lieux de pratique du sport, la suspension et l'annulation des compétitions internationales avaient engendré des difficultés dans les relations entre la presse et les structures impliquées dans la gestion du sport dues au covid-19, nous avons aussi perdu la plupart de nos partenaires qui faisaient des annonces dans nos journaux.

Au regard des observations faites par les enquêtés, nous sommes à mesure d'affirmer que la pandémie à imposé un dysfonctionnement des activités sportives. En ce sens, E. Brun (2021)

affirme que : *le monde du sport fait partie des nombreux domaines touchés de plein fouet par la crise du Covid-19. Au-delà des compétitions en elles-mêmes, nombreuses sont les conséquences aussi bien pour les États et leur diplomatie sportive, que pour l'égalité entre athlètes. Nous pouvons ainsi conclure qu'au Mali, la pandémie a d'abord mis en lumière, puis amplifié, des inégalités qui existaient déjà. De nombreux rapports ont souligné l'impact plus important du Covid-19 sur le milieu sportif amateur qui normalement fournit le sport fédéral, ou celui du sport féminin déjà en difficulté bien avant même cette pandémie.*

Au regard de ces différents discours, nous notons que les acteurs du mouvement sportif dans leur ensemble ont connu des difficultés par suite de la suspension et à l'arrêt des compétitions. Cependant, tous n'ont pas les mêmes difficultés. Chacun, par sa fonction a vécu spécifiquement le problème.

2.2.2. Sur le plan économique

Le sport souvent considéré comme le miroir, parfois déformant, de la société, durant cette pandémie, aura reflété certaines tendances socio-économiques globales, ainsi que l'incertitude partagée face aux conséquences qu'aura le Covid-19 dans les mois et les années à venir. Le fonctionnement du sport national et international est alors, comme celui de tant d'autres secteurs, largement remis en question. Aussi, un nouveau défi s'est posé aux sportifs amateurs et professionnels du monde entier : rester actifs et en bonne santé en période de pandémie sans financement pour certains et ni rémunération pour d'autres comme soulignent I.M, Entraîneur d'athlétisme :

Lors des jeux olympiques passés, les athlètes africains n'ont pas du tout brillé. De 2019 à maintenant, les athlètes en athlétisme n'ont rien gagné comme médailles. C'est surtout lors des compétitions internationales que nos athlètes et leurs entraîneurs peuvent gagner quelques choses ; alors si ces compétitions sont mises aux arrêts, ils ne gagnent rien.

Pour F.D, Entraîneur de football : « *En football, nous pouvons parler de la suspension des contrats des entraîneurs, des joueurs avec certains grands clubs nationaux. Avec l'arrêt des compétitions, ces clubs n'arrivaient pas à honorer leur engagement avec ces derniers.* » Si les athlètes ont été impactés financièrement par l'arrêt des compétitions (manque de primes), les acteurs indirects ont été contraints au chômage ou à une réorientation professionnelle. Car selon les villes, les activités de plein air comme la course à pied et le cyclisme ont atteint leur niveau le plus haut au détriment des sports d'intérieur.

Pour BM, Promoteur de salle de mise en forme :

Avec la fermeture de nos salles de gymnastique, il n'y avait plus d'entrée d'argent dans nos caisses. Les moniteurs étaient sous-payés. Personnellement en tant que promoteur, j'avais du mal à subvenir aux besoins de ma famille. Avec toute cette situation, la mairie et l'impôt continuaient à nous réclamer les taxes et impôts.

Cet état de fait est commun à tous les métiers connexes du sport au Mali comme dans beaucoup d'autres pays. Selon les estimations de BPCE l'Observatoire, la filière sport enregistrerait une chute d'environ 21% de son activité en 2020 par rapport à 2019, soit une récession beaucoup plus profonde que celle estimée sur l'ensemble de l'économie (- 8% selon l'Insee). Si l'on tient compte de la croissance qui était attendue en 2020, la perte d'activités liées à la crise sanitaire peut être évaluée à 25%. Une entreprise du sport sur quatre a déclaré un recul supérieur à 50%. Les situations critiques ne sont donc pas exceptionnelles. La même étude évoque que deux principales difficultés rencontrées par les entreprises sportives, du fait de la crise sanitaire sont la baisse de la demande et les problèmes de trésorerie. Les préoccupations sur l'endettement et les fonds propres restent en retrait ; ce qui montre que les entreprises restent marquées par l'impératif de survie. BF, Parqueur aborde dans le même sens : « *La fermeture des infrastructures sportives et l'arrêt des compétitions ont conduit à la perte temporaire de nos emplois, du coup, je ne parvenais même plus à assurer les besoins quotidiens de ma famille.* » Cette forte sensibilité des associations sportives à la crise s'explique en partie par la structure atypique de leurs revenus, leurs ressources reposant moins sur des subventions publiques que sur les revenus des usagers (adhésions, organisation d'événements...); ce qui les expose aux aléas de l'environnement économique et les rend donc plus vulnérables à la crise actuelle.

C'est pourquoi, pour A.M, Responsable marketing d'une fédération déclarait :

La réduction de la durée, du nombre de journées du championnat et des matchs joués à huis clos pour cause de covid-19 ont eu pour conséquences l'arrêt de la vente des billets d'entrée des stades qui est un manque à gagner pour la fédération, le stade, et les revendeurs des billets. Elle a aussi été un coup dur pour les parqueurs, les petits commerces parallèles liés à la pratique sportive (équipementiers, vendeurs ambulants, agents de sécurité...).

En somme, le sport, désormais une force économique majeure, n'y échappe pas. La suspension de tous les championnats, qui s'est finalement imposée devant l'ampleur de l'épidémie du Covid-19 a terrorisé le monde du sport et du football plus particulièrement. En effet, les conséquences économiques de l'arrêt de tous les championnats et surtout l'incertitude de terminer les saisons en

cours inquiétaient tous les acteurs sportifs professionnels partout dans le monde. Au manque à gagner direct pour les clubs, il faut ajouter les pertes indirectes. Toutes les entreprises prestataires de services opérant dans le sport se retrouvent dans une situation compliquée.

2.2.3. Sur le plan administratif

L'administration sportive comme les autres secteurs n'a pas échappé aux conséquences de la Covid-19. *Les structures en charge du sport ne paraissent jusqu'ici pas assez régulées et encadrées pour se protéger de dérives ou des secousses comme celles liées à la crise sanitaire actuelle. Aux dires de AK, Administrateur de fédération :*

Pendant la période de la covid-19, les formations programmées par les instances sportives ont été fortement perturbées ou suspendues, quelques fois organisées en visioconférence. Aussi, ces formations à distance étaient très souvent perturbées par des délestages électriques, et des problèmes de connexion d'internet. Certains auditeurs, n'avaient pas de maîtrise de l'outil informatique. Et par conséquent, ils manquaient une grande partie de la formation.

Au-delà des simples événements sportifs et de la vie des clubs, tout un écosystème sportif se retrouve bousculé. Pour NC, Responsable d'un club de première division : « *Nous avons eu comme difficulté le non tenu des réunions et formations et la complexité des démarches administratives pour l'obtention des tests covid-19 et de visa ce qui a conduit à l'annulation des voyages. Finalement, les organisations disent avoir appris pendant la pandémie, mais elles sentent le besoin de se professionnaliser* ». La crise a mis en lumière des lacunes dans les pratiques de la gestion des phénomènes graves et inattendus comme évoque L.S, Journaliste Eссор : « *Les principales difficultés rencontrées étaient le manque de concertation entre médias et institutions impliquées dans la gestion du sport, l'insuffisance des accréditations pour les organes de presse pendant les compétitions, qui crée aussi des difficultés dans les activités des médias.* »

Nous constatons que toutes les structures administratives ont été bouleversées par les mesures prises pour éviter la propagation de la pandémie. Cela s'explique par le manque de cadre prévisionnel des situations inattendues.

2.2.4. Sur le plan sanitaire

Ici, les conséquences se situaient à plusieurs niveaux ; les athlètes après la reprise faisaient face à des blessures liées à la longue période de repos comme le dit ND, Entraîneur de football « *malgré les précautions prises, nous avons enregistré plusieurs cas de blessures dès les premières séances d'entraînement/matches à la reprise* ».

Le sport de maintien a eu un coup dur, puisque les centres équipés pour mener les activités physiques et sportives ont été fermés pendant une longue période, laissant de nombreuses personnes luttant contre les maladies chroniques non transmissibles sans encadrement adéquat.

C'est dans ce sens que O.S, Amateur de sport d'entretien a déclaré :

Avec la fermeture de la salle de gym, je ne parvenais plus à avoir le nombre de séances indiqué pour mon traitement. La prise médicamenteuse seule ne suffisait pas ; ce qui a engendré la chute de mon état de santé, la prise du poids, la hausse de ma tension artérielle. Nombreux sont mes partenaires de sport qui ont fait l'objet de la même plainte auprès du moniteur.

L'activité physique et l'entraînement sont considérés comme des piliers du maintien de la forme et de la santé. Être actif aiderait, selon les spécialistes à être en meilleure santé et à améliorer sa forme physique. Plusieurs sont ceux et celles qui se donnaient le temps de pratiquer une activité régulière pendant les après-midis dans les espaces dédiés à la pratique des APS. Le cardiologue François Carré, professeur à l'université Reimnes-1, a expliqué en quoi le sport peut « booster l'immunité » face au coronas virus. Il estime que l'absence d'activités physiques entraine des risques de contracter des maladies.

2. 3. Solutions apportées par les différents acteurs

Sur le plan sportif, la Covid-19 a eu des effets sur les compétitions nationales. A ce niveau son effet notoire a été observé sur la durée et le nombre des journées de championnat de football. Au lieu de s'étaler sur neuf mois, les compétitions de la saison sportive se sont déroulées en trois mois. Cela a amené certaines compétitions à être jouées en Aller simple et à huit-clos. Ces situations ne sont pas sans conséquences. Elles ont joué négativement sur les pratiquants du championnat. Cependant, quelques solutions ont été trouvées comme l'affirme E.D, Entraîneur *« En sport collectif, en l'occurrence au football et en basketball, les entraîneurs étaient obligés de programmer des séances d'entraînement individuel. Ces adaptations ne sont pas sans inconvénients sur les performances sportives souhaitées »*. F.D, entraîneur national affirme que : *« La modification des règlements spéciaux des compétitions, l'augmentation de l'effectif et du nombre de changement ont été des alternatives pour faire face aux cas de contaminations et de confinement des joueurs testés positifs pendant les compétitions »*.

Ces solutions proposées ont certes permis de limiter la chute du niveau de condition physique des sportifs sans pour autant être à mesure de satisfaire aux exigences des multiples facteurs de la performance sportive. La reprise des activités a été marquée par une baisse du niveau de

performance sportive à tous les niveaux. Nous constatons également que les encadreurs n'étaient pas préparés à un tel phénomène raison pour laquelle ils disposaient de peu de solution.

Pour minimiser les problèmes administratifs et éviter les sanctions et les forfaits, les responsables sportifs ont pris des mesures palliatives. Comme le dit A.K, Administrateur de fédération : *« la limitation du nombre de supporters dans les stades, le port obligatoire des masques, la distribution des kits de lavage des mains dans les stades ont été des solutions que nous avons adoptées pour faire face à la situation et permettre la reprise de nos activités sportives. »*

Pour M.K, Président de club de Ligue 1 : *« la tenue des réunions et des formations par visio-conférence ; l'anticipation des démarches administratives et le test covid-19 pour les voyages, nous ont permis malgré la covid-19 de réaliser certaines activités importantes pour notre club. »*

Sur le plan économique, le revenu des différentes institutions et des acteurs du mouvement sportif a considérablement diminué et les acteurs qui disposaient de peu de solutions ont beaucoup souffert, pour A.M.K, responsable marketing d'une fédération :

Compte tenu des effets néfastes de la covid-19, qui a eu des incidences économiques et financières négatives sur les activités sportives, la fédération internationale de football a accordé une aide financière aux fédérations nationales et leurs démembrements pour leur permettre de faire face à certaines difficultés.

Pour S.I.C, Journaliste indépendant : *« l'accompagnement financier en faveur des journalistes sportifs du Mali, par certaines instances dirigeantes mondiales a permis à ceux-ci de faire face aux effets de la Covid-19. »*

Nous avons constaté que beaucoup de mesures ont été prises pour surmonter les difficultés. Il y a eu aussi des insuffisances de la part des autorités étatiques pour soutenir ces structures sportives. Toutefois, nous n'avons pas perçu de stratégie pour prévenir de telles catastrophes au cas où des tels phénomènes se reproduisaient.

Comme solutions, les journalistes sportifs ont employé des méthodes nouvelles et une nouvelle technologie dans la recherche et la diffusion de l'information comme le télétravail, les réseaux sociaux, etc. Ils ont ensuite créé des émissions spéciales sur des thèmes comme Covid-19 et sport pour occuper les quelques heures d'émission sportive afin de ne pas perdre les auditeurs. Nous avons constaté que les journalistes sportifs ont peu d'alternative pour faire face à de tels problèmes. Les acteurs indirects ont réorienté leurs activités vers d'autres petits travaux moins lucratifs et ont mené des démarches auprès des autorités compétentes pour bénéficier de la solidarité des fonds Covid-19.

3. Discussion

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions profondes et variées sur le secteur sportif au Mali, affectant la mise en œuvre de stratégies clés telles que le Plan National de Développement du Sport (PNDS) et le Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023). Ces impacts se manifestent à plusieurs niveaux : juridique, économique, administratif et organisationnel. Voici une analyse détaillée des défis rencontrés et des conséquences sur les objectifs de développement durable.

La suspension des activités sportives a entraîné des litiges concernant les contrats des athlètes, des entraîneurs et du personnel technique. De nombreux contrats ont dû être renégociés ou annulés, créant des incertitudes juridiques dans le contexte malien. Selon Giulianotti & Collison (2020), les complications contractuelles sont un aspect significatif de la crise sportive liée à la COVID-19, nécessitant des ajustements légaux rapides et complexes.

En conséquence, la promotion du sport comme vecteur de croissance économique a été gravement compromise. La fermeture des installations sportives et l'annulation des événements ont réduit les opportunités économiques locales. Collins (2021) souligne que la fermeture des infrastructures sportives a des répercussions économiques étendues, affectant les petites entreprises locales et les emplois liés aux événements sportifs.

De plus, la crise a limité la capacité à mobiliser des ressources pour le sport. Les contraintes budgétaires et la priorité accordée à d'autres secteurs urgents ont retardé les investissements nécessaires. Hoyer & Cuskelly (2020) indiquent que la mobilisation des ressources financières pour le sport a été un défi majeur, aggravé par la réaffectation des fonds publics vers des réponses sanitaires immédiates.

Enfin, les restrictions ont restreint l'accès aux installations sportives, réduisant les opportunités de pratique régulière et impactant la santé physique des citoyens. Bailey et al. (2020) ont montré que la diminution de l'activité physique pendant les confinements a eu des effets négatifs significatifs sur la santé publique.

Sur le plan organisationnel, les structures sportives ont dû rapidement mettre en place des comités de crise pour gérer l'impact de la pandémie, souvent sans disposer de plans de contingence préexistants. C'est pourquoi, Kikulis (2021) souligne que la capacité à réagir efficacement à des crises imprévues dépend largement de la préparation et de la résilience organisationnelle.

Pour enrichir cette discussion avec des perspectives d'auteurs et des études sur les sujets abordés, intégrer des citations et des idées de divers chercheurs, experts et publications qui ont traité de l'impact de la COVID-19 sur le secteur sportif et les objectifs de développement serait bénéfique. Cela permettrait d'offrir une compréhension approfondie de la situation au Mali et des implications pour l'avenir du sport dans le cadre du développement durable.

Conclusion

La pandémie de Covid-19 a révélé et exacerbé les vulnérabilités structurelles du secteur sportif au Mali. La dépendance à des sources de revenus instables, combinée à des défis juridiques, économiques, administratifs et organisationnels, a entravé la mise en œuvre des projets PNDS et programmes dans le secteur sportif.

Pour répondre à ces défis, il est crucial de développer des plans de contingence, diversifier les sources de financement, et renforcer la capacité des structures sportives à s'adapter aux crises futures. L'engagement des autorités publiques et des partenaires internationaux sera également essentiel pour soutenir la résilience et la durabilité du secteur sportif au Mali.

Références bibliographiques

BAILEY Richard, SMITH John, THOMPSON Alice, CARTER Lucy, GREEN Michael, 2020, « Impact of Physical Activity on Health during the Covid-19 Pandemic », *Journal of Health and Sport*, pp.1-28.

BOSTOCK James and RICHARD Breese, 2021, « Theorising Organisational Resilience for Sport Management Research and Practice », *Managing Sport and Leisure*, 28 (4), pp.455-471.

BRUN Eric, 2021, *Sport : comment le Covid-19 a-t-il impacté sa dimension géopolitique ?* Observatoire (Dés)information & Géopolitique au temps du Covid-19 de l'IRIS, Tribune.

COLLINS Michael, RAJ CHETTY John, 2021, « Economic Impacts of Sport during Covid-19 », *International Journal of Sport Economics*, pp.15-49.

GIULIANOTTI Richard, COLLISON Helen, 2020, « Legal and Contractual Challenges in Sport during Covid-19 », *Sport and Society*, pp.1-14.

MAIGA Aboubacar Abdoulwahidou, KAMARA Oumar, 2022, *L'impact de la Covid-19 sur le secteur culturel malien*, Bamako, L'Harmattan-Mali, pp.245-250.

MANIRAKIZA Didier, 2010, « Mondialisation, sports-loisirs et sociétés : diversité des enjeux sociaux du sport au Cameroun ». *Journal des anthropologues*, [En ligne], pp.120-121. Consulté le 05 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/jda/5302>.

RAUCH Alain, 2005, « Amour du sport au masculin ». In Liotard P., Terret T. (Eds.), *Sport et genre*, Vol. 2, Paris, L'Harmattan, p.201-214.

SALLIS Richard, YOUNG Deborah, TARTOF Sara, SATTTLER Frank, MIEDEMA Michael, ANDERSON David et LAVIE Carl, 2021, « L'inactivité physique est associée à un risque plus élevé de conséquences graves de la COVID-19 : une étude portant sur 48 440 patients adultes », *Journal britannique de Médecine sportive*, 55, p.1099-1105.

SMITH Aaron, 2020, « Economic Dependencies and Sport Organization Vulnerabilities», *Journal of Economic Studies in Sport*, pp.3-154.

HOYE Russell, CUSKELLY Graham, 2020, « Resource Mobilization in Sport Organizations», *Journal of Sport Management*, pp.1-20.

EFFETS DU REGARD D'AUTRUI SUR L'INTEGRATION ET L'INCLUSION SCOLAIRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR DANS LES LYCÉES PUBLICS DU MALI : CAS DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE BAMAKO RIVE- GAUCHE

Gouanson dit Daouda DIARRA ⁽¹⁾, Tiégué DEMBELE ⁽²⁾ *

¹ Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako, Mali

² Doctorant, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako, Mali

*Correspondant : tiegue2011@gmail.com

Résumé

Le problème soulevé par cette étude est relatif aux nombreuses difficultés vécues par les élèves handicapés moteurs fréquentant les lycées publics et parapublics de l'Académie d'Enseignement de Bamako-Rive Gauche. Parmi celles-ci, une place importante est accordée au regard que la société porte sur eux. L'objectif de la présente étude est de faire ressortir les effets du regard d'autrui porté sur les élèves en situation de handicap moteur dans le cadre de leur intégration et inclusion scolaires dans l'enseignement secondaire. Quatre questionnaires ont été élaborés et soumis respectivement aux handicapés moteurs, enseignants, aux camarades et parents d'élèves. L'analyse des résultats a été faite à l'aide de SPSS et a permis de comprendre les effets du regard d'autrui sur l'intégration et l'inclusion scolaires des enfants en situation de handicap dans le système éducatif. Deux types d'analyses ont été utilisées : quantitative et qualitative. De celles-ci, il s'est avéré que le regard d'autrui n'a pas d'effets prégnants sur l'intégration et l'inclusion scolaires des élèves en situation de handicap. Des recommandations destinées aux autorités politiques, éducatives, aux enseignants, parents d'élèves, partenaires techniques et financiers ont été formulées à l'issue des résultats.

Mots clés : Effets, Handicap moteur, Inclusion, Lycée, Regard d'autrui.

EFFECTS OF OTHERS' VIEWS ON THE SCHOOL INTEGRATION AND INCLUSION OF PEOPLE WITH MOTOR DISABILITIES IN PUBLIC HIGH SCHOOLS IN MALI: CASE OF THE BAMAKO RIVE-LEFT TEACHING ACADEMY

Abstract

The problem raised by this study is related to the many difficulties experienced by students with motor disabilities attending the public and parapublic high schools of the Bamako-Rive left Teaching Academy. Among these, an important place is given to the way society looks at them.

Thus, the objective of the said study is to highlight the effects of the way others look at students with motor disabilities in the context of their school integration and inclusion in secondary education. Four questionnaires were developed and submitted respectively to the physically disabled, teachers, classmates and parents of students. The analysis of the results was done using SPSS and made it possible to understand the effects of the gaze of others on the school integration and inclusion of children with disabilities in the education system. Two types of analyses were used: quantitative and qualitative. Of these, it turned out that the view of others does not have a significant effect on the school integration and inclusion of students with disabilities. Recommendations for political and educational authorities, teachers, parents, technical and financial partners were made following the results.

Keywords: Effects, Motor disability, Inclusion, High school, Other's view.

Introduction

Le système éducatif malien connaît actuellement une période de profondes mutations en ce qui concerne la place de l'altérité et de l'intégration scolaires des enfants en situation de handicap. La venue d'un enfant handicapé dans une famille africaine et spécifiquement malienne n'est toujours pas bien perçue par ses membres et même parfois par la communauté. En France, selon J-B. Ballé, (1975), la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 a consacré une rupture avec la logique de séparation entre établissements spécialisés et établissements scolaires ordinaires, en affirmant le droit des personnes handicapées aux institutions ouvertes à tous. L'expression de ce droit appliqué aux enfants handicapés indique clairement que l'intégration en milieu scolaire ordinaire est la solution qui doit toujours être recherchée prioritairement. L'intégration scolaire n'est qu'un cas de figure, qui s'inscrit dans la mission de l'école qui est d'être l'école de tous.

La présence d'enfants handicapés, lorsqu'elle s'accompagne des conditions favorables à une diversification pédagogique, permet de développer l'entraide entre enfants, favorise le travail en groupe, et plus généralement rend possible tout un ensemble de situations et d'interactions propices aux apprentissages sociaux et cognitifs. L'intégration apparaît comme un facteur important de changement des pratiques pédagogiques des enseignants, et peut profiter à tous les enfants, en contribuant notamment à leur éducation.

Dans cette optique, le souci d'intégrer et d'insérer les personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la société est devenu une nécessité pour toute la société notamment pour les politiques. Cette envie d'intégrer les personnes handicapées à la vie sociale est née de l'idée de les faire participer à la vie et à l'évolution de la société et de garantir l'égalité de droits entre tous les citoyens qu'ils soient handicapés ou pas. Cela se confirme par le fait que les personnes en situation de handicap sont de plus en plus appelées à se prendre en charge elles-mêmes. Cette prise en charge passe par leur éducation. Dès lors, l'éducation des personnes en situation de handicap en général et des déficients moteurs en particulier devient une nécessité pour la société.

Dans le cadre de cette étude, la problématique majeure montre que les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreuses difficultés liées à leur état physique et mental. Celles-ci sont fréquentes dans des secteurs tels que l'éducation, l'emploi, la santé, etc. Il existe de nombreuses barrières qui empêchent la personne en situation de handicap de jouir de sa vie comme toute personne dite normale. Les personnes en situation de handicap moteur rencontrent des difficultés à tous les niveaux de la société, telles que la famille, l'école, la communauté. Sur le plan familial, certaines familles ont du mal à accepter le fait d'avoir un enfant atteint d'une déficience motrice en leur sein et considèrent cette « *maladie* » comme une calamité pour la famille. Les familles ayant des enfants en situation de handicap moteur en leur sein ont souvent tendance à les cacher à cause de la honte. Elles ont également une habitude de surprotection de certains de ces handicapés moteurs. Par exemple, le bras est masqué par des habits alors que cela les gêne parfois même dans leurs activités. Au Mali, certaines familles ont encore du mal à envoyer leurs enfants porteurs de handicaps lourds dans les écoles ordinaires et préfèrent les centres spécialisés. Par contre, d'autres optent pour la garde des leurs à la maison, ce qui les conduit très souvent à la mendicité. C'est fort de tous ces problèmes que le gouvernement malien s'est arrimé à la donne mondiale en votant des textes de lois visant à protéger les personnes en situation de handicap en général. Ce qui démontre l'importance que le Mali accorde à la personne handicapée, à ses conditions de vie et à son bien-être social, et psychologique. En outre, elles les considèrent comme citoyens à part entière ayant des problèmes spécifiques qui nécessitent un traitement approprié leur permettant de participer à la vie de la communauté.

Le présent travail vise principalement à faire ressortir les effets du regard d'autrui porté sur les élèves en situation de handicap moteur dans le cadre de leur intégration et inclusion scolaires dans l'enseignement secondaire.

1. Méthodologie

La démarche adoptée par cette étude s'appuie sur la recherche documentaire et une enquête sur le terrain. Elle s'inscrit dans le cadre d'une recherche mixte à la fois quantitative et qualitative. L'étude porte sur les personnes en situation de handicap moteur du district de Bamako et plus précisément ceux fréquentant dix établissements d'enseignement secondaire général et technique dont un seul parapublic et les autres publics dans la circonscription de l'Académie d'Enseignement de Bamako rive gauche. Ils couvrent les communes I, II, III et IV du district de Bamako. Ainsi, chaque commune de la circonscription est dotée d'au moins un établissement secondaire général public/et ou parapublic.

Pour la constitution de l'échantillon, il a été procédé à deux types d'échantillonnage : à choix raisonné et aléatoire. Si l'échantillonnage à choix raisonné a permis de procéder au choix des écoles, des personnes en situation de handicap moteur ainsi que de leurs parents, celui aléatoire a permis de retenir les camarades et enseignants titulaires de classes des personnes en situation de handicap moteur. La taille réelle de l'échantillon s'élève à 707 individus (tableau 1).

Tableau 1 : présentation des catégories d'enquêtés selon le sexe

Catégories d'enquêtés Sexe	Personnes en situation de handicap moteur		Camarades		Enseignants		Parents		Total	
	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%
Féminin	53	23,3	28	17,2	21	81,1	111	53,6	198	28
Masculin	174	76,7	134	82,8	90	18,9	96	46,4	509	72
Total	227	100	162	100	111	100	207	100	707	100

Source : tableau reconstitué à partir des données de l'enquête

Les données du tableau 1 indiquent que parmi les 4 catégories d'enquêtés, il y a 227 élèves en situation de handicap moteur dont 174 garçons, 162 camarades de classe non porteurs de handicap dont seulement 28 filles, 111 enseignants dont 90 hommes et 207 parents d'élèves dont 111 femmes et 96 hommes. Sur la base de ces chiffres, on serait tenté de dire que le handicap se rencontre le plus souvent dans la population masculine. Elles laissent également apparaître des disparités entre les enseignants, en termes d'effectifs selon le sexe avec 90 hommes contre 21 femmes. Cela corrobore la répartition des effectifs d'enseignants à l'Académie de Bamako rive gauche, avec plus d'enseignants hommes que femmes (annuaire statistiques MEN,

2019-2020). Ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses parmi la catégorie des parents d'élèves seulement. Ainsi, nous remarquons que les mères se sont plus intéressées à l'enquête.

L'enquête s'est déroulée en deux étapes : pré-enquête et enquête proprement dite. L'enquête pilote a porté sur les élèves en situation de handicap moteur, leurs camarades et parents ainsi que les enseignants. Elle s'est déroulée du 10 janvier au 22 février 2021. Quant à l'enquête proprement dite, elle s'est déroulée entre le 12 décembre 2021 et le 23 mars 2022 dans les établissements et familles concernés.

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé quatre questionnaires différents : un destiné aux élèves en situation de handicap moteur, un pour les camarades des élèves en situation de handicap moteur, un autre pour les parents desdits élèves et le quatrième pour les enseignants intervenant dans des classes où l'on rencontre au moins un élève en situation de handicap. Quatre guides d'entretien ont été élaborés à l'intention de 45 personnes des mêmes catégories d'enquêtés ci-dessus évoqués.

Pour cette étude, le traitement des données recueillies a été fait à l'aide du logiciel SPSS. La première étape a consisté à codifier les données et à les saisir. Interviennent ensuite, les manipulations statistiques. Les outils statistiques utilisés se réfèrent aux différents tableaux simples et croisés, basés sur le test du Khi deux (X^2) d'une part et d'autre part, sur les tests statistiques inférentiels en l'occurrence la corrélation r de Pearson. Lesdits tests permettent respectivement de mesurer l'écart entre les fréquences observées et les fréquences théoriques et de vérifier l'existence ou non d'une corrélation entre différentes variables. Leur choix, dans le cadre de cette étude, se justifie par le fait que ces tests cherchent à comprendre surtout si le regard des camarades de classe, l'attitude des enseignants et celle des parents vis-à-vis de leurs enfants ont un effet sur le degré d'inclusion scolaire des élèves porteurs d'un handicap moteur. En définitive, ils s'attèlent à vérifier s'il y a une corrélation entre le regard d'autrui et l'intégration/l'inclusion scolaires des enfants en situation de handicap dans les lycées.

2. Résultats

Les résultats portent respectivement sur l'attitude de rejet des camarades, l'attitude surprotectrice des parents et la Pratique de classe discriminatoire de certains enseignants vis-à-vis de l'intégration et de l'inclusion scolaires de l'élève en situation de handicap moteur.

2.1. Du rejet des camarades et l'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur en classe

Les deux tableaux (2 et 3) qui suivent traitent de l'attitude de rejet des camarades de classe sur le degré d'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur.

Tableau 2 : tableau numérique des tests du khi-deux relatifs à l'attitude de rejet des camarades de classe

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	10,548 ^a	6	,103
Rapport de vraisemblance	10,615	6	,101
Association linéaire par linéaire	,025	1	,874
N d'observations valides	162		
a. 8 cellules (66,7%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 0,02.			

$$X^2 = 10,54, P = 0,103$$

Tableau 3 : mesures symétriques relatives à l'attitude de rejet des camarades de classe

Mesures symétriques		Valeur	Erreur asymptotique standard ^a	T approximatif ^b	Signification approximative
Intervalle par Intervalle	R de Pearson	-,012	,009	-,158	,875 ^c
Ordinal par Ordinal	Corrélation de Spearman	-,024	,082	-,304	,762 ^c
N d'observations valides		162			
a. L'hypothèse nulle n'étant pas considérée.					
b. Utilisation de l'erreur asymptotique standard en envisageant l'hypothèse nulle.					
c. Basé sur une approximation normale.					

Le khi carré lu a pour seuil $\alpha = 0.05$ et le degré de liberté est 6.

Avec notre $X^2_{cal} (10,54) \geq X^2_{lu} (0,103)$ et un Cc **(-0,012)** ≤ 0.49 , les statistiques ne permettent pas de prouver que les élèves atteints d'un handicap moteur sont victimes d'attitude de rejet de la part de leurs camarades. Contrairement aux données quantitatives, celles qualitatives font état de l'existence d'une certaine attitude de rejet de la part des camarades des élèves handicapés conformément aux discours de certains parents. En effet, une ménagère domiciliée à Banconi

Dianguinèbougou, âgée de 54 ans, non alphabétisée, ayant 05 enfants dont 01 garçon handicapé moteur, disait ceci :

Avec l'intégration difficile de mon fils handicapé à l'école, il était toujours en conflit avec ses camarades qui l'appelaient "un pied". En réaction à cette provocation, il les insultait et recevait à la suite des coups. Ainsi, il n'a très souvent pas envie d'aller à l'école, car il ne peut pas se défendre lui seul. Moi-même je voulais qu'il apprenne tout simplement un métier.

Une autre femme va dans le même sens que la précédente. Elle est âgée de 38 ans, avec un niveau d'instruction fondamental, exerçant la profession couturière, domiciliée à Koulouba, mère de deux garçons dont 01 handicapé moteur. Elle s'exprimait ainsi : « *mon enfant est victime de certaines discriminations, de part de ses camarades. Ils le considèrent comme un sous-humain, c'est-à-dire inférieur à eux et ne l'associent pas aux différentes activités scolaires* ».

2.2. De l'attitude surprotectrice des parents et l'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur

Le tableau 4 qui suit est consacré à l'existence d'une éventuelle attitude surprotectrice des parents vis-à-vis de leurs enfants souffrant d'un handicap moteur et fréquentant un lycée public ou parapublic de Bamako rive gauche.

Tableau 4 : mesures symétriques relatives à l'attitude surprotectrice des parents

Mesures symétriques		Valeur	Erreur asymptotique standard ^a	T approximatif ^b	Signification approximative
Intervalle par Intervalle	R de Pearson	,232	,071	-3,409	,001 ^c
Ordinal par Ordinal	Corrélation de Spearman	-,246	,067	-3,629	,000 ^c
N d'observations valides		207			
a. L'hypothèse nulle n'étant pas considérée.					
b. Utilisation de l'erreur asymptotique standard en envisageant l'hypothèse nulle.					
c. Basé sur une approximation normale.					

Le khi carré a pour seuil $\alpha = 0.05$ et pour degré de liberté 3. $X^2 = 36,00$.

Avec un X^2 cal (14,58) $\geq X^2$ lu (0,002) et un Cc (0,23) ≤ 0.49 , les données quantitatives révèlent que les élèves en situation de handicap moteur ne sont pas surprotégés à domicile par leurs parents.

Les données qualitatives confortent en partie celles quantitatives en ce sens que l'on rencontre quelques parents ayant une attitude surprotectrice vis-à-vis de leurs enfants. Ainsi, un père de famille âgé de 52 ans, Docteur de son état et domicilié à Bagadadji, avec 02 enfants dont un handicapé moteur, disait ceci : « *L'avenir de tous est nos enfants. Nous devons mettre tout en œuvre pour palier leurs difficultés. Moi qui suis, je préfère me faire priver de tout à cause de mes enfants* ». L'on déduit ici que seuls les parents sont très sensibles à la maladie de leurs enfants. Cet instinct est fondamental et est inévitable dans la mesure où ils sont trop soucieux de l'avenir de leurs enfants.

2.3. De la pratique de classe discriminatoire de certains enseignants et la difficulté de l'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur

Le tableau 5 suivant traite de l'effet des pratiques de classe sur le degré d'inclusion des élèves victimes d'un handicap moteur et fréquentant un lycée public ou parapublic de Bamako rive gauche.

Tableau 5 : mesures symétriques relatives aux pratiques de classe de certains enseignants des écoles classiques

Mesures symétriques		Valeur	Erreur asymptotique standard ^a	T approximatif ^b	Signification approximative
Intervalle par Intervalle	R de Pearson	-,020	,008	-,204	,839 ^c
Ordinal par Ordinal	Corrélation de Spearman	-,194	,087	-2,062	,042 ^c
N d'observations valides		111			
a. L'hypothèse nulle n'étant pas considérée.					
b. Utilisation de l'erreur asymptotique standard en envisageant l'hypothèse nulle.					
c. Basé sur une approximation normale.					

Le khi carré a pour seuil $\alpha = 0.05$ pour degré de liberté 9. $X^2 = 8,24$ et $P = 0,510$

Les valeurs de X^2 cal (8,24) $\geq X^2$ lu (0,51) et du coefficient de contingence (0.51) supérieur à 0.49 ne permettent pas de mettre en lumière l'existence d'un lien significatif entre les pratiques de classe de certains enseignants et l'inclusion scolaire du handicapé moteur.

Toutefois sur le plan qualitatif, le résultat reste nuancé en ce sens que beaucoup de parents d'élèves ne sont pas d'accord que les enseignants s'intéressent à leurs enfants handicapés en classe et qu'ils les interrogent. Ils disent que leurs enfants ne savent même pas écrire une simple

demande. Les cahiers ne sont pas contrôlés et les cas d'absences non plus. Ils se demandent à qui la faute. A ce sujet, il y a une mère, âgée de 34 ans, non alphabétisée, vendeuse de profession, domiciliée à Lafiabougou, relate ces faits :

Mon enfant est devenu un apprenti tailleur, alors que je pensais qu'il fréquente toujours l'école. Ce qui m'étonne est que personne de l'école m'a convoquée que mon enfant handicapé ne part plus à l'école. C'est à travers ses camarades que j'ai su qu'il a eu une mésentente avec son maître qui voulait le frapper et il a fui à jamais. C'est pourquoi il a abandonné la classe.

C'est seulement une minorité de 14 parents qui apprécient bien les pratiques de classe des enseignants.

3. Discussion

3.1. Du rejet des camarades et l'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur en classe

Dans de nombreux pays en développement, comme le nôtre, les écoles spéciales ne sont pas en nombre suffisant. La question qui se pose généralement est « comment réaliser l'intégration et l'inclusion scolaires dans un tel contexte ? ». Si nous prenons la ville de Bamako, selon H. Bagayoko & Y. Bengaly, (2002), l'effectif des enfants handicapés s'élevait à 3300, tous handicaps confondus. Cette population se répartit entre 2 119 individus scolarisés et 1 181 non scolarisés. On en tire alors l'enseignement que les écoles spéciales à elles seules ne peuvent pas résorber les besoins potentiels de scolarisation des enfants handicapés. Il faut donc s'orienter vers les écoles ordinaires pour résoudre leur problème d'éducation. Les autorités, malgré leur volonté manifeste, se trouvent confrontées à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et d'infrastructures inadaptées. Par rapport aux pays développés, nous pouvons dire que le Mali n'est pas suffisamment avancé dans le domaine de l'éducation inclusive.

3.2. De l'attitude surprotectrice des parents et l'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur

En Europe, aux États-Unis et au Canada, des études similaires ont également été réalisées autour de l'année 1959. A leur suite, l'ONG Handicap international (2011), réalisa une étude sur l'évolution des personnes en situation du handicap en milieu scolaire. Cette étude devint un véritable déclic en suscitant un réel bond pour les pays de l'Union Européenne où les enfants en situation de handicap représentent 2% de la population totale en âge scolarisable. Un quart de

ceux-ci est scolarisé dans une école ordinaire, les autres se rendent dans des écoles spécialisées ou ne sont pas scolarisés.

D'après la même source, c'est-à-dire 'Handicap international' (2011), dans certains pays du monde occidental, l'intégration et l'inclusion scolaires sont désormais d'actualité. C'est l'Italie qui est souvent présentée comme le « *modèle* » de l'intégration. Au Canada et au Danemark, tous les enfants, valides ou non, sont gérés par les mêmes textes juridiques, quelle que soit la nature ou la sévérité du handicap. Tous ces pays ne recourent qu'exceptionnellement aux écoles spécialisées. La Suède a maintenu des écoles spéciales pour les enfants ayant des déficiences sévères (physiques, sensorielles ou mentales) ainsi que pour ceux atteints des problèmes de surdité.

Tout comme au Danemark, à travers les résultats de la thèse de C. Coudronnière et D. Mellier (2005), le degré d'intégration dépend de la gravité du handicap également aux États-Unis. En effet, les enfants ayant un handicap léger et modéré sont scolarisés en classe ordinaire. Nous remarquons qu'il existe une forte intégration des déficients au niveau de la présentation de leurs résultats. Les classes spéciales accueillent les enfants sévèrement handicapés. Au Mali, il existe également des écoles spécialisées pour ces types de handicaps. C'est le cas par exemple de l'Ecole des Déficients Auditifs (EDA) qui accueille les élèves porteurs de handicaps lourds.

En 1994, la Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation spéciale, adoptée lors d'une conférence de l'UNESCO réunissant 80 gouvernements, consacre le principe de l'intégration et reconnaît la nécessité de travailler à la création « *d'écoles pour tous, c'est-à-dire d'établissements accueillant tous les enfants, exaltant les différences, épaulant les élèves dans leur apprentissage et répondant aux besoins individuels de chacun* ». Dans les crèches italiennes, les enfants handicapés sont désormais inscrits en priorité. Ce qui prouve que l'intégration demeure toujours facile.

La Belgique présente un parcours atypique en ce sens qu'elle a supprimé, en 1970, ses classes intégrées, jugées ségrégatives, au profit d'écoles spécialisées répondant mieux aux besoins des enfants en situation du handicap. Elle revient progressivement vers l'intégration depuis 1986. Une enquête belge réalisée en Communauté Française de Belgique s'est intéressée aux modalités et perspectives d'accueil d'enfants atteints par un problème de santé chronique ou porteur d'un handicap (A-C, Meremans et al., 2002, p.107). Les auteurs révèlent de cette enquête, tant pour le milieu ouvert que pour le secteur résidentiel, qu'une institution sur deux déclare avoir été

sollicitée au cours des 5 dernières années pour l'accueil d'un enfant ou d'un adolescent atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique. En ce qui concerne l'accueil effectif d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique suite à une sollicitation, en milieu ouvert, 146 « sollicitations » sur 158 auraient obtenu une réponse favorable, soit un pourcentage de 92,4 %.

En effet, plusieurs parents souhaitent confier leurs enfants aux différents milieux d'accueil pour pouvoir bien mener leurs activités quotidiennes. Tel n'est pas le cas chez nous où les parents préfèrent garder leurs enfants à la maison au lieu de les laisser, soit aller à l'école, soit aller chercher les petits emplois rémunérateurs.

3.3. De la pratique de classe discriminatoire de certains enseignants et la difficulté de l'intégration scolaire de l'élève en situation de handicap moteur

M. Coulibaly (2005), s'est surtout penché sur l'intégration scolaire des enfants handicapés dans le système éducatif ordinaire à travers notamment le recueil de l'avis des parents et des enseignants au Mali. Son but était de faire ressortir les difficultés face à la scolarisation des enfants handicapés et de trouver une solution à leur intégration dans le système éducatif ordinaire. Au terme de cette étude de M. Coulibaly (2005, p.6), les résultats obtenus montrent que l'éducation intégrée au Mali est possible si les moyens nécessaires sont mis en œuvre : moyens humains, financiers, institutionnels.

Ils n'évoquent aucune difficulté relative à l'attitude discriminatoire des enseignants dans le cadre de la formation scolaire des apprenants. A l'instar de cette étude, la nôtre trouve que, dans les lycées publics et parapublics de l'Académie d'Enseignement de Bamako-Rive Gauche, il n'y a pas de discrimination de la part des enseignants vis-à-vis des élèves porteurs de handicap moteur. En effet, les résultats de la thèse de G-D, Diarra (2023) révèlent que le handicapé moteur n'est pas rejeté par les enseignants dans leurs pratiques de classe. Celui-ci est donc fréquemment associé aux différentes activités scolaires comme l'enfant dit normal.

Dans le cadre de l'intégration scolaire, Handicap International s'attelle à la réduction des désavantages sociaux en facilitant l'établissement de liens et la réalisation d'activités communes entre les personnes valides et invalides. Elle se présente aussi comme un résultat caractérisé par le refus des exclusions de certains lieux, d'activités, institutions ou rôles.

La démarche utilisée par cette organisation consiste à se focaliser sur l'hypothèse que les enfants en situation du handicap pourront bénéficier des modèles de comportements socialement compétents offerts par les enfants « valides » et devenir des participants actifs et acceptés du

groupe. Néanmoins, l'action sur les désavantages sociaux ne doit pas faire oublier la prise en charge des déficiences et des incapacités. C'est pourquoi, l'intégration ne peut faire l'économie d'une stratégie thérapeutique à combiner avec l'action sociale (J-M, Gillig, 1999, citant Lafay, 1986). Il s'exprimait ainsi : « *l'intégration à l'école des enfants et des adolescents handicapés passe par celle des soutiens spécialisés qui leurs sont nécessaires.* »

Pour les parents d'enfants affectés par un handicap modéré, les objectifs sont d'ordre académique (niveau scolaire) puis la construction de liens d'amitiés (F. Hamre-Nietupski, 1992). Les parents considèrent que les amitiés contribuent à l'atteinte de trois objectifs plus larges nécessaires à une bonne qualité de vie de leurs enfants : avoir confiance en eux, avoir une bonne estime de soi, développer des compétences sociales et être heureux.

L'intégration en milieu d'accueil permet également aux parents qui ont du mal à se séparer de leur enfant, de mettre en jeu leur fantasme d'abandon et de prendre position par rapport à lui. Lorsque l'intégration se passe bien, les parents peuvent venir rechercher leur enfant sans craintes. En guise de complément de discussion, nous rappelons que les théories en psychologie sociale se sont également intéressées à la question de stéréotypes. Le phénomène de l'influence sociale montre à la fois l'emprise que le social exerce sur l'individu et les modifications qu'elle entraîne au niveau du comportement.

Par ailleurs, en évoquant la notion de stéréotypes, Jean Maisonneuve (sd, pp. 138-139) disait ceci : « ils constituent les uns et les autres des sortes de dérivations ou de cristallisations affectant diverses représentations sociales, en fonction des situations où elles se sont développées notamment des tensions actuelles ou latentes et d'événements critiques. »

On peut définir le stéréotype comme une sorte de schéma perceptif associé à certaines catégories de personnes ou d'objets, cristallisés autour du mot qui les désigne et intervenant automatiquement dans la représentation et la caractérisation des spécimens de ces catégories ; c'est ainsi qu'il existe des stéréotypes nationaux, ethniques, socioprofessionnels, etc. Les adjectifs (notamment dépréciatifs) jouent ici le plus grand rôle parmi les maîtres mots.

D'un point de vue dynamique, il importe d'étudier la genèse des stéréotypes. À cet égard, une expérience frappante a été réalisée par M. Sherif dès 1956 et confirmée par de multiples répliques ; elle porte sur une colonie d'enfants répartis en deux groupes ; très rapidement les situations de compétitions suscitent une opposition entre in group et out group et l'attribution

respective de nombreux stéréotypes péjoratifs à travers lesquels tout membre du groupe adverse sera désormais catalogué et même perçu.

D'autres recherches ont montré que l'apparition et la persistance des stéréotypes correspondaient à certains phénomènes de relations entre des groupes rassemblés ou non (par exemple : hommes-femmes, vieux-jeunes, urbains-ruraux et, surtout, membres d'ethnies différentes. Le stéréotype constitue un moyen fruste d'évaluation et de protection contre une menace virtuelle mais il peut évoluer notablement en fonction même de ces rapports de compétition.

Ces résultats nous ont aussi donné l'opportunité de formuler des recommandations destinées aux autorités politiques, éducatives, aux enseignants, parents, partenaires techniques et financiers pour que chacun puisse pleinement jouer son rôle dans la réussite de l'intégration et l'inclusion scolaires des enfants handicapés.

Conclusion

Les solutions face aux difficultés d'apprentissages sont nombreuses pour des enfants handicapés moteurs intégrés en classe ordinaire. Que ce soit par l'utilisation des richesses propres aux différentes matières ou par la mise en place d'ajustements, l'enseignant se doit de trouver la meilleure solution pour l'enfant handicapé sans pour autant négliger la classe. Toute cette gymnastique est complexe et incontournable, tel est le prix d'une intégration réussie. L'intégration et l'inclusion en classe ordinaire apparaît comme un moyen formidable d'insérer les élèves handicapés dans notre société et de palier à l'exclusion, à la discrimination de ceux-ci. Elle n'en reste pas moins un moyen et non un but, une possibilité offerte pour ceux qui le désirent et, non pas un dogme imposé à tous les handicapés.

Le rôle de l'enseignant reste multiple. En effet, il doit accompagner les parents dans leur démarche, travailler au sein d'une équipe où chacun a sa spécificité et où les contacts sont aléatoires, prendre en compte les difficultés liées au handicap de l'enfant et surtout penser sa classe de façon différente. Cette lourde tâche n'en reste pas moins essentielle et doit être menée sans ménagement chaque fois que les conditions le permettent. L'école doit aller dans ce sens pour conserver sa puissance intégratrice et offrir un avenir au sein de notre société à ces enfants sans espoir. Certes les difficultés liées au handicap ne sont pas toujours solvables. L'enseignant paraît bien dépourvu face à cela mais il semble inconcevable que cette caractéristique soit un motif de rejet ou de ségrégation, l'intégration ne pouvant se faire sans efforts.

Cette étude est loin d'être parfaite. Ainsi, on pourrait s'intéresser à d'autres types de handicaps à d'autres occasions.

A partir des résultats de cette étude, nous formulons des recommandations à l'endroit de la communauté éducative.

Aux autorités scolaires :

- ✓ rendre les lieux publics, les lieux de vie et plus largement la société accessible aux personnes en situation de handicap ;
- ✓ créer des conditions favorisant de plus en plus une autonomie des personnes handicapées ;
- ✓ favoriser l'insertion professionnelle et la réadaptation des handicapés moteurs ;
- ✓ l'érection des rampes inclinées ou d'un ascenseur dans les établissements en étage ou à l'accès difficile ;
- ✓ faciliter l'accès des handicapés aux informations pour un handicapé

Aux enseignants :

- ✓ être beaucoup plus attentifs face aux élèves en situation de handicap ;
- ✓ les responsabiliser dans les activités pédagogiques ;
- ✓ avoir confiance en eux en termes de capacité intellectuelle ;
- ✓ se documenter en matière d'éducation inclusive.

Aux parents d'élèves :

- ✓ savoir mieux se comporter face aux cas de handicaps dans les familles ;
- ✓ s'occuper des enfants handicapés de manière rationnelle.

Aux camarades des handicapés moteurs :

- ✓ être davantage sensibles aux handicaps de leurs camarades handicapés ;
- ✓ être plus proches d'eux.

Références bibliographiques

ANTONIUS-CORNELIS Meremans et al., 2002, *Handicapés et maladies mentales*, Paris, PUF.

BAGAYOKO, Harouna & BENGALY, Yacouba, 2002, *Etude diagnostique sur la situation éducative des enfants handicapés de 0 à 15 ans*. Mémoire de DEA, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako.

BALLE Jean Benoît, 1975, *L'éducation aux Droits de l'Homme lutte contre le racisme* », Paris, l'Harmattan.

- COUDRONNIERE Charlotte et MELLIER Daniel, 2005, *Qualité de vie à l'école des enfants en situation de handicap. Revue de questions*, Thèse, Université de Strasbourg.
- COULIBALY Mamoutou, 2005, *L'Intégration scolaire des enfants handicapés dans les pays en développement : cas du Mali*, Bamako, Mémoire de DEA en Sciences de l'éducation, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Département des Sciences Humaines et Sociales, Bamako.
- DIARRA Gouanson dit Daouda, 2023, *Impact d'autrui sur l'intégration et l'inclusion scolaires des handicapés moteurs dans les lycées publics du Mali : cas du district de Bamako, rive-gauche*, Thèse de Doctorat en Education Inclusive, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako.
- FEARD Hamre-Nietupski 1992, *Les stéréotypes de valeur de l'enfant handicapé chez l'enfant valide*, Paris, l'Harmattan.
- GILLIG Jean-Marie, 1999, *Adaptation des enfants en situation du handicap*, Paris, l'Harmattan.
- GILLIG Jean-Marie, 1999, *L'intégration à l'école des enfants et des adolescents handicapés passe par celle des soutiens spécialisés qui leur sont nécessaires*, Paris, l'Harmattan.
- MAISONNEUVE Jean (sd), *Que sais-je ? La Psychologie sociale*. 2^e Edition refondue.
- République du Cameroun, 2002, *Loi N° 2000/287 du 12 octobre 2000, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat*
- République du Cameroun, 2002, *Loi cadre N° 83/013 du 21 juillet 1983, portant protection et promotion des personnes handicapées*
- République du Cameroun, 2010, *Loi N° 2010/002 du 13 avril 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées et abrogeant la Loi cadre N° 83/013 du 21 juillet 1983*
- République du Mali, 2013, *Arrêté N° 2013-3116/ MESRS SG du 31 Juillet 2013, fixant les conditions de recrutement dans l'enseignement supérieur au Mali*
- République du Mali, 2020, *Annuaire statistique MEN 2019-2020*, Bamako.
- STAFFORD Jean & BODSON Paul, 2005, *L'analyse multivariée avec SPSS*, Québec, Presses de l'Université du Québec. 245 p. En ligne : https://www.mccours.net/cours/pdf/autres/Lanalyse_multivariee_avec_SPSS.pdf, consulté le 28 mars 2023
- UNESCO, 1996, *Rapport final du Burkina Faso sur le projet « Ecoles intégratrices et programmes de soutien communautaire »*.
- UNESCO, 1994, *Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation spéciale*.

ANALYSE DES DÉFIS ET ENJEUX LIÉS A L'ÉDUCATION INCLUSIVE AU MALI : CAS DE LA DÉFICIENCE VISUELLE DANS HUIT ÉCOLES FONDAMENTALES DU DISTRICT DE BAMAKO

Oumou TRAORE

Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (I.N.F.T.S), Bamako, Mali

E-mail : dilyoumoutraore68@gmail.com

Résumé

La question de la scolarisation des enfants déficients visuels pose d'énormes défis au système éducatif malien. L'école qui facilite la vie sociale et participe à la formation citoyenne n'est pas toujours accessible à ces enfants. Les essais de scolarisation venus des Organisations de Personnes Handicapées (OPHs) bien que soutenues par l'Etat, n'arrivent toujours pas à combler le déficit de scolarisation des enfants déficients visuels. Pour ces OPHs, on pouvait maintenir les enfants déficients visuels ensemble dans des structures spéciales qui ont montré plus tard leurs limites. Nombre d'instruments juridiques ont été adoptés, signés et ou ratifiés par le pays en vue de favoriser leur inclusion qui, malheureusement n'ont pu être adaptés aux pratiques pédagogiques et didactiques des enseignants des écoles d'accueil. L'objectif du présent article est d'étudier les défis et enjeux liés à la mise en œuvre de l'éducation inclusive dans le cas de la déficience visuelle. L'approche mixte a été adoptée. Les résultats de l'étude montrent que les enfants déficients visuels qui sont dans les écoles ordinaires sont confrontés à des défis spécifiques en plus de ceux auxquels fait face le système éducatif en général. Ces défis doivent amener les décideurs à repenser en vue de rendre le système éducatif plus inclusif pour une meilleure prise en charge éducative de ces enfants. En matière d'inclusion, c'est le système éducatif qui doit s'adapter à la différence, aux besoins spécifiques des apprenants et non le contraire. Le rôle de l'école est de trouver les moyens de réussir l'éducation de tous les enfants, y compris de ceux qui sont gravement défavorisés.

Mots clés : Déficience visuelle, Défis, Education inclusive, Enjeux.

ANALYSIS OF CHALLENGES AND ISSUES RELATED TO INCLUSIVE EDUCATION IN MALI: THE CASE OF VISUAL IMPAIRMENT IN EIGHT BASIC SCHOOLS IN THE BAMAKO DISTRICT

Abstract

The issue of schooling for visually impaired children poses enormous challenges for the Malian education system. School, which facilitates social life and contributes to citizenship training, is not always accessible to these children. Attempts at schooling come from Disabled People's Organizations (OPHs), which, although supported by the State, are still unable to make up the shortfall in schooling for visually impaired children. For these OPHs, it was possible to keep visually impaired children together in special structures, which later showed their limitations. Numerous legal instruments have been adopted, signed and/or ratified by the country with a view to promoting their inclusion, but unfortunately these have not been adapted to the pedagogical and didactic practices of teachers in host schools. The aim of this article is to examine the challenges and issues involved in implementing inclusive education in the case of visual impairment. A mixed-methods approach was adopted. The results of the study show that visually impaired children in mainstream schools face specific challenges in addition to those faced by the education system in general. These challenges must lead decision-makers to rethink how to make the education system more inclusive, so as to provide better educational care for these children. When it comes to inclusion, it's the education system that has to adapt to the differences and specific needs of learners, not the other way round. The role of the school is to find ways of successfully educating all children, including those who are severely disadvantaged.

Key words: Visual impairment, Challenges, Inclusive education, Issues.

Introduction

L'éducation est l'ensemble des actions visant à l'acquisition des valeurs morales, des connaissances intellectuelles, professionnelles et des bons usages d'une société. On ne saurait tout dire de l'impact de l'éducation sur l'équilibre et le développement d'une nation. A travers le temps, les sociétés humaines ont montré que l'enfant est et doit être le premier bénéficiaire de l'éducation si bien que celle-ci devient ipso facto un droit inaliénable pour lui. Ce droit est partout dit. Partout il semble combler l'enfant mais le plus souvent en théorie. L'expression « Education Pour Tous » n'est-il pas le leitmotiv de la grande famille des nations ? Toutes les parties prenantes de l'éducation doivent à présent s'employer à relever le défi et à œuvrer pour que l'éducation soit véritablement pour tous, en particulier, les plus vulnérables et ceux qui ont les plus gros besoins.

La constitution du Mali du 22 juillet 2023 dans son article 11 stipule que « *tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi.* Aussi, la loi n° 99-046 AN-RM du 28 décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation stipule dans son article 4 ceci : *le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen, il s'exerce à travers l'accès à l'éducation et la fréquentation des établissements d'enseignement publics ou privés.*

A ce titre, partout, l'instruction doit être inclusive sans aucune discrimination liée au genre, à la religion, à la situation sociale, économique, au handicap...

Malgré cela, l'éducation des enfants handicapés reste confrontée à d'énormes défis d'ordre institutionnel et juridique, de l'accès (quantitatif et qualitatif), de l'orientation pédagogique et stratégique, et financier (l'Etat et ses partenaires). Cette situation n'est pas propre seulement au Mali. Ailleurs comme en France des mesures idoines sont prises pour permettre la compensation des inégalités induites par le handicap à travers la loi n°2005-102 du 11 février 2005. Cette loi énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées. C'est autour du projet formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible.

Le droit d'inscrire à l'école tout enfant qui présente un handicap constitue une des évolutions fondamentales de la loi. Celle-ci reconnaît la responsabilité de l'Éducation Nationale vis-à-vis de tous les enfants et adolescents. L'école ou l'établissement scolaire le plus proche du domicile constitue l'établissement de référence de l'enfant.

Selon l'UNESCO, l'inaction face aux inégalités, à la stigmatisation et à la discrimination liées au revenu, au sexe, à l'origine ethnique, à la langue, au lieu de résidence et au handicap, retarde les progrès vers l'éducation pour tous. Toutes les personnes doivent avoir la même chance d'accéder à l'éducation, indépendamment de leur situation, après l'année 2015, qui était la première échéance du programme Education Pour Tous. (Atteindre les marginalisés : rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010). Bien que des données fiables et internationalement comparables soient, on le sait, difficiles à obtenir, on estime que 93 millions d'enfants de moins de 14 ans, soit 5,1 % des enfants dans le monde, vivent avec un handicap modéré à grave. Parmi eux, 13 millions, soit 0,7 % des enfants du monde, souffrent de graves handicaps (Global Monitoring Report GMR, 2013-2014). Environ quatre enfants handicapés sur cinq vivent dans les pays en développement. Tous âges confondus, les niveaux de handicap, aussi bien modéré que grave, sont plus importants dans

les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire que dans les pays riches, c'est en Afrique subsaharienne qu'ils sont les plus élevés (GMR, 2010).

Au Sénégal, l'institut National des Jeunes Aveugles de Thiès (INEFJA), créé en 1982, accueille des enfants non-voyants pour leur scolarisation. Cette institution offre des formations professionnelles dans des métiers comme le tissage ou le service de standard téléphonique. Toutes choses qui favorisent leur insertion socio professionnelle et leur autonomie (FALL Ousmane Thiendella, 2012, p.142)

Cependant au Mali, des efforts ont été consentis depuis 1962 avec l'initiative de l'Etat malien de reformer son système éducatif. Une initiative qui a été récompensée par le prix international de la paix Lénine décerné au président Modibo KEITA dont le montant (US \$ 27 500) sera consacré, à la demande du récipiendaire, à la construction d'un centre de rééducation pour jeunes poliomyélites en vue d'assurer leur prise en charge éducative.

Malgré cette volonté du Président Modibo KEITA à vouloir donner la chance à ces couches vulnérables d'être scolarisées depuis les années 1963, elles n'arrivent tout de même pas à se faire une place au sein du système éducatif malien.

Au regard du nombre d'institutions d'éducation spéciale au Mali à savoir 18 au total et leur inégale répartition, dont seulement quatre dans la région de Ségou (IRJA, EDA, CRHP, CMPE) deux à Kayes (CMPE, EDA), deux à Sikasso (EDA, CMPE), un à Koutiala(EDA) trois à Gao (CMPE, IRJA,CRHP), un à Tombouctou (EDA) et cinq dans le District de Bamako (EDA, INAM, CMPE, CRHP, Jigiya Kalanso), du nombre d'écoles rendues accessibles pour accueillir les élèves handicapés, nous constatons un manque de soutien des initiatives de 1963 qui pouvaient propulser le Mali au rang des Nations allant vers un système éducatif inclusif.

Surtout que l'éducation spéciale n'est pas la panacée à la scolarisation des enfants handicapés. L'impérieuse nécessité d'aller vers les écoles ordinaires s'impose alors, si nous savons que certains enfants handicapés peuvent être scolarisé non pas dans une structure spéciale, mais une école ordinaire. Au Mali, beaucoup d'expériences d'intégration en la matière ont vu le jour. La première expérience a été initiée en 1987 par l'Institut National des Aveugles du Mali (INAM), la deuxième en 1993 par l'Association Malienne de Lutte contre la Déficience Mentale chez l'Enfant (AMALDEME), la troisième en 1994 par l'Association Malienne pour la Promotion Sociale des Sourds et Sourds-Muets (AMPSOM) devenue AMASOURDS et enfin la quatrième

expérience d'intégration a été mise en œuvre par la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale (version 1993).

Après tant d'expériences en la manière, l'intégration aussi avait montré des limites. Le Mali a donc opté pour la signature, l'adoption et/ou la ratification d'un certain nombre d'instruments juridiques nationaux et internationaux qui, en dépit de leur caractère général, font référence à l'éducation des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES), dont les enfants et adolescents en situation de handicap

La nouvelle réforme du système éducatif dénommée Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) a favorisé la promulgation de la loi n° 99-046 du 28 décembre 1999, portant loi d'orientation sur l'éducation. La 1^{ère} phase date de 2002 et la 2^{ème} a débuté en 2019 (PRODEC II), avec un focus sur le volet enfants à besoins éducatifs spéciaux (EBES). Aussi, dans cet ordre d'idée des actes de haute portée ont été pris, comme entre autres la Loi N°2011-001/ du 29 Avril 2011 portant création de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale (DNEPS) et l'adoption, le 1^{er} juin 2011, de la Politique Nationale en matière d'Education Spéciale.

L'éducation Inclusive a débuté au Mali depuis 1962. Avec les partenaires de l'éducation, il y'a eu l'expérience de Handicap International (HI) Mali avec le projet Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par l'Education (APPELH). Actuellement HI, met en œuvre avec l'appui de l'AFD, l'USAID, la Fondation Orange, Loch Maddy et NORAD cinq (05) projets sous régionale d'éducation inclusive dans les régions de Sikasso, Tombouctou, Gao et le District de Bamako. Aussi plusieurs ONG dans leurs programmes de développement ont pris en compte l'Education Inclusive (EI) comme Sightsavers International, Save The Children et Plan Mali.

Certes, ces projets ont permis de booster les effectifs des enfants handicapés dans les écoles ordinaires qui n'étaient présents que dans les Institutions d'Education Spéciale (IES) dont le total s'élevait à 1971 élèves (source IES). Avec une couverture de 56 écoles ordinaires, 1067 élèves ont pu être inscrits dont 848 élèves handicapés. A l'INAM, l'effectif total des élèves était de 713 avec seulement 120 déficients visuels (INAM, 2019-2020). Avec les projets HI et Sight savers, 512 enfants ont pu être scolarisés dans les écoles ordinaires (HI/Projet Norad, Sight savers) notamment dans les zones d'intervention. Cependant, il reste essentiellement des projets pilotes qui ne sont jamais allés à l'échelle nationale.

L'objectif du présent article est d'étudier les défis et enjeux liés à la mise en œuvre de l'éducation inclusive dans le cas de la déficience visuelle. Il s'agit d'une étude contributive pour favoriser l'accès d'un grand nombre d'enfants handicapés notamment les enfants déficients visuels dans les écoles ordinaires pour la promotion de l'éducation inclusive (EI). La question essentielle qui réside au cœur de l'EI est le respect du droit à l'Education de tous les enfants d'où la nécessité de leur prise en compte dans le système éducatif. Nous partons de l'hypothèse que la mise en œuvre de l'éducation inclusive, dans le cas de la déficience visuelle dans les huit (08) écoles fondamentales du District de Bamako est en inadéquation avec les défis et les enjeux assignés au système éducatif malien.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

Situé sur les rives du fleuve Niger dans le sud-ouest du Mali en Afrique Occidentale, la ville de Bamako (le District) est la capitale économique du Mali. Elle s'étend d'ouest en est sur 22 km et du nord au sud sur 12 km pour une superficie de 267 km², avec une population de 3.007.122 habitants (RGPH5, INSTAT, 2022) Suite au nouveau découpage administratif la capitale Bamako est érigée en District et compte désormais dix communes urbaines au lieu de six (Mairie du District /bamako.ml.district-de-bamako, février 2023).

1.2. Démarche méthodologique

1.2.1. Techniques et instruments de collecte

Pour cette étude, nous avons fait recours à la recherche documentaire, aux questionnaires, aux entretiens et aux récits de vie pour collecter des données quantitatives et qualitatives.

La recherche documentaire a été conduite dans le cadre d'une consultation des documents sur l'éducation inclusive. Il s'agissait de réunir des documents officiels (rapports, articles, divers textes législatifs, thèses, communications...) et d'en sortir des données essentielles intéressant l'étude afin d'en faire des analyses et des interprétations. Dans le cadre de la présente étude, le questionnaire a été adressé aux directeurs d'écoles et aux maîtres des écoles concernées par l'enquête d'une part. Les guides d'entretiens, présentés sous forme de questions ou d'items, ont été adressés aux responsables des services centraux, aux OPHs et ONGs. Aux élèves déficients visuels, des entretiens ont été menés afin de constituer des récits de vie, d'autre part. Les réponses obtenues se présentent sous forme de discours, ou de notes enregistrées. Le récit de vie occupe une place centrale dans les sciences sociales telles que l'Ethnologie, l'Anthropologie, la

Sociologie ou les Sciences de l'Education. Toutes ces narrations sont analysées et mises en ordre en fonction de nos besoins.

1.2.2. Méthodes et techniques d'échantillonnage

La population cible correspond à l'ensemble des directeurs d'école, des maîtres, des élèves, ainsi que les responsables techniques intervenant dans le domaine de l'EI et dans le cas de la déficience visuelle. En ce qui concerne l'échantillonnage pour les entretiens, il s'est agi de recueillir des données qualitatives avec un échantillon réduit selon l'échantillonnage intentionnel, défini par A. Gilles (1994), comme « un échantillonnage non probabiliste dans lequel les unités sont choisies suivant un profil bien défini ».

En définitive, la taille de l'échantillon est de 110 personnes, constitué de deux sous-échantillons comprenant les directeurs d'écoles et les maîtres, les élèves soumis au récit de vie, au nombre de 90 personnes d'une part, provenant de 08 écoles et un autre sous-échantillon de 20 personnes ayant été spécifiquement interviewées.

Cet échantillon, composé de 110 individus dont 81 hommes et 30 femmes est réparti comme suit : pour le questionnaire 80 personnes, pour l'entretien 20 personnes et pour les récits de vie 10 élèves déficients visuels. Ne pouvant pas visiter toutes les écoles pratiquant l'éducation inclusive, le choix de l'échantillon s'est porté sur huit (08) écoles à savoir : Dianeguela A et B, Quartier Mali B, INAM, Kalaban coura B et C, Prosper Camara, Yirimadjo A. Pour la simple raison que l'éducation inclusive se pratique dans ces écoles. Beaucoup d'enseignants ont reçu au moins deux formations en la matière dans le cadre de la mise en œuvre du projet inclusif « Norad » de Handicap et Inclusion et les projets « basse vision et Education Inclusive pour enfants déficients visuels à l'école primaire » de Sight savers, de même que les intervenants dans le domaine de l'EI qui participent pleinement au processus de l'inclusion et dont les voix peuvent porter.

2. Résultats

2.1. Analyse des données quantitatives

Par rapport à la formation reçue en Education Inclusive (EI), les résultats montrent que les 72 maîtres et les 08 directeurs des écoles cibles desdits projets ont tous été formés au moins deux fois sur le module de l'éducation inclusive destiné aux élèves-maitres des Instituts de Formation des Maitres (IFM) comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1 : formation reçue en EI par les maîtres et les directeurs d'école

Fonction \ Formation reçue	Oui	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Maître	72	90
Directeur	08	10
Total	80	100

Source : enquêtes personnelles, 2023

Malgré cet état de fait, 62 enquêtés (soit 77,5%) n'utilisent qu'une seule stratégie de la pédagogie active et ont des difficultés à mettre en œuvre les pratiques éducatives inclusives (tableau 2).

Tableau 2 : méthodes pédagogiques utilisées par les enquêtés selon la fonction

Fonction \ Méthode pédagogique	Pédagogie active (travaux de groupes)	Pédagogie différenciée	Total	
			Effectif	%
Maître	57(71,25%)	15(18,75%)	72	90
Directeur	05(6,25%)	03(3,75%)	08	10
Total	62(77,5%)	18(22,5%)	80	100

Source : enquêtes personnelles, 2023

Les résultats du tableau 2 montrent que les maîtres n'ont pas changé leur façon de faire en intégrant d'autres pédagogies telles que la pédagogie différenciée, coopérative, l'utilisation des intelligences multiples. Ce défi interpelle le système éducatif qui doit intégrer les pédagogies inclusives dans la formation initiale des élèves maîtres pour prendre en compte les spécificités de tous les apprenants dans les curricula afin de les rendre inclusifs.

De même, les résultats indiquent qu'il existe une inadéquation des dispositifs pédagogiques et des pratiques éducatives pouvant impacter négativement sur la qualité de l'enseignement-apprentissage. Ce qui est attesté par le fait que sauf deux écoles sur huit disposent de salles pédagogiques inclusives (tableau 3).

Tableau 3 : préconisation de l'existence de salle pédagogique inclusive dans les écoles cibles selon la fonction

Fonction \ Existence salle pédagogique	Oui	Non	Total	
			Effectif	%
Maître	30(37,5%)	42(52,5%)	72	90
Directeur	02(2,5%)	06(7,5%)	08	10
Total	32(40%)	48(60%)	80	100

Source : enquêtes personnelles, 2023

Le constat est que les 30 maîtres et les 02 directeurs sont de l'INAM et du cours Prosper CAMARA deux écoles où intervient l'ONG Sight savers à travers ces projets inclusifs ils ont bénéficié de malles pédagogiques inclusives à cet effet.

Ainsi, les maîtres ont des difficultés à tous les niveaux, de la stratégie au contenu en passant par la méthodologie et les évaluations (tableau 4).

Tableau 4 : difficultés à mettre en œuvre l'EI par les enquêtés selon la fonction.

Reconnaissance des difficultés Fonction	Oui	Non	Total	
			Effectif	%
Maître	57(71,25%)	15(18,75%)	72	90
Directeur	05(6,25%)	03(3,75%)	08	10
Total	62 (77,5%)	18(22,5%)	80	100

Source : enquêtes personnelles, 2023

Les 62 enquêtés qui ont des difficultés attribuent cela à une incompréhension de l'EI en pratique, à l'absence de matériels didactiques. Les 18 sujets n'ayant pas de difficultés à mettre en œuvre l'EI se justifie par leur expérience dans le domaine, ils ont eu à participer à la mise en œuvre de projets inclusifs.

Les conseillers pédagogiques qui doivent assurer le suivi pédagogique auprès des maîtres ne sont pas suffisamment outillés pour répondre à toutes les sollicitations. Raison pour laquelle 50% des maîtres font recours à d'autres sources en cas de difficultés d'ordre pédagogique (tableau 5).

Tableau 5 : recours des enquêtés en cas de difficultés pédagogiques selon la fonction

Recours Fonction	Conseiller Pédagogique	Collègue	Maître itinérant	ONG	Total	
					Eff.	%
Maître	32(40%)	10 (12,5%)	25(31,25%)	05(6,25%)	72	90
Directeur	08(10%)	-	-	-	08	10
Total	40 (50%)	10(12,5%)	25(31,25%)	05(6,25%)	80	100

Source : enquêtes personnelles, 2023

Par rapport au type d'apport, les parents contribuent dans divers domaines mais de façon timide (tableau 6).

Tableau 6 : types d'apport des parents dans le processus d'inclusion selon la fonction des enquêtés

Fonction	Types d'apport					Total	
	Accompagnement	Suivi à domicile	Sensibilisation Plaidoyer	Soutien matériel	Aucun apport	Eff	%
Maître	08(6,25%)	12(15%)	23(28,75%)	-	29(36,25)	72	90
Directeur	-	02(2,5%)	06(7,5%)	-	-	08	10
Total	08(6,25%)	14(17,5%)	29(36,25%)	-	29(36,25)	80	100

Source : enquêtes personnelles, 2023

Huit enquêtés (soit 6,25 %) disent qu'il y a un accompagnement de la part de certains parents à travers la mise en place des associations de parents d'enfants déficients visuels, 12 maîtres (soit 15%), et 02 directeurs (soit 2,5%) affirment que certains enfants sont suivis à domicile par les parents au regard de leur résultat scolaire, 23 maîtres (soit 28,75%) et 06 directeurs (soit 7,5%) affirment que les parents participent aux activités de sensibilisation et de plaidoyer au sein de leur communauté et à l'échelle nationale.

Par rapport au soutien matériel, aucun apport de la part des parents n'a été signalé.

2.2. Analyse des données qualitatives

Les entretiens ont été menés avec les services techniques de l'éducation (les directions nationales et les services déconcentrés). Au total, 30 personnes ont été ciblées dont, 03 chefs de division et 04 chefs de section exerçant dans les directions suivantes : DNEPS, DNEN, DNP, cinq (05) DCAP et quatre (4) points focaux (EI) relevant des CAP de Torokobougou, Sogoniko, Lafiabougou, Banankabougou, Faladiè, et Kalaban coura, dix (10) élèves déficients visuels de l'INAM, deux (02) représentants des OPHs et deux (02) des ONGs.

Des discours des interviewés relatifs aux défis de l'éducation inclusive, il ressort un certain nombre de difficultés qui constituent de véritables barrières à la scolarisation des EDV dans les écoles ordinaires. Cependant, les défis formulés ne sont pas visibles sur le terrain. Les différents discours sont présentés et analysés dans cette partie.

BM, chef de division à la Direction Nationale de la Pédagogie (DNP) affirme :

Les défis par rapport à l'inclusion des élèves déficients visuels sont nombreux et variés, cependant ce qui retient le plus mon attention est l'aspect institutionnel. Le niveau de rattachement du sous-secteur de l'éducation spéciale incluant l'éducation intégratrice et l'éducation inclusive (un type d'enseignement se trouvant avec un ordre d'enseignement pendant que tous les autres types d'enseignement ont été érigé en Direction Nationale). Je

vois mal l'éducation inclusive faire du chemin sans ligne directrice c'est-à-dire un document de politique en la matière. Pour terminer je dirais que ce sous-secteur n'a jamais été une priorité pour les décideurs au regard des différents instruments juridiques y afférents et qui restent sans effet.

Selon MS chef de section à la DNEPS :

En tant que chef de section, le défi que je relève ici est fondamental car en tout état de cause, il faut que les acteurs comprennent sur quel terrain on veut les amener. Ce qui pose problème pour moi c'est que le concept n'a pas été disséminé à l'échelle nationale. Cette insuffisance de sensibilisation des acteurs d'autres départements qui méconnaissent l'Education Inclusive est une des raisons qui fait que l'approche tarde à s'installer. Pour moi, le préalable devrait être la disponibilité de statistiques au niveau du département (Cellule de Planification des Statistiques du secteur de l'éducation) concernant les enfants déficients visuels en âge d'aller à l'école, hors école, déscolarisés et non scolarisés toutes choses qui pouvait permettre pas de faire de bonne planification pour une meilleure prise en charge.

YC, Directeur du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Torokobougou déclare :

Je crois que le premier défi que j'ai identifié est le manque de préparation du personnel enseignant et administratif à l'accueil des EDV ce qui est une entrave au processus. Je crois aussi que les préalables tout comme la sensibilisation, la formation et la disponibilité du matériel didactique et pédagogique inclusif ont été occulté. A cela, j'ajouterai la rigidité du système éducatif dans son ensemble qui ne laisse aucune voie à l'inclusion.

MT, CAP de Faladiè a laissé entendre ce qui suit :

Je suis le point focal EI au CAP de Faladiè et conseiller pédagogique en charge d'assurer le suivi des enseignants des classes inclusives. J'ai d'énormes difficultés à suivre les enseignants car ils n'ont pas reçu la formation adéquate pour prendre en charge une classe inclusive. Aussi en tant que point focal j'ai besoin de formation continue sur l'E.I, je reconnais avoir aussi des problèmes. Je ne suis pas bien outillé pour cerner tous les contours de l'E.I. Avec l'absence de malle pédagogique inclusive la concrétisation des leçons notamment dans les disciplines scientifiques est difficile. Je déplore l'absence d'un dispositif qui ne nécessite pas de coût à savoir les aménagements à l'intérieur des salles de classes.

MS, membre de la Fédération Malienne des Associations des Personnes Handicapées (EMAPH) déclare :

Je condamne l'insuffisance de représentativité des personnes handicapées dans les instances où le plaidoyer doit être fait pour des arbitrages financiers en faveur de l'éducation inclusive « rien pour nous sans nous » (slogan FEMAPH). A cela, j'ajouterai le défi de la non priorisation du financement des programmes inclusifs par l'Etat et les partenaires. Un des défis non moins importants pour moi est la mise en place de données désagrégées afin d'intégrer les personnes handicapées dans le système d'information. Cependant, le Mali a adopté des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées aux bâtiments et édifices publics à travers la loi n° 02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme de même que l'article 9 de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (CIDPH), je vois mal des écoles spéciales et « inclusives » inaccessibles, inadaptées surtout les toilettes pour les filles aveugles qui peut impacter négativement sur leur fréquentation. Je dirais que face à ces défis nous devons interpellés l'Etat.

TT, agent à Handicap International déclare :

Je pense que les collectivités méconnaissent leur rôle car elles ne participent pas à l'accompagnement des EDV issus de familles démunies. Je crois que l'Etat n'est pas très motivé pour la cause et leur rôle reste très timide dans la mise en œuvre du processus d'inclusion. J'expliquerai cela par le manque de dissémination de l'approche, de sensibilisation et de plaidoyer à l'échelle nationale. Je crois que les décideurs ne se sont pas appropriés le concept comme le cas au Burkina faso et au Togo où nous avons aujourd'hui un noyau d'enseignants itinérants formé à toutes les pratiques inclusives pour suivre les enseignants titulaires en classe. Certes, toutes leurs attentes ne sont pas comblées mais ils ont su faire des adaptations grâce à l'accompagnement de l'Etat.

D.G, élève, affirme :

Je suis un élève de la 9^{ème} année d'une famille de 5 enfants. Je suis venu à l'INAM en 2009 parce que je suis devenu aveugle cette même année quand je faisais la 2^{ème} année. Après une année préparatoire, j'ai repris la 1^{ère} année. C'est ce qui explique mon âge 19 ans. Pour moi, l'inclusion doit profiter à tous les élèves si elle est bien comprise par les enseignants et les élèves clairvoyants. Malheureusement, certains camarades clairvoyants surtout les nouveaux nous tiennent des propos souvent gênant mais au fil du temps ils arrivent à se ressaisir et nous accompagnent beaucoup. Selon ma compréhension, l'inclusion doit normalement être une opportunité pour tous, mais aucune. Rien n'a été amélioré dans notre condition d'études. De la première année jusqu'en 9^{ème} j'utilise toujours la tablette et le poinçon ce qui me met en retard dans la dictée des leçons à l'heure des Ntic. A cause du système qui n'est pas adapté, du manque de matériel et de formation des enseignants, j'ai des camarades non-voyants qui étaient prédisposés à faire les séries scientifiques, ces derniers ont vu leur rêve s'éteindre car aucun non voyant ne participe aux cours des disciplines scientifiques au lycée. Le système a fait de moi un littéraire par la force des choses et que dire d'un élève aveugle littéraire qui ne lit pas ? Ce qui me fait le plus mal c'est quand un texte à étudier est disponible pour les élèves clairvoyants le lundi, les non-voyants doivent attendre jusqu'au vendredi car tout se fait à la seule machine à transcrire. L'on ne saurait parler ici d'égalité de chance ou d'égalsation de chance, l'écart est parfois très grand entre ce qui est prescrit et la réalité que nous vivons. J'aimerais vivre une véritable école inclusive. Si l'éducation est un droit, tous les enfants doivent être égaux en droit et en devoir. Je demande aux décideurs de tout faire pour bannir les inégalités, car nous sommes complémentaires. Je n'ai aucun manuel transcrit en braille, seulement mon poinçon et ma tablette. Il faut que le département de l'éducation prenne en charge notre situation car je sais que mon seul salut c'est l'école au risque d'être caché dans la maison ou brimé par mes parents. Au-delà de tout ça, l'emploi ne fait pas de faveur à une personne aveugle.

D.K, élève de 18 ans affirme :

Je fais la 9^{ème} année. Ressortissant de Ségou, j'habite avec ma grand-mère à Niamakoro. Mon père est commerçant, ma mère est ménagère. Je suis devenu aveugle en 7^{ème} Année. Je vis les mêmes difficultés que mes pairs avec mon tuteur qui se lasse souvent dans la dictée des leçons. Mais, je le comprends car ils ne sont que 5 clairvoyants pour 15 non-voyants. Pour les manuels j'ai seulement un livre d'anglais et un livre de mathématique en braille que mon père m'a acheté. Mes parents sont à Niono, personne ne me soutient dans mes études. Ma grand-mère est très retissant pour mes études c'est ma tante qui insiste. Je ne vois mes parents que pendant les vacances faute de transport. Ce que je demande à l'Etat et ses

partenaires c'est la dotation de l'INAM, en matériels didactiques et pédagogiques. J'ai une tablette, un poinçon et mon cubarythme que je garde depuis ma première année. Ils ne sont offerts qu'une seule fois durant toute la scolarité.

D.C, écolière en 9^{ème} année déclare :

J'ai 14 ans, mon père est boutiquier et ma mère vendeuse de fruits. Je suis née aveugle et j'ai commencé à fréquenter l'INAM depuis le préscolaire. Depuis ce temps je suis à l'internat et ne rejoins mes parents seulement pendant les congés et les vacances. Je n'ai jamais redoublé une classe. Cependant mes parents me manquent et je n'ai aucun moyen pour communiquer avec eux pendant qu'ils ne sont qu'à moins de 30 km de Bamako (Sonotiègni). Sur le plan accessibilité, les toilettes ne sont pas adaptées, surtout pour une fille DV et la cours manque d'aire de circulation. Sur le plan scolaire, je n'ai pas de problème à me faire des tuteurs car j'ai fait les petites classes avec beaucoup d'entre eux (les clairvoyants). Cependant, lorsqu'il y a trop de choses à dicter ils refusent, surtout qu'ils ne sont pas à l'internat. Dans de telle situation si un EDV arrive à recopier la leçon, je lui prête sa feuille braille pour recopier aussi. J'ai des problèmes pour acquérir le matériel didactique surtout les manuels dont disposent les camarades clairvoyants. Je veux faire de longues études mais les conditions ne sont pas favorables aussi l'insertion professionnelle demeure un défi pour moi.

Si le système éducatif tout entier doit subir des changements en vue de l'adapter aux spécificités dans un contexte inclusif, les enquêtés pensent que les enjeux sont loin d'être gagnés. Un système éducatif qui tient compte de la différence peut favoriser le développement de la personnalité qui est un enjeu majeur dans la prise en charge du handicap ou au contraire se transformer en dépersonnalisation, voire la résilience face à la situation de handicap en dépendance.

Les défis évoqués par les différents interviewés par rapport à l'éducation inclusive revêt une incohérence apparente au regard des actions menées sur le terrain et la non prise en compte des différentes dispositions comme indiquées dans les conventions. L'Etat doit honorer ses engagements vis-à-vis des droits des EDV et mettre les moyens adéquats pour faire face à ces défis. Ainsi, nous gagnerons en enjeux. Si l'inclusion ne profite pas à tous les apprenants, spécifiquement au EDV en vue de leur assurer un avenir meilleur les atouts souhaités se transformeront en désavantages.

Pour BM chef de division à la DNP, « *les enjeux sont les suivants : le développement de la personne ou dépersonnalisation, l'intégration socioéconomique ou discrimination, la résilience face à la situation de handicap ou dépendance* ». MS, chef de section déclare : « *je suis un peu pessimiste par rapport aux enjeux car, s'ils ne sont pas gagnés c'est le contraire qui se produira : intégration des EDV ou exclusion, épanouissement ou isolement* ».

Pour MT, Point focal EI, « *c'est soit l'intégration sociale des EDV ou exclusion, l'autonomie ou la dépendance, la confiance en soi ou manque d'estime* ». YC, Directeur de CAP affirme pour sa part que :

En tant que DCAP, j'ai des inquiétudes par rapport aux enjeux ou c'est : l'apaisement du climat social ou conflit, la réduction du nombre de mendiants ou augmentation de la vulnérabilité, l'amélioration de la qualité des relations école – famille ou rupture, le changement du regard ou rejet, la socialisation ou inadaptation.

Pour MS, membre de la FEMAPH : les enjeux de l'éducation inclusive sont l'apaisement du climat social ou conflit, l'autonomie ou dépendance. Quant à TT, agent d'ONG, les enjeux sont le changement du regard ou rejet, la réduction du nombre de mendiants ou augmentation de la vulnérabilité.

En synthèse générale des interviews et récits, nous constatons que les enquêtés partagent les mêmes inquiétudes par rapport aux défis et aux enjeux. Les quatre principes directeurs à l'inclusion à savoir l'accueil de la diversité, le changement de mentalité, l'éducation par les pairs, la responsabilité du système éducatif édictés par l'UNESCO ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive dans nos écoles cibles. Cependant, l'objectif assigné à ces principes est de veiller à ce que ces obligations soient effectivement respectées et appliquées. « *Ne pas résumer l'inclusion à la présence de l'enfant handicapé à l'école, car la logique inclusive suppose la participation et la prise en compte des besoins spécifiques de tous les apprenants à l'école* ».

A l'analyse des défis et enjeux évoqués, nous constatons que les différents enquêtés ont une bonne compréhension du concept d'éducation inclusive.

3. Discussion

L'adjectif inclusif révèle que le processus éducatif intéresse toute personne et s'étend en principe du préscolaire au niveau post universitaire. Cette nouvelle tendance n'exclut personne et demeure une attitude qui engage toute personne non handicapée ou handicapée à suivre un processus éducatif toute la vie. Selon le quatrième principe directeur de l'inclusion de l'UNESCO (2009) : *la responsabilité de l'éducation revient à l'ensemble du système éducatif*. « *Ce ne sont pas nos systèmes éducatifs qui ont droit à un certain type d'enfants, c'est le système scolaire de chaque pays qui doit s'efforcer de répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants* ». Cependant, au regard des résultats de notre étude, nous pouvons affirmer que le système éducatif malien n'est

pas inclusif car ne prend pas en compte les défis spécifiques aux élèves déficients visuels. Le financement qui demeure la clé de tous les défis à savoir la formation des enseignants aux pratiques inclusives, le matériel didactiques et pédagogiques adaptés, les curricula, les aménagements à l'intérieur de la cour et dans les salles de classes sont présentés de façon générale dans la vision et les orientations stratégiques du PRODEC. L'engagement du Ministère en faveur de l'éducation inclusive se retrouve de façon très timide au niveau des stratégies élaborées. Les activités ne sont pas inscrites sur une ligne budgétaire autonome.

Les résultats du questionnaire indiquent qu'il existe une inadaptation des dispositifs pédagogiques et des pratiques éducatives pouvant impacter négativement sur la qualité de l'enseignement-apprentissage. Ce qui est attesté par le fait que sauf deux écoles sur huit disposent de malles pédagogiques inclusives. Le préalable qui devrait être la formation des enseignants à l'échelle nationale a été occulté ce qui explique l'utilisation d'une seule technique de la pédagogie active au détriment des pédagogies inclusives telles que la pédagogie différenciée, coopérative, l'utilisation des intelligences multiples...

Pour les élèves déficients, il n'existe au niveau du département aucun document transcrit en braille. Aussi, ils ne sont pas pris en compte dans la politique nationale de manuels scolaires et de matériels didactiques. Pourtant, tous ces élèves déficients visuels sont contraints d'aller vers les séries littéraires faute de maîtres formés et de matériels adéquats pour l'enseignement des disciplines scientifiques.

L'éloignement des élèves déficients visuels de leurs familles constitue aussi un défi car dans le cadre de l'inclusion l'EDV doit être scolarisé dans l'école la plus proche de son domicile.

Enfin, de l'avis des enquêtés, les réalités du terrain montrent que malgré l'adoption, la signature et ou la ratification des instruments juridiques faisant référence à la scolarisation de tous les enfants sans discrimination, ceux-ci ne sont ni connus des vrais acteurs, ni reflétés dans les différentes interventions en faveur de l'éducation inclusive.

Cet état de fait emmène les enquêtés à déplorer l'inexistence de document de Politique Nationale en matière d'éducation inclusive.

Unaniment, dans toutes mes lectures, il ressort les mêmes inquiétudes. Serge Ebersold dans « *l'inclusion : limites et questions* » dira que l'augmentation d'élèves handicapés ne signifie pas pour autant une inclusion pleine et entière. Aussi, le rapport sur l'EI publié par l'UNESCO en 2016 confirme les obstacles qui pèsent aujourd'hui sur cet idéal d'inclusion. Les comparaisons

des parcours montrent que les enfants en situation de handicap connaissent davantage d'échec scolaire, de redoublement et d'orientation. A ce sujet, M. Coulibaly (2005) rapporte les propos d'un directeur d'une école francophone du Nouveau-Brunswick au Canada s'écriait :

L'inclusion ? C'est faisable. Il n'y a pas de solutions miracles. Ça ne se trouve pas dans les livres. Personne de l'extérieur n'a la réponse non plus ; il faut la trouver nous-mêmes. On fait du cas par cas, puis on finit par trouver des solutions. Il faut se préparer à l'échec, quand ça ne marche pas, on essaie autre chose, puis à la fin, on finit par trouver une solution.

Certes l'inclusion est possible, car c'est à chaque pays de la définir et la mettre en œuvre en fonction des ressources dont il dispose. De mon point de vue et au regard de tous les défis, je peux affirmer que le Mali est loin des aspirations souhaitées pour l'inclusion (accès, formation, respect des droits, adaptation des curricula...). Nous sommes à présent dans une phase d'intégration où c'est l'apprenant qui doit tout faire pour se conformer au système éducatif en place. Ce qui est contraire à l'inclusion (4^{ème} principe directeur de l'UNESCO).

Conclusion

Notre recherche a porté sur l'analyse des défis et enjeux liés à l'éducation inclusive dans le cas de la déficience visuelle et la nécessité pour une meilleure prise en charge des EDV dans huit (08) écoles fondamentales de Bamako. Ce travail a permis de mieux cerner les défis et enjeux de l'EI dans le cas de la déficience visuelle et la mise en œuvre à travers les pratiques éducatives, les infrastructures scolaires... Les enfants handicapés ont moins de chance que les autres de fréquenter les bancs de l'école. Cette exclusion due au système éducatif en place réduit les possibilités d'accéder à un apprentissage des compétences nécessaires pour développer leur potentiel et participer à la vie de leur communauté. Ils se trouvent ainsi privés de leurs droits civiques, politiques et économiques.

L'inexistence d'une politique en matière d'Education inclusive impacte négativement sur les pratiques inclusives en cours dans les écoles fondamentales cibles de notre enquête, qui ont constitué le champ d'étude de cette recherche. C'est ce qui explique essentiellement les défis et enjeux qui se posent.

Les principaux résultats obtenus ont permis de constater une insuffisance dans la formation des maîtres, notamment aux méthodes inclusives comme la pédagogie différenciée, coopérative, multi-sensorielle entre autres. La synergie famille-école à manquer de même que la collaboration entre les maîtres des écoles ordinaires/inclusives et aussi avec ceux des écoles spéciales. En ce

qui concerne les enjeux, il s'agit avec la promotion de l'EI de développer des compétences d'une large partie des enfants pour qu'ils puissent acquérir une certaine autonomie et participer pleinement à la vie de leur communauté donc au développement de leur pays. Au regard de toutes ces difficultés et l'importance de l'EI sur le terrain, tous les intervenants du domaine se voit interpellé pour relever les défis. Toutefois, c'est l'Etat malien qui a la responsabilité de développer le système éducatif. Une éducation inclusive réussie demande à relever tous les défis qui se posent à sa mise en œuvre.

Références bibliographiques

- COULIBALY Mamoutou 2005, *L'intégration scolaire des enfants handicapés dans les pays sous-développés : cas du Mali*. Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, Mali
- EBERSOLD Serge 2009, présentation diapos. Education Inclusive en France : tendances, défis et enjeux. Conférence de comparaisons internationales CCI_Handicap 28 et 29 janvier 2016.
- FALL Ousmane Thiendella, 2012, *L'école participe-t-elle à l'intégration des handicapés moteurs au Sénégal*. Mémoire de Master II, Université Cheick Anta DIOP, Dakar.
- LOUA Seydou, 2017, « *Les grandes réformes de l'école malienne de 1962- 2016* ». Article ; Revue : Revue internationale d'éducation de Sèvres (en ligne) 75, P.34-40
- Principes directeurs de l'UNESCO*. ED 2009 Ouvrage, publié par l'UNESCO www.mediaterre.org Afrique- ouest p.38
- République du Mali. Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999, portant loi d'orientation sur l'éducation.
- République du Mali. Constitution du 22 juillet 2023 : un préambule, 14 titres, 191 articles.
- République Française. Loi n°2005-102 du 11 février 2005, loi qui énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées.
- VILLEY P, *Livre diététique. Le monde des aveugles : essai de psychologie*, Paris. Flammarion.
- ZAY Danielle, 2012, *L'Education Inclusive, Une réponse à l'échec scolaire ?* Collection savoir et formation, Paris, l'Harmattan.

ESTIME DE SOI DANS UNE PERSPECTIVE D'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL À L'INSTITUT NATIONAL DES AVEUGLES DU MALI

Abocar MAHAMANE, Guida Séyo WAÏGALO*

Institut National de Formation des Travailleurs (INFTS), Bamako, Mali

*Correspondant : afomd9@yahoo.fr

Résumé

Ce manuscrit étudie l'estime de soi chez les élèves en situation de handicap visuel dans une perspective d'inclusion scolaire et promeut une éducation qui accueille la diversité chez tous les apprenants sans distinction. Cette recherche a concerné 40 élèves en situation de handicap visuel repartis entre 25 garçons et 15 filles sur un effectif total de 60 élèves déficients visuels des classes du second cycle (7ème Année à la 9ème année de l'école inclusive de l'Institut National des Aveugles du Mali (INAM)). Les données recueillies ont été analysées à travers la feuille de dépouillement et la grille de correction de l'échelle de Coopersmith, (1984) puis avec le logiciel SPSS (27.0 de l'année 2021) et l'analyse qualitative. L'objectif de cette étude est de mesurer l'estime de soi chez les élèves en situation de handicap visuel en vue de contribuer à la qualité de l'éducation inclusive. Les résultats indiquent que sur les 40 élèves déficients visuels étudiées, 24 ont obtenu une estime de soi au score total de niveau bas, soit 60% ; 11 ont obtenu une estime de soi au score total de niveau élevé soit 27% et 5 ont obtenu une estime de soi de niveau moyen au score total, soit 12,5%. Les filles ont un niveau d'estime de soi au score total plus bas que les garçons, soit 17, % contre 19,88. Et à la sous-échelle estime de soi scolaire, les garçons obtiennent 3,04 contre 2,66 alors qu'à ce niveau la moyenne est de 4 points. Donc, aussi bien chez les garçons que les filles, l'estime de soi scolaire est de niveau bas.

Mots clés : Estime de soi, Handicap visuel, Inclusion, Mali.

SELF-ESTEEM FROM A PERSPECTIVE OF INCLUSION OF STUDENTS WITH VISUAL DISABILITIES AT THE NATIONAL INSTITUTE FOR THE BLIND OF MALI

Abstract

This manuscript studies self-esteem among students with visual disabilities from a perspective of educational inclusion and promotes education that welcomes diversity among all learners without

distinction. This research involved 40 students with visual disabilities divided between 25 boys and 15 girls out of a total number of 60 visually impaired students in the second cycle classes (7th year to 9th year of the inclusive school of the National Institute of the Blind of Mali (INAM). The data collected was analyzed using the counting sheet and the correction grid of the Coopersmith scale (1984) then with the SPSS software (27.0 of the year 2021) and qualitative analysis. The objective of this study is to measure self-esteem among students with visual disabilities in order to contribute to the quality of inclusive education. The results indicate that of the 40 visually impaired students studied, 24 obtained a low-level total self-esteem score, i.e. 60%; 11 obtained a high-level self-esteem total score, i.e. 27%, and 5 obtained a medium level self-esteem total score, i.e. 12.5%. Girls have a lower level of self-esteem in total score than boys, i.e. 17. % compared to 19.88. And on the academic self-esteem subscale, boys obtain 3.04 compared to 2.66 while at this level the average is 4 points. So, both boys and girls have low academic self-esteem.

Keywords: Self-esteem, Visual disability, Inclusion, Mali.

Introduction

La Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) de 2008 promet la concrétisation des droits à l'éducation, l'emploi, la vie autonome, la mise en œuvre d'aménagements raisonnables. Elle assujettit les possibilités de participation sociale des personnes handicapées aux changements de représentation susceptibles d'être induits, par exemple, par l'obtention d'un diplôme ou par les aptitudes qu'elles ont pu faire valoir en étant à égalité de chances avec les autres. Aussi, la Conférence de Salamanque (1994) sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux marque une étape décisive pour l'inclusion. Les systèmes éducatifs de tous les pays sont invités à opérer des transformations. Bien que les pays se soient engagés au plus haut, des grands défis restent encore à relever. L'éducation inclusive tarde à atteindre sa vitesse de croisière. Peu d'écoles inclusives sont créées et celles qui existent ne fonctionnent pas à souhait. L'exclusion des enfants en situation de handicap visuel reste préoccupante. Pour toute la capitale malienne, seule une école inclusive déclarée d'utilité publique est véritablement fonctionnelle. Elle va même jusqu'à accueillir des élèves présentant d'autres formes de handicap. Il suffit de faire un tour devant les mosquées, les églises pour voir des enfants en situation de handicap visuel, en train de mendier ou se faire exploiter économiquement par certains adultes. Beaucoup de ces enfants sont certains que leur place n'est pas à l'école mais plutôt dans les rues,

les places publiques, les lieux de cultes pour recevoir de l'aumône. L'image populaire traditionnelle africaine, singulièrement malienne, n'est pas du tout tendre envers les enfants en situation de handicap. Elle le perçoit comme une malédiction divine, une incarnation démoniaque. L'enfant en situation de handicap grandit dans cette perception sociale négative de son statut et se considère comme une charge sociale, un fardeau humain, pire, un bon à rien. Il pense qu'il ne mérite pas les bonnes choses de la vie au même titre que les autres. Autant des stéréotypes mettant sérieusement en mal l'estime de soi de l'enfant en situation de handicap visuel dans la société avant sa scolarisation. Toutes ces perceptions sociales négatives sur le handicap, pourraient avoir des répercussions sur l'estime de soi des élèves en situation de handicap visuel et de ce fait sur leur rendement scolaire. Au regard de tous ces problèmes, on est en droit de se poser les questions suivantes :

- en quoi la mesure de l'estime de soi chez les élèves en situation de handicap visuel contribue-t-elle à l'amélioration de la qualité de l'éducation inclusive ?
- les élèves en situation de handicap visuel ont-ils de problèmes d'estime de soi ?
- quels sont les facteurs internes et externes qui influencent l'estime de soi chez les élèves en situation de handicap visuel ?
- existe-t-il une corrélation entre l'estime de soi et la réussite scolaire chez les élèves en situation de handicap visuel ?

Il nous paraît nécessaire de définir quelques concepts principaux de notre sujet pour plus de compréhension.

Estime de soi :

Définissant l'estime de soi P. Ras (2013, p 8) écrit :

L'estime de soi est la valeur que l'on s'accorde consciemment ou inconsciemment, directement ou indirectement. Elle permet de satisfaire le besoin de reconnaissance. Si votre estime de vie est faible, vous ne pouvez pas vous sentir(vraiment) reconnu à l'école, au travail, au sport, etc. dans ce cas vous ne pouvez pas vous sentir intelligent, performant, compétent, efficace ou brillant. Le drame, c'est que vous communiquez le sentiment de cette carence à tous vos proches. Résultats : ils ne vous font pas confiance, ne vous proposent pas de promotion (en entreprise) ni même de responsabilité nouvelle...Même vous pensez ou dites le contraire car « ce que vous êtes parle plus fort que ce que vous dites.

Handicap : Terme générique englobant des difficultés de natures (handicap mental, moteur...), de gravités (handicap sévère, grave...), de configurations (surhandicap, handicaps associés,

polyhandicap, pluri- ou multihandicap...) et de causes très diverses (organiques, psychologiques, socioéconomiques et culturelles...). (Dictionnaire du handicap, 2012, p.332).

Handicap visuel ou déficience visuelle : Inexistence ou perte, à des degrés variables, de l'acuité visuelle. Les causes en sont multiples : – chez l'enfant : affections oculaires héréditaires (glaucomes congénitaux, dégénérescences rétiniennes...), non héréditaires (rétinopathie du prématuré par exemple...) ; – chez l'adulte : décollement de rétine, atrophies optiques, diabète... Les déficiences visuelles ont été classées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en fonction de leur gravité. (Dictionnaire du handicap, 2012, p 247-248). Aussi, les vertus supposées de connaissance de soi et de l'estime de soi dans le cadre scolaire à partir d'une réflexion théorique et empiriquement étayées en psychologie sociale (D, Martinot, 2001). Pour P. Tremblay (2012), la mise en place d'écoles inclusives répondant aux besoins éducatifs de chacun repose ainsi sur une série de conditions ou de facteurs favorables à l'implantation de telles expériences. Une étude respectivement sur l'estime de soi et la réussite scolaire est menée au Lycée Ibrahim Ly (Bamako, Mali), démontrant que plus l'estime de soi est élevée chez l'élève, plus le rendement scolaire est bon (A. Mahamane, 2006). Les obstacles majeurs freinant l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap visuel au Mali ont été analysés en vue d'une stratégie optimale d'inclusion scolaire (G-S, Waigalo, 2013). Il ressort que les élèves déficients visuels sont buttés à l'insuffisance de matériels didactiques adaptés, notamment des poinçons et des tablettes. Également, le constat d'une nécessité de formation des enseignants à l'approche inclusive a été établi. Il apparaît que la majorité des élèves présente des signes d'une bonne estime de soi (fort sentiment d'appartenance à l'école et développement social et affectif positif).

1. Matériel et méthodes

La méthodologie adoptée est centrée sur une approche mixte utilisant d'une part l'échelle d'estime de soi de Coopersmith (1984) forme scolaire et d'autre part, les entretiens semi-directifs avec les élèves en situation de handicap visuel (non-voyants et malvoyants) du second cycle de l'INAM, des classes des 7^{ème} Année et 9^{ème} Année.

1.1. Outils de collecte des données

L'instrument de base de collecte est l'échelle d'estime de soi de Coopersmith, (1984) forme scolaire, ensuite deux guides d'entretien adressés respectivement à l'encadrement pédagogique et

administratif. A ce niveau, 5 enseignants et le directeur de l'école inclusive ont pris part à l'entretien qui a porté sur les facteurs de l'estime de soi des élèves, leurs besoins éducatifs, les besoins des enseignants, de l'administration, les solutions préconisées à la problématique.

1.2. Les phases de l'étude

L'étude s'est déroulée en deux (2) grandes phases : l'étude pilote du 05 au 07 mars 2023 puis l'enquête proprement dite qui s'est étendue sur onze (11) jours de terrain à l'Union Malienne des Aveugles où se situe notre école inclusive de l'Institut des Jeunes Aveugles. Cette étude de terrain s'est déroulée du 28 mars au 09 mai 2023 à Bamako et au quartier Faladié.

1.3. Traitement des données

Les données statistiques recueillies dans le cadre de cette recherche ont fait l'objet d'un traitement statistique. Pour ce faire, nous avons eu recours au logiciel Social Package for Social Sciences (SPSS), (2021- V27) en vue de l'analyse des scores obtenus par les élèves déficients visuels aux différentes sous-échelles du test de l'estime de soi et au niveau surtout de l'analyse de ses différents facteurs. Nous avons eu aussi recours à l'analyse qualitative pour les données des guides d'entretien adressés aux élèves, aux enseignants et à l'administration.

2. Résultats

2.1. Analyse des résultats de l'échelle d'estime de soi de Coopersmith, (1984) forme scolaire

Le tableau 1 ci-dessous présente les données brutes de 40 élèves déficients visuels.

Tableau 1 : présentation des données brutes de 40 élèves déficients visuels

Num et initiales	Sexe	Age	E.SG	E.S.S	E.S.F	E.SC	Score total (T)	Appréciation	EM
1-AM	F	15 ans	7	3	3	3	16	Bas	6
2-MS	M	17 ans	10	2	2	3	17	Bas	4
3-FT	F	14 ans	9	2	3	2	16	Bas	5
4-OS	M	17 ans	7	3	3	3	16	Bas	7
5-MT	M	18 ans	11	2	2	2	17	Bas	5
6-OST	M	16 ans	18	3	4	3	28	Elevé	3

7-MD	F	16 ans	8	2	3	3	16	Bas	8
8-OT	F	14 ans	11	2	2	2	17	Bas	6
9-MT	F	15 ans	8	2	3	2	15	Bas	7
10-LSD	M	17 ans	10	2	2	2	16	Moyen	7
11-KD	M	18 ans	6	4	3	3	16	Bas	4
12-MC	F	13 ans	8	3	2	2	15	Bas	8
13-AD	M	14 ans	7	3	2	3	15	Bas	6
14-NK	F	15 ans	12	4	4	4	24	Elevé	4
15-MD	M	17 ans	7	2	2	2	13	Bas	5
16-IC	M	16 ans	8	3	2	3	16	Bas	5
17-MTC	M	14 ans	13	4	4	4	25	Elevé	2
18-KK	F	18 ans	9	3	3	3	18	Moyen	6
19-AS	F	17 ans	10	2	3	3	18	Moyen	4
20-RK	M	13 ans	18	4	3	4	29	Elevé	3
21-SK	M	17 ans	14	3	3	6	26	Elevé	4
22-TKM	M	17 ans	8	3	3	2	16	Bas	6
23-AST	M	15 ans	9	2	2	2	15	Bas	4
24-AG	M	16 ans	15	5	5	5	30	Elevé	3
25-PK	M	14 ans	8	2	2	2	14	Bas	5
26-MH	F	15 ans	9	3	2	3	17	Bas	7
27-ST	M	15 ans	7	3	4	7	21	Elevé	3
28-YG	M	16 ans	20	4	4	4	32	élevé	4
29-H.B.T	F	17 ans	7	2	3	3	15	Bas	6
30-NS	M	14 ans	10	3	2	3	18	Moyen	5

31-AY	M	13 ans	17	5	4	5	31	Elevé	3
32-H.C	F	16 ans	14	5	5	5	29	Elevé	4
33-ML	M	18 ans	18	3	3	3	27	Elevé	1
34-DT	F	15 ans	9	2	3	2	16	Bas	6
35-SM	M	14 ans	11	2	2	2	17	Bas	7
36-TD	M	16 ans	6	3	3	3	15	Bas	5
37-YD	F	18 ans	8	3	2	1	14	Bas	6
38-AST	M	17 ans	12	2	2	2	18	Moyen	5
39-MDT	F	15 ans	11	2	2	2	17	Bas	7
40-ODT	M	18 ans	7	3	2	2	14	Bas	6

Source : enquêtes de terrain, 2023

Ce tableau ci-dessus présente les résultats des données brutes de 40 élèves déficients visuels à l'échelle d'estime de soi de Coopersmith. (1984). En fait, sur les 40 sujets étudiés, 24 ont une estime de soi au score total de niveau bas, 11 ont une estime de soi au score total de niveau élevé, 5 ont une estime de soi de niveau moyen. Nous pouvons dire que les sujets ayant un niveau bas d'estime de soi au score total sont majoritaires, soit environ 60% de l'ensemble des sujets et ceux ayant un niveau élevé d'estime de soi au score total sont 27,5% et enfin ceux ayant obtenu une estime de soi de niveau moyen au score total sont 12,5%. La faible estime de soi au score total est symptomatique des difficultés d'adaptation sociale, familiale et scolaire réelles. Les sujets étudiés dans leur majorité, manquent des projets de vie ; ils sont moins ambitieux, ils remettent en cause fortement leurs compétences scolaires. Ils peuvent être sujets à la dépression, aux troubles phobiques voire d'autres traumatismes psychiques. Par contre les 11 élèves ayant une estime soi au score total de niveau élevé, ont une image positive d'eux-mêmes, croient en leur capacité d'apprentissage et peuvent facilement être aidés pour mieux progresser et dans leur vie familiale, sociale et scolaire. Les 5 élèves ayant un niveau moyen au score total d'estime de soi, ont une image positive d'eux-mêmes et d'un moment à l'autre si rien ne se fait, ils peuvent voir leur estime de soi au score total baisser. Donc, tout un travail d'entretien et de surveillance serait nécessaire pour ces élèves.

Tableau 2 : résultats des élèves garçons à l'échelle de l'estime de soi
25 garçons sur 40 N=25

N° et Initiales	SEXE	AGE	ESG	ESS	ESF	ESC	SCORE TOTAL	Appréciation	Echelle de mensonge
1-MS	M	17ans	10	2	2	3	17	Bas	4
2-OS	M	17ans	7	3	3	3	16	Bas	7
3-MT	M	18ans	11	2	2	2	17	Bas	5
4-OST	M	16ans	7	3	4	3	17	Elevé	5
5-MD	M	17ans	7	2	2	2	13	Bas	5
6-KD	M	18ans	6	4	3	3	16	Bas	5
7-AD	M	14ans	7	3	2	3	15	Bas	6
8-LSD	M	17ans	10	2	2	2	16	Bas	7
9-IC	M	16ans	8	3	2	3	16	Bas	5
10-MTC	M	14ans	13	4	4	4	25	Elevé	2
11-RK	M	13ans	18	4	3	4	29	Elevé	3
12-SK	M	17ans	14	3	3	6	26	Elevé	4
13-TKM	M	17ans	8	3	3	2	16	Bas	6
14-AST	M	15ans	9	2	2	2	15	Bas	4
15-AG	M	16ans	15	5	6	5	30	Elevé	3
16-PK	M	14ans	8	2	2	2	14	Bas	5
17-ST	M	15ans	18	3	3	3	27	Elevé	3
18-YG	M	16ans	20	4	4	4	32	Elevé	4
19-NS	M	14ans	10	3	2	3	18	Moyen	5
20-AY	M	13ans	17	5	4	5	31	Elevé	3

21-ML	M	18ans	18	3	3	3	27	Elevé	1
22-SM	M	14ans	11	2	2	2	17	Bas	7
23-TD	M	16ans	6	3	3	3	15	Bas	5
24-AST	M	17ans	12	2	2	2	18	Moyen	5
25-ODT	M	18ans	7	3	2	2	14	Bas	6

Source : enquêtes de terrain, 2023

Dans ce tableau, sur les 25 élèves déficients garçons, 14 ont un niveau bas d'estime de soi, soit 56%, 9 ont un niveau élevé d'estime de soi soit 36% et 2 ont un niveau moyen d'estime de soi, soit environ 8%.

Tableau 3 : résultats des élèves filles à l'échelle de l'estime de soi

15 sur 40 N=15

N° et Initiales	SEXE	AGE	ESG	ESS	ESF	ESC	SCORE TOTAL	Appréciation	Echelle de mensonge
1-AM	F	15ans	7	3	3	3	16	Bas	6
2-FT	F	14ans	9	2	3	2	16	Bas	5
3-MD	F	16ans	7	2	3	3	15	Bas	8
4-OT	F	14ans	11	2	2	2	17	Bas	6
5-MT	F	15ans	21	6	5	4	36	Elevé	3
6-MC	F	13ans	8	3	2	2	15	Bas	8
7-NK	F	15ans	12	4	4	4	24	Elevé	4
8-KK	F	18ans	9	3	3	3	18	Moyen	6
9-AS	F	17ans	10	2	3	3	18	Moyen	4
10-MH	F	15ans	9	3	2	3	17	Bas	7
11-HBT	F	17ans	7	2	3	3	15	Bas	6

12-HC	F	16ans	14	5	5	5	29	Elevé	4
13-DT	F	15ans	9	2	3	2	16	Bas	6
14-YD	F	18ans	8	3	2	1	14	Bas	6
15-MDT	F	15ans	11	2	2	2	17	Bas	4

Source : enquêtes de terrain, 2023

Ce tableau ci-dessus montre que les **15** filles déficientes visuelles, **10** ont un niveau bas d'estime de soi, soit au score total soit **66,66%**, **3** ont un niveau élevé au score total de l'estime de soi, soit **20%** et **2** ont un niveau moyen au score total d'estime de soi, soit **13,33**.

Tableau 4 : moyennes obtenues aux différentes sous échelles d'estime de soi par les 25 garçons

Type d'estime Scores	Estime de soi générale	Estime de soi Sociale	Estime de soi familiale	Estime de soi Scolaire	Score total d'estime de soi	Echelle de mensonge
Totaux de scores d'estime de soi	287	75	65	76	497	114
Moyennes	11,48	3,00	2,68	3,04	19,88	4,56
Ecart-type						

Source : enquêtes de terrain, 2023

Aux moyennes obtenues aux différentes sous-échelles d'estime de soi des 25 garçons, il en ressort qu'à l'estime de soi générale :11,48, estime de soi sociale, ils ont obtenu 3,00 points alors que la moyenne est 4,00, à l'estime de soi familiale : 2,68 points alors que la moyenne ici aussi est 4 points, l'estime de soi scolaire globale obtenue :3,04 points le score total d'estime de soi 19,88 points et l'échelle de mensonge :4,56 points soit légèrement au-dessus de la moyenne. Dans l'ensemble, nous constatons que les garçons ont un niveau d'estime au score total élevé, soit 19,88 points alors que la moyenne est de 18 points.

Tableau 5 : moyennes obtenues aux différentes sous échelles d'estime de soi par les 15 filles

Type d'estime Scores	Estime de soi générale	Estime de soi Sociale	Estime de soi familiale	Estime de soi Scolaire	Score total d'estime de soi	Echelle de mensonge
Totaux de scores d'estime de soi	139	40	43	40	262	88
Moyennes	9,26	2,66	2,66	2,66	17,4	5,86
Ecart-type						

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les moyennes obtenues aux différentes sous-échelles par les 15 filles de l'échelle d'estime de soi, il en ressort qu'à sous-échelle estime de soi général : 9,26 points, à la sous-échelle estime de soi sociale 2,66 points, à la sous-échelle estime de soi familiale : 2,66 points et score total d'estime de soi 17, 4 points, à la sous-échelle mensonge : 5,86 points.

Tableau 6 : des moyennes et des écart-types de l'ensemble

	Ages	ESS	ESF	ESC	EH
Moyennes	10,43	2,85	2,83	3,00	5,05
Effectifs	40	40	40	40	40
Ecart- type	3,72	0,92	0,87	1,24	

Source : enquêtes de terrain, 2023

Ecart-type : c'est la déviation par rapport à la moyenne. Plus l'écart-type est petite, plus les données sont homogènes.

2.2. Analyse qualitative

- La perception de l'estime de soi

L'estime de soi est considérée comme étant la capacité à se faire confiance, à se percevoir positivement dans les interactions sociales. L'élève handicapé qui se fait confiance, entretient des rapports agréables avec son environnement social. Il est moins sous tensions, les conflits ont tendance à disparaître. Ainsi, OT, Administrateur de l'école inclusive affirme « l'estime de soi est un élément fondamental. Quand on ne se fait pas confiance, c'est impossible d'aller de l'avant dans la vie. On recule le plus souvent. Les enfants handicapés qui ont une bonne estime de soi sont d'un commerce agréable, ils sont plus ouverts et faciles. »

La perception de soi, en tant que personne handicapée, fait ressortir des éléments importants en rapport avec une basse estime de soi. Le discours de OD, élève handicapé visuel atteste ceci quand il dit :

Parfois, j'ai l'impression que je ne suis rien, je suis un fardeau pour les autres. Je ne peux pas faire comme les autres enfants qui vont où ils veulent. A la maison je m'ennuie beaucoup. Assis toute la journée, sauf quand on me dit de bouger. Ça ne va pas mentalement. » les propos de ce deuxième élève handicapé visuel OC, de renchérir en disant en disant : « en tous cas, si je pouvais j'aurais changé ma vie. C'est dur d'être aveugle. Souvent je me pose beaucoup de questions par rapport à mon futur. Malgré tout, je suis inquiet. La société nous perçoit autrement.

Ces témoignages traduisent un sentiment de malaise chez certains enfants en situation de handicap visuel. La définition de soi comme étant un fardeau est une perception négative de soi. Lorsque l'enfant handicapé s'ennuie, des idées négatives s'installent, l'estime de soi est entamée. Les différents discours font ressortir que l'estime de soi des élèves handicapés visuels est globalement non satisfaisante. La majorité d'entre eux présente des signes qui font penser à une faible confiance en soi. Ils sont confrontés à une société dont la perception de la personne handicapée est pleine de préjugés. Ceci renforce des stéréotypes, conduisant à la discrimination et à la stigmatisation.

3. Discussion

A la lumière de nos résultats, il ressort sur les 40 élèves déficients visuels étudiés, 24 ont obtenu une estime de soi au score total de niveau bas, soit 60% ; 11 ont obtenu une estime de soi au score total de niveau élevé soit 27% et 5 ont obtenu une estime de soi de niveau moyen au score total, soit 12,5%. Les filles ont un niveau d'estime de soi au score total plus bas que les garçons, soit

17, % contre 19,88. Et à la sous-échelle estime de soi scolaire, les garçons obtiennent 3,04 contre 2,66 alors qu'à ce niveau la moyenne est de 4 points. Donc, aussi bien chez les garçons que les filles, l'estime de soi scolaire est de niveau bas. Le score total d'échelle de mensonge est légèrement au-dessus de 4 points, la moyenne, ce qui expliquerait une résistance et un sentiment de désirabilité sociale à l'outil principal utilisé qu'est l'échelle de Coopersmith, (1984) au cours de la recherche. Le fait que nos résultats aient révélé que sur les 40 élèves en situation de handicap visuel, les filles ont un niveau bas estime de soi faible au score total par rapport aux garçons corrobore une tendance qui consiste à mettre en exergue l'effet de genre sur l'estime de soi sociale révélant que les garçons s'évaluent plus positivement dans ce domaine que les filles. Enfin, les 12,5 % ayant obtenu un niveau élevé d'estime de soi au score total supposerait qu'ils ont un bon coping, une bonne capacité de faire face aux situations, donc eux pourraient réellement se fixer des projets de vie dans le temps et les atteindre avec brio. Ils bénéficient des environnements familiaux et sociaux, scolaires bien stimulants et mêmes d'autres variables endogènes rentrent en jeu telle la personnalité, etc. Ainsi, les 60 % des élèves ayant obtenu un niveau bas d'estime de soi au score total est symptomatique d'un malaise très profond chez nos sujets, qui pourraient développer des troubles phobiques, dépressifs et pouvant conduire à un traumatisme psychique. Face à ce tableau clinique peu reluisant, les intervenants autour de l'école sont interpellés quant à l'impérieuse nécessité d'agir pour booster l'estime de soi des élèves en situation de handicap visuel, gage de réussite scolaire et du bien-être. Les réflexions sur l'estime de soi, le handicap et l'inclusion scolaire ont préoccupé d'autres chercheurs bien avant cette étude, en l'occurrence D. Marinot (2001). Cette auteure loue les vertus supposées de la connaissance de soi, de l'estime de soi dans le domaine de l'éducation, plus précisément leurs effets positifs sur la réussite scolaire dans une recherche en psychologie sociale. Également, P. Tremblay (2012) dans son ouvrage « Inclusion scolaire. Dispositifs pédagogiques », plaide pour un accompagnement holistique intégrant d'autres spécialistes de l'apprenant en situation de handicap y compris l'orthopédagogue, le psychologue... Enfin, G-S. Waigalo (2015) dans une étude sur « l'inclusion scolaire des enfants déficients visuels à l'Institut National des Aveugles du Mali (INAM) » a tenté d'identifier et analyser les obstacles liés à la pleine opérationnalisation de l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap visuel. Les résultats ont ressorti une absence du matériel didactique approprié, des problèmes de confiance, de formation professionnelle continue en éducation inclusive des enseignants et de l'encadrement administratif.

Conclusion

Une recherche portant sur l'estime de soi chez les enfants en situation de handicap visuel dans le cadre d'un dispositif scolaire inclusif s'avère très pertinente. L'estime de soi apparaît comme préalable à tout développement ; qu'il soit individuel, humain ou social. Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont révélateurs : l'estime de soi est globalement basse chez nos enquêtés. Il ressort que sur les 40 élèves déficients visuels étudiés, 24 ont obtenu une estime de soi au score total de niveau bas, soit 60% ; 11 ont obtenu une estime de soi au score total de niveau élevé, soit 27% et 5 ont obtenu une estime de soi de niveau moyen au score total, soit 12,5%. L'alerte est lancée sur la nécessité de prendre des dispositions pour l'amélioration du bien-être social et scolaire des élèves en situation de handicap visuel. Le handicap est un champ très vaste. Dans cette étude, nous nous sommes uniquement focalisés sur les élèves en situation de handicap visuel. D'autres recherches pourraient concerner l'inclusion scolaire d'autres formes de handicap : l'autisme, la trisomie, la surdité.

Références bibliographiques

- MAHAMANE Abocar, 2006, *La place de l'estime de soi dans la réussite scolaire au secondaire : cas du lycée Ibrahima Ly de Banankabougou*, Mémoire professionnel, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali.
- MARTINOT Delphine, 2001, « connaissance de soi et estime de soi : ingrédients pour la réussite scolaire » *Revue de Sciences de l'éducation*, vol 27, n°3, pp.483-502.
- ONU, 2008, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, New York et Genève.
- RAS Patrice, 2013, *Estime de soi, confiance en soi. Amour de soi*. Thonex-Suisse.
- TREMBLAY Philippe, 2012, *Inclusion scolaire. Dispositifs et pratiques*, Bruxelles, De Boeck.
- UNESCO, 1994, *La déclaration de Salamanque et le cadre d'action pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux*, [En ligne] : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001243/124394f.pdf>.
- WAÏGALO Guida Sèyo, 2015, *Les obstacles liés à l'éducation inclusive des enfants en situation de handicap à l'Institut National des Aveugles du Mali (INAM)*, Mémoire de Master Recherche, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire de Bamako, Mali.
- ZRIBI Gérard et POUPÉE-FONTAINE, D, 2011, *Dictionnaire du Handicap*, 7^{ème} édition, Rennes Cedex, Presses de l'EHESP.

CONTRIBUTION DE L'ONG WORLD VISION À L'ÉDUCATION DES ENFANTS DANS LA COMMUNE RURALE DE SAFO AU MALI

Moïse DAGNOKO

Doctorant en Education et Formation, Institut de Pédagogie Universitaire (I.P.U), Bamako, Mali

E-mail : moisedane@gmail.com

Résumé

Comme beaucoup de pays africains, le Mali est confronté à de multiples problèmes socioéconomiques et culturels. Au nombre de ces problèmes, la situation des enfants mobilise l'attention d'un grand nombre d'acteurs et apparaît comme l'un des plus urgents. Le Mali dans sa politique de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion sociale bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers. C'est dans ce cadre que l'ONG World-Vision intervient depuis juin 1982 dans plusieurs domaines, dont l'éducation. L'objectif général de cette étude vise à analyser la contribution de World Vision à l'éducation des enfants au Mali et à travers son programme de parrainage dans la commune rurale de Safo. La méthodologie de l'étude, est mixte et l'échantillonnage non probabiliste à choix raisonné a été adopté. Les résultats montrent que World Vision mène plusieurs activités dans la commune rurale de Safo, telles que la construction et l'équipement des salles de classes et des directions, la dotation des écoles en matériels pédagogiques, en kits scolaires et d'hygiène, la dotation des écoles et des villages en eau potable. World Vision assure également la formation continue des enseignants.

Mots clés : Contribution, Education, Enfants démunis, ONG, World Vision.

CONTRIBUTION OF THE NGO WORLD VISION TO THE EDUCATION OF CHILDREN IN THE RURAL MUNICIPALITY OF SAFO IN MALI

Abstract

Like many African countries, Mali faces multiple socio-economic and cultural problems. Among these problems, the situation of children attracts the attention of a large number of actors and appears to be one of the most urgent. Mali in its policy to combat poverty, illiteracy and social exclusion, benefits from the support of technical and financial partners. It is within this framework that the NGO World Vision has been operating since June 1982 in several areas, including education. The general objective of this study aims to analyze the contribution of World

Vision to the education of children in Mali and through its sponsorship program in the rural municipality of Safo. The study methodology is mixed and non-probability purposive sampling was adopted. The results show that World Vision is carrying out several activities in the rural municipality of Safo, such as the construction and equipment of classrooms and administrations, providing school and hygiene kits, providing schools and villages with drinking water. World Vision also provides continuing education for teachers.

Keywords: Contribution, Education, Children's poor, NGO, World-Vision.

Introduction

Les années 1990 ont marqué un tournant décisif dans l'évolution de l'éducation à l'échelle mondiale. Elles sont caractérisées par des engagements plus poussés de la Communauté internationale à réaliser le droit à l'éducation de tous les enfants, en particulier les plus vulnérables ; mais aussi par une prise de conscience générale plus accrue pour l'éducation comme un facteur de progrès, un élément indispensable au développement économique et humain durable. Cette prise de conscience de la Communauté internationale a conduit à l'organisation de la Conférence sur l'Éducation Pour Tous (EPT) à Jomtien (Thaïlande) en 1990 et à la mise en place d'un cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux des pays. Cette conférence a proposé, un cadre d'action autour de six grands objectifs pour répondre aux besoins éducatifs des enfants.

Dix ans après (avril 2000), le forum de Dakar constatait l'échec de l'atteinte de la Scolarisation primaire universelle (SPU). Les participants ont relevé des insuffisances, telle que l'insuffisance de ressources financières, qui explique en partie la non-atteinte des objectifs fixés par l'EPT. En 2000, le monde comptait environ 100 000 000 enfants en âge de fréquenter l'école, mais qui n'avaient pas accès à l'éducation. Selon le rapport de l'UNESCO (1990, p.20) issu de cet événement à Dakar sur l'éducation pour tous, six objectifs ont été là aussi fixés pour assurer l'EPT.

Huit ans après Dakar, le Mali, organise un forum sur l'éducation à Bamako. Il a réuni les responsables de l'éducation, de la société civile, les partenaires techniques et financiers. À la fin de ces quelques jours de travail, le forum détermine solennellement les rôles du gouvernement (l'Etat) et ces partenaires. Malgré toutes ces rencontres entre les Etats et leurs partenaires techniques et financiers à travers le monde, nous constatons une disparité dans la scolarisation et

le maintien des enfants à l'école entre ville, village et entre les différentes communes du Mali, et plus précisément entre les communes urbaines et rurales. C'est pour remédier à cette insuffisance que les ONG interviennent au Mali et c'est le cas de World Vision dans la commune rurale de Safo.

1. Matériel et méthodes

1.1. Champ de l'étude

Sur le plan administratif, le village de Safo est le chef-lieu de la commune rurale. Celle-ci a été créée par la loi N° 96-059 du 04 novembre 1996 portant création des nouvelles communes en République du Mali. Elle fait partie des 37 communes du cercle de Kati dans la région de Koulikoro. La commune de Safo est limitée au Nord-Ouest par la commune de Yélékébougou, au Nord par la commune de Koula, à l'Est par la commune Tienfala, à l'Ouest par la commune urbaine de Kati et de Diago (N'Gara), au Sud-Ouest par celle de Dialakorodji, à l'Est et au Sud-Est par la commune de Moribabougou et de Sangarébourgou. La commune a une superficie de 306,94Km². Elle se situe à égale distance (environ 15km) de la commune urbaine de Kati à l'Ouest et du district de Bamako au Sud-Est (SIG Base Oise, PACT Bamako, 2008).

1.2. Démarche méthodologique

Pour conduire le présent sujet, le processus de travail a été centré d'une part, sur l'étude documentaire. D'autre part, la collecte des données a été réalisée sur le terrain à travers l'utilisation de la méthode mixte et des techniques comme l'analyse de contenu. L'échantillonnage non probabiliste à choix raisonné a été adopté. L'étude a porté sur toutes les écoles de la commune rurale de Safo. Ainsi, un questionnaire a été élaboré à l'intention des enseignants de la commune rurale de Safo ; et des guides d'entretien à l'intention des responsables de World Vision, des responsables communaux et enfin des présidents des comités de gestion scolaire des écoles de la commune. Au total, la taille de notre échantillon était composée de 84 personnes. L'étude a concerné 71 enseignants dans 12 écoles fondamentales classiques. Les 13 autres personnes enquêtées se répartissaient entre les responsables de World Vision, les responsables communaux, les présidents des comités de gestion scolaire (tableau 1).

Tableau 1 : répartition de l'échantillon

Ecoles et autres acteurs enquêtés	Nombre de personnes enquêtées
Safo village	6
Falayan	6
Sériwala	5
Dognoumana	6
Chôdo	6
Tassan	6
Kola	6
Torodo	6
Zorokoro	6
Donéguébougou	6
Sirababougou	6
Dabani	6
Administrateurs de World Vision	4
Autorités communales	2
Présidents des Comités de Gestion Scolaire	7
Total	84

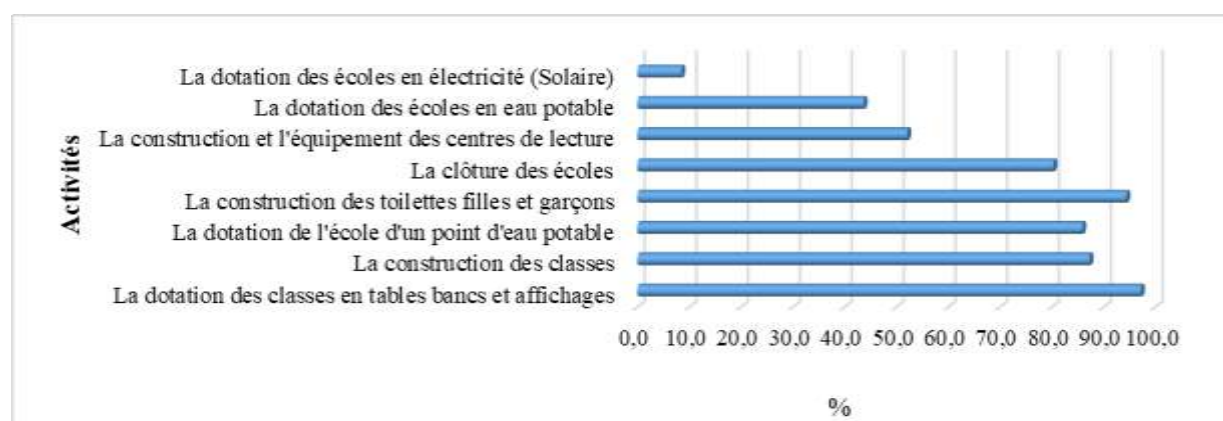
Source : enquêtes personnelles, 2022

2. Résultats

2.1. Analyse quantitative

Cette partie de la recherche est consacrée à la présentation des résultats recueillis sur le terrain avec les questionnaires et l'analyse est faite à l'aide du logiciel SPSS.

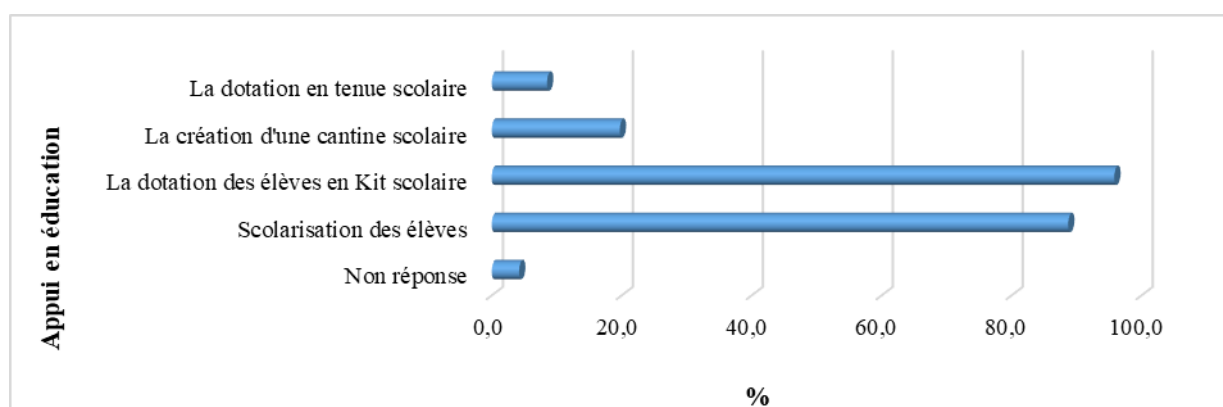
Parmi les réalisations de World Vision (volet infrastructure), la dotation des classes en tables bancs et affichages est la plus connue des enquêtés avec 97,2% des réponses (figure 1).

Figure 1 : activités réalisées par World Vision (volet infrastructures)

Source : enquêtes personnelles, 2022

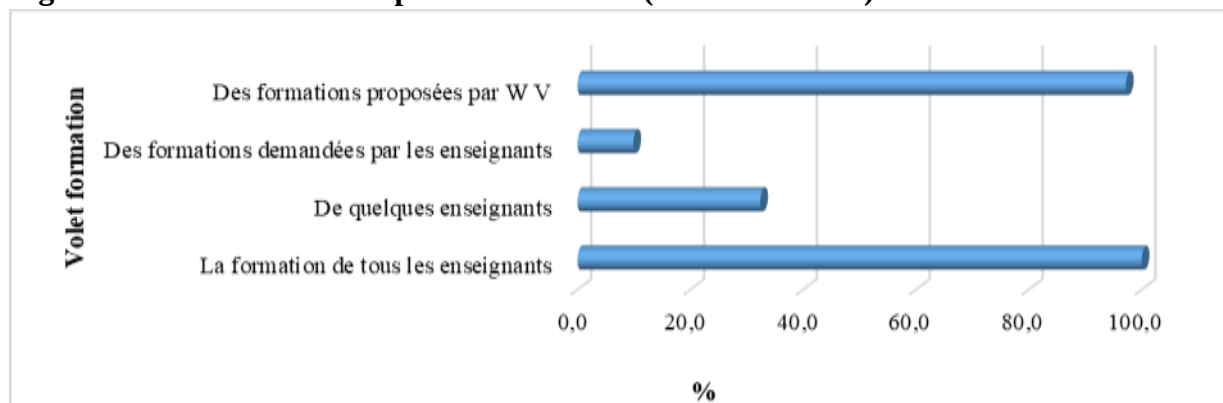
Cette figure montre que parmi les activités réalisées par World vision, les enseignants ont plus connaissance de la dotation des classes en tables bancs et affichages soit 97,2%. Suivent après la construction des toilettes séparées filles et garçons 94,4%, la construction des salles de classe 87,3% des enquêtés. 85,9% la dotation des écoles de point d'eau potable. En ce qui concerne la clôture des écoles, 80,3% ont connaissance des actions de World Vision dans ce domaine et 52,1% dans la construction et l'équipement des centres de lectures. Enfin, 8,5% de la population enquêtée savent que World Vision dote les écoles en électricité solaire. À la lumière de cette analyse nous comprenons clairement que les actions de World Vision dans le volet infrastructure sont bien connues par le corps enseignant dans la commune rurale de Safo. La dotation des élèves en kits scolaires est l'activité de World Vision la plus connue par les enquêtés comme appui et éducation des élèves avec 95,8% (figure 2).

Figure 2 : activités réalisées par World Vision (appui éducation des élèves)



Source : enquêtes personnelles, 2022

En termes d'appui éducatif, la figure 2 indique que 95,8% des enseignants ont connaissance de la dotation des élèves en kits scolaires par l'ONG World Vision. Ensuite 88,7% ont connaissance de la scolarisation des enfants par World Vision suivi de 19,7% de la création d'une cantine scolaire. L'activité la moins connue comme appui éducatif aux enfants par les enseignants enquêtés est : la dotation des élèves en tenue scolaire 8,5% et nous constatons que 4,2% n'ont pas répondu à la question. Parmi les activités réalisées par World Vision dans le volet formation, la plus connue par les enquêtés est la formation continue des enseignants avec 100% (figure 3).

Figure 3 : activités réalisées par World Vision (volet formation)

Source : enquêtes personnelles, 2022

Après analyse de la figure 3, le constat qui se dégage est que tous les enseignants de la commune bénéficient de la formation continue de World Vision. Ils confirment à 97,2% que ces formations sont proposées par World Vision. 32,4% des enseignants enquêtés trouvent aussi que ce sont quelques enseignants qui sont formés. Enfin, 9,9% des enquêtés trouvent que les formations sont demandées par les enseignants. Il semble que les enseignants n'ayant pas reçu de formation sont ceux qui sont arrivés par mutation au cours de l'année scolaire. Il ressort également des résultats que World Vision accorde peu d'intérêt aux besoins exprimés par les enseignants dans le domaine de la formation continue.

2.2. Analyse qualitative

Dans le cadre de cette recherche, des entretiens ont été réalisés avec plusieurs personnes, à savoir : le personnel de World Vision, les autorités communales et les présidents des comités de gestion scolaire, qui ont apporté des éclaircissements sur le sujet.

- Opinions des administrateurs de World Vision sur les activités réalisées dans le cadre du programme de parrainage dans la commune rurale de Safo

Selon M. D, le Chargé de l'éducation de World Vision :

World Vision a construit des classes des directions, un centre de développement de la petite enfance, des centres de lectures. Nous faisons aussi la clôture des écoles, la réalisation des points d'eau potable par les forages et même des châteaux d'eau, ou le prolongement d'un point d'eau existant vers l'école. Nous intervenons aussi dans le cadre de l'eau - l'hygiène – assainissement, en dotant les écoles des poubelles, des toilettes séparées (maîtres, filles et garçons). Sans aussi oublier le renforcement des capacités des enseignants, des Directeurs d'écoles, les acteurs scolaires comme le personnel du CAP, de AE, le comité de gestion scolaire (CGS) et un partenariat avec les ONG locales pour leurs appuis.

Pour M. C, le chargé de parrainage au bureau national :

World Vision intervient généralement dans le cadre de ce parrainage à Safo dans les domaines publics, c'est-à-dire, nous contribuons dans les domaines qui peuvent profiter à toute la communauté en plus des enfants parrainés (aide commune), tels que la construction des classes, des forages dans les villages des centres de lectures dans les villages... Mais nous pouvons aussi signaler quelques appuis individuels aux parrainés ou à leurs familles selon la volonté des parrains.

F.T, le Manager de World Vision base de Kati qui couvre Safo, répond à cette question en déclarant que :

Nous réalisons comme activités à Safo dans le cadre du parrainage des enfants, le WASH, la consolidation et la promotion de la paix à travers le respect mutuel, la protection des enfants et surtout les filles contre le mariage précoce et la mutilation génitale, la construction et l'équipement des salles de classe, des directions, des toilettes, le renforcement des capacités des CGS, des enseignants, des autorités communales et les autorités scolaires. Nous donnons des fournitures aux élèves, nous faisons la promotion de la lecture à travers les centres de lectures dans les villages dirigés par des moniteurs, et les clubs de lecture dans les écoles.

J.P.T, le chargé du parrainage de World Vision dans la commune rurale de Safo ajoute :

Nous établissons l'acte de naissance des enfants pour faciliter leur scolarisation. Nous sensibilisons les parents pour la scolarisation des enfants handicapés et assurons la formation continue du personnel éducatif à savoir : les Directeurs, les enseignants, le bureau de comité de gestion scolaire, les conseillers pédagogiques.

A travers ce discours, nous comprenons que World Vision contribue à assurer l'accès à une éducation de qualité des enfants de la commune rurale de Safo en général, les enfants démunis en particulier. L'organisation assure ainsi la réalisation de l'un de leurs droits fondamentaux à savoir l'éducation.

- Opinions des autorités communales sur les activités réalisées par World Vision

Selon A. C, adjoint au maire, chargé de l'éducation :

World Vision réalise beaucoup d'activités dans le cadre de l'accès à l'éducation des enfants à savoir : la construction et l'équipement des salles de classe pour les écoles de la commune et le jardin d'enfants de Safo, la clôture des écoles, la dotation des écoles en point d'eau potable (forage et château d'eau). Le renforcement des capacités des enseignants, des directeurs d'écoles et le personnel du comité de gestion scolaire. World Vision crée aussi des centres de lectures dans les villages pour les enfants non scolarisés, déscolarisés dirigés par des volontaires dans les villages. En plus cette structure a mise en place des clubs de lecture dans les écoles et un comité WASH qui est chargé de la sensibilisation des élèves sur les techniques de gestion d'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

En ce qui concerne les activités réalisées par World Vision, l'intervention du secrétaire général de la commune va dans le même sens. Cela suppose que les interventions de World Vision sont bien appréciées par les autorités communales de Safo.

- Opinions des présidents des comités de gestion scolaire (CGS) des écoles de la commune sur les activités réalisées

Au Mali, le comité de gestion scolaire (CGS) est une organisation communautaire d'appui dans la bonne marche des écoles. Cette organisation a un rôle très important dans la vie des écoles à savoir la gestion des cas d'indiscipline des élèves, de comportement inter et extrascolaire des enseignants, la gestion des ressources de l'école entre autres.

Au cours de cette recherche, nous avons recolté beaucoup de réponses semblables à celui de B. C, président du CGS de Falayan sur les activités réalisées par World Vision dans le cadre de son programme de parrainage dans la commune rurale de Safo. Selon lui :

Les activités réalisées par World Vision sont entre autres, la réalisation des points d'eau potable à l'école comme dans le village. Ces points d'eau sont faits à partir d'un château d'eau, avec des bornes fontaines dans le village. World Vision a construit et équipé 6 nouvelles classes à Falayan, plus une direction et des toilettes séparées. La structure a doté aussi l'école et les familles des kits d'hygiène tels que de lavage de main, de poubelle. World Vision assure la formation continue des enseignants, des Directeurs, des membres des comités de gestion des écoles, les autorités villageoises en gestion de conflit, en protection des enfants et de l'environnement. Elle approvisionne aussi nos écoles en matériel didactique adéquat.

Ce discours est propre à tous les présidents des comités de gestion scolaire. Cela suppose que l'intervention de World Vision a eu un impact positif sur la population de la commune rurale de Safo. Nous comprenons aussi que la communauté de Safo reconnaît les bienfaits de World Vision et a beaucoup d'espoir sur cette ONG pour son devenir meilleur. Tant pour les enfants que pour les adultes.

3. Discussion

Dans cette section, les résultats de la recherche sont discutés en les comparant à d'autres études semblables menées au cours de ces dernières années.

3.1. Réalisation d'infrastructures

Les résultats de l'analyse de contenu, des entretiens nous ont permis de repérer les facteurs pouvant influencer l'éducation des enfants. Parmi ces facteurs, dans le cas de l'offre scolaires le volet infrastructure occupe une place de choix. Pour une éducation de qualité, l'école a besoin des

infrastructures adéquates comme la construction et équipement adapté. Au terme de cette recherche nous constatons que World Vision dans le cadre de son parrainage à Safo intervient dans ce domaine, à travers la dotation des salles de classes en tables bancs 97,2% des enquêtés, la construction des toilettes séparées filles et garçons 94,4% et suivis de la construction de salles de classes, la dotation des écoles en point d'eau potable (voir figure 1).

L'infrastructure est un facteur de motivation dans l'apprentissage scolaire pour l'enseignant et pour son élève. Quand les enfants sont bien installés, ils sont attentionnés pour le cours. En plus, les parents rassurés sont incités à envoyer à l'école leurs enfants. L'infrastructure a un impact positif sur l'environnement de l'apprentissage. Il faut aussi ajouter que les équipements scolaires et l'aménagement des cours d'école, prenant en compte l'environnement culturel local, favorisent l'apprentissage. Les espaces éducatifs doivent être adaptés aux politiques, stratégies, et méthodes d'apprentissage. La longue distance à parcourir peut influencer négativement le taux d'inscription et de rétention en particulier des filles. Elle peut aussi affecter l'assiduité des apprenants. Selon F. Bacro et al, (2017, p.7) :

Les élèves insatisfaits de leur école présentent, comparativement à leurs pairs satisfaits, un risque plus important de développer des problèmes de santé, physique et psychologique : maux de tête, maux de dos, vertiges, dépression, fatigue inhabituelle, insomnie et autres. Ils sont également plus susceptibles d'adopter des comportements à risque tabagisme, consommation d'alcool, comportement sexuel.

Les infrastructures - bâtiments, salles de classe, laboratoires et équipement constituent des éléments essentiels à l'apprentissage dans nos établissements scolaires et universitaires. Il existe de fortes preuves qu'une infrastructure de haute qualité facilite un meilleur enseignement, renforce les acquis scolaires et réduit l'abandon. Dans le même ordre d'idée, J. Teixeira et al (2017) rapportent qu'une étude récente, menée au Royaume-Uni, montre que des éléments environnementaux et architecturaux des infrastructures scolaires expliquent 16 pour cent (%) de la variation de la réussite scolaire des élèves de l'enseignement primaire.

Mais la réussite scolaire ne dépend pas seulement des infrastructures et équipements ; elle est également liée à la qualité du personnel enseignant, du directeur et leurs relations avec les élèves. L'enseignant en effet est le principal facteur agissant sur les performances des élèves. Aucune autre variable ne joue un rôle aussi significatif comme en témoigne P. Bressoux, (2018, p. 6) qui, estime que : « *La performance scolaire dépend de la qualité de l'enseignant, sa pédagogie, sa formation et ses expériences.* »

L'enseignant par son attitude et sa communication peut motiver les apprenants dans le travail. Il n'est pas nécessaire que l'enseignant soit un acteur hors pair. Une présence régulière à l'école et dans la classe lui suffit. Il accueille les élèves prend le temps de s'informer sur leur vécu et débute un cours en créant une atmosphère conviviale et par son regard, il exprime qu'il est attentif au respect et au silence. Sa parole est vivante et sa passion transparaît à travers son langage. Il parle assez fort dans la classe et garde constamment un contact visuel et auditif avec ses élèves. Il est exigeant, mais empathique lors de ses interventions disciplinaires. Il est respectueux de l'élève et attentif à ses habilités et ses difficultés.

3.2. Appui à l'éducation des élèves

L'appui éducatif est un facteur très important dans la vie scolaire des élèves à ce titre les kits scolaires jouent un rôle non négligeable. Dans cette recherche, il ressort que World Vision s'investit dans ce domaine. La dotation des élèves en kit scolaire par l'ONG est connue par 95,8% de nos enquêtés. Et l'ONG contribue fortement à la scolarisation des élèves connus par 88,7% des enquêtés (voir figure 2). Le poids financier de la scolarisation et en particulier de la rentrée scolaire repose sur le budget familial et constitue alors l'une des principales causes de la non-scolarisation des enfants et de l'abandon scolaire. En effet dans le fonctionnement de l'école, qu'elle soit privée ou publique, de lourdes charges pèsent sur les parents d'élèves : droit d'inscription, salaires des enseignants, achat des fournitures scolaires, achat des différentes tenues exigées par les établissements publics et privés, manuels scolaires. Cette pression financière liée à la rentrée scolaire est une véritable contrainte pour les familles rurales les plus vulnérables, et ce d'autant plus que la rentrée scolaire coïncide à la fin de la campagne agricole, période durant laquelle les paysans n'ont que très peu de possibilités financières pour faire face à ces dépenses. Tout cela explique que les parents d'élèves affrontent la rentrée scolaire avec beaucoup de difficultés. Il n'est donc pas rare que des élèves entament l'année scolaire sans être équipés de fourniture scolaire, et que ceux qui le sont ne disposent que d'un cahier et un stylo, en attendant que leurs parents aient les moyens financiers d'acheter davantage. Et cela a un impact négatif sur le rendement de l'élève et de l'enseignant, car ils sont confrontés à une pénurie de matériel didactique et pédagogique. Ces difficultés impactent le droit d'aller à l'école, d'apprendre à lire et à écrire. La mise en place de ce programme de parrainage de World Vision répond parfaitement au principe de protection de l'enfance. Ainsi, l'activité proposée s'inscrit dans la convention internationale relative aux droits de l'enfant, et répond plus précisément à l'article 28 (UNICEF,

1990, p.17) qui précise que : « *chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité.* » Pour appuyer la citation ci-dessus, D. Ouattara dans le rapport Fondation Children of Africa, (2019, p.5) déclare que : « *La dotation de tous les élèves en kits scolaires vise à encourager et à faciliter la scolarisation des enfants et en particulier les plus démunis d'entre eux, afin d'offrir à chacun les mêmes chances de réussite dans la vie.* »

Les manuels occupent une place de choix dans la lecture et l'écriture et leur insuffisance est l'un des facteurs de contre-performance du système éducatif. Le but principal de la Conférence Mondiale de l'Éducation pour Tous, qui s'est tenue à Jamtien en mars 1990, était de renforcer les engagements internationaux au tour de l'éducation. Pour atteindre cet objectif, nos États doivent doter tous les élèves en manuelles et kits scolaires. Ils participent à la formation des citoyens compétents mais dans leurs valeurs culturelles et avertis sur les réalités universelles.

Pour un bon apprentissage des élèves, World Vision dans le cadre de ce parrainage intervient beaucoup dans le volet appui à l'éducation des élèves. Cela se fait à travers la dotation des enfants en kits scolaires et manuels pédagogiques, ce qui est à la fois un facteur de motivation des enfants et un appui financier aux parents qui n'ont pas toujours les moyens pour faire face aux dépenses de la rentrée.

3.3. Formation des maîtres

La formation continue des enseignants est la formation en cours d'emploi, c'est-à-dire les activités de recyclage, de perfectionnement et de mise à jour que les enseignants en exercice reçoivent ou effectuent dans le but d'améliorer leurs compétences et leurs pratiques professionnelles. L'étude a montré que la formation continue est une réalité, car 100% des enquêtés reconnaissent que l'ONG World Vision assure la formation continue du personnel enseignant (voir figure 3). Cette formation peut avoir une grande influence positive sur le rendement scolaire des apprenants. Elle aide les enseignants à résoudre les problèmes réels qui se posent à eux dans leurs pratiques d'enseignement et portant entre autres, sur la mise en œuvre des programmes d'enseignement, les types d'élèves dans les classes, l'interdisciplinarité, l'intégration des apprentissages des élèves, le travail par projet, la gestion mentale et les relations avec les autres partenaires. Dans ce cas de figure, la formation continue a un impact positif sur l'élève. L'enseignant bien formé prend plus soin de sa classe, et des élèves en tenant compte de leur environnement. Il est capable de mieux gérer les difficultés pédagogiques pour le bien-être de ses élèves.

Selon Rivkin, et al, cités par C. Gauthier et al, (2005, p.17) :

Les résultats des recherches montrent qu'il existe entre les enseignants des variations considérables de leur effet sur la réussite des élèves. Nos estimations, basées uniquement sur les variations de la qualité de l'enseignement à l'intérieur d'une même école, révèlent que les effets de la qualité de l'enseignant sont considérables, même sans prendre en compte des variations entre écoles. Elles indiquent que le fait d'avoir un enseignant de qualité pendant toute l'école primaire peut contrebalancer substantiellement ou même éliminer le handicap que constitue une origine socio-économique défavorisée.

La formation continue ne peut avoir un impact positif sur les apprenants, que si les autorités scolaires dressent un programme adapté en fonction des objectifs bien clairs, dans un cadre pédagogique adéquat : la politique institutionnelle sur l'évaluation des élèves, la présence des élèves en classe, la langue et bien d'autres. Selon F. Djibo (2017, p.3) : « *La variable enseignante n'agit pas seul, l'enseignant est soutenu par une structure administrative qui lui fournit un cadre pédagogique.* »

Pour l'UNESCO, (1966, p. 6) :

Le but de la formation d'un enseignant devrait être de développer ses connaissances générales et sa culture personnelle ; son aptitude à enseigner et à éduquer ; sa compréhension des principes qui président à l'établissement de bonnes relations humaines à l'intérieur et au-delà des frontières nationales ; sa conscience du devoir qui lui incombe de contribuer, à la fois par l'enseignement et par l'exemple, au progrès social culturel et économique.

Aujourd'hui, si la formation continue est perçue comme un dispositif permettant aux fonctionnaires d'améliorer leurs compétences, leurs qualifications et leurs capacités à produire afin de s'adapter aux nouvelles exigences des mutations technologiques et organisationnelles en cours, cette conception s'apparente à une nouvelle obligation sociale, celle de se former en permanence et de se montrer employable, dans ce sens Y. Sadik (2005, p.185) affirme : « *comme toute action éducative, la formation du personnel se dessine comme étant une action doublement stratégique. C'est une action sur les Hommes, pour les Hommes. La formation est ainsi un élément de formation de promotion et d'accensions* ».

Pour suivre le même ordre d'idée, nous disons que la formation continue en enseignement, doit être accessible à l'ensemble du personnel enseignant, et être inscrite dans un projet en constante évolution, être structurée et cohérente tout en s'adaptant aux circonstances et surtout être un levier de l'adaptation des services éducatifs aux choix sociaux en matière d'éducation et reposer sur une variété de moyens notamment être valorisée et reconnue de façon officielle.

Selon P. Perrenoud, (1999, p. 3) :

Si la formation continue est un élément décisif, on ne saurait faire porter toutes les espérances. Le rôle des ministères reste central, non seulement dans l'élaboration des programmes et des réformes, mais dans le travail d'explication destiné à la classe politique, aux médias, à l'opinion publique, aux parents d'élèves, aux élèves eux-mêmes et enfin aux agents du système éducatif. On observe encore trop souvent un immense investissement de conception et une grande pauvreté de communication.

Les enseignants en exercice sont appelés à mettre à jour leurs connaissances et leur savoir-faire, en suivant un plan de formation continue adapté, leur permettant de rehausser continuellement le niveau de leur pratique éducative et d'accomplir au mieux leurs missions. World vision intervient sur plusieurs facteurs à travers son programme de parrainage à Safo, pour un meilleur rendement scolaire. Elle assure la formation continue des enseignants et de tous les partenaires de l'école. Elle offre un cadre de travail décent pour les enseignants et pour les élèves à travers la construction et l'équipement des salles de classes et des directions pour un bon suivi interne des activités pédagogiques.

Conclusion

L'objectif principal de cette étude était d'analyser la contribution de World Vision à l'éducation des enfants dans la commune rurale de Safo. Il est apparu dans cette étude qu'une éducation de qualité pour tous, en fonction des moyens colossaux qu'elle exige, est un défi que l'Etat malien ne peut relever tout seul. C'est pourquoi, le partenariat est une exigence majeure du système éducatif. Cela explique l'intervention de l'ONG World Vision, dans le financement de l'éducation. En effet, l'Etat malgré ses efforts consentis pour l'amélioration de l'accès et du maintien des enfants à l'école en construisant des salles de classe, en recrutant des enseignants ne pourra à lui seul répondre à la demande d'une éducation de qualité pour tous. Aujourd'hui au Mali, plusieurs enfants en âge de scolarisation demeurent non scolarisés ou en situation de décrochage à cause de beaucoup de facteurs tels que : l'absence d'école ou l'éloignement de l'école du lieu de résidence, l'insuffisance des moyens des parents à supporter les coûts et frais liés à l'éducation des enfants et l'insécurité. Pour contribuer à relever ces énormes défis, des recommandations ont été proposées aux partenaires. Il s'agit notamment de prendre en compte les besoins de formation continue exprimés par les enseignants, de mener une campagne de sensibilisation auprès des parents dont les enfants sont parrainés face à leur responsabilité dans

l'éducation de leurs enfants, de créer un réseau de communication regroupant les partenaires de l'école. Il s'agira aussi d'inclure dans le programme de parrainage, des activités génératrices de revenus pour les parents des enfants parrainés telles que : la teinture, l'artisanat, le maraichage, la saponification, la transformation des produits naturels en jus.

Références bibliographiques

- BACRO Fabien, Guimard Phillippe, FLORIN Agnès, FERRIERE Séverine et GAUDONVILLE Tiphaine, 2017, « Bien être perçu, performances scolaires et qualité de vie des enfants à l'école et au collège », *Etude longitudinale*, France, n° 2017/1, pp. 61-80.
- BRESSOUX Pascal, 2018, « Comment se fabrique le jugement des enseignants ? », *Regards croisés sur l'économie*, N°22, Paris, la Découverte, pp.15-23.
- D'HAINAUT Louis, 1975, *Concept et méthode de la statistique*, Paris, Fernand Nathan.
- DJIBO Francis, 2017, « L'efficacité de la formation continue des enseignants du primaire : le cas du Burkina Faso », *Cégep de Rivière –du-Loup*, n°330, Canada, CRIFPE.
- DOUMBIA Djokolo, 2020, *Monographie de la commune rurale de Safo*, *Archive de la mairie de la commune rurale de Safo*.
- Fondation Children of Africa, 2019, *Rapport de la campagne de distribution de 12.000 Kits scolaires pour la rentrée scolaire 2019-2020*, Abidjan, Fondation Children of Africa.
- GAUTHIER Clermond, M'hammed MELLOUKI, Denis SIMARD, BISSONNETTE Steve et RICHARD Mario, 2005, « Quelles sont les pédagogies efficaces ? Un état de la recherche », *Les cahiers du débat*, Paris (France).
- GENDOLLA Guido, 2003, *Le concept de la motivation : Définition et histoire. Motivation et apprentissage*, Université de Genève.
- KOMAREK Marie Chatry, 2005, *Langues et Éducation en Afrique, Enseigner à lire et écrire en langue maternelle*, Paris France, L'Harmattan.
- TEIXEIRA Janssen, AMOROSO Jérémie, et GRESHAM, James, 2017, *Améliorer les infrastructures scolaires afin que les élèves apprennent mieux*, Éducation for Global Development, [en ligne], <https://blogs.worldbank.org>, consulté le 21 février 2023.
- N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan.

Organisation des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), 1990, *Rapport convention internationale des droits de l'enfant*, France, UNICEF.

Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), 1966, *Rapport sur la recommandation concernant la condition du personnel enseignant*, Paris (France), UNESCO.

Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), 1999, *Rapport sur l'état de l'éducation en Afrique : les progrès réalisés dans l'éducation des filles et des femmes*, Sénégal, UNESCO.

PERRENOUD Philippe, 1999, *Texte d'intervention dans le cadre de la conférence annuelle, de l'association Teacher Education in Europe (ATEE)*, Genève, Université Leipzig.

SADIK Youssef, 2005, *Logique et politique de modernisation des entreprises publiques au Maroc, le cas de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF)*, Thèse de doctorat, Rabat (Maroc), Université Mohamed V, Rabat, Maroc.

EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES DANS LE CERCLE DE KENIEBA AU MALI

Baba Faradji N'DIAYE ⁽¹⁾ *, Abdoukadi Oumarou TOURE ⁽¹⁾, Issa OUATTARA ⁽²⁾

¹ Département de Géographie, Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

² Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako, Mali

*Correspondant : baba_faradji@yahoo.fr

Résumé

Cette recherche porte sur l'exploitation artisanale de l'or et ses implications sur l'accès aux ressources naturelles renouvelables dans le cercle de Kénieba, région de Kayes au Mali. Elle vise à mettre en évidence comment l'orpaillage compromet l'accès des populations aux ressources naturelles renouvelables. A travers une analyse des textes miniers et des pratiques actuelles de l'activité d'orpaillage, l'étude cherche également à mieux appréhender les facteurs qui sont à la base ou qui favorisent les risques de non accès aux ressources. L'analyse s'appuie essentiellement sur l'analyse documentaire, les enquêtes de terrain et les prélèvements de certains paramètres des eaux de surface. L'étude montre que l'orpaillage compromet sérieusement l'accès des générations actuelles aux ressources naturelles renouvelables comme les sols, les eaux de surface, les forêts et hypothèque la durabilité de ces ressources pour les générations futures. Les insuffisances, d'une part dans les textes qui encadrent l'exploitation artisanale de l'or et d'autre part, dans l'application même de ces textes, sont les principaux facteurs qui favorisent ces impacts de l'activité d'orpaillage sur les ressources naturelles dans cette zone minière.

Mots-clés : Code minier, Exploitation artisanale de l'or, Kénieba, Orpaillage, Ressources naturelles renouvelables.

ARTISANAL MINING AND SUSTAINABLE MANAGEMENT OF RENEWABLE NATURAL RESOURCES IN KENIEBA (MALI)

Abstract

This research focuses on artisanal mining and its implications on access to renewable natural resources in Kénieba circle (region of Kayes in Mali). It aims to highlight how gold panning compromises access of people to renewable natural resources. Through an analysis of mining texts and current practices of gold panning activities, the study also seeks to better understand the

factors which promote the risks of non-access to resources. The analysis is mainly based on texts review, interview and data analysis of water quality. The study shows that gold panning seriously compromises the access of current generations to renewable natural resources such as soil, surface water, forests and jeopardizes the sustainability of these resources for future generations. On the one hand, the artisanal mining texts inadequacies, and on the other hand, their application, are the main factors which favor gold panning impacts on natural resources in this mining area.

Keywords: Mining code, Artisanal mining, Kenieba, Gold panning, Renewable natural resources.

Introduction

Au Mali, l'exploitation artisanale de l'or aussi appelée orpaillage est une pratique séculaire. Selon le code minier 2023, l'orpaillage est une activité à petite échelle consistant à récupérer l'or contenu dans les gîtes primaires, alluvionnaires et éluvionnaires à l'intérieur d'un couloir d'exploitation artisanale par les procédés manuels associant des équipements rudimentaires, sans utilisation de produits chimiques, qui peut être indifféremment appelée orpaillage traditionnel ou orpaillage artisanal ou manuel, le tout désignant la même activité exercée dans un couloir d'exploitation (Code minier, 2023). Dans sa pratique actuelle, l'orpaillage nous oblige à nous interroger sur la durabilité des ressources naturelles renouvelables. Cette durabilité des ressources naturelles est définie par la Commission Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (1987) comme la possibilité pour une génération de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Prévue pour être réalisée uniquement dans les couloirs d'orpaillage, à partir du code minier de 1999, l'activité d'orpaillage s'est installée, à tort ou à raison, partout sauf dans ces couloirs qui lui ont été dédiés. En effet, sur la dizaine de couloirs délimités par les services des mines et de la géologie, aucun couloir ne fait l'objet d'occupation. La conséquence est que pendant ces 20 dernières années, tel un *serpent des mers*, l'orpaillage échappe à toutes les initiatives tendant à mieux l'encadrer.

Pendant cette même période, la pratique de l'orpaillage va connaître une mutation très spectaculaire matérialisée par l'introduction des méthodes et techniques modernes (broyeurs, engins miniers, détecteurs de métaux, etc.) ainsi que des produits chimiques dangereux (cyanure et mercure) dont l'utilisation ne respecte aucune norme environnementale, d'hygiène et de sécurité. Avec l'utilisation de plus en plus courante des détecteurs de métaux par les orpailleurs, les sites d'orpaillage peuvent être ouverts n'importe où dès l'instant que la présence d'indices est

signalée. D'autres variantes d'orpaillage verront le jour comme l'orpaillage par dragage des cours d'eau avec utilisation de dragues industrielles et artisanales et de « cracheurs ».

A la date d'aujourd'hui, il est très hasardeux de se prononcer sur le nombre d'orpailleurs sur place, même si certaines statistiques estiment ce nombre en 2009 entre 500 000 et 1 000 000 (MMEE, 2021, p.2). Sur les 350 placers identifiés en 2009, 45,6 % se trouvent dans la région de Kayes. Ce qui représente 160 sites d'orpaillage dont plus de la moitié serait localisée dans le cercle de Kéniéba (MMEE, 2021, p.2).

Avec le nombre de personnes qui évoluent directement ou indirectement dans l'orpaillage, ce sous-secteur pose un certain nombre d'enjeux. Dans l'ensemble des communes du cercle de Kéniéba, l'orpaillage est le principal et souvent le seul exutoire pour l'emploi quotidien ou saisonnier des jeunes et des femmes. Pour travailler sur un site d'orpaillage, nul besoin d'avoir une attestation, encore moins un fonds de démarrage, mais seulement beaucoup d'espoir et de chance.

L'exploitation artisanale de l'or est aussi à la base d'une forte mobilité internationale et des conflits multiples autour des ressources (Kachena et Spiegel 2018, 1025), (Bryceson et Geenen 2016). Plusieurs nationalités de l'Afrique de l'ouest (Burkinabè, Guinéens, Nigériens, etc.) et de l'Asie (chinois, Pakistanais) sont présentes sur les sites d'orpaillage dans les communes de Kéniéba et de Sitakily. En plus, certains chercheurs ont fait le lien entre l'extraction artisanale de l'or et les réseaux djihadistes et de proxénètes. L'orpaillage est devenu un enjeu central au Sahel et est sujette à une appropriation criminelle par les réseaux djihadistes et les proxénètes en Afrique de l'Ouest (OCDE 2018, p.25), (OIM 2019, p.49), (International Crisis Group 2019, p.4). Au-delà des enjeux économiques et sociaux largement traités et sur lesquels nous n'allons pas revenir, force est de constater aujourd'hui que l'orpaillage compromet sérieusement l'accès aux ressources naturelles renouvelables comme les sols, les eaux de surface, les forêts pour les générations actuelles et hypothèque la durabilité de ces ressources pour les générations futures. Ces ressources naturelles dites renouvelables, contrairement aux autres ressources naturelles, peuvent s'accroître ou se renouveler sur une courte période si elles sont utilisées de façon rationnelle. Par conséquent, une utilisation abusive ou incontrôlée peut réduire leur disponibilité future.

L'objectif de cette recherche est d'analyser, dans quelle mesure l'activité d'exploitation artisanale de l'or limite actuellement l'accès aux ressources naturelles renouvelables et hypothèque le droit

des générations futures à disposer de ces ressources et comment elle compromet l'atteinte des objectifs de développement durable dans le cercle de Kéniéba au Mali. L'hypothèse de base qui sous-tend cette recherche est que les textes qui encadrent l'exploitation artisanale de l'or ne sont pas appliqués et cette non application favorise l'ampleur des répercussions sur les ressources naturelles renouvelables.

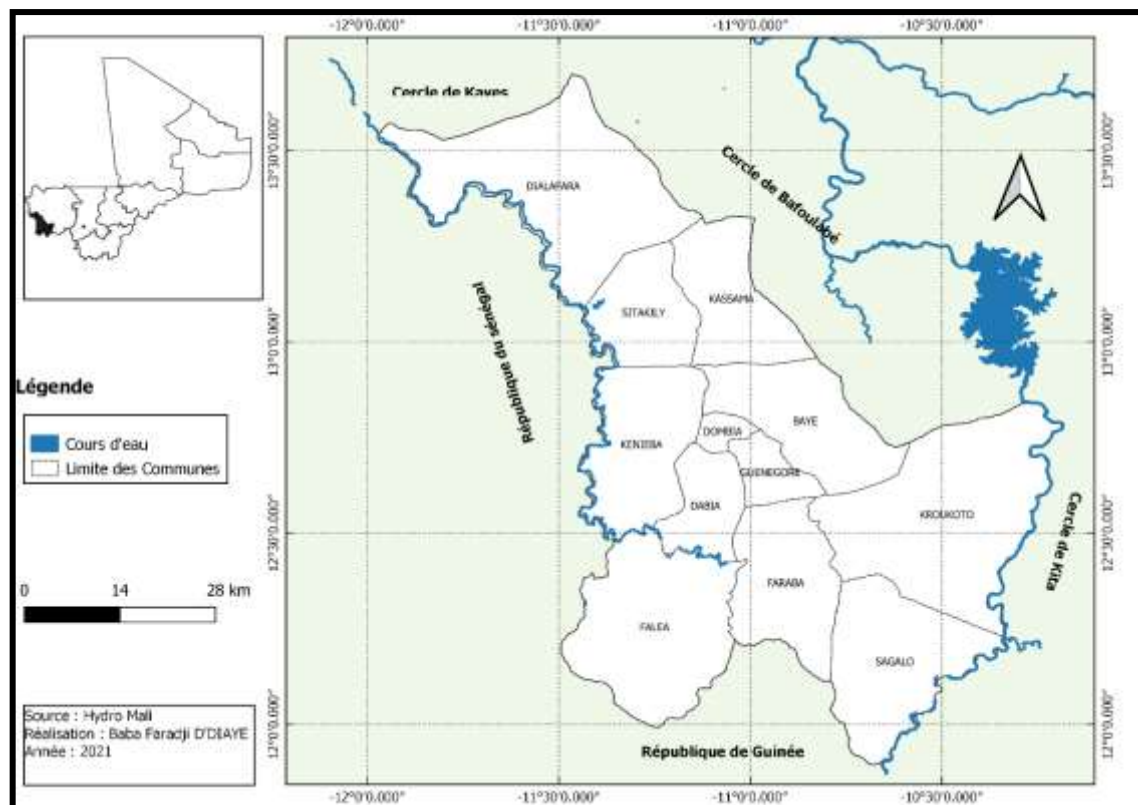
En plus d'une introduction et d'une conclusion, cette recherche comprend : le cadre géographique, la démarche méthodologique, les résultats, la discussion et les références bibliographiques.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone de l'étude

Au Mali, l'orpaillage est pratiqué dans plusieurs localités des cercles de Kayes, Kéniéba, Kangaba, Sikasso, Yanfolila, Kadiolo, Bougouni, Gao et Kidal. Pour illustrer nos propos dans les pages qui vont suivre, nous nous focaliserons essentiellement sur le cercle de Kéniéba.

Situé dans l'extrême Sud-ouest de la région de Kayes, le cercle de Kéniéba est compris entre les latitudes 12° et 14° nord et les longitudes -10° et -12° Ouest. Il couvre une superficie d'environ 16 000km² et compte 12 communes rurales (Carte 1).



Carte 1 : localisation du cercle de Kéniéba

Le cercle de Kéniéba est soumis à un climat tropical de type soudano-sahélien avec l'alternance de deux saisons bien distinctes : une saison sèche et une saison pluvieuse. La distribution des pluies dans le temps est unimodale : il n'y a qu'une seule saison des pluies avec un pic pluviométrique mensuel le plus souvent au mois d'août. La pluviosité annuelle varie entre 900 mm/an au Nord et 1200 mm/an au Sud.

La végétation du cercle de Kéniéba est caractérisée majoritairement par trois formations végétales occupant 47% de la superficie du cercle, à savoir : la savane arborée, la savane arbustive et les formations galeries. La savane arborée est caractérisée par un paysage composé de grands arbres et d'arbustes parmi lesquels, on distingue : *Vitellaria paradoxa* (le karité), *Parkia biglobosa* (nééré), *Kaya sénégaleensis* (caïlcédrat), *Bombax costatum* (kapoquier), *Tamarindus indica* (tamarinier) et *Ptérocarpus érinaceus* (vène). Elle occupe environ 27% de la superficie du cercle. La savane arbustive est caractérisée essentiellement par des formations végétales comme *Combretum sp* et *Detarium microcarpum*, *Combretum nigricans*, *Acacia macrostachya* et *Guiéera sénégaleensis*. Elles occupent majoritairement les sommets de collines et les sols rocheux (grès), où les cuirasses et carapaces nues affleurent en de nombreux endroits. La couverture herbacée est essentiellement composée de genres *d'Andropogon*, *Pennisetum* et *de Cocospermum*. Elle occupe 10% de la superficie du cercle. Les formations galeries, représentant 10% de la superficie du cercle, se retrouvent surtout le long des cours d'eau. Elles sont essentiellement composées de *Ficus sp* (toro), *Rafia soudanica* (baan) surmontés de ficus géants, *Isobertlinia dalzielii* le (Kô sô), *Carapa procera* (Kobi). Il existe aussi des peuplements purs de bambou (*Bambusa sp*), de Vène (*Ptérocarpus érinaceus*), de forêts naturelles de rônier (*Borassus aethiopicum*) et de nombreuses variétés de lianes.

Le couvert herbacé composé de *Cymbopogon giganteus*, *d'Andropogon gayanus*, *d'Imperata cylindrica*, *d'Adropogon pertusus*, *de Digitaria*, *de Pastalum virgatum* est bien fourni sous l'ensemble des formations végétales donnant l'occasion à de nombreux feux de brousse.

Avec la pratique de l'orpaillage, on constate de plus en plus l'apparition de sol nu représentant les sites d'orpaillage. Certaines espèces ligneuses sont soumises à une forte pression anthropique comme le Caïlcédrat et le Vène.

Sur le plan hydrographique, le cercle est situé dans le sous-bassin de la Falémé qui sert de frontière naturelle entre le cercle et le Sénégal à l'Ouest et du Bafing qui sépare, au Sud – Est le cercle de Kita. Long de 625 km, la Falémé est le plus important affluent du fleuve Sénégal sur sa

rive gauche. Il draine un bassin versant d'environ 28 900 km² dont les 47,8 % sur le territoire malien et contribue pour 25% à l'écoulement du fleuve Sénégal en aval de Kayes. Au Mali, ce bassin versant couvre les communes de Faléa, Faraba Dabia, Kéniéba, Sitakily et Dialafara Kéniéba, Sitakily et Dialafara qui sont aussi les communes les plus en amont et servent de porte d'entrée pour la Falémé au Mali.

La population du cercle a considérablement augmenté au cours des 15 dernières années. Elle est passée de 197 050 habitants en 1998 (RGPH, 1998) à 302 362 habitants en 2022 (RGPH 2022), soit un taux d'accroissement annuel de 3,8%. Cette forte progression de la population s'explique en grande partie par l'arrivée massive d'orpailleurs dont le nombre était estimé en 2016 à 40 0000 personnes (OCDE 2018, p.6). La population du cercle a considérablement augmenté suite à l'arrivée massive d'étrangers sur les sites miniers. Une collecte de données menée entre mars et mai 2019 dans les cercles de Sadiola, Kéniéba, Kadiola et Yanfolila montre une grande mobilité inter-sites (OIM 2019, p.29). Selon cette étude, 43% des orpailleurs et orpailleuses sont originaires des pays de la sous-région (Burkina Faso, Guinée). L'activité artisanale de l'or a en plus mobilisé une forte communauté asiatique dans la ville de Kéniéba et ses alentours.

1.2. Méthodes

La méthodologie utilisée s'appuie essentiellement sur l'analyse documentaire et des données secondaires, les visites de terrain et les entretiens.

L'analyse documentaire a permis de faire le point sur la gestion actuelle de l'orpaillage au Mali au regard de la législation minière et environnementale, et aussi de mieux circonscrire le champ de l'étude. Pour mettre en exergue la pollution des eaux de surface due à l'orpaillage, les prélèvements effectués dans le cadre d'une étude commanditée par l'association *Action Solidarité pour les 21 villages de la Commune Rurale de Faléa* (ASFA 21) en 2018 ont été exploités. Plusieurs paramètres ont été utilisés dont l'indice Ryznar ou indice de stabilité de Ryznar (RSI) qui permet de définir la tendance agressive (corrosive) ou entartrante de l'eau. La Norme de Qualité des Eaux de Surface de 2020 a servi de référence. Lors des visites de sites, des photographies circonstanciées ont été prises. Elles illustrent la pollution visuelle des eaux de la Falémé, l'utilisation anarchique des eaux souterraines, la destruction du couvert végétal et la dégradation des sols.

Des entretiens avec les orpailleurs (10), les autorités administratives (1), communales (3) et les services techniques (5) ont permis de compléter les données.

2. Résultats

2.1. L'orpaillage, une activité qui pollue fortement les eaux de surface

Le cas le plus illustratif est la Falémé dans sa situation actuelle. Au Mali, ce bassin versant couvre les communes de Dialafara, Dabia, Kéniéba, Sitakily et Faléa qui sont aussi les communes les plus en amont et servent de porte d'entrée pour la Falémé au Mali.

Avec la forte activité d'orpaillage mécanisée installée dans le lit vif de la Falémé et de ses affluents, ces cours d'eau offrent sur tout leur parcours un spectacle de désolation où ils drainent beaucoup plus de l'eau boueuse dans des lits obstrués par les énormes quantités de morts-terrains abandonnés (photo 1). Cette forte sédimentation occasionne en plusieurs endroits l'arrêt des écoulements. La photo 2, prise depuis le pont de Mahinamine montre l'arrêt des écoulements et la pollution in visu des eaux.

Photo 1 : abandon de stériles dans le lit de la Falémé



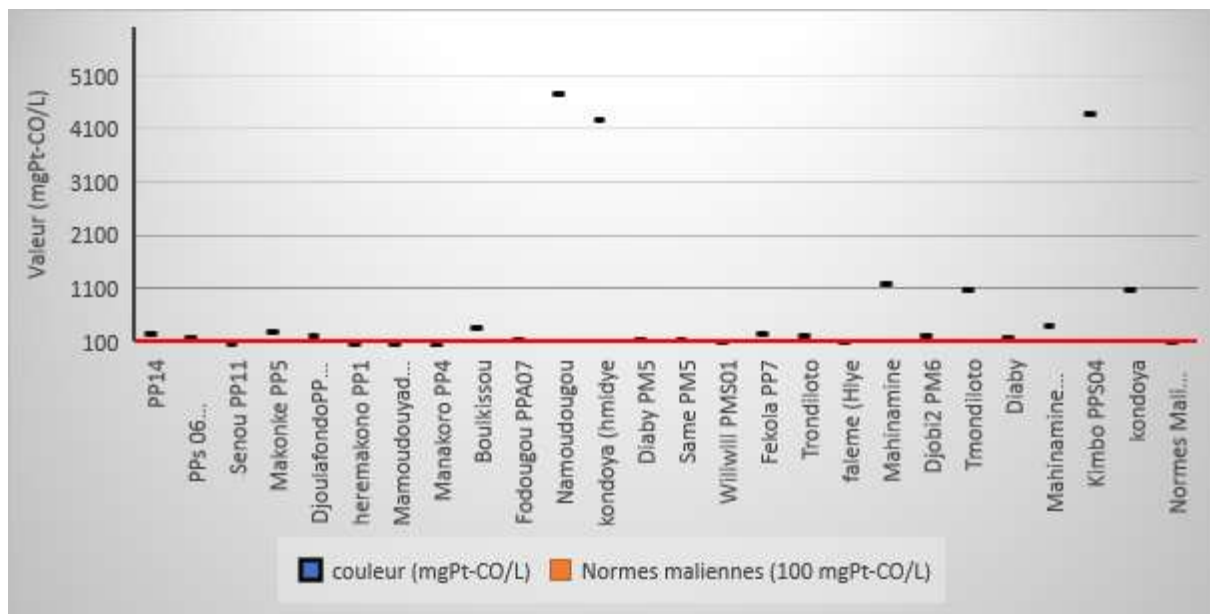
Photo 2 : turbidité et arrêt des écoulements de la Falémé



Source : Equipe de recherche, 2023

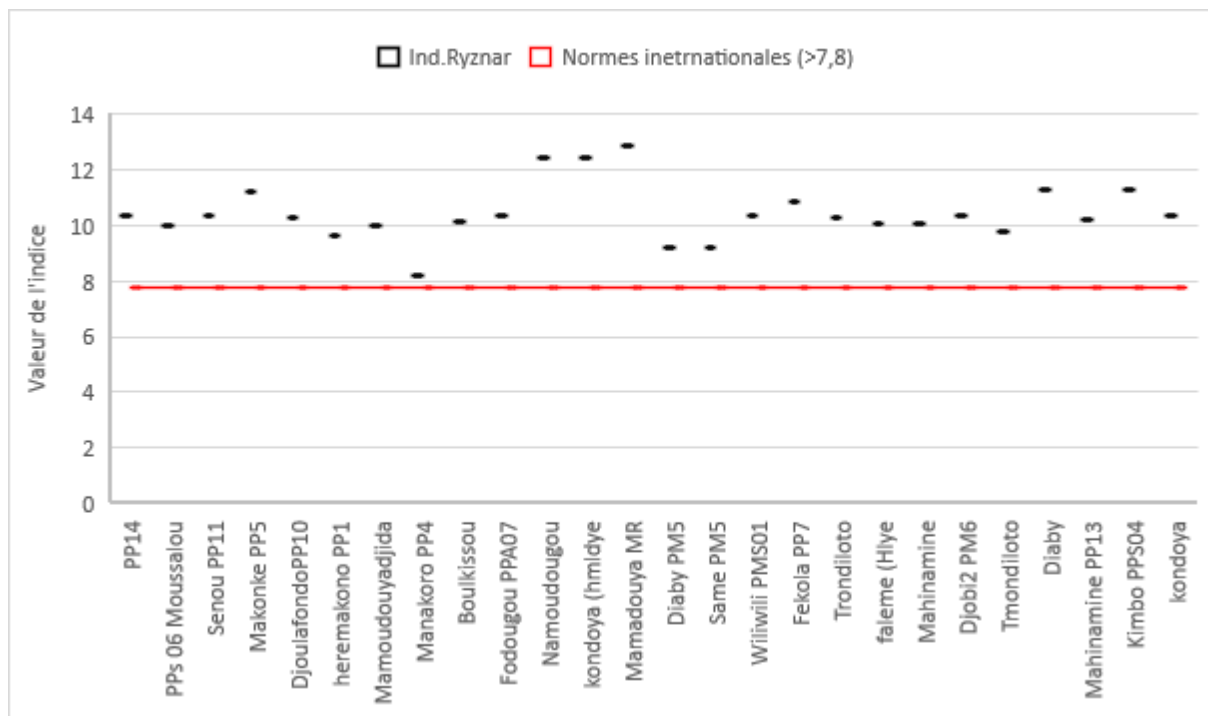
Les prélèvements effectués dans le cadre d'une étude commanditée en 2018 par l'association *Action Solidarité* pour les 21 villages de la Commune Rurale de Faléa (ASFA 21) sur les différentes sources de pollution de la Falémé et de ses affluents dans les communes de Dabia, Falea, Faraba et Kéniéba (dans le cercle de Kéniéba), montrent une forte concentration de plusieurs paramètres physico-chimiques. La figure 1 donne les valeurs pour la couleur qui est un indicateur visuel de pollution. Pour beaucoup de points, on constate un dépassement de plus de 10 à 50 fois la norme malienne qui est de 100 mgPt-CO/L.

Figure 1 : valeur du paramètre Couleur dans le lit de la Falémé



Source : Données de l'étude ASFA 21, 2018

Un autre paramètre permet de mieux apprécier la pollution des eaux de la Falémé. Il s'agit de l'Indice de Ryznar. L'indice de Ryznar ou Indice de stabilité de Ryznar (RSI) est un indice qui permet de définir une tendance agressive (corrosive) ou entartrante de l'eau. Les valeurs mesurées sur tout le long de la Falémé sont toutes supérieures à la norme internationale qui est de 7,8 (figure 2). Les eaux de la Falémé sont dans une situation de corrosion sévère à très importante. Elles sont agressives et corrosives. Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon plus importante à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

Figure 2 : valeur de l'indice Ryznar en plusieurs points dans le lit de la Falémé

Source : Données de l'étude ASFA 21, 2018

La pollution des eaux de la Falémé est due essentiellement aux activités d'orpaillage mécanisé et aux méthodes chimiques d'amalgamation avec utilisation du mercure et du cyanure. Les effluents du traitement du minerai pour obtenir l'or sont rejetés sans aucun traitement préalable dans les cours d'eau et sur les sols (photos 3 et 4). La faune et la flore aquatiques ainsi que la santé des populations locales qui l'utilisent pour la consommation domestique sont fortement impactées. En effet, avec son fort potentiel de bioaccumulation, les résidus de mercure peuvent alors contaminer les poissons et les cultures maraîchères et rentrer dans la chaîne alimentaire.

Photo 3 : Rejets de l'orpaillage dans le lit majeur de la rivière Ngara à Didjan**Photo 4 : Rejets de l'orpaillage dans le lit majeur de la Falémé à Sakobada**

Source : Equipe de recherche 2023

2.2. Une pression de plus en plus forte sur les ressources en eaux souterraines

Lorsqu'un cours d'eau n'est pas à proximité du site d'orpaillage, comme c'est le cas pour la plupart des sites, le recours est fait aux eaux souterraines pour le lavage du minerai. Des statistiques fiables n'existent pas sur le nombre de forages et les volumes d'eau pompée. Toutefois, on assiste de plus en plus à une multiplication des installations de forages pour puiser de l'eau du sol qui est ensuite stockée dans des bassins à partir desquels les orpailleurs s'approvisionnent (photos 5 et 6). Les ponctions incontrôlées risquent d'avoir un impact sur la disponibilité de la ressource.

Photo 5 : Pompe pour l'exhaure des eaux souterraines sur un site d'orpaillage de Tabakoto**Photo 6 : Bassin de stockage d'eau pour le traitement des minerais sur un site d'orpaillage de Tabakoto**

Source : Equipe de recherche, 2023

2.3. Une forte demande en bois

Les concentrations d'orpailleurs autour d'un site s'accompagnent toujours d'une coupe abusive de bois pour dégager les gisements, pour le soutènement de petites galeries ou pour les besoins d'habitation et de bois de chauffe (photos 7 et 8). Ces arbres coupés ne sont ni compensés ailleurs, ni replantés à la fin de l'exploitation.

Photo 7 : Marché de bois (stères) à Tabakoto



Photo 8 : Site d'orpaillage près de Tabakoto



Source : Equipe de recherche, 2023

Même s'il n'existe pas de statistiques sur les superficies déboisées et sur les volumes de biomasse détruite, les menaces de l'orpaillage incontrôlé sur la végétation et la biodiversité sont réelles.

Le cadre juridique et réglementaire par ses insuffisances, ses ambiguïtés et le laxisme des acteurs devant l'animer a en grande partie contribué à ce basculement.

2.4. Un cadre juridique et réglementaire encore ambigu et problématique

Dans le Mali indépendant, c'est avec l'avènement de la 3^{ème} république qu'on assiste à la première mise en portefeuille de l'orpaillage avec la loi minière de 1991. De 1960 à 1989, les activités d'orpaillage n'étaient pas encore réglementées et les textes existants se limitant à de timides dispositions réglementaires. On assiste sous la 3^{ème} république aux premières mesures d'organisation formelle de l'orpaillage qui sera circonscrit dans les « champs d'orpaillage » et l'exercice de l'activité d'orpaillage est conditionnée à la détention d'une *carte professionnelle d'orpaillage*. L'activité peut être menée sur toute l'étendue du territoire mais ne doit utiliser que des méthodes artisanales. Entre Juillet 1995 et Décembre 1999, la Direction Nationale de la Géologie et des Mines a délivré au total 5568 cartes d'orpailleurs (Keita, 2001, p.12).

A partir du code de 1999, l'orpaillage passe sous le contrôle des collectivités territoriales. Il est exercé par les détenteurs d'une autorisation d'exploitation artisanale et devrait se faire dans des

couloirs d'orpaillage, sans pour autant que ces couloirs soient identifiés et tracés. Un couloir d'orpaillage est une bande de terrain réservée à l'orpaillage traditionnel par l'Administration chargée des Mines sur une durée limitée (Code minier, 1999). Ces couloirs seront exclusifs à l'activité d'orpaillage, sauf demande expresse faite à travers les Collectivités Territoriales. L'orpaillage traditionnel sera aussi toléré sur les zones libres de tout titre minier ou sur les périmètres de titres miniers avec accord préalable écrit des titulaires de ces titres (CM : SIII, Art.57).

Le code minier de 2012 va introduire la notion d'exploitation définie comme l'ensemble des travaux préparatoires, d'extraction, de transport, d'analyse et de traitement effectués sur un gisement et/ou un site donné pour transformer les substances minérales en produits commercialisables et/ou utilisables. A partir de cette date, les couloirs artisanaux, deviendront des couloirs d'exploitation artisanale. Toutefois, leur gestion relève toujours des Collectivités Territoriales. Par contre, ils serviront en plus à l'exploitation artisanale mécanisée de substances minérales dont l'exercice ne pourra être autorisé que par Arrêté du ministre Chargé des Mines.

Le code minier de 2019 tout en poursuivant dans le même sens que celui de 2012, fera une innovation de taille : l'attribution de permis d'exploitation artisanale par l'Administration compétente en dehors des couloirs d'exploitation artisanale détenus par les Collectivités Territoriales. Ceci crée une sorte de dualisme dans la gestion d'un même type de permis.

Le permis d'exploitation artisanale peut être accordé d'une part par les autorités des Collectivités Territoriales sur le périmètre à l'intérieur du couloir d'exploitation artisanale de leur ressort, et d'autre part, par l'administration chargée des Mines lorsque le permis est situé en dehors des couloirs d'exploitation artisanale (CM, 2019, Art. 47).

Il est clair que le contenu du Code minier de 1999 n'est pas le même que celui de 2012 encore moins de 2019. Entre ces périodes, la pratique de l'orpaillage a connu une mutation très spectaculaire, passant d'un orpaillage individuel ou familial, à des formes de groupement d'artisans miniers formels (Coopératives, Groupement d'intérêt Economique) ou informel.

La condition sine qua non pour mieux contrôler l'exploitation artisanale de l'or et par ricochet ses impacts environnementaux, est son exécution dans les couloirs d'orpaillage comme prévu dans les différents codes miniers depuis 1999. Depuis 2009, les chiffres officiels avançaient 300 à 350 placers dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso et aucun placer n'est installé dans un couloir d'orpaillage. Comme un « *hors-la-loi* », l'orpaillage s'installe au gré des résultats fournis

par les détecteurs de métaux bon marché dont l'utilisation devient de plus en plus fréquente. Et tout le monde semble s'en accommoder aussi bien du côté des Collectivités Territoriales, de l'administration que des services techniques qui sont chargés, tous, d'appliquer et de veiller à l'application correcte des textes.

3. Discussion

Cette recherche s'inscrit en droite ligne du quinzième principe de la déclaration de RIO de 1992 (principe de précaution) si cher aux environmentalistes, qui voudrait que : *« pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »*

Il ressort des résultats de la présente étude que l'exploitation artisanale de l'or dans le cercle de Kéniéba pollue fortement les eaux de surface. Ces résultats sont confirmés par une étude commanditée par l'Etat ghanéen en 2017. Au Ghana, en 2017, les populations vivant dans le bassin de la rivière Ankobra, ont été privées d'eau potable parce que la Compagnie des eaux du Ghana (Gwc) n'a pas pu traiter l'eau brute de la rivière dans les usines de traitement en raison de leur turbidité due essentiellement aux activités d'exploitation minière illégale à petite échelle dans le lit de la rivière (Viva Afrik Actualité, 2018). L'évaluation commanditée par l'Etat ghanéen révèle que, pour draguer et nettoyer la forte teneur en mercure des eaux de la rivière, polluée par les activités d'exploitation minière illégale à petite échelle, les autorités ghanéennes doivent disposer d'un montant de 400 millions \$.

Les résultats de notre étude convergent vers ceux du Rapport national sur l'état de l'environnement (2017) au Mali. Il ressort de ce rapport que la surexploitation des forêts à des fins énergétiques, l'expansion agricole, l'activité minière et les feux de brousse sont parmi les agressions anthropiques les plus dévastatrices au regard de leurs ampleurs et de leurs effets.

Selon la Direction Nationale des Eaux et Forêts (2018), l'exploitation artisanale de l'or est à l'origine des plus grands dommages environnementaux et sociaux au Mali, non seulement à travers la dégradation des ressources forestières, agricoles et pastorales, mais aussi par la pollution des eaux et le mauvais cadre de vie qui caractérise les sites.

Par les superficies déboisées pour l'installation des sites et des placers qui peuvent s'étendre entre 1ha à 3ha et les volumes importants de stères pour le soutènement des galeries, l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba a une incidence majeure sur la déforestation et par conséquent, sur le changement climatique par la réduction des puits de carbone. En effet, par leur pouvoir d'absorption du CO₂, une quantité importante de carbone est piégée par les plantes, contribuant ainsi à la diminution du CO₂ dans l'atmosphère.

Avec 325 309 KTEq de séquestration de CO₂, le secteur de la foresterie permet au Mali d'être un puits de carbone (MEADD 2021, 6). Avec son potentiel de séquestration du carbone évalué à partir des données d'inventaires nationaux (2006 et 2014), Kayes est la 2^{ème} région, après Sikasso, en stock de carbone avec 47 226,77 tonnes par hectare, soit 21,28% du stock national. Toutefois, par les modifications qu'il entraîne, l'orpaillage compromet sérieusement les capacités de séquestration de cet énorme réservoir avec des répercussions déterminantes sur l'évolution du taux de CO₂ atmosphérique.

De façon générale, dans le contexte actuel de changements climatiques et de croissance démographique, une bonne gestion des ressources naturelles renouvelables dans les collectivités abritant les sites d'orpaillage s'avère cruciale. Il ne fait aucun doute que l'orpaillage dans sa forme actuelle est devenu une des activités qui compromet le plus l'accès de certaines communautés aux ressources forestières et en eau. Il hypothèque sérieusement l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 6 et 15 qui visent respectivement à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau ; et à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. Par ricochet, il compromet l'atteinte de la sécurité alimentaire, l'agriculture durable (ODD 2) et annihile les efforts de lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13).

Par ailleurs, la gestion des sites d'orpaillage devra être une exigence pour les détenteurs de permis d'exploitation artisanale. Les dispositions du décret d'application du code minier de 2019 prévoient le dépôt par le titulaire d'une caution personnelle destinée à couvrir les montants des travaux de réhabilitation et de sécurisation de site à l'issue de ses activités minières (article 92 et suivants). Cependant, la mise en application de ces dispositions reste conditionnée à l'installation des orpailleurs dans des couloirs d'orpaillage.

Conclusion

Cette recherche qui a abordé l'orpaillage et ses implications dans l'accès des populations du cercle de Kéniéba aux ressources naturelles non renouvelables, montre que cette activité par ses impacts environnementaux (pollution des eaux, utilisation incontrôlée des eaux souterraines, déforestation) pose un problème d'accès durable des populations aux ressources en eau et forestières. Cette activité limite considérablement la fourniture de services écosystémiques comme les services d'approvisionnement (eau douce, nourriture, combustibles, matériaux), de support (habitat, formation et rétention de sols), de régulation (régulation du climat).

L'étude retient que le cadre juridique et réglementaire, par ses insuffisances, ses ambiguïtés et le laxisme des acteurs devant l'animer est en grande partie responsable de la recrudescence des impacts environnementaux de l'orpaillage.

Plus spécifiquement, en matière de changements climatiques, le secteur des Changements d'Affectation des Terres et de la Foresterie est la composante séquestration dans le calcul des bilans des émissions de Gaz à effet de serre. Cette composante est constituée par les superficies des formations forestières, et les potentialités des ressources forestières. Le secteur de la foresterie subit fortement les impacts des productions de l'agriculture et de l'élevage sur son stock de carbone. L'orpaillage devra être considéré comme une source d'émission importante bien distincte à ajouter aux types d'occupation et d'utilisation des terres. Le changement d'affectation de terres forestières induit par l'orpaillage se fait au détriment de toutes les autres utilisations. Il compromet les capacités de séquestration de Gaz à effet de serre qui permettent au Mali d'être un puits de carbone. Des études approfondies permettant d'inventorier les sites d'orpaillage pour estimer les superficies déforestées et d'évaluer les émissions de Gaz à effet de serre devront être réalisées.

Références bibliographiques

AMANORM, 2020, *Norme de Qualité des Eaux de Surface*, Mali Brevet PMN-02-03.

BOULIER Joël, LAURENT Simon, 2010, « Les forêts au secours de la planète : quel potentiel de stockage du carbone ? », *L'Espace géographique*, 309-324. Doi :10.3917/eg.394.0309.

BRYCESON Deborah Fahy, et GEENEN Sara, 2016, « Artisanal frontier mining of gold in Africa: Labour transformation in Tanzania and the Democratic Republic of Congo », *African Affairs*, 115 (459) 296-317.

DIALLO Guimba, 2018, *Rapport d'étude sur les différentes sources de pollution de la Falémé et de ses affluents dans les communes de Dabia, Faléa, Faraba et Kéniéba (dans le cercle de Kéniéba)*, Bamako.

Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)-Mali, 2018, *Sixième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique*, DNEF, Bamako.

Direction Nationale de la Population (DNP)-Mali, 2016, *Estimations de la population en 2016*, DNP, Bamako.

International Crisis Group, 2019, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique, Belgique : ICG.

KACHENA Lameck, SPIEGEL Samuel J, 2018, « Borderland migration, mining and transfrontier conservation: questions of belonging along the Zimbabwe– Mozambique border » *GeoJournal* (2019) 1021-1034.

KEITA Seydou, 2001, *Etude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali*. Vol. 80. Londres : SSMD IIED.

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD), 2021, *Contribution déterminée au niveau national révisée*, Bamako, MEADD.

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD), 2017, *Rapport national sur l'état de l'environnement*. Bamako, MEADD.

Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau (MMEE), 2020, *Document de stratégie relatif à l'orpaillage au Mali*, Bamako, MMEE.

Nations-Unies, 1992, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le Développement*, Vol.1, Rio Assemblée Générale des Nations Unies.

N'DIAYE Baba Faradji, 2016, *L'orpaillage dans le Niger supérieur au Mali : Entre l'économie et l'environnemental*, Saarbrücken, Editions Universitaires Européennes.

OCDE, 2018, « Etude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger » <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>.

OIM, 2019, « La fièvre de l'or au Mali : analyse des profils et dynamiques migratoires »

VivAfrik Actualité, 2018, URL : [Le Ghana à la quête de 400 millions \\$ pour dépolluer la rivière Ankobra - VivAfrik - Actualité](#)

Présidence de la République du Mali, 2023, Loi N°2023- 040 du 29 août 2023 portant code minier en République du Mali, Bamako, Secrétariat Général, Présidence de la République.

Présidence de la République du Mali, 2012, Loi n°2012-015 du 27 février 2012 portant Code Minier, Bamako, Secrétariat Général, Présidence de la République.

Présidence de la République du Mali, 2019, Ordonnance n°2019-022/P-RM portant code minier en République du Mali, Bamako, Secrétariat Général, Présidence de la République.

Présidence de la République du Mali, 1999, Ordonnance n°99-032/P-RM du 19 août 1999 portant Code Minier en République du Mali, Bamako, Secrétariat Général, Présidence de la République.

Présidence de la République du Mali, 1991, Ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19 septembre 1991 portant organisation code minier en République du Mali, Bamako, Présidence de la République.

MODES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MENAGERS DE LA VILLE DE MACINA, REGION DE SEGOU (MALI)

Seydou A. TOGOLA ^{(1)*}, Baba COULIBALY ⁽²⁾, Idrissa KELLY ⁽³⁾, Souleymane LELENTA ⁽⁴⁾

¹ Doctorant en Géographie, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Mali

² Institut des Sciences Humaines (ISH), Bamako, Mali

³ Faculté des Sciences Administratives et Politiques (FSAP), Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB), Mali

⁴ Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

*Correspondant : togola_seydou14@yahoo.fr

Résumé

La gestion des déchets en général et celle des déchets solides ménagers en particulier, constitue un des principaux défis auxquels la ville de Macina est confrontée à l'instar des autres sociétés urbaines africaines. Le présent article vise à étudier les modes de gestion des déchets solides ménagers dans la ville de Macina. La démarche méthodologique a été exclusivement quantitative au moyen de questionnaires. Elle s'est appuyée sur l'analyse documentaire et les enquêtes de terrain. Un échantillon de 187 ménages a été retenu sur la base des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2022). La technique d'échantillonnage privilégiée a été le choix raisonné. Le logiciel SPSS a été utilisé pour le traitement des données quantitatives et le logiciel QGIS a servi à la confection des cartes. Les résultats de cette étude indiquent le déficit d'organisation du stockage des déchets dans les poubelles dans la ville de Macina. A cela s'ajoute l'insuffisance des acteurs intervenant dans le ramassage des ordures. Le déficit d'application des textes réglementaires et l'insuffisance des infrastructures d'assainissement caractérisent la gestion des déchets dans la zone d'étude.

Mots clés : Déchets solides ménagers, Macina, Modes de gestion.

METHODS OF MANAGING HOUSEHOLD SOLID WASTE IN THE TOWN OF MACINA, SEGOU REGION (MALI)

Abstract

Waste management in general, and that of household solid waste in particular, constitutes one of the main challenges facing the city of Macina like other African urban societies. This article aims to study the management methods of household solid waste in the city of Macina. The

methodological approach was exclusively quantitative using questionnaires. It relied on documentary analysis and field surveys. A sample of 187 households was selected based on data from the general population and housing census (RGPH, 2022). The preferred sampling technique was purposive choice. The SPSS software for processing quantitative data and the QGIS software were used to create the maps. The results of this study indicate the lack of organization of waste storage in bins in the city of Macina. Added to this is the inadequacy of the actors involved in garbage collection. The lack of application of regulatory texts and the inadequacy of sanitation infrastructure characterize waste management in the study area.

Keywords: Household solid waste, Macina, Management methods.

Introduction

Partout dans le monde, les ménages produisent des déchets en cherchant à satisfaire leurs besoins fondamentaux comme l'alimentation, le chauffage, bref la consommation. La question de la gestion des déchets figure parmi les préoccupations essentielles des responsables politiques, des administrateurs, des groupes de citoyens, des institutions internationales et des chercheurs (M-R, Bangoura, 2017, p.24). La même source souligne que « longtemps négligés, les déchets sont devenus une problématique primordiale des élus, des citoyens et des industriels qui les produisent ou les traitent ». Des questions environnementales associées aux déchets urbains demeurent le très faible taux de collecte dans de nombreuses villes africaines (M-R. Bangoura, 2017, p.10). Le constat à l'insuffisance du taux de collecte des déchets dans les grandes villes du monde ne cesse de se faire jour. En effet, cette insuffisance de collecte des déchets solides urbains crée des dépôts sauvages et anarchiques qui posent des problèmes environnementaux. De par sa nature et sa composition, les déchets solides urbains des villes des pays en développement constituent une matière première pour diverses activités économiques, agricoles, artisanales ou industrielles. Cet aspect peut être souhaitable dans le sens du profit pour les gens qui travaillent dans le secteur d'une part, cela entraîne aussi une pollution de l'environnement et du cadre de vie d'autre part. L'évolution de la population de Macina est estimée 49 862 habitants (SLPSIAP-Macina, 2019) constitue une préoccupation majeure en matière de production de déchets. La production des déchets du fait de sa mauvaise gestion peut contribuer au renforcement de l'insalubrité dans la ville de Macina. Les manifestations de cette insalubrité peuvent se traduire par l'émergence de maladies environnementales, la dégradation du cadre de vie des habitants, etc. La multiplication

des dépôts anarchiques près des habitations peut entraîner des nuisances et de pollution atmosphérique. Ces nuisances peuvent aussi provoquer des maladies respiratoires. L'absence des dépôts de transit entraîne aussi le rejet des immondices par la population dans les rues, dans les caniveaux et dans les espaces publics. Ce déficit crée un dysfonctionnement du travail des acteurs dans la pré-collecte en entraînant une insalubrité généralisée. Selon Y. Diarra (2019, p 14) : « *Toute activité humaine produit des externalités environnementales. C'est pourquoi, la protection de la nature est devenue un des enjeux majeurs du 21ème siècle* ». Le cercle se trouve confronter à ce fléau qui constitue un danger sanitaire non seulement pour la population mais aussi pour l'environnement. L'insuffisance de la collecte combinée par la faible évacuation des déchets ménagers favorise l'implantation des dépotoirs sauvages incontrôlés dans les rues. Les immondices non ramassées, les eaux usées non canalisées, les voiries dégradées sont devenues le cauchemar des habitants du cercle de Macina. Ces derniers bouchent les caniveaux d'évacuation et polluent les rivages par manque d'enlèvement. Le décret n°01-394-P-RM du 06 Septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides définit l'objet de la gestion des déchets solides (art 2), définit les concepts liés à cette forme de pollution (art 3), le chapitre 3 de ce décret traite du transport et du dépôt des déchets solides. Il stipule dans son article 23 que les décharges doivent être entourées d'une clôture permettant d'en interdire l'accès et doit être identifié comme tel à l'entrée au moyen d'une affiche indiquant qu'il s'agit d'une décharge pour les déchets présentant des dangers potentiels tels que les déchets chimiques, leur traitement en vue de leur élimination ou valorisation doit se faire dans des installations autorisées par les administrations compétentes. La problématique de gestion des déchets solides reste un défi dans la ville de Macina. L'objectif de cet article vise à analyser les modes de gestion des déchets solides ménagers dans la ville de Macina.

1. Matériel et méthodes

1.1. Cadre géographique de l'étude

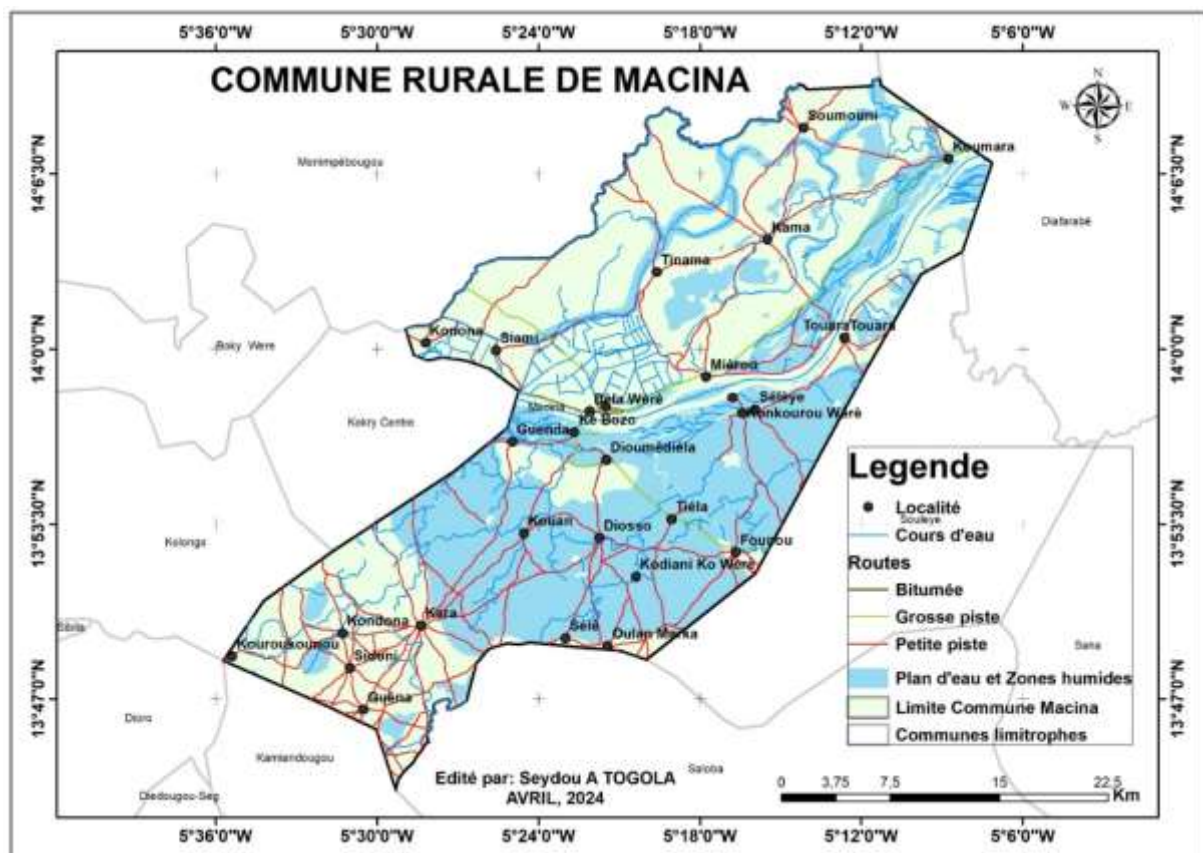
La commune rurale de Macina a été créée par la loi n°96-059/AN-RM du 04 novembre 1996 sur les cendres de l'ancien arrondissement dont elle a gardé les limites. A califourchon sur le fleuve Niger, elle est située sur le 05°21 '42'' de longitude Ouest et le 13°57'33'' de latitude Nord. Elle s'étend sur une superficie de 11750 km². Elle est distante du chef-lieu de Région (Ségou) de 145 km par voie terrestre. La commune rurale de Macina est limitée:

- ❖ au Nord par la commune rurale de Monempèbougou,

- ❖ au Sud par la commune rurale de Saloba,
- ❖ à l'Est par les communes rurales de Souleye et Diafarabé (Tenenkou).

Elle est composée de vingt-deux (22) villages qui sont : Macina, Mérou, Touara, Komara, Soumouni, Kama, Tinéma, Siami, Sampana, Konona, Sélèye, Konkankourou, Djoumédiéla, Ké-Bozo, Tiélan, Djougounikourou, Kouan, Diosso, Founou, Kara, Kondona et Guèna (cf. carte). La commune rurale de Macina est essentiellement située dans la vallée du fleuve Niger et est longée par le fleuve dans toute sa partie Est. Les villages comme, Djougounikoro, ké-Bozo, Macina, Djomédiéla, Mérou, Touara, et Komara sont sous la menace des inondations pendant l'hivernage.

Carte : présentation de la commune rurale de Macina



1.2. Méthodes de collecte et de traitement des données

Ce travail est construit grâce à la documentation et au travail de terrain. La recherche documentaire a permis non seulement de faire la revue de la littérature sur le sujet, mais aussi d'entrer en contact avec le phénomène étudié. Elle s'est focalisée sur des ouvrages, articles scientifiques et de presse, des thèses, des mémoires et des rapports. Les outils d'enquêtes sont

composés de questionnaires. Le questionnaire a été administré auprès des ménages repartis sur la base des données statistiques du recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH, 2022). Le choix est porté sur le nombre de ménages de la ville de Macina à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2022). Ainsi, nous avons procédé à un calcul de pourcentage, adopté au nombre de ménages par chaque chef-lieu de communes. Pour le respect de la représentativité de l'échantillon, nous avons retenu 10 % des ménages de la ville de Macina aboutissant à la réalisation des opérations de règle de trois en prenant le nombre de ménages de chaque chef-lieu de communes, multipliant par dix (10) et divisé par cent (100).

Un échantillon obtenu par chef-lieu de communes a été déterminé et la technique d'échantillonnage repose sur le choix raisonné. Le cumul fait 187 ménages sur l'ensemble des sites choisis (tableau 1).

Tableau 1 : taille de l'échantillon

Communes	Nombre de ménages	Pourcentage	Effectif
Macina	1868	10	187

Source : RGPH, 2022

Le logiciel SPSS a été utilisé pour le traitement des données quantitatives recueillies sur le terrain et le logiciel QGIS a permis de produire la carte de la commune.

2. Résultats

2.1. Les pratiques de balayage des cours

Le balayage constitue le lot quotidien des ménages pour la collecte des déchets. Cette activité journalière relève de la compétence des femmes et des jeunes filles dans les ménages. Dans notre approche de recherche sur la question de l'environnement, les balayures représentent un type de mode de gestion des déchets. A l'allure de ce mode, nos impressions ont été marquées par l'irrégularité de certains ménages à se démarquer de la tâche. Par contre d'autres sont allergiques à la non-exécution de la propreté de la cour. Ce qui signifie le faible niveau d'engagement de certains ménages à faire face à l'assainissement de la cour. Il ressort de l'enquête que le fait de balayer la cour de façon régulière est une question d'éducation et de volonté. Cela suppose déjà que l'éducation pour l'assainissement de la cour permet de contribuer à la lutte contre toute insalubrité de ce lieu. La stratégie de balayage des cours repose sur l'amélioration des conditions

de propreté dans les ménages. Il convient de souligner que le fait de prendre le balai pour balayer la cour consiste à mettre de l'ordre dans la gestion des ordures ménagères. Selon les ménages enquêtés, le balayage des cours est un soubassement de la propreté et l'évitement de toute contamination venant de l'insalubrité. Le balayage est pratiqué du matin au soir dans les ménages. Dans la dynamique de se retrouver sur un espace propre, les ménages qui y pensent à cette action s'adonnent à respecter le rythme engagé pour la cause. Ces ménages s'accordent évidemment à la propreté de leur cour tout en considérant que la gestion des déchets de la cité permet de mieux vivre tout en évitant des microbes causant des maladies comme le paludisme et le problème respiratoire.

Tableau 2 : répartition des ménages au sujet de la fréquence de balayage de la cour par jour dans la ville de Macina

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Autres à préciser	4	2,1	2,1
Deux fois par jour	170	90,9	90,9
Une fois chaque deux jours	9	4,8	4,8
Une fois par jour	4	2,1	2,1
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

La lecture de tableau 2 indique la quasi-totalité des ménages (90,9 %) des ménages qui balaient la cour deux fois par jour. La fréquence de balayage de la cour dans les ménages montre le degré d'assainissement et le souci de la gestion des ordures issues du ménage. Selon les ménages enquêtés, le fait de balayer assainit la cour afin d'éviter toute maladie venant des ordures. L'enquête révèle que le balayage de la cour est du ressort des jeunes filles et femmes au foyer. Dans la dynamique de se retrouver sur un espace propre, les ménages qui y pensent à cette action s'adonnent à respecter le rythme engagé pour la cause. Ces ménages s'accordent évidemment à la propreté de leur cour tout en considérant que l'assainissement de la cité permet de mieux vivre tout en évitant des microbes causant des maladies comme le paludisme et les problèmes respiratoires.

2.2. Les pratiques de stockage des déchets dans les poubelles

Il est effectué le stockage des ordures à partir des poubelles dans la ville de Macina. C'est pourquoi un programme d'assainissement a été initié à cet effet par la mairie. Ce programme

avait pour but de garantir un conditionnement salubre des déchets qui permettra de lutter contre l'insalubrité. A ce titre, selon ledit programme, il sera introduit au niveau de chaque ménage, une poubelle métallique de fabrication artisanale. Il a également été question de fixer un montant que le locataire versera chaque mois piloté par le comité de gestion. C'est dans ce cadre que les poubelles sont utilisées pour le conditionnement des ordures par les ménages. A cet effet, l'étude se focalise sur le nombre de ménages possédant des récipients. Il se trouve à ce niveau que les ménages ne disposant pas de poubelles sont plus nombreux que ceux possédant dans la ville de Macina.

Tableau 3: répartition des ménages au sujet de l'existence des poubelles dans la ville de Macina

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Non	112	59,9	59,9
Oui	75	40,1	40,1
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

A travers nos investigations, il ressort des résultats que 59,9% des ménages ne disposent pas de poubelles pour le stockage des ordures contre 40,1% des ménages qui en disposent. Cette élévation de l'inexistence des poubelles influence négativement la qualité du ramassage des ordures ménagères. Cette situation entrave la collecte des ordures au niveau des ménages et qui encourage le déversement des déchets dans les rues, dans les caniveaux et au bord du fleuve Niger. Selon les ménages enquêtés, la gestion des ordures est du ressort de tout le monde. Ils estiment avoir confirmé que l'assainissement est au cœur de la protection de l'environnement et du cadre de vie. Il est beaucoup pratiqué le déversement des déchets à même le sol à côté des concessions sous forme de compost. Dans leur entendement, les déchets sont considérés en ce sens afin de les utiliser dans les champs comme engrais organique. A l'absence de la disposition des poubelles, la pratique d'incinération se fait constater. Ces modes d'élimination des déchets permettent aux populations de se débarrasser des ordures ménagères. L'absence des infrastructures d'assainissement se trouve à l'origine de cette situation concernant la gestion des déchets dans ces localités.

Tableau 4: répartition des ménages en fonction de l'endroit de dépôt des ordures

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Carrières/terrains vagues	1	0,5	0,5
Dans les rues	22	11,8	11,8
Devant la maison	164	87,7	87,7
Total	187	100,0	100,0

Source: enquêtes de terrain, 2023

L'analyse du tableau 4 montre que 87,7% des ménages déversent leurs ordures à l'extérieur de la concession, 11,8% des ménages égarent les ordures dans les rues 0,5% évacuent dans les carrières et les terrains vagues. Selon les ménages, les déchets évacués sur certains dépôts d'ordures font l'objet d'utilisation dans les champs pour la fertilisation du sol en engrais organique. Les avis des ménages ont permis d'identifier les lieux que la population utilise pour le dépôt des ordures ménagères. Dans le chef-lieu de commune de Macina, on note l'existence de certains modes de gestion des déchets. Il s'agit de la possession des poubelles par les ménages pour le stockage des ordures. A cela s'ajoute la présence de GIE s'occupant du ramassage des ordures de leurs abonnés. On note aussi l'existence d'un dépôt de transit où sont jetés les déchets de la ville de Macina. Il ressort des enquêtes de terrain que les ménages utilisent les remblais et les abords des maisons pour le dépôt des déchets. L'utilisation des déchets dans ces endroits indiqués demeure en quelque sorte comme un traitement tendant à les garder sous forme de compost pour l'agriculture. Les débris décomposés servent pour les ménages des engrais organiques dans l'agriculture. Les charrettes à dos d'ânes sont chargées de transporter des débris dans les champs.

Tableau 5 : répartition des ménages au sujet du moyen d'obtention de la poubelle

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Association	1	0,5	0,5
Etat	2	1,1	1,1
GIE	10	5,3	5,3
ONG	2	1,1	1,1
Par vous-même	172	92,0	92,0
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les résultats du tableau 5 montrent que 92,0% des ménages achètent la poubelle sur financement propre, 5,3% des ménages ont acquis la poubelle à travers les GIE, 1,1% des ménages ont acquis la poubelle à l'Etat, 1,1% des ménages l'ont obtenu à travers les ONG et 0,5% des ménages se sont procurés de poubelles par le canal d'une association. Il s'agit de comprendre l'accessibilité des poubelles par les ménages en vue de la gestion des déchets collectés. L'enquête révèle que les ménages souffrent de la difficulté d'accéder aux poubelles subventionnées par l'Etat ou des organisations. Selon les ménages enquêtés, le problème de moyens s'y ajoute. A ce niveau, il ressort de l'enquête que certains ménages se retrouvent souvent dans l'incapacité de se procurer des poubelles.

Dans la ville de Macina, le problème le plus crucial repose sur les questions financières. Il constitue un handicap pour la communauté de se procurer des poubelles. C'est pourquoi généralement on trouve des ménages dans des situations précaires. Ce motif peut être un facteur explicatif de l'insalubrité dans la ville. Il y'a aussi l'importance accordée par la communauté à la question d'assainissement du cadre de vie et de l'environnement. Les enquêtes de terrain ont montré que la question de la gestion des déchets ne constitue pas une priorité à part entière dans le cercle de Macina. Cette pratique est compréhensive dans la mesure où il n'existe pas les infrastructures de gestion des déchets ou de l'assainissement. Ce constat est contraire à la situation de la ville de Macina où il faut noter l'opérationnalité d'un service de ramassage des ordures et l'existence d'un dépôt de transit.

2.3. Le circuit d'enlèvement des déchets

Le ramassage des déchets est effectué par le GIE DANAYA dans la ville de Macina. Ce service opère avec la mairie dans le cadre d'un partenariat pour la pré-collecte des déchets des collectivités. La décentralisation fait de la mairie une vitrine centrale de la gestion de l'environnement de sa circonscription. A ce niveau, il faut noter que la mairie coordonne toutes les activités allant de la gestion des déchets et de la gestion des eaux usées. C'est pourquoi, la mairie charge les groupements d'intérêt économique (GIE) d'enlever les déchets municipaux. Cette délégation s'opère dans le cadre d'un contrat entre la mairie et les GIE. A travers ce contrat, les services de ramassage des ordures tissent des liens avec les ménages pour l'abonnement au service de pré-collecte de leurs déchets. L'offre de ce service s'effectue sur la base de l'enlèvement des déchets stockés dans des poubelles par les ménages.

Tableau 6 : opinions des ménages au sujet de l'existence d'un service de ramassage assurant l'enlèvement des déchets à Macina

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Non	113	60,4	60,4
Oui	74	39,6	39,6
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Au regard des résultats du tableau 6, 60,4% des ménages confirment l'absence d'un service de ramassage des ordures dans le quartier, contre 39,6% des ménages qui confirment l'existence du service de ramassage des déchets. Il ressort de l'enquête que le problème de services suffisants opérant dans le ramassage demeure une réalité. En effet, les ménages imputent cet état de fait au désengagement de la municipalité. Selon les ménages, la municipalité est le premier responsable de la gestion des ordures ménagères de la ville.

Tableau 7: répartition des ménages au sujet des moyens d'enlèvement des déchets

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Par nous-mêmes	2	0,8	1,1
Par des charretiers	180	88,6	96,3
Par des conducteurs de pousse-pousse	1	3,2	2,7
Par des conducteurs de moto tricycles	4	7,4	
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les résultats du tableau 7 montrent que 88,6% des ménages utilisent des charretiers privés pour l'enlèvement des déchets, 7,4% des ménages ont recours aux conducteurs des motos tricycles, 3,2% des ménages utilisent le service des conducteurs de pousse-pousse et 0,8% des ménages s'occupent eux-mêmes de l'enlèvement des déchets. Selon les ménages, les moyens d'enlèvement des déchets constituent un défi et dépendent des revenus des ménages.

Nombreux sont les ménages qui ne parviennent pas à assurer le paiement régulier des frais mensuels d'abonnement au service de ramassage des déchets. Les ménages dont l'enlèvement est opérationnel sont ceux disposant souvent de revenus stables. A cela s'ajoute l'absence des infrastructures de gestion des déchets dans la ville.

Tableau 8 : opinions des ménages sur le paiement des frais de ramassage des déchets à Macina

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Autre parent	1	0,5	0,5
Autre sans lien de parenté avec le CM	8	4,3	4,3
Chef de ménage	156	83,4	83,4
Conjoint du CM	11	5,9	5,9
Fils/Fille du CM	10	5,3	5,3
Père du CM	1	0,5	0,5
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Il ressort des résultats que la responsabilité du paiement des frais de ramassage se trouve partagée entre ses différents membres des ménages. Toutefois, l'analyse du tableau 8 montre que dans 83,4% des ménages enquêtés, les chefs de ménages s'occupent du paiement des frais de ramassage des déchets.

Tableau 9 : opinions des ménages au sujet des tarifs de ramassage des déchets à Macina

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
1000 FCFA	81	43,3	43,3
1500 FCFA	31	16,6	16,6
2000 FCFA	4	2,1	2,1
500 FCFA	57	30,5	30,5
400 FCFA	14	7,5	7,5
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les résultats de ce tableau montrent une forte variété dans les frais payés pour le ramassage des déchets. Ainsi, 43,3% des ménages déclarent payer un montant de 1000 FCFA par mois, 30,5% des ménages affirment payer 500 FCFA par mois, 16,6 % des ménages attestent payer 1500 FCFA par mois, 7,5% des ménages se positionnent au montant de 400 FCFA par mois, 2,1% des ménages déclarent s'acquitter de 2000 FCFA par mois. Il ressort de l'enquête que les montants fixés dans les réponses varient selon les ménages. D'après nos investigations, ces montants servent à payer les frais de ramassage des ordures enlevés par les groupements d'intérêts économiques (GIE).

Tableau 10: répartition des ménages au sujet de la fréquence d'enlèvement des déchets par le GIE à Macina

Fréquence d'enlèvement des déchets	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Irrégulière	23	12,3	12,3
Deux jours par semaine	60	32,1	32,1
Chaque jour	6	3,2	3,2
Une fois par semaine	98	52,4	52,4
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Il ressort de l'étude que la fréquence d'enlèvement des déchets par les GIE varie. Cependant, la majorité des ménages (52,4%) affirment que cette fréquence est d'un passage par semaine, 32,1% des ménages trouvent que cette fréquence est de deux fois par semaine.

Tableau 11: opinions des ménages au sujet du moment de l'enlèvement des déchets dans la journée par le GIE à Macina

Période d'enlèvement des déchets	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Après midi (12h à 18)	12	6,4	6,4
Durant la matinée (7h à 12)	103	55,1	55,1
Tôt le matin (5h à 7h)	72	38,5	38,5
Total	187	100,0	100,0

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les 55,1% des ménages affirment que les GIE procèdent au ramassage la matinée de 7 h à 12 h, 38,5% qui trouvent que l'enlèvement des déchets a lieu tôt le matin de 5 h à 7 h. Seuls 6,4% des ménages déclarent que le ramassage des déchets de leur ménage intervient l'après-midi de 12 h à 18 h. Il ressort de l'étude que les heures de ramassage des déchets sont convenues de commun accord entre les deux parties (le ménage et le GIE). Cette mise en commun accord est partie d'un contrat aboutissant à une fructueuse collaboration dans le domaine de la collecte des ordures ménagères. Ce contrat est une initiative de la mairie qui délègue la gestion des déchets aux GIE

dans le cadre de la décentralisation. A leur tour, les GIE accomplissent cette mission auprès des ménages en les faisant adhérer au service via à l'abonnement mensuel.

3. Discussion

Les résultats de cette étude montrent que l'enlèvement des déchets se fait à partir des ordures stockées dans les poubelles ou par terre dans la ville de Macina. A l'image de ce passage, ce sont des ménages et des services de ramassage des ordures qui planifient la stratégie de stockage et de ramassage des déchets ménagers. Cette stratégie de gestion des déchets est opérée avec l'engagement des deux parties. Dans la dynamique de la lutte contre le rejet des déchets partout, les initiatives d'installation des poubelles ont été adoptées. Il ressort des résultats de l'enquête que cela permet de stopper le déversement des déchets dans les rues et dans les caniveaux. Après le stockage des déchets effectué par les ménages, les services de ramassage des déchets s'accaparent de l'évacuation vers des sites de dépôts. Il est à noter que la ville de Macina ne dispose qu'un seul dépôt de transit. Les résultats des enquêtes ont montré la seule existence de dépôt de transit sur l'ensemble du territoire du cercle de Macina. La stratégie nationale de la gestion des déchets prévoit l'existence des dépôts de transit et de décharges finales.

Dominique et Yan (1999) décrivent cette situation :

Les rues des villes médiévales, non pavées, étroites et tortueuses étaient jonchées d'eaux croupies, chargées de détritiques, d'ordures ménagères faisant les délices des chiens et des porcs, et d'excréments humains et d'animaux. Dans la plupart des quartiers, n'existaient ni latrines, ni fosses d'aisance et le "tout-à-la-rue" précédait le "tout-à-la-rivière". Les rivières sont polluées et la qualité de l'eau est alors plus que médiocre. L'odeur des villes est terriblement nauséabonde.

Le déficit de stockage et d'évacuation des déchets provoque l'anarchie dans la gestion des déchets. Cette anarchie peut élargir presque dans les endroits des villes engendrant la pollution de l'environnement et du cadre de vie. Le rejet des déchets dans le fleuve et dans les caniveaux contribue à l'effacement des actions de salubrité de la nature. Les conséquences de ce comportement reposent sur la prolifération des maladies respiratoires et de paludisme

Aujourd'hui, avec la décentralisation, l'enlèvement des ordures ménagères est même perçu comme le plus « municipal » des services urbains et tout responsable local joue une partie de sa crédibilité sur les résultats qu'il obtient dans ce domaine (Y. N'Tain, 2010, p 11).

Une étude menée au Burkina Faso par (N. Benrabria, 2006, p 20) montre que pour la majeure partie des ménages (20% et 51%) sur lesquels l'étude a porté, le service d'enlèvements est

effectué par apports volontaires aux bacs ; par contre à Accra, la plus grande partie des déchets (71%) étaient collectées par apport volontaire.

A la lumière de ce passage, nous constatons que les ménages ont compris la stratégie de stockage des déchets dans les récipients. On note en ajoutant que la collecte des déchets à partir des bacs et autres favorise l'accès à l'enlèvement des ordures par les GIE. A. Alidou (2019) souligne en ce sens que le contrat d'abonnement renseigne sur l'identité de l'abonné, le type d'abonnement, les coûts de l'abonnement et de la redevance à payer à la fin du mois de chaque mois. Le même auteur souligne qu'une fois le contrat d'abonnement signé, l'abonné a droit à une poubelle pour le conditionnement des ordures.

Les résultats de l'enquête montrent l'insuffisance d'abonnement des ménages aux services de ramassage des déchets dans la ville de Macina. Cette situation peut s'expliquer par la faiblesse des revenus d'une grande partie de la population, et dans certains cas par le peu d'intérêt accordé à la question d'assainissement par certains habitants.

Conclusion

La ville de Macina, à l'instar des autres collectivités territoriales place parmi ses priorités la mise en œuvre de certains équipements et infrastructures parmi lesquels ceux relatifs à la gestion des déchets solides. Les modes de gestion des déchets sont organisés et menés par les ménages et les GIE pour lutter contre le déversement des déchets dans les rues et dans les endroits non autorisés. Il ressort des résultats de terrain que les pratiques de balayage sont faites aussi pour assainir le cadre de vie et de l'environnement. Ces actions sont menées par les ménages qui assurent le stockage des déchets dans les poubelles avant le passage des services de ramassage des ordures. Ces services assurent le transport des déchets vers des sites de dépôts de transit. Cette pré-collecte se fait à travers l'abonnement des ménages auprès des services de ramassage des ordures. Il est acquis lorsque les deux parties se mettent en commun accord sous forme de contrat afin de procéder à un ramassage régulier par semaine ou deux fois par semaine. En perspectives, il est nécessaire de mettre en place un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) en matière de gestion des déchets, notamment dès le jeune âge au profit des élèves de l'école primaire et fondamentale.

Références bibliographiques

- ALIDOU Adjaratou 2019, *Analyse de l'organisation de la pré-collecte des déchets solides ménagers dans la commune d'Aného au Togo*, Mémoire de Master, Université Senghor, Egypte
- BANGOURA Marie Rose 2017, *Gestion des déchets solides ménagers et ségrégation socio-spatiale dans la ville de Conakry*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse,
- BENRABIA Nora 2003, *Le Financement du service de Gestion des Déchets ménagers en Afrique*, Panel, December 2-6, CAMEROUN
- CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME 2004, *Rapport du Schéma Directeur d'Urbanisme de Macina et environs*
- DIARRA Yakouréoun 2019, *Analyse sociologique du phénomène de l'insalubrité dans la ville de Mopti au Mali*, Thèse de doctorat en sociologie, IPU
- INSTAT République du Mali 2022, *Recensement général de la population et de l'habitat*
- N'TAIN Yemou Jeanne 2010, *Apport volontaire et acceptation du tri sélectif comme déterminants de la qualité à Bacau (Est-Roumanie)*, EDUCI
- LHUILIER Dominique & COCHIN Yan. 1999, *Des déchets et des hommes*. Paris : Desclée de Brouwer.

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU DÉPÔT D'ORDURES DE DAOUDABOUGOU EN COMMUNE V DU DISTRICT DE BAMAKO

Yakouréoun DIARRA ^{(1)*}, Issa DIALLO ⁽²⁾, Lamine SANDY ⁽²⁾

¹ Institut des Sciences Humaines (ISH), Bamako, Mali

² Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako, Mali

*Correspondant : diarrayakoureoun@yahoo.fr

Résumé

A l'instar des autres quartiers du district de Bamako, la filière des déchets se caractérise à Daoudabougou par une faible organisation des acteurs, une insuffisance de points de stockage des déchets et une absence de stratégies durables. Cette étude vise à analyser les effets du dépôt d'ordures de Daoudabougou sur l'environnement, la santé des riverains et des travailleurs du site. La démarche méthodologique a nécessité la recherche documentaire, l'observation directe et les enquêtes de terrain. L'approche mixte a été utilisée pour le recueil des données. Un échantillon de 245 individus, réparti entre 220 chefs de ménages et 25 personnes ressources a été retenu. Les résultats de l'étude montrent que le dépôt d'ordures de Daoudabougou ne répond à aucune norme environnementale et sanitaire. Ils révèlent que le dépôt d'ordures est source de pollutions et de nuisances diverses menaçant la santé des riverains et des travailleurs du site à cause des mauvaises odeurs, de la prolifération des insectes et des poussières en provenance du dépôt. Il ressort de l'étude qu'une gestion durable du dépôt passe la transformation des ordures en compost, ou en biogaz.

Mots-clés : Daoudabougou, Dépôt d'ordures, Effets, Environnement, Santé.

ENVIRONMENTAL AND HEALTH EFFECTS OF THE DAOUDABOUGOU WASTE DUMP IN MUNICIPALITY V OF THE BAMAKO DISTRICT

Abstract

In Daoudabougou, as in other districts of the Bamako district, waste management is characterized by a lack of organization among stakeholders, a shortage of waste storage points and an absence of sustainable strategies. The aim of this study is to analyze the effects of the Daoudabougou waste disposal site on the environment and the health of local residents and site workers. The methodological approach involved documentary research, direct observation and field surveys. A

mixed-methods approach was used for data collection. A sample of 245 individuals, divided between 220 heads of households and 25 resource persons, was selected. The results of the study show that the Daoudabougou garbage dump does not meet any environmental or health standards. They reveal that the dump is a source of pollution and various nuisances threatening the health of local residents and site workers due to unpleasant odors, insect proliferation and dust from the dump. The study shows that sustainable management of the landfill involves transforming the waste into compost or biogas.

Keywords: Daoudabougou, Rubbish dump, Effects, Environment, Health.

Introduction

La préservation de l'environnement est une préoccupation mondiale, puisqu'elle constitue l'un des trois piliers du développement durable. Dans les pays à faibles revenus, plus de 90% des déchets sont mal gérés (Banque Mondiale, 2018). Cette situation aggrave les risques de maladies, de pollution de l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Le principal risque associé à l'activité de stockage des déchets est la contamination du sous-sol, de l'eau souterraine et des eaux de surface par migration des lixiviats hors de la zone de stockage. Dans les pays en développement, les principales maladies environnementales liées au mauvais stockage des déchets sont : la diarrhée (94% de causes environnementales), le paludisme (42%) et l'Infection Respiratoire Aigüe (42%) (M. Bagalwa et al, 2013 ; I. Sy et al. 2011 ; K. Dongo et al, 2008 ; OMS, 2007).

La gestion des déchets constitue un problème majeur dans les villes africaines (I. Ouattara, 2019). Les systèmes actuels de gestion des déchets solides urbains en Afrique se limitent très souvent à de faibles taux de collecte. Qu'on soit à Cotonou, Douala, Yaoundé, Accra ou Conakry, le rapport entre la quantité des ordures ménagères produites et la quantité ramassée ne dépasse pas 60% (J-R. Ngambi, 2015).

Capitale du Mali, Bamako compte une production annuelle de déchets solides estimée à 828 000 tonnes. Cependant, le taux de collecte de ces déchets dépasse rarement 45% (DSUVA, 2017). La situation apparaît préoccupante dans de nombreux quartiers peu ou non desservis par les services officiels de collecte. Dans ces quartiers, les déchets sont généralement déversés sur les terrains vagues, dans les caniveaux, parfois déposés sur la voie publique ou incinérés à l'air libre, générant subséquemment des externalités négatives (I. Ouattara, 2019).

La commune V est la deuxième commune la plus peuplée du District de Bamako, après la commune VI avec ses 737 051 habitants (DRPSIAP-DB, 2018). C'est aussi une commune où les activités économiques sont importantes. Ce qui sous-entend la production d'autres types de déchets que ceux ménagers. La forte croissance démographique dans un contexte de rareté des ressources financières a créé des difficultés de différents ordres. Parmi celles-ci, on peut noter la faible disponibilité des infrastructures d'assainissement officielles telles que : les dépôts d'ordures, les décharges finales répondant aux normes. Elle ne dispose actuellement d'aucun dépôt de transit autorisé. Tous les déchets de la commune sont évacués soit vers les nombreux dépôts anarchiques qui continuent d'être alimentés, soit vers la zone aéroportuaire de Bamako-Sénou ou vers d'autres communes du district et les communes rurales voisines. Or, la multiplication des dépôts d'ordures sauvages favorise la prolifération des bactéries, les pollutions de toutes sortes, source de nombreuses maladies. Les dépotoirs anarchiques créés spontanément par les populations ne répondent à aucune norme environnementale et sanitaire ; elles ne font l'objet d'aucun entretien. C'est le cas du dépôt d'ordures de Daoudabougou, situé près de l'Hôtel Olympe International et non loin du campus universitaire de Badalabougou sur une colline communément appelée « la colline du savoir ». Ce site en plus de poser de véritables problèmes environnementaux, présente de nombreux risques pour la santé des populations riveraines et des travailleurs du site, qui s'exposent à l'irritation des yeux, aux maladies respiratoires (toux, éternuements), aux maladies dermatiques, aux blessures causées par les éclats de bouteilles ou des objets pointus présents dans les ordures.

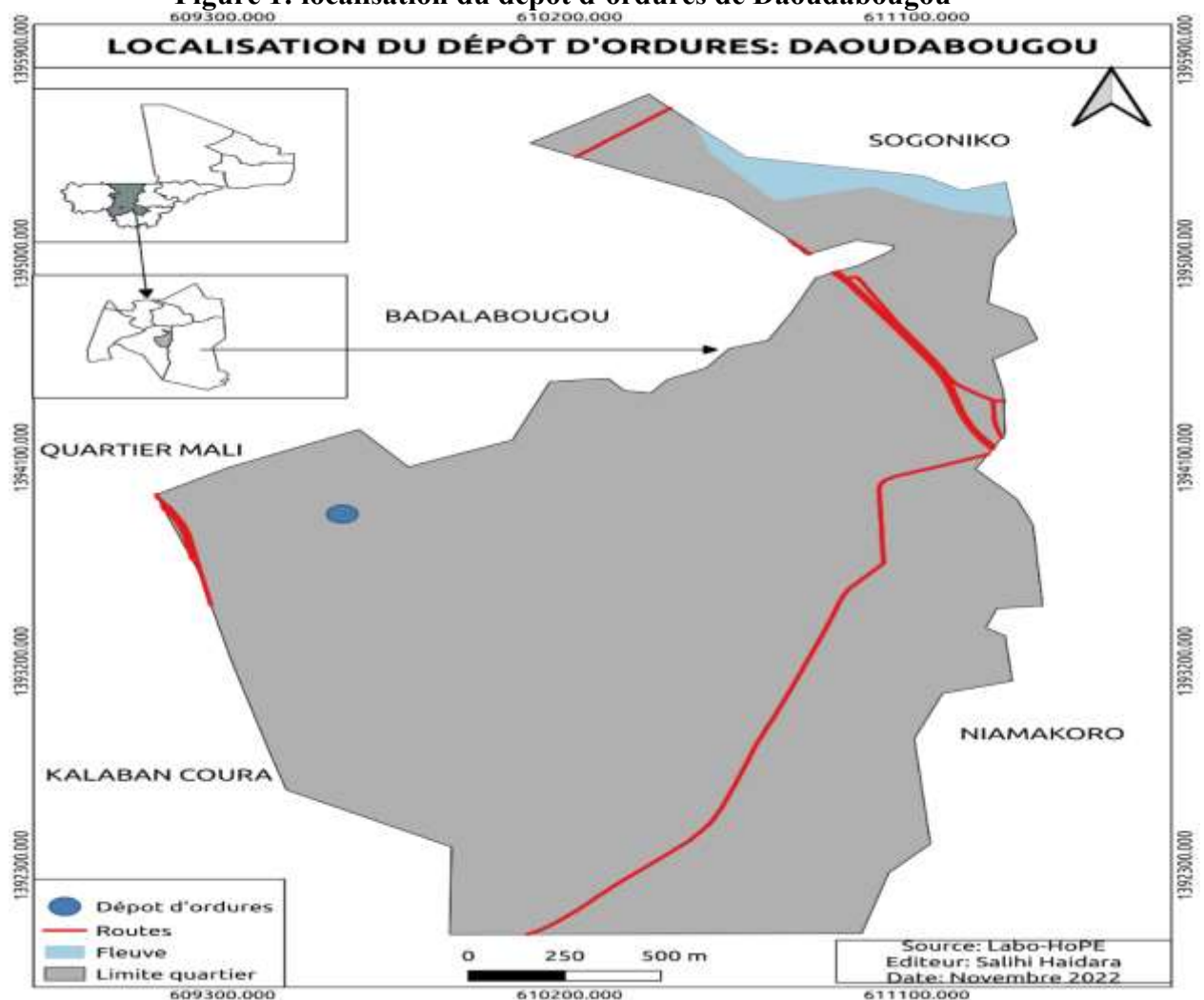
Aussi, sur ce dépôt, les déchets ménagers sont souvent mélangés à d'autres types de déchets considérés comme des déchets dangereux. Il s'agit notamment, des déchets biomédicaux, des déchets agricoles, qui contiennent des produits piquants, tranchants, irritants ou chimiques très toxiques. Au plan environnemental, l'accumulation des déchets dans le dépôt provoque des nuisances, dues essentiellement à la décomposition des éléments organiques que contiennent ces déchets, entraînant la formation des lixiviats et du biogaz. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent article qui, vise à analyser les effets néfastes du dépôt d'ordures de Daoudabougou sur l'environnement et la santé des populations riveraines et des travailleurs du site.

1. Matériel et méthodes

1.1. Zone d'étude

La commune V, l'une des 6 communes du district de Bamako est située entre le 7° 8' 50'' de longitude Ouest et 19° 33' 23'' de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 41 km² et comprend neuf quartiers dont cinq sont lotis et viabilisés (Quartier Mali, Badalabougou, Torokorobougou, Sema 1 et Sema II), trois lotis, mais non viabilisés (Daoudabougou, Sabalibougou, Kalaban-Coura) et un partiellement loti et viabilisé (Baco-Djicoroni). Le climat est de type soudanien. Sa population est estimée à 737 051 habitants dont 368 732 hommes et 368 318 femmes (DRPSIAP-DB, 2018). Le dépôt d'ordures est situé à la limite des quatre quartiers (Badalabougou, Daoudabougou, Quartier-Mali et Sabalibougou) à proximité du campus universitaire de Badalabougou et de nombreux services publics et privés (hôtels, centre de santé de référence de la commune V, commerces, etc). La figure 1 ci-dessous donne la localisation du dépôt.

Figure 1: localisation du dépôt d'ordures de Daoudabougou



1.2. Démarche méthodologique

1.2.1. Méthodes

La méthodologie adoptée s'est appuyée sur l'observation directe, la recherche documentaire et la réalisation d'enquêtes quantitative et qualitative. L'observation directe a consisté à effectuer plusieurs visites au niveau du dépôt d'ordures de Daoudabougou en vue de comprendre son fonctionnement, les problèmes environnementaux et sanitaires qu'il engendre sur le site et dans ses environs. Cette étape a permis d'identifier les principaux acteurs impliqués dans la gestion des déchets ainsi que les dépôts anarchiques de la zone. La méthode d'observation utilisée correspond à l'observation directe (A. Zagré, 2013). La recherche documentaire a quant à elle consisté en la consultation des documents qui sont notamment, des ouvrages, des mémoires, des thèses, des rapports, des textes législatifs et réglementaires et des articles scientifiques relatifs à la thématique. Des sources Internet ont également été mises à profit.

1.2.2. Echantillonnage

Le quartier de Daoudabougou comptait en 2020, 15 826 ménages (PDESC, 2016-2020, p.9). En raison de la faiblesse de nos ressources, nous avons retenu un échantillon de 220 ménages et opté pour un échantillonnage expérimental. Notre échantillon incluait également : 10 travailleurs du dépôt (récupérateurs, marchands), 05 responsables de structures jouxtant le dépôt (hôtels, universités), 02 responsables de Groupements d'Intérêt Economique et 08 responsables des services techniques de l'Etat et des Collectivités. Il s'agit : de la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances du District de Bamako, la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement de la mairie du District de Bamako, le Centre de Santé de Référence de la commune V, ainsi que des élus de la commune V. Au total, l'échantillon a porté sur 245 individus.

1.2.3. Collecte et traitement des données

Pour la collecte des données sur le terrain, un questionnaire et des guides d'entretien ont été conçus à l'intention des ménages et des structures intervenant dans la gestion des ordures ménagères. Le questionnaire a été adressé aux ménages de Badalabougou, surtout, ceux qui sont situés à proximité du dépôt d'ordures. Il s'adressait prioritairement aux chefs de ménage. Toutefois, en l'absence de ceux-ci, il a été adressé à un adulte du ménage. La majorité des enquêtés était constituée de femmes. Cette situation trouve son explication, dans le fait qu'au Mali, les femmes sont généralement considérées comme responsables de la salubrité de la

maison. La gestion des ordures ménagères relève donc plus de leur domaine. Des guides d'entretien ont également été conçus pour les responsables et les agents des structures impliquées dans la gestion des déchets solides ménagers en commune V comme indiqué plus haut. Aussi, des interviews ont été effectuées auprès de certains responsables des commerces et des universités jouxtant le dépôt, notamment : l'Hôtel Olympe International, la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion. Nos interviewés, appartenaient à la catégorie appelée par R. Quivy et L-V. Campenhoudt (1995) les témoins privilégiés. Les données quantitatives ont été collectées traitées à l'aide des logiciels SPSS 17.00 et Excel 2016.

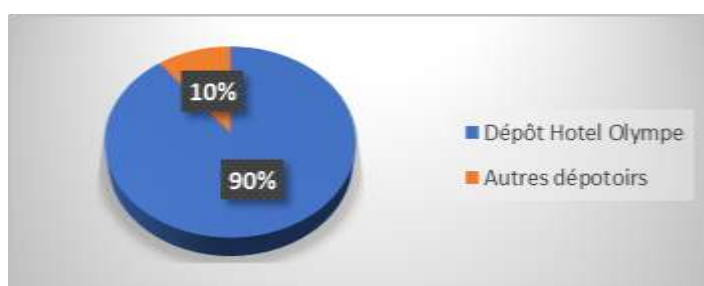
2. Résultats

2.1. Analyse des données quantitatives

2.1.1. Gestion des ordures ménagères et du dépôt

Les modes d'évacuation des ordures ménagères sont indiqués sur la figure 2.

Figure 2 : modes d'évacuation des ordures ménagères



Source : enquêtes de terrain, 2023

La quasi-totalité des ménages enquêtés, soit 90% utilisent le dépôt d'ordures de Daoudabougou comme dépotoir, contigu à l'Hôtel Olympe. Seuls quelques ménages déversent leurs ordures dans d'autres dépotoirs non autorisés à l'intérieur ou en dehors du quartier. Les déchets évacués sur le dépôt d'ordures sont variés (tableau 1).

Tableau 1 : types de déchets évacués sur le dépôt d'ordures

Types de déchets		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Déchets ménagers	118	53,6	53,6	53,6
	Déchets biomédicaux	13	5,9	5,9	59,5
	Déchets industriels	3	1,4	1,4	60,9
	Autres à préciser	86	39,1	39,1	100,0
	Total	220	100,0	100,0	

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les résultats de l'étude montrent que les déchets évacués sur le dépôt d'ordures sont majoritairement constitués de déchets ménagers, suivis d'autres types de déchets (issus des activités de service, des commerces), des déchets biomédicaux et des déchets industriels.

La plupart des enquêtés mettent en cause l'emplacement du dépôt (tableau 2).

Tableau 2 : opinions des enquêtés sur l'emplacement du dépôt d'ordures

Emplacement du dépôt		Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Très adéquat	6	2,7	2,7	2,7
	Adéquat	22	10,0	10,0	12,7
	Pas du tout adéquat	179	81,4	81,4	94,1
	Autres à préciser	13	5,9	5,9	100,0
	Total	220	100,0	100,0	

Source : enquêtes de terrain, 2023

La quasi-totalité de la population enquêtée ne trouve pas du tout adéquat, l'emplacement du dépôt d'ordures en ce sens qu'il est situé à proximité des habitations, du campus universitaire, des commerces, des centres de santé (photo 1).

Photo 1 : proximité du dépôt d'ordures du campus universitaire de Badalabougou



Source : cliché personnel, I. Ouattara, 2023

La photo 1 illustre la proximité du dépôt avec le domaine universitaire. Plusieurs institutions d'enseignement supérieur jouxtent le dépôt telles que : la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, le Rectorat de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, etc. Ce qui pose un véritable problème de santé publique dans un espace à vocation de formation et d'apprentissage. Les résultats de l'étude indiquent que la responsabilité de la gestion du dépôt est diversement appréciée (tableau 3).

Tableau 3 : opinions des enquêtés sur la responsabilité de la gestion du dépôt

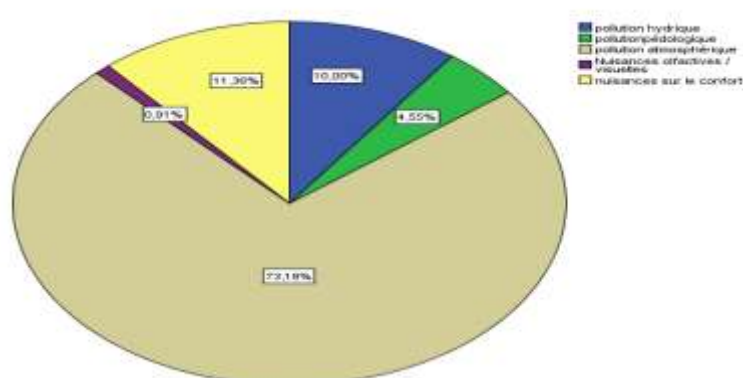
Acteurs		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Mairie	61	27,7	27,7	27,7
	Etat	7	3,2	3,2	30,9
	ONG	14	6,4	6,4	37,3
	GIE	105	47,7	47,7	85,0
	Ménages	33	15,0	15,0	100,0
	Total	220	100,0	100,0	

Source : enquêtes de terrain, 2023

La plus grande proportion des enquêtés impute la responsabilité de la gestion du dépôt d'ordures aux GIE. Une part non négligeable trouve que la responsabilité de la gestion du dépôt d'ordures est l'affaire de la mairie de la commune V.

2.1.2. Effets environnementaux et sanitaires du dépôt d'ordures

Les enquêtés déplorent l'état environnemental du dépôt d'ordures de Daoudabougou. La quasi-totalité des personnes enquêtées (81,36%) admettent que le dépôt d'ordures a des effets sur l'environnement. Les types de pollutions et de nuisances engendrées par le dépôt sont présentés sur la figure 3 ci-dessous.

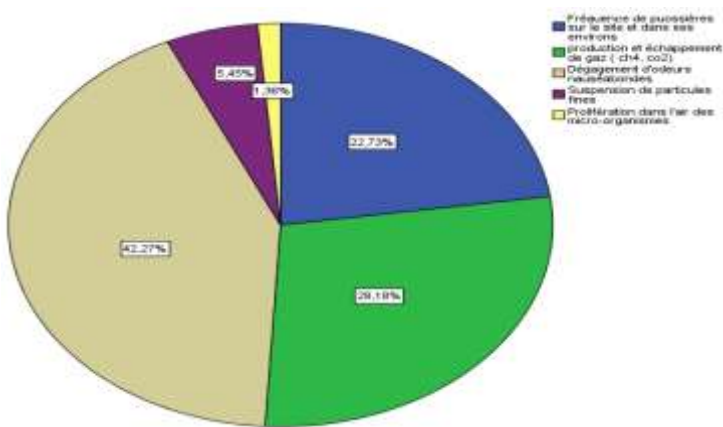
Figure 3 : types de pollutions et de nuisances issues du dépôt d'ordures

Source : enquêtes de terrain, 2023

Les types de pollutions et de nuisances cités par les enquêtés comprennent : les pollutions hydrique, atmosphérique et pédologique, les nuisances olfactives et/ou visuelles et les nuisances sur le confort. Toutefois, la part la plus importante des enquêtés a mentionné la pollution atmosphérique, en ce sens que ces enquêtés font référence aux poussières et fumées quotidiennes

qui émanent du dépôt et qui envahissent parfois les habitations et les cours des services situés à proximité.

Figure 4 : opinions des enquêtés sur la qualité de l’air du site et des environs



Source : enquêtes de terrain, 2023

Au regard des réponses données, dans l’ensemble, les enquêtés déplorent la qualité de l’air sur le site et dans les environs immédiats du dépôt.

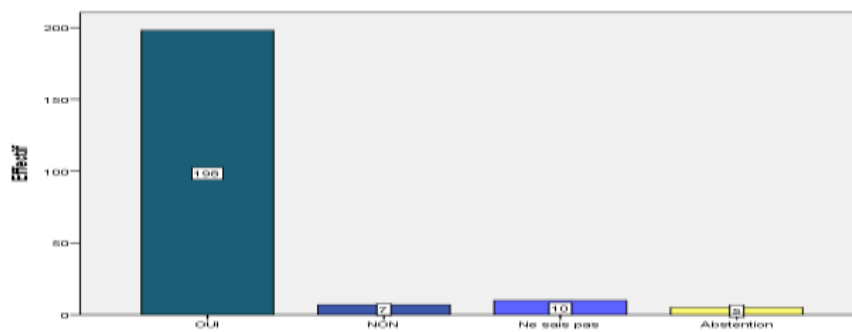
Sur le plan sanitaire, le dépôt d’ordures est le nid de nombreux insectes, rongeurs et reptiles. Les plus fréquents sur ce dépôt sont : les moustiques, les mouches, les rongeurs, les cafards, les reptiles. Le tableau 4 présente les types de risques sanitaires auxquels les riverains et les travailleurs du dépôt sont exposés.

Tableau 4 : risques sanitaires liés au dépôt d’ordures

Types de risques		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toxique	80	36,4	36,4	36,4
	Corrosif	7	3,2	3,2	39,5
	Infectieux	49	22,3	22,3	61,8
	Explosif	2	,9	,9	62,7
	Autres à préciser	82	37,3	37,3	100,0
	Total	220	100,0	100,0	

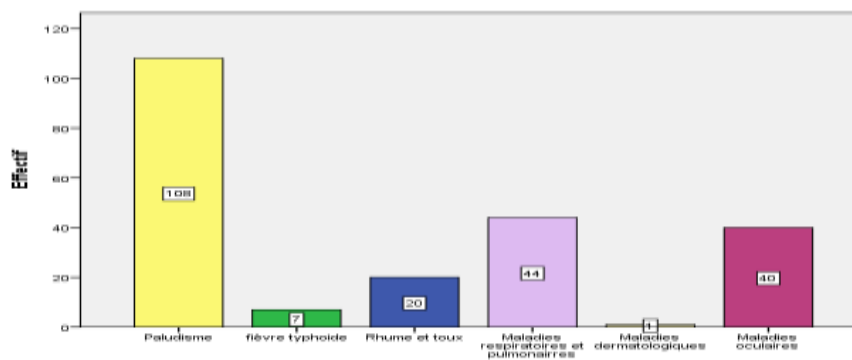
Source : enquêtes de terrain, 2023

Le dépôt d’ordures est porteur de graves risques pour la santé des riverains et des travailleurs du site. Il s’agit des risques d’ordre toxique, corrosif, infectieux et explosif. A ceux-ci, s’ajoutent les risques de blessures surtout pour les travailleurs du site manipulant les déchets et dont la plupart sont rarement munis d’équipements de protection individuelle (masques, gants, bottes, lunettes, etc). La figure 5 ci-dessous donne les avis des enquêtés sur le lien entre le dépôt et la fréquence de certaines maladies contractées par les riverains du site.

Figure 5 : lien entre le dépôt et la fréquence de certaines maladies

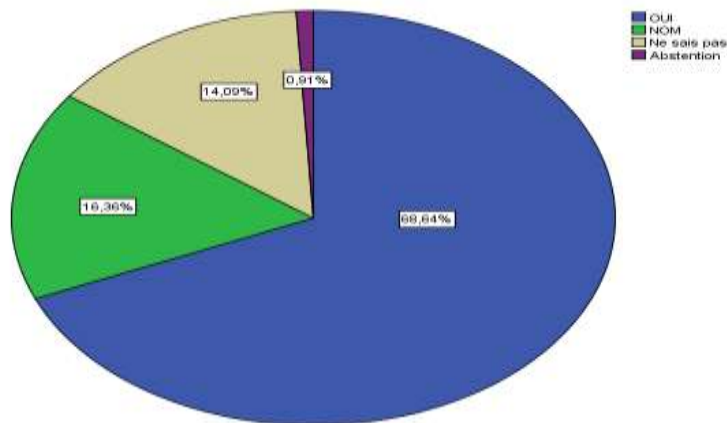
Source : enquêtes de terrain, 2023

Les résultats de l'étude indiquent clairement que la quasi-totalité des enquêtés établissent un lien entre la présence du dépôt d'ordures et la fréquence de certaines maladies qu'ils attrapent. Ces maladies sont indiquées dans la figure 6 ci-après.

Figure 6 : maladies fréquentes citées par les enquêtés

Source : enquêtes de terrain, 2023

Selon les enquêtés, la fréquence de plusieurs maladies citées dans la zone par les enquêtés serait liée à la présence du dépôt d'ordures. En tête de ces maladies, figurent : le paludisme, les maladies respiratoires, les maladies oculaires, le rhume et la toux, la fièvre typhoïde et les maladies dermatologiques. La figure 7 ci-dessous est relative à la volonté des ménages enquêtés de contribuer financièrement à l'amélioration de la gestion des ordures ménagères de leur quartier et de la commune.

Figure 7 : volonté des enquêtés à contribuer à la gestion des ordures ménagères

Source : enquêtes de terrain, 2023

La majorité des enquêtés est favorable à l'idée de contribuer financièrement à la gestion des ordures ménagères. Les enquêtés réticents à cette idée mettent en cause le manque de transparence dans l'utilisation des fonds du contribuable.

2.2. Analyse des données qualitatives

Des enquêtes au moyen de guides d'entretien ont également été réalisées au niveau des services techniques de l'Etat, des collectivités (DRACPN-DB, DSUVA, Mairie de la Commune V, CSréf), des GIE afin de recueillir leurs avis sur la problématique du dépôt d'ordures de Daoudabougou. Les services techniques de l'Etat, de la mairie du district et de la commune sont unanimes à affirmer que ce dépôt est non autorisé et que son emplacement est inapproprié. Ainsi, selon OD, chargé des questions d'assainissement à la mairie de la commune V :

Le dépôt d'ordures de Daoudabougou situé près de l'Hôtel Olympe International n'est pas un dépôt de transit autorisé. Il s'agit plutôt d'un dépôt illégal, anarchiquement utilisé par les populations et certains éboueurs, car, l'espace qui abrite le dépôt est d'ailleurs un titre foncier. La mairie n'autorise pas l'évacuation des ordures ménagères sur ce dépôt. Mais, devant son incapacité à offrir aux populations un dépôt d'ordures répondant aux normes et en l'absence d'alternative pour les populations, la mairie semble officieusement tolérer cette pratique.

Les services chargés des questions d'assainissement en commune V, notamment la DRACPN-DB et la DSUVA affirment que la responsabilité de la gestion des dépôts d'ordures est partagée entre la mairie du district, la mairie de la commune V, la société OZONE-Mali.

M.C, agent à la DRACPN-DB affirme :

La DRACPN-DB joue un rôle d'appui-conseil aux collectivités, notamment dans le cadre de la réalisation de certains travaux tels que : la construction des dépôts de transit

et des décharges finales. Le dépôt d'ordures de Daoudabougou près de l'Hôtel Olympe International avait été conçu comme un projet d'urgence, dans la mesure où le site devrait servir de lieu d'évacuation des déchets de l'ancien dépotoir de N'Golonina, communément appelé « Kilimandjaro », en référence à la plus haute montagne d'Afrique. Mais, plus de 10 ans après, les déchets de ce site n'ont jamais été évacués. Avec le transfert des compétences suite à la décentralisation, l'assainissement (dont la gestion des dépôts d'ordures) doit être assuré par les collectivités, notamment les communes.

S'agissant de la responsabilité de sa structure dans la gestion du dépôt d'ordures de Daoudabougou, M.D, cadre à la division assainissement de la DSUVA affirme :

La DSUVA est un service technique de la mairie du district de Bamako. Sa mission consiste en l'évacuation des dépôts sauvages et anarchiques dans la ville de Bamako. Il affirme que la gestion des dépôts relève de la compétence des communes. Il ajoute que depuis l'arrivée de la société OZONE en 2015, la DSUVA assure le suivi, le contrôle de la collecte des déchets jusqu'à la décharge finale.

Tous les responsables enquêtés affirment que le dépôt a des effets sur l'environnement et la santé de la population riveraine en raison des fumées toxiques, des poussières, des odeurs nauséabondes qu'il dégage quotidiennement et qui sont inhalées par les travailleurs du site, le voisinage et les passants. B.G, médecin au CSréf de la commune V relève que :

Le dépôt d'ordures situé près de l'Hôtel Olympe International pose un véritable problème environnemental et de santé publique. Pendant la saison des pluies, les eaux usées de ce dépôt peuvent se retrouver jusque dans le fleuve Niger, suite au ruissellement, polluant les eaux du fleuve et contaminant ainsi la chaîne alimentaire. En saison sèche, les déchets légers provenant du dépôt se disséminent dans toute la zone, envahissent les cours des habitations et des services situés à proximité ainsi que les produits destinés à la consommation des commerces jouxtant le dépôt.

M.T, un employé de l'Hôtel Olympe International situé à quelques mètres du dépôt nous a confié ceci : « *L'emplacement du dépôt n'est pas du tout adéquat. Beaucoup de clients boudent notre hôtel à cause de la présence de ce dépôt* ». O.C, commerçant dont la boutique est située à quelques mètres du dépôt déclarait : « *nous respirons toutes sortes d'air avec des fumées et des odeurs nauséabondes. Il y a des moments où on ne sait même pas que faire* ». D'autres personnes interviewées affirment que le dépôt est source d'insécurité totale pour tous ceux qui fréquentent la zone, car, constituant un lieu de retranchement des bandits de grands chemins.

Quant aux propositions de solutions, la plupart des responsables des différentes structures suggèrent l'évacuation rapide du dépôt, suivie de sa fermeture et de l'interdiction d'y déposer des ordures. Toutefois, face à la difficulté de trouver dans l'immédiat un autre dépôt pour le quartier, certains enquêtés ont déclaré que les autorités en charge de l'assainissement de la commune V

pourront installer des bacs à ordures de grande dimension dans la zone en attendant de trouver un site répondant aux normes sanitaires et environnementales. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'information et à la sensibilisation des populations riveraines et des travailleurs du dépôt sur les conséquences du dépôt.

Cependant, d'autres responsables mettent en avant les possibilités de valorisation des ordures du dépôt, car, selon eux l'évacuation coûte plus chère que la valorisation. Cette valorisation peut consister en la transformation des ordures en compost ou en biogaz.

3. Discussion

L'insuffisance numérique notoire de dépôts de transit dans le district de Bamako constitue la plus grosse difficulté à laquelle les opérateurs de pré-collecte, particulièrement les GIE font face dans la gestion des déchets solides ménagers. La proximité du dépôt d'ordures avec les habitations, les écoles et les commerces a été évoquée par la quasi-totalité de nos enquêtés. Ces résultats convergent vers ceux de I. Ouattara (2019), qui trouve que même si personne ne nie leur utilité, les dépôts de transit à Bamako sont souvent jugés trop proches des habitations. D'autres sont contigus à des écoles ou situés près des marigots, des marchés ou en des endroits où l'eau stagne pendant la saison des pluies et ce malgré les plaintes des riverains qui finissent par s'en accommoder.

Les résultats de l'étude ont montré que le dépôt d'ordures de l'Hôtel Olympe International a des effets sur l'environnement et sur la santé des populations riveraines et des travailleurs du site. Les effets environnementaux cités portent entre autres sur la pollution des eaux souterraines et de surface, des sols et de l'air. Nos différentes visites sur le site nous ont permis de constater que les déchets du dépôt produisent du lixiviat. Ces constats ont été étayés par les enquêtes de terrain. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de E. Grisey (2013) et S. Aloueimine (2006). Les lixiviats sont les liquides percolant à travers les déchets qui se chargent en éléments polluants contenus dans les déchets et sont relargués dans le milieu environnant (E. Grisey, 2013). Cette pollution peut continuer 30 à 50 ans après la clôture du site, voire perdurer toute la vie de celui-ci (S. Aloueimine, 2006).

Les nuisances olfactives ou visuelles, l'inconfort créé par le dépôt dans ses environs sont aussi des effets évoqués au cours de nos investigations. Ces résultats sont confirmés par ceux de I. Ouattara (2019), qui a trouvé qu'outre les nuisances liées aux lixiviats et au biogaz, il existe

d'autres nuisances provenant des décharges ayant un impact environnemental non moindre. Il s'agit de l'impact visuel des décharges, couplé au problème d'odeurs nauséabondes, qui constituent des préoccupations devant être prises en compte lors du choix des sites de décharge.

La fréquence de certaines maladies dans la zone d'étude aurait un rapport avec la présence du dépôt d'ordures. Ces résultats sont confirmés par plusieurs études, qui trouvent que les ordures constituent une source potentielle de maladies dites environnementales parce que liées étroitement à l'état de dégradation de l'environnement (I. Sy et al., 2011 ; K. Dongo et al., 2008). Le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement signale que ces trois maladies représentent 60 % des impacts connus de l'environnement sur la santé en Afrique. De plus, elles constituent un frein au développement économique et social des communautés.

Nos résultats convergent aussi vers ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (2007), qui dans un rapport montre que le principal risque de l'accumulation des ordures est la prolifération des microbes et des parasites de toutes sortes, ainsi que des animaux qui vivent de ces milieux : salmonelles, mouches, moustiques, rats, souris. Ces vecteurs sont autant de compagnons à l'origine de parasitoses diverses : paludisme, intoxications alimentaires, fièvre typhoïde, choléra, mais aussi, la peste, etc. A. Chofqi et al. (2010), qui ont mis en évidence les impacts des déchets solides sur la santé de la population avoisinante de l'ancienne décharge de la ville d'El Jadida au Maroc, confirment également nos résultats. Cette étude a montré que la population avoisinante de l'ancien site de la décharge de la ville d'El Jadida est très touchée dans sa grande partie active par des maladies allergiques (respiratoires, cutanées, oculaires...). A El Jadida où l'on note un nombre important de récupérateurs et de bergers (femmes, filles, garçons...) qui travaillent quotidiennement dans la décharge, l'état de santé des populations est grave et alarmant. Selon Chofqi et al. (2010), parmi les nuisances les plus importantes et les plus fréquentes, qui ont des impacts aigus sur la santé des populations, figurent les odeurs et les fumées asphyxiantes. Celles-ci engendrent des maladies d'allergies multiples et chroniques (respiratoires, asthmes, conjonctivites, dermatoses...).

Conclusion

Ce travail visait à analyser les effets environnementaux et sanitaires du dépôt d'ordures de Daoudabougou à Bamako. En effet, la plupart des acteurs enquêtés, que ce soit les ménages riverains du dépôt, les travailleurs du site, les responsables et agents des services en charge de la

gestion des déchets en commune V dans le District de Bamako trouvent que le dépôt est source de pollution hydrique, pédologique et atmosphérique. Ceci a été confirmé par plusieurs travaux cités dans l'étude. Les résultats de l'étude ont essayé d'établir un lien entre la situation sanitaire de la zone et la présence du dépôt d'ordures en raison de la fréquence de certaines maladies liées à l'exposition aux effets des déchets. Toutes les catégories d'acteurs interrogés sont d'avis que l'emplacement du dépôt d'ordures de Daoudabougou est inadapté et ont proposé son évacuation et sa fermeture. De nos jours, la production intensive des déchets et leur rejet dans l'environnement contribuent à détériorer le cadre de vie. Cette altération a un impact sur les composantes de l'environnement (eau, air, sol), la santé humaine, l'économie. Les déchets rejetés dans l'atmosphère polluent fortement l'air que nous respirons. L'assainissement urbain pose une équation qu'il n'est pas facile de résoudre. Sa dimension multisectorielle, la diversité des acteurs impliqués et la complexité de ses modalités en font un véritable défi institutionnel, juridique, économique et environnemental. Les enjeux sanitaires, économiques, environnementaux, institutionnels, sont de taille, et le retard accumulé rendent la situation critique dans une ville en pleine croissance urbaine comme Bamako. Nous estimons qu'on ne peut relever ces défis sans une véritable volonté des décideurs et un changement radical des comportements de la part des populations. Aussi, les problèmes ne seront résolus que si des solutions simples, peu coûteuses et adaptées au contexte local sont trouvées.

Références bibliographiques

ALOUEMINE Sidy, 2006, *Méthodologie de caractérisation des déchets ménagers à Nouakchott (Mauritanie) : contribution à la gestion des déchets et outils d'aide à la décision*. Thèse de Doctorat, Université de Limoges.

Bagalwa, M., Karème, K., Mushagalusa, N.G., Ndegeyi, K., Birali, M., Zirinane, N., Masheka, Z., Bayongwa, C. (2013). Risques potentiels des déchets domestiques sur la santé des populations en milieu rural : cas d'Irrhambi katana (Sud-Kivu, République Démocratique du Congo), Vol 13, N°2, en ligne sur *Vertigo-la Revue électronique en Sciences de l'Environnement*, disponible sur URL : <http://vertigo.revue.org/14085> ; DOI :10.4000/vertigo.14085.

Banque Mondiale (2018). *Déchets, quel gâchis 2.0. Un état des lieux actualisés des enjeux de la gestion des ordures ménagères*, Rapport, Banque Mondiale.

- Chofqi, A. & al. (2010). *Incidences environnementales d'une décharge publique non contrôlée sur la population et les eaux souterraines : cas d'El Jadida (Maroc)*. Communication présentée au Colloque Eau, Déchets et Développement Durable, Alexandrie, 28-31 mars 2010, pp 89-95.
- Dongo, K., Kouamé, F.K., Koné, B., Tanner, M., Cissé, G. (2008). Analyse de la situation de l'environnement sanitaire des quartiers défavorisés dans le tissu urbain de Yopougon, Côte-d'Ivoire, Vol 8, N°3, en ligne sur *Vertigo-la Revue électronique en Sciences de l'Environnement*, disponible sur URL : <http://vertigo.revue.org/6252> ; DOI :10.4000/vertigo.6252.
- DRPSIAP-DB, 2018, *Annuaire statistique du district de Bamako, année 2017*, Bamako.
- QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Louis-Van, 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, (2^{ème} édition), Paris, Dunod.
- Grisey E, 2013, *Impact de l'évolution des déchets d'une installation de stockage de déchets non dangereux sur l'environnement, site d'étude : l'ISDND d'Étueffont (Territoire de Belfort-France)*. Thèse de Doctorat en Sciences de la Terre et de l'Environnement, Université de Franche-Comté, Besançon.
- NGAMBI Jules Raymond, 2015, *Déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé (Cameroun) : de la gestion linéaire vers une économie circulaire*, Thèse de Doctorat en Géographie sociale et régionale, Université du Maine, Le Mans-Laval.
- OUATTARA Issa, 2019, *Gestion des déchets solides ménagers à Bamako : acteurs, moyens et stratégies de gestion durable*, Thèse de Doctorat en Géographie de l'Environnement, Institut de Pédagogie Universitaire de Bamako/Ex. ISFRA.
- Sy, I., Koita, M., Traoré, D., Lo, B., Tanner, M., Cissé, G. (2011). Vulnérabilités sanitaire et environnementale dans les quartiers défavorisés de Nouakchott (Mauritanie) : analyse des conditions d'émergence et de développement de maladies en milieu urbain sahélien, Vol 11, N°2, en ligne sur *Vertigo-la Revue électronique en Sciences de l'Environnement*, disponible sur URL : <http://vertigo.revue.org/11174> ; DOI :10.4000/vertigo.11174.
- Organisation Mondiale de la Santé, 2007, *Prévenir la maladie grâce à un environnement sain*, Genève.

ACTIVITÉS AGROPASTORALES ET DYNAMIQUE DES RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LA COMMUNE RURALE DE BENKADI-FOUNIA, CERCLE DE KITA

Gabriel DIAKITÉ ⁽¹⁾, Modibo Zoumana COULIBALY ⁽²⁾*, Bakari SANOGO ⁽³⁾

¹ Doctorant en Géographie, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako, Mali

² Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako, Mali

³ Ecole Normale Supérieure (ENSup), Bamako, Mali

*Correspondant : modibodis2011@gmail.com

Résumé

L'exploitation des ressources forestières au Mali demeure l'un des problèmes environnementaux. En raison des besoins croissants de la population, cette exploitation s'effectue de nos jours à un rythme sans cesse accru avec des conséquences énormes. L'objectif de l'étude vise à analyser l'impact des activités agropastorales sur la dynamique des ressources forestières dans la commune rurale de Benkadi-Founia. L'approche méthodologique adoptée, est mixte. Cinq villages de la commune rurale de Benkadi-Founia, ont fait l'objet de notre étude sur un échantillon de 120 chefs de ménages pour l'enquête quantitative. Quant à l'enquête qualitative, elle a touché seize personnes ressources. Les résultats de l'étude ont montré que l'agriculture extensive est la forme d'agriculture la plus exercée par les populations de la commune ; les bovins et les caprins sont les cheptels les plus dominants, les principaux modes d'intervention des exploitants sur les ressources forestières sont les défrichements mal contrôlés des champs et la surexploitation des bois de chauffe, de charbon, de service et d'œuvre. Ces activités humaines entraînent la diminution progressivement des ressources forestières. Les stratégies d'atténuation développées par les populations face au phénomène sont : le reboisement et la pratique de la Régénération Naturelle Assistée. Les services techniques, les associations et les coopératives villageoises interviennent dans la gestion des ressources forestières à travers la sensibilisation et l'interdiction de la surexploitation du bois de chauffe, de charbon, de service et d'œuvre.

Mots clés : Activités agropastorales, Benkadi-Founia, Dynamique, Ressources forestières.

AGROPASTORAL ACTIVITIES AND FOREST RESOURCE DYNAMICS IN THE BENKADI-FOUNIA RURAL MUNICIPALITY OF BENKADI-FOUNIA, CIRCLE OF KITA

Abstract

The exploitation of forest resources in Mali remains one of the environmental problems. Due to the growing needs of the population, this exploitation is taking place today at an ever-increasing rate with enormous consequences. The objective of the study aims to analyze the impact of agropastoral activities on the dynamics of forest resources in the rural municipality of Benkadi Founia. The methodological approach adopted is mixed. Five villages in the rural municipality of Benkadi-Founia were the subject of our study on a sample of 120 heads of households through the quantitative survey. As for the qualitative survey, it affected sixteen resource people. The results of study showed that extensive agriculture is the form of agriculture most practiced by the populations of the municipality; cattle and goats are the most dominant livestock, the main modes of intervention by operators on forest resources are poorly controlled clearing of fields, and overexploitation of firewood, charcoal, service and work. These human activities lead to the gradual reduction of forest resources. The mitigation strategies developed by the populations in the face of the phenomenon are: reforestation and the practice of Assisted Natural Regeneration. Technical services, associations and village cooperatives are involved in the management of forest resources, through raising awareness and prohibiting the overexploitation of firewood, charcoal, service and work.

Keywords: Agro-pastoral activities, Benkadi-Founia, Dynamic, Forest ressources.

Introduction

Selon l'article 2 de la loi n°10-028/du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national au Mali, les ressources forestières sont des formations végétales dont les produits exclusifs ou principaux sont le bois d'œuvre, le bois de service ou le bois - énergie et qui, accessoirement peuvent produire des résines, du latex, de la gomme, des fleurs, des fruits, des écorces, des racines, des feuilles, des bambous, des raphias, des lianes, des herbes, des champignons et tous autres produits végétaux non agricoles. La même loi dispose que sont également considérés comme forêts : les espaces ou périmètres classés qui étaient couverts de formation forestière et ayant été dégradés suite à des aléas climatiques ou des activités humaines ; les terres de culture affectées par leurs propriétaires aux actions forestières ; les terres à vocation forestière ; les terres boisées ou non, destinées aux actions forestières conformément à un Schéma d'Aménagement du Territoire approuvé par l'autorité compétente ;

les espaces boisés relevant du domaine de l'Etat ou des Collectivités Territoriales conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Chaque jour, des milliers d'hectares de forêts disparaissent de la surface de la terre. En fait, c'est environ 13 millions d'hectares qui ont été coupés annuellement entre 2000 et 2010. A plus petite échelle, c'est l'équivalent d'un terrain de football toutes les secondes. La déforestation en Afrique est celle qui progresse le plus rapidement dans le monde. Chaque année, ce continent perd près de quatre millions d'hectares de forêts. Cela représente une perte considérable qui est de loin supérieure ce que perd la forêt amazonienne annuellement (S. Pépin, 2012, p.2).

Les savanes d'Afrique connaissent des processus rapides de transformation des paysages ruraux et une dégradation des ressources naturelles. La migration interne de populations des zones dégradées vers celles favorables aux activités agro-pastorales contribuent à accélérer la dégradation de ces dernières (S. Corgne, 2016, p.65). Ainsi, selon la Banque mondiale (2011, p.21), la crise que connaît le continent est due dans une large mesure, à l'accroissement de la pression démographique sur les ressources naturelles limitées dans un contexte de faible niveau technologique...L'une des dimensions de cette crise de développement est la dégradation de l'environnement.

Le couvert forestier est en déclin en Afrique depuis les trente dernières années durant lesquelles il a chuté de 24,9% à 21,3%. Selon la dernière Évaluation des ressources forestières (FRA, 2020, p.5), l'Afrique a enregistré la plus forte perte nette de superficie forestière au cours de la décennie prenant fin en 2020 ; l'Afrique orientale et australe ainsi que l'Afrique occidentale et centrale étant les principales victimes de ces pertes. Le taux annuel moyen de perte nette de forêts en Afrique a augmenté depuis 1990, passant de 3,28 millions ha perdus entre 1990 et 2000, à 3,40 millions ha entre 2000 et 2010, puis à 3,94 millions ha au cours de la dernière décennie. L'augmentation du taux de perte nette de forêts sur la période a été la plus évidente en Afrique orientale et australe, où il est passé de 1,35 million ha par an dans les années 1990, à 1,91 million d'hectares par an entre 2010 et 2020 (FAO, 2022, p.2). A ce stade, la dégradation est largement répandue en Afrique et en particulier dans les pays du sahel comme le Mali. Cette dégradation des sols est due à l'agriculture itinérante, la croissance démographique provoquant la surexploitation.

Au Mali, la forêt tient une place de choix dans l'économie nationale et contribue au Produit Intérieur Brut (P.I.B) de l'ordre de 5 % de production forestière selon le rapport de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF, 2010, p.12). Le secteur forestier joue un rôle déterminant

dans la vie socio-économique et culturelle des populations maliennes. Il fournit d'importants biens de service (80% des besoins d'énergies domestiques, les produits alimentaires et pharmaceutiques, l'écotourisme, la conservation de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie, etc.).

Les formations naturelles productives se localisent principalement au Sud du pays dans les zones humides soudano-pré guinéennes avec une productivité qui varie de 1 à 1,5m³/ha/an (MEA, 2010, p.56). Ces peuplements se composent de forêts claires, de savanes arborées, de savanes arbustives et de parcs arborés. Les formations naturelles du nord du pays, situées en zones sahélienne et saharienne ne sont que peu productives avec une productivité moyenne située entre 0,3 et 0,05 m³/ha par/an (M.E.A, 2010, p.58). Ces formations naturelles ont subi de profondes modifications résultant de la synergie des facteurs climatiques et anthropiques, des défrichements agricoles, de la coupe abusive du bois, du surpâturage et des feux de brousse.

La régression de la pluviométrie, l'élevage extensif, les pratiques agricoles, l'augmentation des températures de l'air, les fréquences et intensités des épisodes de sécheresses/inondations, au cours des dernières décennies ont impacté négativement sur les formations forestières. A cela s'ajoutent les besoins d'une démographie croissante, entraînant des coupes abusives de bois, une forte augmentation des demandes en terres de culture, en pâturage et en produits forestiers (DNEF, 2017, p.41).

Le couvert végétal au Mali estimé à plus de 100 000 ha/an, a été déboisé autour des 500 000Ha/an par les défrichements, feux de brousse. En outre, l'accroissement démographique et l'augmentation du cheptel exercent une forte pression sur les ressources naturelles en générale et sur les ressources pastorales et agricoles en particulier (DNEF, 2010, p.15).

La pression exercée par les éleveurs nomades et transhumants sur les ressources fourragères du cercle de Kita, est plus forte que celle exercée par les communautés sédentaires pratiquant l'agriculture comme activité principale (Cantonement des Eaux et Forêts de Kita, 2015, p.5). Ces pressions combinées aux effets des changements climatiques affectent les ressources eau, forêt et sol tout en fragilisant les écosystèmes existants. La convoitise des ressources naturelles par les multiples acteurs a certainement augmenté et entraîné une gamme de conflits entre éleveurs et agriculteurs d'une part et entre éleveurs et gestionnaires d'autre part dans le cercle de Kita. Selon un Rapport du service d'agriculture de Kita (2015, p.11), les agriculteurs et éleveurs utilisent les mêmes espaces et, ceux-ci nécessitent une cogestion et une cohabitation. Le cercle de

Kita, malgré qu'il bénéficie d'une pluviométrie favorable (600 à 1100 mm /an) et doté de ressources forestières importantes sous forme de forêts classées et non classées, reste confronté à une dégradation du couvert forestier. Avec une superficie de 35 250 Km² et abritant environ 303 647 habitants, le cercle compte dix forêts classées couvrant environ 156 811 ha et un domaine non classé bien plus important. Les populations dudit cercle vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Toutefois, ces deux activités sont restées traditionnelles malgré quelques tentatives de modernisation.

L'introduction de la culture du coton dans le cercle et la réhabilitation de la route Kita-Bamako ont accéléré le processus de dégradation du couvert forestier. Un tel processus risque, si l'on n'y prend garde, d'être irréversible, et met en cause non seulement la préservation des ressources forestières mais également la production de biens de consommation essentiels au bien être, à l'emploi et aux revenus des populations rurales (Cantonement des Eaux et Forêts de Kita, 2015, p.8).

La zone de Kita est d'une importance primordiale pour beaucoup d'éleveurs transhumants et sédentaires ainsi que de nombreux agriculteurs. Les terres, les pâturages, l'eau et le bois comptent parmi les ressources naturelles les plus importantes pour les habitants, en majorité composés de Malinkés, de Bambara, de Soninkés, de Peuhls, etc. L'expansion des terres de culture, le nombre croissant d'animaux et leur concentration sur les pâturages entraînent une superposition des intérêts de ces différents utilisateurs des ressources naturelles et leur surexploitation. (PDESC, 2016, p.5).

A l'instar d'autres communes du cercle de Kita, la commune rurale de Benkadi-Founia fait face depuis quelques années à la dégradation de ses ressources forestières pour les raisons citées plus haut ; d'où le thème : Activités agropastorales et dynamique des ressources forestières dans la commune rurale de Benkadi-Founia, Cercle de Kita. L'objectif de cette recherche vise à analyser l'impact des activités agropastorales sur la dynamique des ressources forestières dans la commune rurale de Benkadi-Founia.

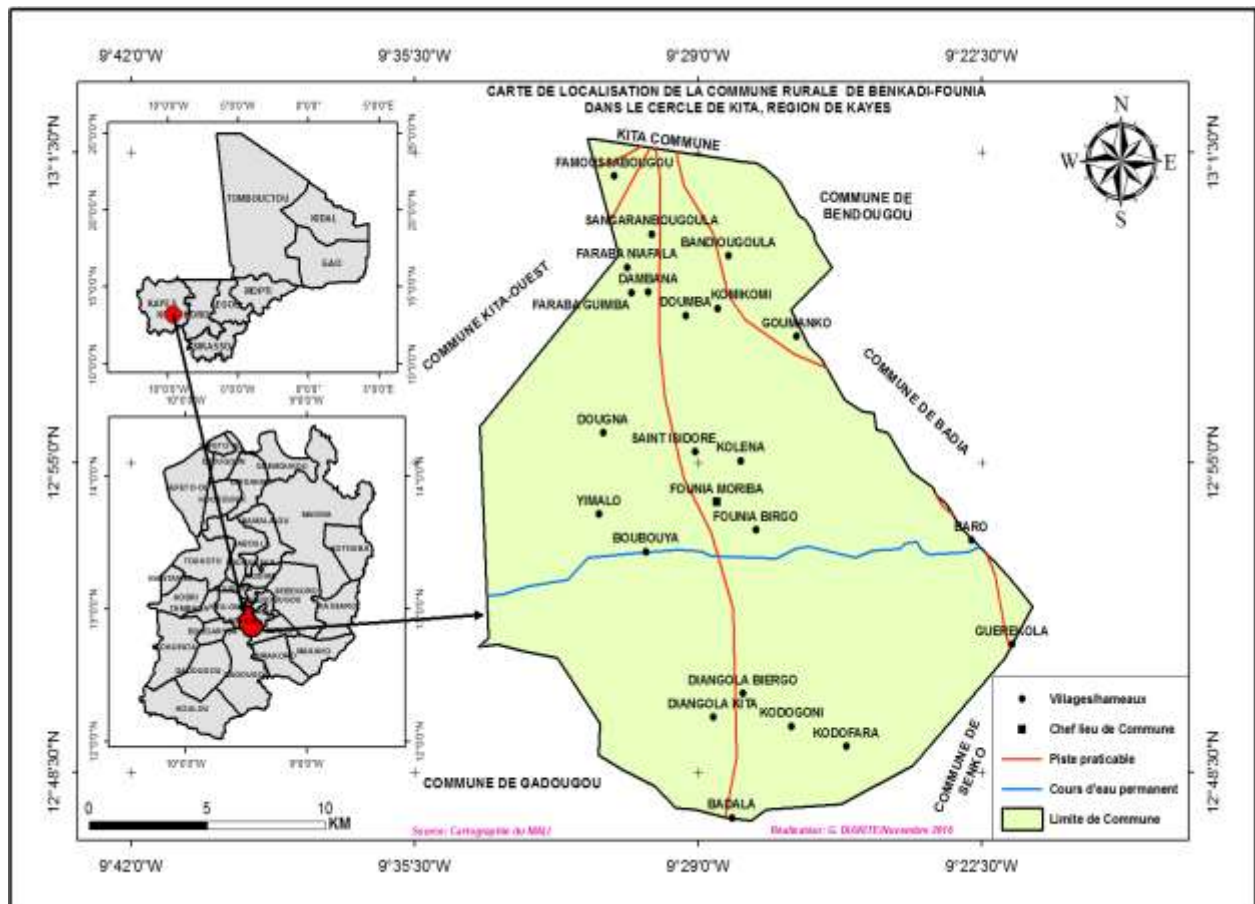
1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

La commune rurale de Benkadi-Founia, comme les autres communes rurales du Mali, a été créée suivant la loi N°96059/AN-RM du 04/11/1996, portant création des communes.

La commune rurale de Benkadi-Founia est située au Sud de la commune urbaine de Kita. Elle est limitée au Sud par les communes rurales de Gadougou II à l'Est par la commune rurale de Senko, à l'Ouest par la commune rurale de Kita Ouest (figure 1). Le chef-lieu de commune, Founia Moribougou est à 15Km de la ville de Kita (PDSEC, 2007, p.7). La commune a une population environ de 9922 habitants en 2016 (PDSEC, 2016, p.5). Cette population est composée essentiellement de Malinké, Peulh Soninké, Bambara, Diawambés.

Figure 1 : localisation de la commune rurale de Benkadi-Founia



La commune rurale de Benkadi-Founia connaît un climat de type tropical où alternent la saison sèche et la saison des pluies qui va de juin à Octobre. La zone est située sur l'isohyète 1000 à 1200 m/an. L'harmattan souffle pendant la saison sèche, de très grands vents soufflent pendant la saison des pluies. La température varie suivant les saisons. Ici encore, c'est la rencontre des masses qui occasionnent l'abondance des précipitations dans cette zone. Vu que cette zone pré-guinéenne se trouve au sud de la zone soudanienne, elle reçoit alors suffisamment d'eau (PDSEC, 2007, p.9).

La végétation est de type soudano-sahélien avec une prédominance de la savane herbacée et la présence de grands arbres (caïlcédrat, néré, baobab, karité, bambou, rônier...) et des arbustes. Ce type de végétation constitue un refuge pour les pintades, les perdrix, les lapins, les singes, etc. On y rencontre plusieurs essences forestières qui jouent un rôle capital dans l'économie de la zone grâce à leur vertu pharmaceutique. Aujourd'hui, ces essences sont menacées par les feux de brousse et la sécheresse.

Dans la commune de Benkadi-Founia, nous avons des sols gravillonnaires bien drainés et poreux sur le plateau et sur le flanc des collines qui sont propices au développement des plantes. Sur les sommets, les sols sont squelettiques : 5 à 20 cm de matériaux reposant sur la cuirasse ferrugineuse. Ce sont des lithosols ayant une aptitude forestière très limitée.

Sur les plaines, les sols sont sablo-limoneux qui sont propices au développement de l'arachide, du haricot et du petit mil. Les sols argilo-limoneux se trouvent dans les endroits suffisamment humides et c'est de même pour les sols hydromorphes (PDSEC, 2007, p.12).

1.2. Démarche méthodologique

L'approche méthodologique utilisée est mixte. Elle s'est appuyée sur la recherche documentaire. Celle-ci a été menée au niveau de la bibliothèque nationale du Mali, de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako, de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée de Bamako, de la Faculté d'Histoire et de Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, de l'Institut Français de Bamako (ex. Centre Culturel Français), du Cantonnement des Eaux et Forêts de Kita et de la mairie de la commune rurale de Benkadi-founia.

Pour la constitution de l'échantillon, l'étude a opté pour la méthode du choix raisonné. La recherche a été conduite en deux étapes que sont : l'enquête quantitative auprès des chefs de ménages. La taille d'échantillon s'élève à 120 agro-éleveurs, éleveurs, agriculteurs dans les cinq villages les plus touchés par la dégradation des ressources forestières sur les 14 villages de la commune rurale de Benkadi-Founia (tableau 1). Ces 5 villages ont été choisis selon la base de l'indication de cantonnement des eaux et forêt de cercle de Yorosso.

En raison de non accessibilité des données de RGPH 5^{ème} Edition 2022, la liste des villages affectés de leurs effectifs de population (INSTAT, 2009) constitue la base de sondage de l'étude.

Tableau 1 : liste des villages enquêtés dans la commune rurale de Benkadi-founia

Villages	Population (2009)	Echantillon	%
Founia-Moriba	1305	31	26
Doumba	786	19	16
Dougna-Dounia	745	18	15
Boubouya	1015	25	21
Kodofara	1142	27	22
Total	4993	120	100

Source : INSTAT/répertoire des villages/RGPH (2009), enquête du terrain, 2022

La répartition des personnes enquêtées dans ces 5 villages a été proportionnelle à la taille de leurs populations. L'étude a également eu recours à une enquête qualitative menée auprès de 16 personnes ressources réparties comme suit : autorités traditionnelles (1 chef de village et 1 conseiller) ; autorités communales (2 conseillers) ; services techniques (2 agents des Eaux et Forêts, 2 agents de l'agriculture, 2 agents de l'élevage) ; associations (2 membres de coopératives des éleveurs, 2 membres des coopératives des agriculteurs et 2 membres de la brigade anti-feu). Les données quantitatives collectées ont d'abord été dépouillées manuellement. Ensuite, elles ont fait l'objet de traitement à travers l'Excel qui a permis de produire des tableaux et des graphiques. La photographie a permis de collecter quelques images. Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu de discours.

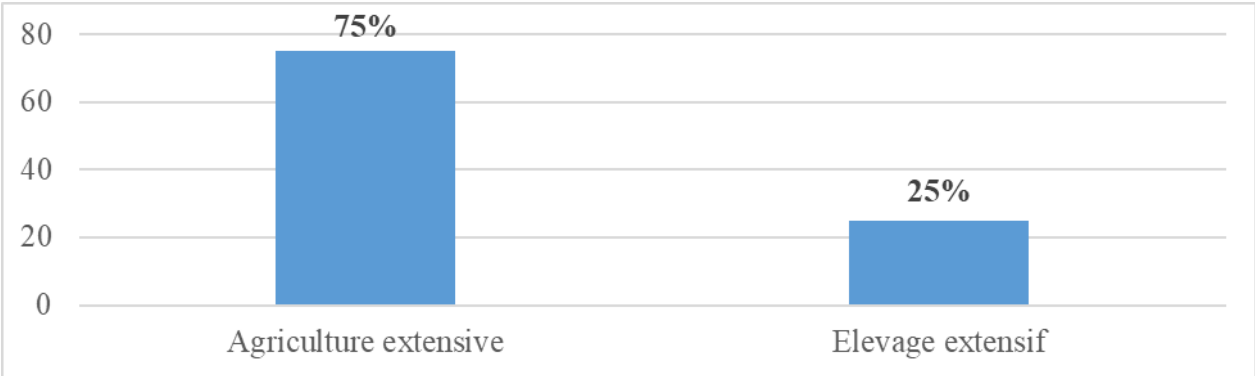
2. Résultats

Les résultats de cette étude portent sur les types d'agriculture et d'élevage pratiqués par les populations de la commune ; les modes d'exploitation des ressources forestières ; les perceptions des populations sur l'évolution des ressources forestières ; les stratégies d'atténuation développées par les populations et les rôles des services techniques, les associations et les coopératives villageoises.

2.1. Types d'agriculture et d'élevage pratiqués

L'agriculture extensive et l'élevage extensif sont les principales activités des populations de la commune rurale de BenkadiFounia. Il s'agit d'une agriculture itinérante sur brûlis avec comme caractère principal, l'instabilité des parcelles d'exploitation. La taille des champs est énorme (figure 2).

Figure 2 : opinions des enquêtés sur les types d’agriculture et d’élevage pratiqués



Source : enquêtes de terrain, 2022

La figure 2 montre que l’agriculture extensive constitue l’activité prédominante (75%) contre l’élevage extensif (25%). Cela démontre que, le défrichement a toujours accompagné l’homme presque partout où il s’est sédentarisé, dont l’agriculture extensive utilisant de grands espaces. Cette pratique est considérée aujourd’hui comme la principale cause de la dégradation du couvert végétal et des sols de la commune. La culture de coton a également entraîné l’extension et l’intensification des espaces agricoles dans la zone.

2.2. Cheptels prédominants dans les unités d’exploitation agricole

L’élevage est la seconde activité de la commune ; surtout l’élevage des grands ruminants (tableau 2).

Tableau 2 : opinions des enquêtés sur les cheptels prédominants dans la commune

Cheptels dominants	Effectifs	%
Bovins	54	45
Caprins	41	34
Ovins	25	21
Total	120	100

Source : enquêtes de terrain, 2022

Au niveau des exploitations enquêtées, les bovins sont les espèces les plus prédominantes avec 45%, contre respectivement 34% pour les caprins et 21% pour les ovins.

Il ressort dans les propos des enquêtés que la prédominance des bovins s’explique d’une part par l’utilisation importante de cette espèce dans l’agriculture comme animaux de trait, les bouses comme fertilisant des sols et d’autre part, par sa capacité à parcourir de longues distances et sa valeur économique. Cependant, l’importance des effectifs des bovins contribue à la dégradation

du couvert végétal et des sols suite à un important mouvement de piétinement. Selon A. K, Chef adjoint du service local d'élevage de Kita :

La prédominance des caprins peut s'expliquer par leur reproduction rapide. La plupart des agro-éleveurs possèdent des troupeaux mixtes dominés par l'espèce caprine. La taille des troupeaux varie de 5 à 100 têtes. La dominance de l'élevage caprin dans le parcours forestier est expliquée par la forte appétence des ligneux par les chèvres.

2.3. Modes d'exploitation des ressources forestières

Les modes d'exploitation des ressources forestières dans la commune sont échafaudés autour des défrichements mal contrôlés des champs, des pâturages, l'extension des champs, la production des bois de chauffe, de charbon, des bois de service et d'œuvre (tableau 3).

Le tableau 3 ci-dessous indique que 36% des enquêtés ont pointé du doigt le défrichement mal contrôlé des champs, 32% ont cité la surexploitation des sources d'énergies domestiques, (bois de service et d'œuvre), 21% ont noté l'extension des champs et 11% ont parlé de l'exploitation des pâturages.

Tableau 3 : opinions des enquêtés selon les modes d'exploitation des ressources forestières dans la commune

Modes d'exploitation	Effectifs	%
Défrichement mal contrôlé	43	36
Surexploitation des énergies domestiques (charbon de bois, bois de service et bois d'œuvre)	38	32
Pâturages	13	11
Extension des champs	26	21
Total	120	100

Source : enquêtes de terrain, 2022

Il ressort de l'analyse du tableau 3 que les principaux modes d'exploitation des ressources forestières sont avant tout le défrichement mal contrôlé de champs et la surexploitation des sources d'énergies domestiques (charbon de bois, bois de service et d'œuvre).

La photo ci-contre est une illustration de la diminution de ressources forestières par des défrichements mal contrôlés des champs (photo 1). En effet, l'emblavement occasionne chaque année un déboisement plus accentué, car, les paysans de la commune sont amenés à défricher de nouveaux champs pour pouvoir faire une bonne récolte.

Photo 1 : défrichement mal contrôlé d'un champ à Doumba

Source : cliché personnel, G. Diakité, 2022

Cette photo montre l'exposition du sol en érosion par un défrichement mal contrôlé des paysans. Elle est la preuve de la diminution progressive du couvert végétal par l'agriculture sur brûlis dans la commune. Cette pratique est aussi un facteur déclencheur des feux de brousse. La surexploitation des bois de service et d'œuvre est très développée dans la commune (photo 2).

Photo 2 : coupe des bois de service et d'œuvre dans le village de Founia Moriba par un exploitant

Source : cliché personnel, G. Diakité, 2022

Cette photo 2 illustre la forte exploitation des bois de service et d'œuvre dans la commune rurale de Benkadi-Founia par des exploitants munis de machines sophistiquées. Après exploitation, ces bois sont vendus à Kita, à Bamako et ses environnants et dans les communes voisines. Ces bois sont utilisés pour les charpentes, les toitures, la confection des petits meubles, le coffrage, la transformation artisanale et industrielle, etc. La forte demande liée à la consommation de ces bois de service et d'œuvre et la réduction de la production, en raison de la réduction des surfaces forestières et de la faible productivité des formations ligneuses se conjuguent pour créer une situation de crise dans le secteur forestier de la commune.

2.4. Perceptions des agro-éleveurs, éleveurs, agriculteurs sur l'évolution des ressources forestières

Les populations de la commune rurale de Benkadi-Founia sont conscientes des phénomènes de diminution des ressources forestières. Elles ont presque tous la même perception sur le niveau d'évolution des ressources forestières de la commune. Dans l'ensemble, tous nos répondants reconnaissent de façon unanime cette diminution progressive des ressources forestières dans notre zone d'étude. Selon A. Keita le chef de brigade villageois de Kodofara, « *il y a 20 ans les grands arbres comme Kapokier, caicedrat, etc..., entouraient le village à quelques 1 ou 2 kilomètres, mais maintenant, pour avoir ces grands arbres, il faut parcourir 40 à 50 kilomètres.* »

2.5. Etat des ressources forestières

Il a été constaté par les agro-éleveurs, agriculteurs et éleveurs une diminution progressive des herbacés et des ligneuses dans la commune de Benkadi-Founia (tableau 4). Dans la commune, une forte proportion (59%) de nos répondants soutient la diminution progressive des ressources forestières, contre 22% qui trouvent que les des ressources forestières de la commune connaissent une situation stable, 11% ont déclaré que ces ressources sont en voie de disparition et 8% affirment au contraire que les ressources forestières de la commune sont en voie d'accroissement.

Tableau 4 : opinions des enquêtés sur l'état des ressources forestières

Etat des ressources forestières	Effectifs	%
Diminution	71	59
Accroissement	10	8
Stable	26	22
Disparition	13	11
Total	120	100

Source : enquêtes de terrain, 2022

Il ressort des propos des enquêtés que la pression des animaux sur ces ressources, les feux de brousse, l'avancée des espaces agricoles, le changement climatique contribuent beaucoup à la diminution du couvert végétal. Selon le chef du Cantonnement des Eaux et forêts du cercle de Kita M. D : « *il y a une diminution notoire des pâturages naturels, car, chaque année sont réalisés de nouveaux champs* ».

2.6. Stratégies d'atténuation de la dégradation des ressources forestières

Les stratégies développées par les populations pour atténuer la dégradation des ressources forestières s'articulent autour : des reboisements, des productions diversifiées des ressources fourragères, la pratique de la Régénération Naturelle Assistée (tableau 5).

Tableau 5 : opinions des enquêtés sur les stratégies d'atténuation de la dégradation des ressources forestières

Stratégies d'atténuation	Effectifs	%
Reboisement	55	46
Production des ressources fourragères	18	15
RNA	47	39
Total	120	100

Source : enquêtes de terrain, 2022

A travers ce tableau ci-dessus, nous pouvons affirmer que les populations sont conscientes du phénomène de la déforestation dans la commune rurale de Benkadi-Founia. C'est ainsi que 46% font le reboisement contre 39% qui font la RNA et 15% produisent des ressources fourragères.

2.7. Rôle des services techniques, des associations et des coopératives villageoises dans la protection des ressources forestières

Beaucoup d'acteurs interviennent dans la gestion des ressources forestières, à savoir : notamment les services techniques (eaux et forêts, agriculture, élevage), les associations et les coopératives villageoises. Ces dernières qui représentent les faitières, sont impliquées dans la gestion des ressources forestières, à travers la sensibilisation, les surveillances de la nature par les *TONBOLOMA* (les brigades villageoises de la protection de l'environnement) des villages, l'interdiction de la surexploitation des bois de charbon, de service et d'œuvre par le service des eaux et forêts (tableau 6).

Tableau 6 : opinions des enquêtés selon le rôle des services techniques, des associations et des coopératives villageoises dans la protection des ressources forestières

Rôles	Effectifs	%
Sensibilisation	42	35
Surveillance de la nature par les '' <i>TONBOLOMA</i> '' des villages	38	32
Interdiction de la surexploitation des bois de charbon, de service et d'œuvre	40	33
Total	120	100

Source : enquêtes de terrain, 2022

Il ressort que le service technique des eaux et forêts, les associations et les coopératives villageoises jouent un rôle très important dans la gestion des ressources forestières. Ainsi, 35% des enquêtés disent que les services techniques, les associations et coopératives villageoises proposent la sensibilisation des populations face aux menaces sur les ressources forestières, 33% des enquêtés ont souligné l'interdiction de la surexploitation des bois de chauffe, du charbon, de service et d'œuvre par le Cantonnement des eaux et forêts appuyé par les associations et les coopératives villageoises. Enfin, 32% des enquêtés ont déclaré que les *TONBOLOMA* des villages surveillent la nature contre les feux de brousse, la production du charbon et de bois de chauffe.

3. Discussion

La pression démographique à travers l'agriculture itinérante sur brûlis surtout la culture de coton et les cultures vivrières constitue le facteur de la disparition du couvert végétal dans la commune rurale de Benkadi-Founia. L'étude de, L.Z.B, Richard et *al*, (2018, p.6) a obtenu des résultats similaires à notre étude lorsqu'ils affirment que l'agriculture itinérante sur brûlis est un système agraire dans lequel les champs sont défrichés par le feu. Le sol perd rapidement une partie de son activité microbienne, de sa matière organique, mais seulement, un faible part du carbone qui existait dans les arbres et la strate herbacée est transférée au sol, sous forme de charbon de bois (1,7% de la biomasse forestière antérieurement présente, en zone tropicale). Cette agriculture extensive itinérante peut aboutir à la disparition de la forêt qui peut avoir des conséquences fâcheuses sur le dynamisme de la production agricole. Sur la parcelle ainsi libérée, l'agriculteur sème ses cultures sans labour. Au bout de 3 à 5 ans, la fertilité est épuisée et la parcelle est abandonnée à la friche : la mise en jachère, permettant la régénération forestière, dure de 5 à 15 ans. Ce genre de techniques sur le sol ont fait disparaître la couverture végétale lorsqu'elle est trop sollicitée (incendies, coupes à blanc, défrichage, surpâturage), le sol reçoit directement les pluies qui le percolent, entraînent un certain nombre de composants vers les horizons inférieurs (humus, bases, argiles). On aboutit à ce que l'on appelle un sol lessivé. Cela, souvent pose problème pour une bonne production tant animale que végétale. L'étude de H. Abdalah (2015, p.242) a confirmé nos résultats en évoquant que, les transformations dues notamment à la croissance démographique rapide et à l'extension des surfaces agricoles aux dépens d'anciennes terres de parcours ont entraîné une évolution importante au niveau de l'occupation des terres et

une forte pression sur les ressources forestières. Pourtant, l'évolution des effectifs de cheptel est loin d'avoir suivi le rétrécissement croissant des terres de parcours au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En effet, depuis 1957, le cheptel a augmenté de 570% pour les ovins, de 375% pour les caprins, de 333% pour les bovins et de 62% pour les équidés. Pour s'adapter à ces évolutions, l'élevage dans la région Soughas a connu des dégradations de ressources forestières en Tunisie. L'étude de M. Ouédraogo (2002, p.5) s'est appesantie sur la pression démographique sur les ressources naturelles en évoquant que, pourtant, dans certaines régions du Burkina Faso comme celles du plateau central, les ressources agro-sylvo-pastorales sont souvent surexploitées à l'extrême (situation due à la dégradation des terres consécutive à la forte pression démographique et animale, et également à la détérioration générale des conditions climatiques).

Conclusion

Cette étude avait pour l'objectif d'analyser l'impact des activités agropastorales sur la dynamique des ressources forestières dans la commune rurale de Benkadi-Founia. La méthodologie utilisée a reposé sur l'approche mixte. Il ressort que les pratiques agricoles et d'élevage contribuent à la diminution progressive des ressources forestières dans la commune. Face à cette situation, les populations et les services techniques développent des stratégies d'atténuation qui portent notamment sur le reboisement, la mise en défens et la pratique de la Régénération Naturelle Assistée.

A l'issue de cette étude, de nombreuses perspectives s'ouvrent pour la recherche sur l'interface ressources forestières-changements climatiques.

Références bibliographiques

Banque Mondiale, 2012, Rapport annuel, Abidjan-côte d'ivoire.

BATTOUD Gut, 1995, *La forêt et l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar : changer de politiques forestières*, Paris, Karthala.

Cantonement des Eaux et Forêts de Kita, 2015, Rapport annuel.

CORGNE Samuel, 2016, *Étude des changements d'occupation et d'usage des sols en contexte agricole par télédétection et fusion d'informations*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de renne 2, France.

DNEF, 2010, Rapport annuel, Bamako-Mali.

DNEF, 2017, Rapport annuel, Bamako-Mali.

FAO, 2000, Rapport annuel, Bamako-Mali.

FAO, 2022, *Renforcer la résilience et la relance après les situations de crise et les menaces : le rôle des forêts et de la faune sauvage*, Rapport de la Vingt-troisième Session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, Kinshasa (République Démocratique du Congo).

FRA, 2020, *Remote Sensing Survey*, FAO Forestry Paper, N° 186, Rome, cb9970 en <https://doi.org/10.4060/>, consulté en ligne le 12/5/2024.

HEDI Abdallah, 2015, *Dynamique de la végétation et transformation des systèmes d'élevage sur les marges arides du Tell oriental de Soughas à Souar, (dorsale Tunisienne)*, Thèse de Doctorat en Sciences Humaines et Sociales, Université de Toulouse III, France.

Institut National de la Statistique (I.N.STAT), 2009, Rapport final, RGPH 4^{ème} Edition, Bamako-Mali.

M.E.A, 2010, Rapport annuel, Bamako-Mali.

NADIO Mamadou, 1988, « La République du Mali : physionomie générale. L'orohydrographie : élevage et potentialités pastorales sahéliennes », *CIRAD-IEMV*, France, pp. 1-16.

OUEDRAGO Moussa, 2002, *Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso : faux départ ou inexpérience ?* Rapport de projet GRAF, Burkina Faso-Ouagadougou.

PDSEC, 2007, Commune rurale de Benkadi-Founia, Kita.

PDSEC, 2016, Commune rurale de Benkadi-Founia, Kita.

PNUE, 1997, Rapport annuel, France.

PEPIN Samuel, 2012, *La déforestation un problème pris au sérieux par les Africains*, Ecole de politique appliquée, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

République du Mali, 2010, Loi n° 10-028/du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national.

Service d'agriculture de cercle de Kita, 2015, Rapport annuel.

ZENGUE Landa, RICHARS Bertin-Richars, UTASHUDIENYEMA Nyongombe Utashudienyema, MALALE Nshimba Seyawa, MIZANI Danadu Mizani, 2018, « Caractérisation des activités agro-pastorales dans les provinces du Bass Uélé et du haut Uélé », *International journal of innovation and applied studies*, vol.22, n°3, RDC, pp.247-258.

DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE DES VÉGÉTAUX AQUATIQUES ENVAHISSANTS DANS LE LIT DU FLEUVE NIGER À BAMAKO (MALI)

Abou TANGARA ^{(1)*}, Baba Faradji N'DIAYE ⁽²⁾, Issa OUATTARA ⁽³⁾

¹ Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection, Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), Abidjan, Côte-d'Ivoire

² Département de Géographie, Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

³ Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako, Mali

*Correspondant : aboutangara1@gmail.com

Résumé

Le fleuve Niger apparaît comme une artère vitale pour le pays puisqu'il est à la base de la production de l'eau potable, l'irrigation, la pisciculture, la production d'énergie et le transport (ABFN, 2018, p.11). Il représente pour le Mali, une valeur écologique, culturelle, sociale et économique. Malgré ses multiples fonctions, le fleuve est assujéti à une forte colonisation par les végétaux aquatiques envahissants (VAE) qui nuisent à son bon fonctionnement. Cette recherche traite de la dynamique de la prolifération des plantes envahissantes dans le lit du fleuve Niger au niveau du District de Bamako. L'étude vise à analyser la dynamique spatio-temporelle des VAE dans le lit du fleuve Niger au niveau de Bamako entre 2000 et 2018. Elle vise également à évaluer l'impact des VAE sur l'écoulement du fleuve de 2000 à 2018. La démarche méthodologique s'appuie essentiellement sur la télédétection à travers l'acquisition d'images satellitaires Landsat ETM+ et OLI via « earthexplorer.usgs.gov » et leur traitement pour le rendu cartographique. À partir d'une analyse diachronique multi-date, l'étude montre que la dynamique de la prolifération des VAE sur le fleuve est contrasté d'une année à une autre. Au cours de la période 2000 - 2018, l'étude fait ressortir une décroissance des VAE du mois de mars à septembre, mais également une croissance interannuelle où on obtient 15,50% du taux d'expansion spatiale. La courbe représentative des VAE a montré une diminution des VAE au fur à mesure que le débit du fleuve augmente. L'évaluation de l'impact des VAE sur l'écoulement du fleuve, montre que les VAE n'ont pas encore atteint la moyenne pouvant empêcher l'écoulement des eaux du fleuve. Comme perspective, il sera intéressant de produire une cartographie sur la dynamique d'utilisation des terres sources probables d'apport de nutriment pour les VAE.

Mots clés : Bamako, Dynamique spatio-temporelle, Fleuve Niger, Végétaux aquatiques envahissants.

SPATIO-TEMPORAL DYNAMICS OF AQUATIC INVASIVE PLANTS IN THE NIGER RIVERBED IN BAMAKO (MALI)

Abstract

The Niger River appears to be a vital artery for the country since it is the basis of the production of drinking water, irrigation, fish farming, energy production and transport (ABFN, 2018, p11). For Mali, it represents ecological, cultural, social and economic value. Despite its multiple functions, the river is subject to heavy colonization by invasive aquatic plants (VAE) which harm its proper functioning. This research deals with the dynamics of the proliferation of invasive plants in the river bed in the District of Bamako. The study aims to analyze the spatio-temporal dynamics of VAEs in the bed of the Niger River near Bamako between 2000 and 2018. The study also aims to evaluate the impact of VAEs on the flow of the river from 2000 to 2018. The methodological approach is essentially based on remote sensing through the acquisition of Landsat ETM+ and OLI satellite images via “earthexplorer.usgs.gov” and their processing for cartographic rendering. Based on a multi-date diachronic analysis, the study shows that the dynamics of the proliferation of VAEs on the river is contrasted from one year to another. During the period 2000 – 2018, the study highlights a decrease in VAE from March to September, but also an interannual growth where we obtain 15.50% of the spatial expansion rate. The representative VAE curve showed a decrease in VAE as the river flow increases. The assessment of the impact of VAEs on the flow of the river shows that the VAEs have not yet reached the average that can prevent the flow of river water. As a perspective, it will be interesting to produce a map on the dynamics of land use, probable sources of nutrient supply for VAE.

Keywords: Bamako, Spatio-temporal dynamics, Niger River, Invasive aquatic plants.

Introduction

Le Niger, avec une longueur de 4200 km et un bassin estimé à 2.000.000 km² (7,25% de la superficie du continent) est le troisième plus grand fleuve en Afrique. Au Mali, le fleuve Niger sillonne sur une longueur de 1750 km, abritant près de 80% de la population nationale vivant essentiellement de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche (Cissé *et al.*, 2007). Son apport à l’économie Malienne est de 101 008 tonnes de poissons produites annuellement et de 671 657 77 tonnes de production agricole rien que dans les zones irriguées du fleuve Niger (S. Sidibé, 2017). Ces dernières années, le fleuve Niger est fortement menacé par les aléas climatiques, la pression

démographique et la pollution anthropique. Ces menaces compromettent sérieusement la durabilité de la ressource tant sur le plan qualitatif que quantitatif (ABN, 2002).

La situation actuelle du fleuve et de ses affluents inquiète de plus en plus de nombreux acteurs concernés par le développement durable de ses ressources : usagers, aménageurs, gestionnaires de l'eau et de l'environnement, décideurs politiques. La qualité de l'eau du fleuve Niger devient de plus en plus mal saine. Une des manifestations de la dégradation de la qualité de l'eau du fleuve Niger est sans conteste la prolifération des végétaux aquatiques envahissants (VAE) dans le lit du fleuve malgré les différentes initiatives d'enlèvement manuel et de la lutte biologique (ABFN, 2019).

Il faut entendre par végétaux aquatiques envahissants, des macrophytes qui prolifèrent dans les plans d'eau, conséquence d'une eutrophisation prononcée des eaux. Trois types de plantes se partagent la vedette : la massette (*Typha australis*), la jacinthe d'eau (*Echhornia grassipus*) et les laitues d'eau et fougères d'eau (*Salvinia, pistiastratiotes*) (ABFN, 2004, p.2).

Au Mali, l'inventaire des végétaux flottants dans le lit du fleuve Niger a montré que la jacinthe d'eau pose de graves problèmes dans la région de Koulikoro et le District de Bamako (C. Diarra *et al.*, 2004). La problématique des végétaux aquatiques envahissants devient de plus en plus inquiétante au Mali, en général et en particulier à Bamako où leur gestion nécessite d'importants moyens matériels, humains et financiers. Face à ce fléau, différentes initiatives ont été prises aux niveaux des services techniques de l'État Malien et des populations. La plupart de ces initiatives ont été basées principalement sur l'enlèvement manuel et la lutte biologique.

Pour œuvrer dans ce sens tout en mettant l'accent sur la gestion des VAE, nous avons choisi la télédétection pour suivre la dynamique spatio-temporelle de ces végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au niveau du District de Bamako. Cela dans l'optique d'avoir une cartographie actualisée des VAE permettant de mieux suivre leur dynamique et réfléchir à des stratégies de réduction de leur prolifération dans le lit du fleuve Niger. Pour mieux suivre cette prolifération spatiale, il est important de faire appel aux données d'observation de la terre. En effet, la maîtrise de la dynamique spatiale des végétaux aquatiques envahissants est une base importante, d'où l'intérêt de notre étude intitulée : Dynamique spatio-temporelle des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger à Bamako (Mali).

Cette étude se fixe comme objectif général de contribuer à une meilleure connaissance des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au niveau du District de Bamako.

De façon spécifique, il s'agira :

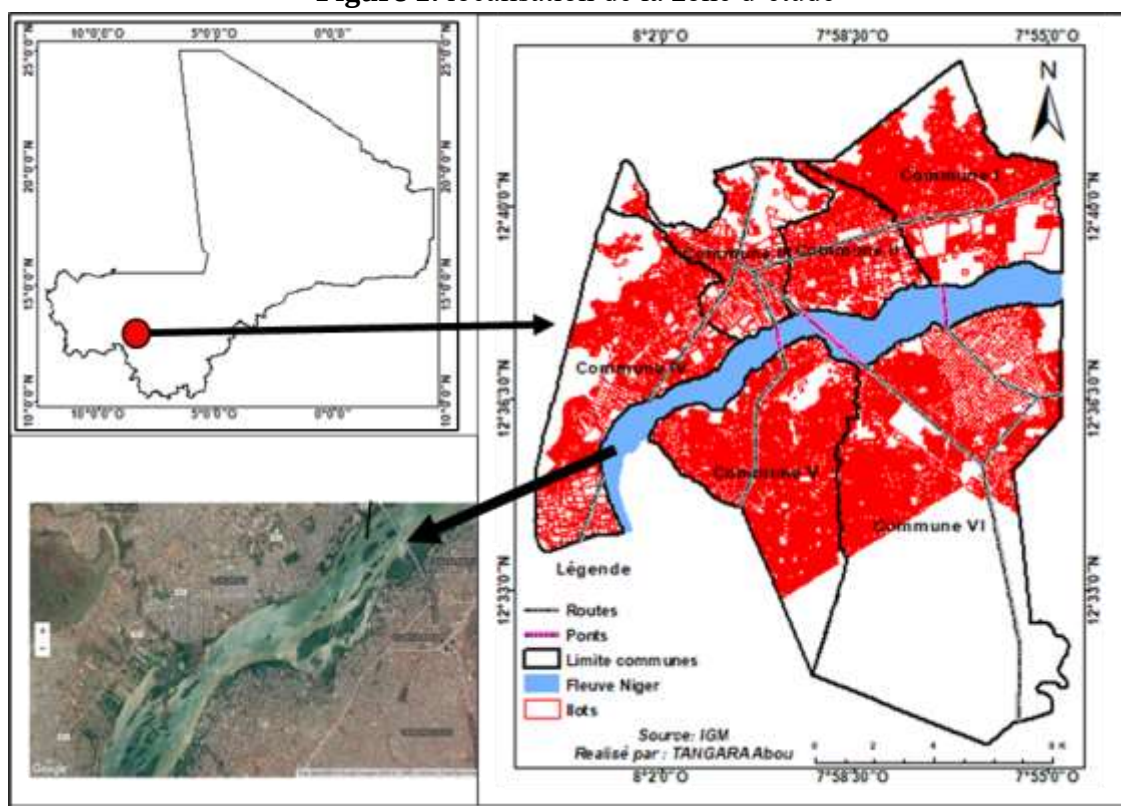
- de produire une cartographie spatio-temporelle de la répartition spatiale des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au droit de Bamako entre 2000 et 2018 ;
- de déterminer un taux d'expansion spatiale des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve entre 2000 à 2018 ;
- d'analyser l'impact de la prolifération des végétaux aquatiques envahissants sur l'écoulement du fleuve au cours de la période 2000 - 2018.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation du District de Bamako

Bamako, capitale économique du Mali, est situé à cheval sur les rives du fleuve Niger entre $12^{\circ}34'30''$ et $12^{\circ}40'00''$ de latitude nord et $8^{\circ}20'00''$ et $07^{\circ}56'30''$ de longitude ouest. La ville s'étend d'Ouest en Est sur 22 Km et du Nord au Sud sur 12 Km, pour une superficie de 267 Km² (Diarra, 2003). Le district de Bamako est subdivisé en six communes (figure 1).

Figure 1: localisation de la zone d'étude



Le relief de Bamako est caractérisé par la prédominance de plateaux gréseux et des collines de type granitique. Cette partie de l'Afrique n'ayant subi que des mouvements tectoniques insignifiants, le relief est principalement constitué de couches géologiques que l'érosion différentielle a mis à nu (Diarra, 2003). Le district de Bamako est situé sur les plaines du Niger. C'est ainsi que la plupart des sols sont constitués de manière fine, soit d'argile limoneuse, soit limon-sablonneux et grès durs à certains endroits (F. Maïga, 2012).

La zone de Bamako bénéficie d'un climat tropical humide caractérisé par une saison sèche et une saison pluvieuse, avec la plus forte pluviométrie en août. Les températures, en règle générale, sont élevées avec une moyenne annuelle de 27,8°C. La végétation de Bamako appartient au domaine de la savane arborée. La couverture végétale de Bamako est largement tributaire des politiques d'aménagement de l'espace.

L'hydrologie est dominée par le fleuve Niger qui structure l'urbanisation de Bamako. Le débit du fleuve varie logiquement avec la pluviométrie régionale. Il atteint sa crue pendant l'hivernage au mois d'août-septembre et son étiage pendant la saison sèche en mars - avril. Le fleuve est d'une importance capitale pour les populations riveraines puisqu'il favorise la fourniture d'eau de consommation, le maraîchage, la pêche, l'irrigation, l'exploitation de sable.

Au cours des 30 dernières années, la population de Bamako a connu une très forte expansion passant de 1 016 167 habitants en 1998 (RGPH 1998) à 2 899 672 d'habitants en 2022 (RGPH5, 2023). Avec le nouveau découpage, la population de Bamako est de 4 227 569 habitants (RGPH5, 2023). En 25 ans, la population de Bamako a plus que doublé. Dans le même temps, la ville va connaître une expansion spatiale démesurée qui s'accompagne d'une occupation anarchique des abords fluviaux par des bâtis. Comme le souligne F. Maiga (2012, p.58), les berges du fleuve Niger deviennent des sites privilégiés pour les ensembles résidentiels (habitations), les zones industrielles (sites des unités industrielles) et commerciales. Avec toutes les implications liées au rejet des effluents non traités directement dans le fleuve, le réseau de collecte des eaux usées domestiques et des activités non industrielles est très peu développé et les collecteurs en mauvais état. En effet, le Schéma Directeur d'Aménagement de Bamako (2008), sur la base des données de population de 1998, avait estimé le taux global de "disponibilité de réseau d'égout" au niveau du district à 3,6%. Les réseaux d'égouts sont à faible diamètre ; ils sont bouchés, les eaux usées ne sont pas traitées.

Les distorsions nées de l'insuffisance et/ou de l'inadéquation des infrastructures d'assainissement individuel, semi-collectif et collectif, de la mauvaise gestion des déchets domestiques, artisanaux, commerciaux et de la croissance urbaine font que c'est le fleuve Niger qui reçoit en dernier lieu, à travers plusieurs petits affluents, tous ces déchets sans traitement préalable (F. Maiga, 2012). En 2010, seulement 11 % des eaux usées ont fait l'objet d'un prétraitement avant rejet dans le fleuve (DNACPN, 2010).

1.2. Données et outils

Les principales données d'entrée sont les images satellitaires de type LANDSAT (ETM+ et OLI), téléchargées à partir de l'application web « Earthexplorer » de l'USGS (<https://earthexplorer.usgs.gov>) dans le système de projection UTM, zone 29. Trois scènes d'images par année d'étude ont permis la réalisation des différentes cartes d'occupation des végétaux aquatiques entre 2000 et 2018 (tableau 1).

Tableau 1: Données d'entrée

Images	Scènes (Path/Row)	Date d'acquisition
LANDSAT Enhance Thematic Mapper (ETM+) 2000	196-56	17/03/2000
		05/06/2000
		13/09/2000
LANDSAT Enhance Thematic Mapper (ETM+) 2006	196-56	11/03/2006
		22/06/2006
		01/09/2006
LANDSAT Enhance Thematic Mapper (ETM+) 2012	196-56	08/03/2012
		15/06/2012
		15/06/2012
LANDSAT 8 Operational Land Image (OLI) 2018	196-56	19/03/2018
		02/06/2018
		02/09/2018

Les données cartographiques utilisées dans cette étude sont issues de la base de données de l'Institut Géographique du Mali (IGM). Ces dernières sont composées de données vecteur (limites de la zone de Bamako, routes et ilots).

Les principaux outils utilisés sont constitués de GPS, de marque GARMIN 10 pour la prise des coordonnées, d'appareil photographique numérique pour la prise de vues, de bloc note. Quatre logiciels ont été utilisés, à savoir ENVI 5.3 pour les traitements d'images, ArcGIS 10.2 pour la restitution cartographique, Excel 2016 pour l'analyse statistique et Word pour le traitement de texte.

1.3. Méthodes

1.3.1. Acquisition des images satellitaires

Les images ont été choisies en fonction du niveau de l'eau du fleuve Niger sur la portion du district de Bamako. Une courbe du niveau d'élévation (côte moyenne journalière) du fleuve de la station de Bamako, obtenue auprès de la Direction Nationale de l'Hydraulique de Bamako a permis de connaître les débits moyens mensuels du fleuve Niger.

Le choix des périodes d'acquisition des images (mars, juin, septembre) a été fait, en tenant compte de la courbe du niveau d'élévation (côte moyenne journalière) du fleuve de la station de Bamako. Cette courbe de niveau permet d'avoir une meilleure connaissance des périodes d'étiage et de crue qui sont déterminantes dans le cycle végétatif des végétaux aquatiques envahissants.

1.3.2. Prétraitement des images satellitaires de Landsat

Les images sont déjà géométriquement corrigées par l'USGS (U.S Geological Survey) avant leur publication. Les opérations de prétraitement effectuées se sont limitées aux corrections radiométriques et atmosphériques, ainsi qu'à l'extraction de la fenêtre d'étude.

Les fichiers vecteurs de la zone de Bamako, obtenus auprès de l'Institut Géographique du Mali (IGM) ont servi pour la délimitation de la zone d'étude. Ces données sont constituées des routes, des ilots et de la limite du District de Bamako. Elles ont ensuite, été appliquées à l'image pour l'extraction de la zone.

1.3.3. Mission de collecte de données

Sur le terrain, il était question de mettre en lumière les végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au niveau du District de Bamako. Il s'agissait d'identifier les sites d'infestation permanents afin de décrire les formations végétales et particulièrement des végétaux aquatiques.

1.3.4. Post classification

- Validation de la classification

La validation d'une classification se fait en analysant une matrice de confusion. Cette matrice de confusion génère plusieurs indices à savoir : (i) la *précision globale* : qui donne le nombre d'objets bien classés par rapport au nombre total d'objets sondés, et (ii) le *coefficient Kappa* qui caractérise le rapport entre les pixels bien classés et le total des pixels sondés.

- Numérisation et rendu cartographique

La numérisation est la dernière étape du traitement des images satellites. Il s'agit de convertir la classification en mode vecteur (polygones).

Le rendu cartographique consiste à réaliser la carte d'occupation du sol en ajoutant les éléments sémiologiques : le Nord géographique, la légende, l'échelle et les coordonnées géographiques.

1.3.5. Dynamique de colonisation ou d'occupation des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger

Pour évaluer la dynamique de l'occupation du lit par les VAE, la formule de Bernier (1992) citée par Oloukoi *et al.* (2006), a été utilisée : $T = [S2 - S1/t - 1] \times 100$

D'où : T= taux de changement (%), S1 = superficie de la classe à la date t1, S2 = superficie de la classe à la date t2 (t2 sup t1), *t* = nombre d'années entre les deux dates.

Pour évaluer l'impact de la dynamique de colonisation des végétaux aquatiques sur l'écoulement du fleuve, la formule de calcul est : $Cr = \sum Pi * ai$

Où **Pi** est la superficie de la zone d'étude occupée par la classe d'occupation du sol.

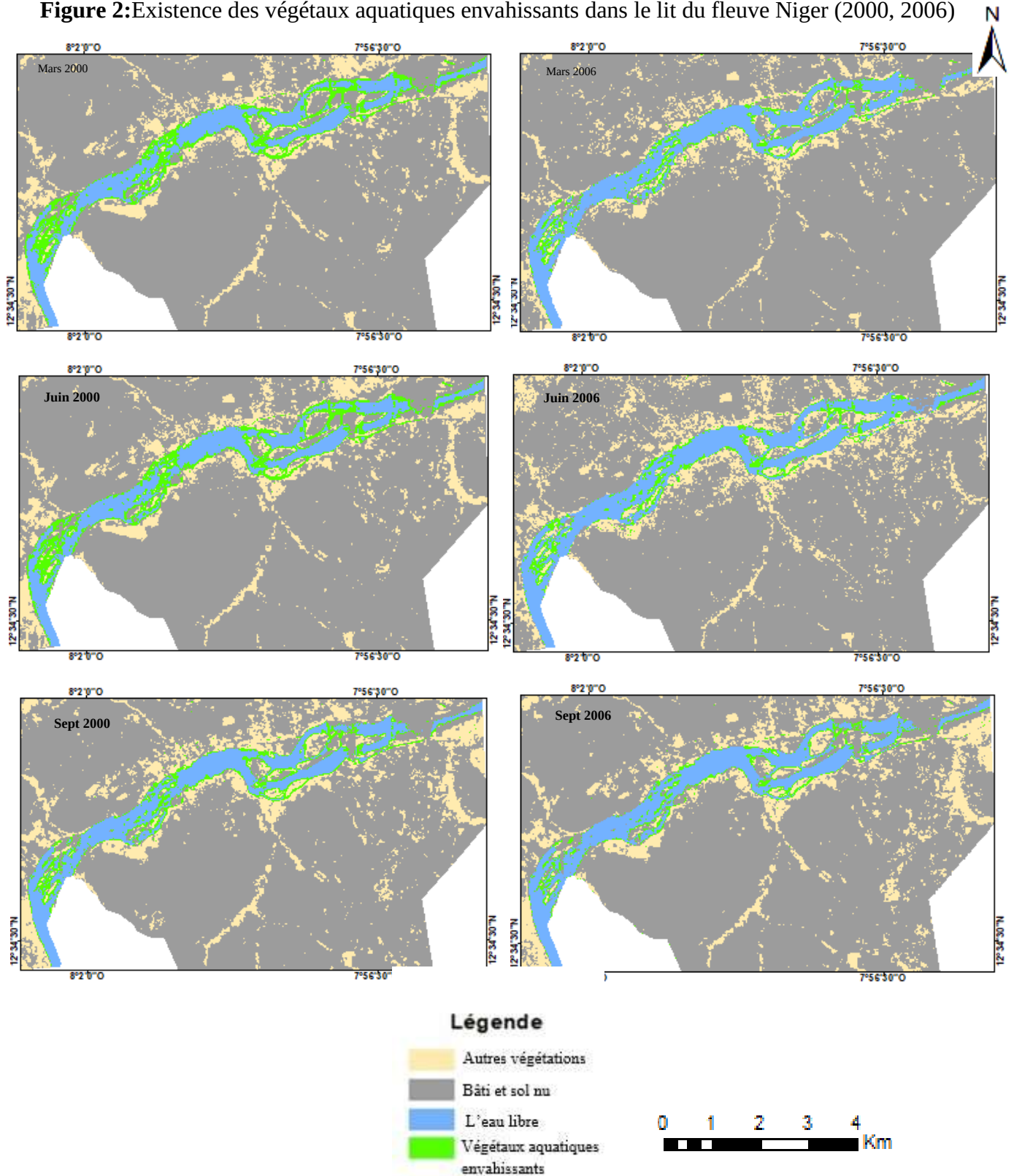
ai un coefficient de pondération représentant la capacité de rétention en eau effective.

Cr le coefficient de retention.

2. Résultats

2.1. Cartographie des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au niveau du district de Bamako

Entre 2000 et 2018 (figures 2 et 3), les végétaux aquatiques (en surbrillance verte) sont bien visibles dans le lit du fleuve Niger aussi bien en période de crue qu'en période de décrue. On observe une forte concentration des végétaux aquatiques surtout aux embouchures des affluents et des canaux d'évacuation des eaux usées de la ville.

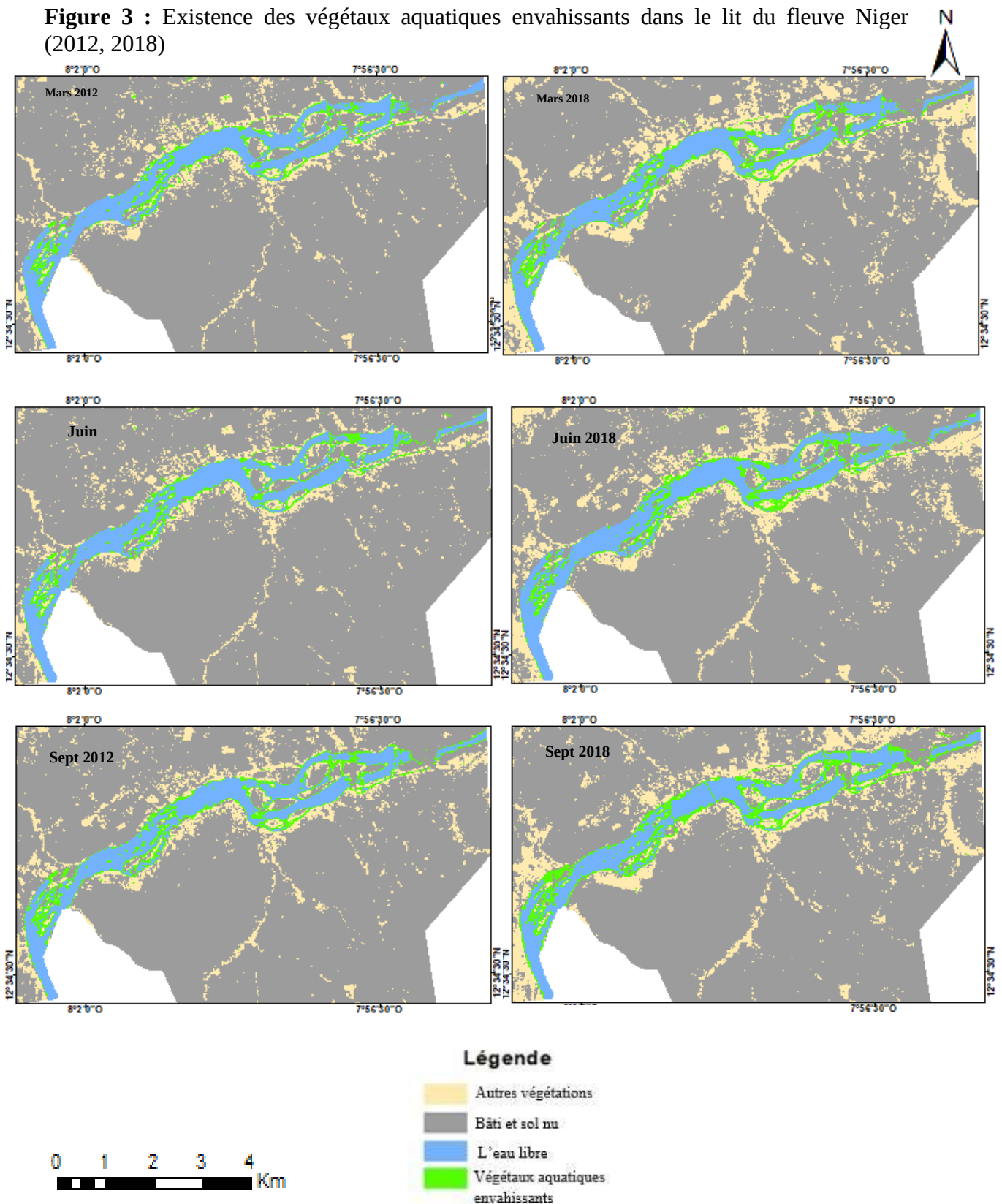
Figure 2: Existence des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger (2000, 2006)

Source : Image Landsat ETM+ et OLI, réalisée par TANGARA Abou, décembre 2018

Revue Scientifique Pluridisciplinaire de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS)-Mali

ISSN : 1987-1678 Copyright @ Juin 2024_ Tous droits réservés

Figure 3 : Existence des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger (2012, 2018)

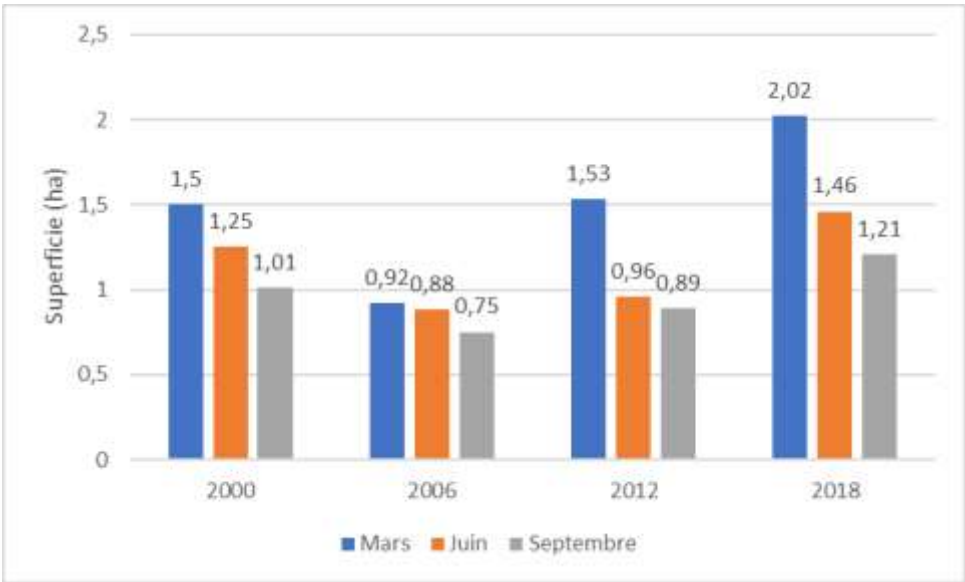


Source : Image Landsat ETM+ et OLI, réalisée par TANGARA Abou, décembre 2018

2.2. Dynamique temporelle annuelle et interannuelle des végétaux aquatiques envahissants (2000 à 2018)

Sur la période 2000 – 2018, on note une augmentation des superficies colonisées par les végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve de 2000 à 2018. Meme si entre 2000 et 2006, il ressort une légère décroissance des superficies colonisées, à partir de 2006, les surfaces colonisées par les végétaux aquatiques envahissants n’ont cessé de croitre. Cette augmentation a été observée aussi bien pour les périodes de crue que pour les périodes de décrue. La période de décrue (mois de mars) est un moment favorable à la prolifération des VAE alors que pendant la crue, les superficies colonisées diminuent, souvent de moitié. La figure 4 présente l’évolution des superficies colonisées au cours de l’année et sur la période 2000 - 2018.

Figure 4: Dynamique temporelle des végétaux aquatiques envahissants (2000, 2006, 2012, 2018)



Pour mieux apprécier l’expansion spatiale des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger, le taux moyen d’expansion a été calculé pour la période 2000 – 2018. Le tableau 2 donne le taux moyen d’expansion pour les différentes périodes.

Tableau 2 : Taux moyen d’expansion interannuelle (2000 - 2018)

Années	2000-2006	2006-2012	2012-2018	2000-2018
Taux d’expansion	-20,16%	13,83%	21,83%	15,50%

La formule utilisée est la suivante : $T = [S2-S1/t - 1] \times 100$ cité ci-dessus.

Sur la période 2000 – 2018, le taux moyen d'expansion a été de 15,50%. La période 2012 – 2018 a enregistré la plus forte expansion de végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au droit de Bamako avec près de 22%.

2.3. Impact de la prolifération des végétaux aquatiques envahissants sur l'écoulement du fleuve

L'impact de la prolifération des végétaux aquatiques sur l'écoulement d'eau du fleuve a été quantifié par les coefficients de rétention (Cr) comme le renseigne le tableau 3.

Tableau 3: Évolution du coefficient de rétention (Cr) en eau sur le fleuve entre 2000-2018

Classes d'occupation	Cr 2000	Cr 2006	Cr 2012	Cr 2018
Habitat et sol nu	0	0	0	0
Végétaux aquatiques	7,52	5,10	3,06	9,38
Autres végétations	6,22	8,33	4,66	4,4

Dans ce tableau, on remarque que les valeurs de **Cr** dans nos classes d'occupation, précisément la classe des végétaux aquatiques qui nous concerne, sont inférieures à 100, seuil critique dénotant l'absence d'écoulement. Ainsi, nous pouvons dire que de 2000 à 2018, la présence des végétaux aquatiques n'a pas atteint le seuil pouvant empêcher l'écoulement du fleuve. Toutefois, elle reste un phénomène à surveiller, vu son degré de prolifération dans le lit du fleuve au niveau du District de Bamako.

3. Discussion

L'apport de la télédétection spatiale peut être résumé dans la mise en évidence de la tendance générale de la dynamique de l'occupation des sols (Rachid *et al.*, 2016). Dans le cas spécifique de notre étude, cette tendance révèle une progression des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger de 2000 à 2018, avec précisément en somme d'expansion de 15,50% durant la période d'étude. Cette progression notable des végétaux aquatiques envahissants de la zone d'étude a pour origine les eaux usées de la ville. Ces eaux usées arrivent au fleuve par le biais des canaux d'évacuation sans aucun traitement, favorisant ainsi la prolifération des végétaux aquatiques envahissants. Notre résultat est comparable à celui de F. Jean (2018), dans son étude de la dynamique intra et interannuelle de la prolifération des plantes envahissantes sur le lac de

Tengréla au Burkina Faso. Son étude a été possible grâce aux satellites MODIS. Selon cet auteur, un accroissement annuel de 60% des surfaces colonisées par les plantes envahissantes sur le lac de Tengréla a été observé de 2000 à 2017. Cela indique une croissance rapide des végétaux aquatiques dans les plans d'eau. Cette augmentation en superficie des végétaux aquatiques est tributaire de plusieurs paramètres (chimiques et organiques).

D'autres travaux déjà réalisés sur les végétaux aquatiques envahissants sont confirmés par nos résultats, notamment les travaux de Blé (2008), sur la période 2002-2005 qui ont identifié la rentabilité de la pêche pratiquée sur le lac Taabo couvert partiellement par les végétaux aquatiques envahissants. Il ressort que la progression des végétaux aquatiques est estimée à 33,30% sur la période 2002 à 2005.

S'agissant de la dynamique mensuelle, la courbe représentative des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve, montre une régression des végétaux aquatiques en fonction du débit moyen du fleuve au niveau du District de Bamako. Le débit du fleuve varie logiquement avec la pluviométrie. C'est ainsi que la crue du fleuve commence pendant l'hivernage au début de juin et son étiage pendant la saison sèche. Ce mois de juin qui marque le début de la saison pluvieuse correspond également à la baisse des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger.

En effet, la montée en eau du fleuve accompagnée d'un écoulement fort détache les radeaux des végétaux aquatiques envahissants (VAE) d'un point à l'autre. C'est ainsi que, au mois de septembre qui correspond à la crue du fleuve, présente plus de VAE en disparition. Pendant la saison sèche au mois de mars qui correspond à la basse eau du fleuve où l'écoulement n'est pas fort, les VAE sont beaucoup présents sur le fleuve.

Il a été constaté que les zones de concentration des VAE correspondent aux quelques canaux d'évacuation des eaux usées de Bamako. D'autres études déjà réalisées, confirment que les déchets provenant des unités industrielles de Bamako telles que : l'abattoir frigorifique, SOTAMALI, SYNPLAST, SIPAL, sont source de pollution du fleuve (F. Maïga, 2012). Le rejet des matières organiques et chimiques dans l'eau du fleuve entraîne un enrichissement des VAE, donc une multiplication de leur colonie dans le lit du fleuve.

Conclusion

Cette étude met en exergue la contribution de la télédétection dans le suivi de la dynamique spatiale des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au niveau du District de Bamako. L'étude a été possible grâce aux données satellitaires de Landsat ETM+ et OLI sur la période de 2000 à 2018. Elle a permis de (i) produire une cartographie spatio-temporelle de la répartition spatiale des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au droit de Bamako entre 2000 et 2018, (ii) de déterminer un taux d'expansion spatiale des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve entre 2000 à 2018 et ((iii) d'analyser l'impact de la prolifération des végétaux aquatiques envahissants sur l'écoulement du fleuve au cours de la période 2000 - 2018. L'étude met en exergue une progression notable des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger au droit de Bamako.

Cette progression de l'étendue des VAE sur le fleuve pourrait être expliquée par la pollution du fleuve. Il a été constaté que les zones de concentration des VAE correspondent aux quelques canaux d'évacuation des eaux usées de Bamako. Ces canaux reçoivent les déchets liquides domestiques et artisanaux et industriels de Bamako et les drainent vers le fleuve Niger, principal réceptacle. Le rejet des matières organiques et chimiques dans l'eau du fleuve entraîne un enrichissement des VAE donc une multiplication de leur colonie dans le lit du fleuve.

Une cartographie complète et régulière permet de préciser la nature de l'évolution des végétaux aquatiques envahissants dans les sites étudiés. Nous suggérons de mener d'autres études avec des capteurs plus fins pour maximiser la détection des radeaux de végétaux aquatiques envahissants (VAE) plus petits et pour produire une cartographie fine sur la dynamique d'utilisation des terres, afin de mieux connaître les sources d'apport des éléments nutritifs pour les VAE.

Références bibliographiques

Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN), 2004, *Étude sur la lutte contre la jacinthe d'eau dans le fleuve Niger*. Rapport final, Bamako.

Autorité du Bassin du Niger (ABN), 2002, *Mission, activités en cours et perspectives*, Document d'information.

BERNIER Bernard, 1992, *Introduction à la macroéconomie*, Paris, Dunod.

BLÉ Acca Kouakou Serge Roland, 2008, « Rentabilité de la pêche pratiquée sur le lac de Taabo couvert partiellement par les végétaux aquatiques envahissants », *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, N°2, pp.53-54.

BISSOUR Rachid, EL KHALKI Yahia, HILI Aiman, 2016, Apport de la télédétection spatiale à l'étude diachronique de la dynamique de l'occupation du sol dans le bassin versant de l'ouest El Abid (haut Atlas Central, Maroc).

DIARRA Balla, 2003, *Structure urbaine et dynamique spatiale à Bamako- Mali*, Bamako, Editions Donniya.

DIARRA Cheickna, DEMBÉLÉ Bouréma, DIARRA Amadou, 2004, *L'étude d'identification des villages affectés par les plantes aquatiques nuisibles proliférantes dans le bassin du fleuve Niger*, Rapport final, Bamako.

DIARRA Lassine, FOFANA Almoustapha, GIVONE Pierrick, MAÏGA Housseini, MORAND Pierre, Didier ORANGE, TRAORÉ Pierre Sibiri, 2007, « Avenir du fleuve Niger », In *Freshwater Contamination (Proceedings of Rabat Symposium S4, Avril-Mai 1997)*, *IAHS Publ.* N°27, pp. 314-315.

JOSEPH Oloukoi, VINCENT Joseph Mama, FULBERT Bernadin Agbo, 2006, « Modélisation de la dynamique de l'occupation des terres dans le département des collines au Bénin », *Télédétection*, vol. 6, n° 4, pp.305-323.

MAÏGA Fatoumata, 2012, *Analyse des externalités négatives de développement urbain du District de Bamako et pollution du fleuve Niger*, Thèse de Doctorat en Géographie de l'Environnement, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako.

MAÏGA Mamadou, 2016, *Télédétection et SIG dans l'analyse de la dynamique de la ville de Bamako, Mali*, Mémoire de Master, Centre Régional de Formation aux Techniques des Levés Aérospatiaux (RECTAS), Campus Universitaire Obafemi Awolowo PMB 5545, Ilé-Ife, Osun State, Nigéria.

SIDIBÉ Souleymane, 2017, « Fleuve Niger au Mali : Enjeux et perspectives », [En ligne], <https://maliactu.net/mali-fleuve-niger-au-mali-enjeux-et-perspectives/> consulté le 29/10/2018.

SAWADO Jean Ferdinand, 2018, *Contribution à la lutte contre les plantes envahissantes dans les plans d'eau du Burkina Faso : monitoring du lac de Tengréla par Télédétection*, Mémoire de Master, ULg, Faculté des Sciences, Département des Sciences et Gestion de l'Environnement UCL - Faculté des Bioingénieurs.

LES ENJEUX DES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS DES MIGRANTS DANS LA GOUVERNANCE MIGRATOIRE AU MALI

Boulaye KEITA ⁽¹⁾, Soumana A. MAÏGA ^{(2)*}

¹ Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

² Doctorant en Géographie des Migrations, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Mali et
Laboratoire Mixte International (LMI-MaCoTer), Bamako, Mali

*Correspondant : maigasoumanaa@gmail.com

Résumé

Cet article se fixe pour objectif de mettre en lumière les enjeux des interventions des associations des migrants dans la gouvernance migratoire au Mali. Notre méthodologie mobilise des données qualitatives collectées sur plusieurs terrains (Kayes, Bamako et Gao) de 2021 à 2023. Elle se base aussi sur des données recueillies lors d'ateliers, des conférences et des évaluations des programmes mis en œuvre dans le domaine migratoire au Mali. Il en résulte que la démocratie, en consacrant la liberté d'association à travers l'article 5 de la Constitution du 25 février 1992, a permis aux migrants maliens de se constituer en associations. Ces dernières interviennent dans l'assistance et la protection des migrants et leur accompagnement dans le processus de la réintégration durable. La vision de la gouvernance migratoire qu'elles défendent, les met souvent en conflit avec le pouvoir public, les organisations bi et multilatérales qui disposent pourtant des ressources dont elles ont énormément besoin. La convoitise de ces ressources crée une véritable tension entre les associations, ce qui complique leur gestion pour l'Etat malien et les rapports en leur sein en dépit du combat commun en faveur des migrants.

Mots clés : Enjeux, Gouvernance, Intervention, Migration, Organisation.

THE CHALLENGES OF MIGRANT ORGANIZATIONS' INTERVENTIONS IN MIGRATION GOVERNANCE IN MALI

Summary

The aim of this article is to highlight the challenges of the interventions of migrants' associations in migration governance in Mali. Our methodology uses qualitative data collected in several fields (Kayes, Bamako and Gao) from 2021 to 2023. It is also based on data collected during workshops, conferences and evaluations of migration programmes in Mali. As a result,

democracy, by enshrining freedom of association through article 5 of the Constitution of 25 February 1992, has enabled Malian migrants to form associations. The latter are involved in the assistance and protection of migrants and their accompaniment in the process of sustainable reintegration. The vision of migration governance that they defend often puts them in conflict with the public authorities, bilateral and multilateral organizations, which nevertheless have the resources they need enormously. The greed for these resources creates a real tension between the associations, which complicates their management for the Malian state and relations within them, despite the common fight in favor of migrants.

Keywords: Challenges, Governance, Intervention, Migration, Organization.

Introduction

A l'échelle internationale, depuis la fin des années 1990 et surtout 2000, l'on assiste à l'apparition d'un cadre de gouvernance qui, en plus des Etats, est élargi aux ONG et Organisations de la société civile, faisant ainsi de la migration, un domaine d'interventions plurielles (C. Wihtol De Wenden, 2017, p.7).

Au Mali à l'instar de la plupart de pays africains, la décennie 1990 marque l'avènement de la démocratie qui va de pair avec la consécration de plusieurs formes de liberté dont la liberté associative. Dans le domaine migratoire où le Mali se caractérise par la forte dispersion de ses ressortissants, elle marque le début de la reconnaissance politique des autorités nationales à l'endroit des Maliens établis à l'extérieur, du fait notamment de multiples efforts financiers et sociaux qu'ils consentissent pour le développement national (S. Keita, 2009, paragraphe. 13).

La reconnaissance politique de Maliens établis à l'extérieur par les autorités nationales s'est concrétisée pour la première fois par leur invitation à participer aux travaux de la Conférence nationale tenue à Bamako du 29 juillet au 12 août 1991. Cette conférence était aussi l'occasion pour les délégués de la diaspora de partager leurs préoccupations et de définir leur stratégie en vue de participer au développement de la patrie.

L'une des recommandations phares dans la gestion des Maliens établis à l'Extérieur lors de ladite conférence était la création d'une faitière des Maliens de la diaspora dans les pays d'accueil avec une représentation au niveau national. C'est dans ce cadre que le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) a été créé courant novembre 1991. Il a pour but d'appuyer les pouvoirs publics dans l'information, la sensibilisation, l'encadrement, l'assistance, la défense des droits et intérêts de la diaspora malienne.

Depuis le début des années 2000, plusieurs réformes politiques et institutionnelles ont été opérées par les autorités nationales pour une meilleure gouvernance des migrations. Il s'agit notamment de la création d'un Ministère délégué en charge des Maliens établis à l'Extérieur et d'un Ministère de plein exercice depuis 2004 ; de l'adoption d'une Politique Nationale de Migration (PONAM) et son plan d'actions ; de la mise en place d'un fonds pour venir en aide aux Maliens en situation de détresse à l'extérieur ; de la mise en place d'un fonds pour accompagner la réintégration des migrants de retour.

Au-delà, au gré du cadre démocratique et politique propice mentionné ci-dessus, et au fur et à mesure de l'intensification des migrations de retour notamment forcées, d'autres associations des migrants sont constituées. De nos jours, l'on dénombre au niveau national plus de 200 associations représentant les migrants maliens, même si un bon nombre d'entre elles restent non fonctionnelles. De façon indépendante ou non, ces associations mènent des actions considérables en faveur des migrants de retour et des migrants sur les routes migratoires. Par ces interventions, elles entretiennent à la fois des rapports positifs et conflictuels avec les autorités nationales, les Organisation Non Gouvernementales (ONG) et organisations internationales intervenant dans la migration. Entre elles également, même si elles se battent toutes officiellement en faveur des migrants, leurs rapports sont dans certains cas conflictuels.

L'objectif de cet article est donc, d'analyser les enjeux liés aux interventions des organisations de la société civile des migrants dans la gouvernance migratoire au Mali. Pour ce faire, nous nous attachons à analyser, le contexte et les facteurs de constitution des migrants en associations, leurs logiques d'intervention dans la gouvernance migratoire et les interactions en leur sein et avec les autres acteurs du domaine.

1. Matériel et méthodes

La zone d'étude couverte est assez large, car cet article résulte d'un ensemble de terrains réalisés de 2021 à 2023 dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie des migrations, des missions d'études et de participation à des activités sur la migration. Elle couvre donc, le district de Bamako, les régions de Kayes et Gao situées respectivement à l'Ouest et au Nord-Est du Mali. Ces zones cumulent à la fois les statuts de zones de départ, de transit et d'installation. L'importance des flux migratoires dans ces zones y a contribué à l'émergence de plusieurs associations dont certaines ont été ciblées par les entretiens semi-directifs.

Notre approche méthodologique est qualitative et a consisté en la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les associations des migrants évoluant dans ces villes. Au total nous avons réalisé 13 entretiens semi-directs répartis comme suit : 9 à Bamako, 3 à Gao et 1 à Kayes. Le choix des interviewés a été fait de façon raisonnée en fonction de leur disponibilité pour les entretiens. Ainsi, dans certains cas, des entretiens ont été réalisés avec des présidents d'associations, dans d'autres cas, avec des chargés des questions sociales et migratoires, et dans d'autres cas encore, avec des membres de bureaux exécutifs des associations.

Les entretiens ont été réalisés sur la base d'un guide d'entretien dont les axes sont les suivants : contexte de retour des membres et de création de l'association ; les actions réalisées en faveur des migrants membres ou non de l'association, les raisons d'intervention dans le domaine migratoire ; les rapports aux autres acteurs et perceptions de leurs interventions dans la migration. Outre ces entretiens semi-directifs, le matériel de cet article comprend des notes prises dans le cadre des ateliers et des conférences sur la migration, et également des discussions informelles avec les acteurs associatifs des migrants. Les informations issues de ces entretiens ont fait l'objet d'analyses de contenus dont les résultats sont présentés dans les paragraphes ci-après.

2. Résultats

2.1. Contexte et facteurs de constitution des migrants en associations au Mali

L'avènement de la démocratie a ouvert la voie à la liberté de se regrouper en association. Ainsi, la migration internationale malienne s'accompagne d'un ensemble de pratiques associatives dans les pays de séjour ou après le retour dans le pays d'origine. Au Mali, depuis la décennie 1990, l'on assiste à une intensification des migrations de retour qui se démarquent par leur nature largement contrainte, massive et collective, leurs conditions principalement impécunieuses d'un point de vue matériel et financier. Elles renferment des migrants aux profils sociodémographiques divers et aux expériences migratoires complexes, et sont accompagnées par la constitution des migrants en associations.

Au fur et à mesure des migrations de retour, le nombre d'associations des migrants augmente. De nos jours, il existe au Mali, plus de deux cents (200) associations regroupant les migrants maliens. Celles-ci peuvent se distinguer en deux principales catégories. La première concerne les associations qui se disputent la représentation des Maliens établis à l'extérieur, qui ont donc des bureaux permanents au Mali et des conseils de base dans plusieurs pays à travers le monde. Il

s'agit du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) créé en novembre 1991 à la suite de la conférence nationale et du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne créé récemment en 2015, par quelques dissidents du HCME. La seconde catégorie est relative aux associations qui naissent dans le cadre des migrations de retour massives. Parmi les associations de cette catégorie, l'on peut mentionner à Bamako, l'Association Malienne des Expulsés (AME) créée en 1996, l'Association des Refoulés de l'Afrique Centrale au Mali (ARACEM) créée en 2006, l'Association Retour Travail Dignité (ARTD) créée en 2006, l'Association Espoir et Renaissance (AER) mise en place en 2013 par les migrants de retour de l'Arabie saoudite etc. Dans la ville de Kayes, on peut retenir l'existence de deux associations à savoir l'Association des Migrants de Retour de la région de Kayes (AMRK) créée en 1997 par des migrants de retour de la France et l'association dénommée Migrants Clandestins de Retour Volontaire de la Région de Kayes créée en octobre 2022 par des migrants originaires de la région de Kayes rapatriés depuis les pays du Maghreb par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). A Gao, l'association *Direy ben* (fin de la migration en sonrhaï) et celle des rapatriés de l'Algérie et de la Libye de la région de Gao créées respectivement en 2008 et 2018 sont des exemples.

Toutes ces associations des migrants de retour sont la résultante d'un seul contexte, celui de durcissement des politiques migratoires et des crises sociopolitiques dans les pays de destination des Maliens. Elles regroupent par conséquent, des migrants de retour ayant connu des expériences migratoires plus ou moins échouées. Par la mise sur pieds de ces organisations, il s'agit de mettre ensemble leurs efforts, forces et compétences en vue de créer les conditions idoines d'un meilleur vécu du retour dans le pays d'origine. Il s'agit aussi, de rester actifs dans le domaine migratoire depuis le pays d'origine en défendant les droits des migrants de façon globale et en cherchant des ressources pour une meilleure continuité du processus de réinsertion.

Ainsi, profitant du contexte de leur retour et encouragés par la démocratie, les migrants maliens, se sont constitués en associations, ont tissé des relations plus ou moins solides et investissent la gouvernance migratoire au travers des actions multiformes.

2.2. Actions des associations des migrants dans la gouvernance migratoire

2.2.1. De l'assistance à la protection des migrants

Depuis l'adoption de la politique migratoire nationale (PONAM) en septembre 2014, l'assistance et la protection des migrants sont devenues des actions prioritaires qui bénéficient de l'intervention de plusieurs acteurs dont les associations des migrants. Dans le milieu associatif,

les différentes interventions en termes d'assistance et de protection sont moins critérisées, ce qui n'est pas forcément le cas des organisations internationales disposant des critères qui sont excluants dans certains cas.

En revanche, l'assistance et la protection portées par les associations bénéficient en fonction de leurs moyens aussi bien aux migrants étrangers sur les routes migratoires qu'aux Maliens de retour y compris leurs membres. Les actions de plaidoiries constituent la première étape de différentes interventions. Elles consistent à défaut d'intervenir directement dans des situations délicates comme les risques d'exploitation des migrants, etc., d'informer les acteurs étatiques ou d'autres capables de gérer de telles situations. L'identification et le rétablissement des liens constituent aussi des actions qui s'inscrivent dans l'assistance et la protection des migrants aussi bien dans les pays d'accueil qu'au niveau du Mali.

En outre, les associations des migrants participent dans certains cas à la gestion des migrations de retour qui s'opèrent de façon massive en provenance de plusieurs pays dont notamment ceux du Maghreb au cours des dernières années. Dans ce cas, leur rôle consiste à accompagner les autorités nationales et l'OIM dans l'accueil des migrants au niveau de l'aéroport, à la cité des Maliens de l'extérieur et dans les autres centres d'accueil et d'hébergement. Parallèlement, plusieurs associations comme l'Association Malienne des Expulsés (AME), l'Association des Refoulés de l'Afrique Centrale au Mali (ARACEM), *Direy ben*, etc. disposent de nos jours de leurs propres centres. Elles y accueillent, orientent et hébergent des migrants avec lesquels elles sont entrées directement en contact et ceux référés dans certains cas, par d'autres acteurs dans le cadre des conventions de partenariat avec ces associations. L'extrait suivant de S.N, secrétaire à la communication de l'ARACEM en atteste : « *Nous intervenons dans les retours des Maliens, parce que nous avons des référencements de CICR qui nous réfère souvent des Maliens, pas forcément pour une prise en charge, mais au moins pour l'hébergement et on s'occupe de tout quand ils arrivent* ».

La mise en contact avec les migrants vulnérables s'accompagne des formes d'assistance alimentaire, sanitaire, psychosociale et d'assistance au retour dans les lieux d'origine. Cette dernière forme d'assistance, même si elle peut impliquer des migrants maliens de retour qui, à partir d'une ville du Mali peuvent éprouver parfois, des difficultés de rejoindre leurs localités d'origine, concerne plus les migrants étrangers. Pour jouer ce rôle, dans la plupart de cas, les

associations à défaut des moyens financiers propres comptent sur les soutiens des organisations internationales bi et multilatérales.

Quel que soit, le retour des migrants dans leurs localités d'origine ou leur réinstallation dans une autre localité du pays d'origine, donne lieu à des pratiques visant leur réinsertion socioéconomique.

2.2.2. De l'aide à la réinsertion des migrants maliens de retour

Dans le domaine migratoire, l'aide à la réinsertion est une expression qui résulte de l'avènement des politiques de retour qui sont des alternatives aux mesures forcées de retour dans les pays occidentaux. Depuis, l'expression est devenue populaire et elle renvoie à un ensemble d'activités visant à mieux donner aux migrants de retour des perspectives pour une meilleure situation économique, financière et sociale dans leurs pays d'origine.

Pour ce faire, elle consiste en des formations professionnelles, en des formations sur la gestion d'entreprises et en de financements d'activités économiques en faveur des migrants de retour. Pour jouer leur rôle d'aide à la réinsertion, à l'instar d'ailleurs des autres formes d'interventions, les associations des migrants dépendent essentiellement des acteurs tiers, notamment internationaux qui mettent à leur disposition des moyens financiers. A titre illustratif, en collaboration avec l'ONG italienne TAMAT présente au Mali depuis 2008, le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), réalise des formations professionnelles, civiques et linguistiques en faveur des « candidats » à la migration professionnelle en Italie. Il finance également avec l'appui de son partenaire, des activités d'insertion et de réinsertion en faveur des migrants maliens de retour et des jeunes qui sont des « potentiels migrants ».

L'Association Malienne des Expulsés (AME) fait de même avec l'appui de ses partenaires internationaux comme Plan International, Action aide et ministère intérieur de l'Italie. En 2022 elle a réalisé plusieurs initiatives en faveur de la réinsertion économique des migrants maliens. L'extrait ci-dessous de O.D, président de l'AME en témoigne :

Nous réalisons également des activités de réinsertion pour des migrants de retour revenus d'un peu partout à Bamako, Waleya, Kita, Bafoulabé et Mahina. L'année dernière (2022), nous avons accompagnés 850 jeunes que nous avons formés d'abord, en plus les doter des kits d'installation. Présentement (2023), l'équipe est à Kita pour d'autres projets qui viennent d'être lancés sur l'horticulture et d'autres filières.

Ces actions de réinsertion ainsi illustrées bénéficient dans certains cas, aux membres des associations dans le but de reconverter leur échec migratoire en opportunité de réinsertion. Dans

d'autres cas, elles sont mises en œuvre dans un cadre transversal visant à avoir des impacts positifs aussi bien sur les migrants de retour que les potentiels migrants. Dans ce dernier cas, il s'agit des interventions dissuasives visant à créer des emplois dans les zones réputées être des lieux de forts départs et dans le but de maintenir les jeunes confrontés à la problématique professionnelle. Parmi les actions dissuasives, il convient d'évoquer les campagnes d'information et de sensibilisation qui polarisent aussi, les différentes interventions dans la gouvernance migratoire globale au Mali.

2.2.3. Informer et sensibiliser : une autre approche de protection des migrants

L'information et la sensibilisation en faveur des migrants, des communautés et des potentiels migrants figurent parmi les approches de dissuasion de toute idée migratoire, notamment dans un cadre juridiquement « irrégulier ». Cette approche a émergé considérablement dans le contexte international de fermeture des frontières européennes en 1974 et de durcissement des politiques migratoires avec l'instauration des visas et la complication de leurs procédures. Par ce contexte, les migrants sont confrontés à la quasi-impossibilité de migrer dans les pays avec lesquels leurs pays d'origine ne disposent pas de conventions migratoires sur l'installation.

En réaction à ces difficultés de migrer de façon « légale », beaucoup de migrants recourent à la migration dite irrégulière pour sortir de leur immobilité. Cette forme migratoire engendre souvent des conséquences macabres dans le désert du Sahara, dans les océans et mers, et même dans les pays de destination où les migrants sont arrêtés, emprisonnés dans certains cas et expulsés dans leurs pays d'origine. Par exemple, en avril 2015, les services du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine ont enregistré trois cent soixante-seize (376) cas de jeunes maliens morts dans la Méditerranée.

Face à ces conséquences néfastes de la migration « irrégulière », l'approche d'information et de sensibilisation comme stratégie de gouvernance migratoire est développée. Dans le contexte malien, les actions qui s'y inscrivent se font dans les télévisions, dans les radios, lors des formations professionnelles, des ateliers et des tribunes de sensibilisation. Aussi, des panneaux publicitaires sur les bordures de la circulation routière ou à l'entrée de certains services étatiques ou d'organisations témoignent de l'intérêt qu'accordent les acteurs à cette approche dissuasive des départs « irréguliers ».

Les associations des migrants, bien que se disant neutres (on n'encourage pas et on ne décourage pas), figurent de façon incontournable parmi les acteurs d'information et de sensibilisation sur les

risques et dangers de la migration dite irrégulière. En fait, à défaut de gagner la bataille de l'ouverture des frontières, elles voient l'approche de dissuasion migratoire comme une autre manière de protéger les migrants. Ainsi, dans leurs rapports aux organisations internationales ou même à l'Etat malien, certaines associations sont considérées comme expertes dans ce domaine. De ce fait, elles bénéficient de nombreux programmes de renforcement de capacités et mettent aussi au compte des organisations internationales ou de l'Etat des campagnes d'information et de sensibilisation sur la migration « irrégulière ». Cette considération, elles la doivent aux années d'expériences migratoires qui font d'elles de connaisseurs incontestables des difficultés en migration, des comportements et de l'état d'esprit des migrants en circulation ou au retour. A titre illustratif, l'on peut souligner les interventions d'informations et de sensibilisations de l'Association Retour Travail et Dignité (ARTD) dans le cadre de ses partenariats avec plusieurs organisations, comme cela est prouvé par les propos ci-dessous d'un responsable de ARTD à Bamako :

Avec la coopération espagnole, nous sommes sur un projet d'informations et sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière dans les communes de Diarra et Yérére dans le cercle de Nioro. [...] Avec l'OIM, nous sommes également sur un projet depuis bientôt 2 ans, c'est également dans le cadre du même projet- informations et sensibilisations sur les risques et dangers de la migration irrégulière.

Par les différentes interventions, d'assistance, de protection, de réinsertion et de dissuasion etc., les associations des migrants sont connues comme des acteurs incontournables de la gouvernance migratoire au Mali. Leurs actions s'inscrivent globalement dans la même vision que celles des acteurs internationaux et des autorités nationales : gouverner les problèmes présents de la migration et prévoir la survenue d'autres par des actions dissuasives. Néanmoins, leurs interventions se caractérisent par des enjeux multiples qui les mettent en conflits les uns contre les autres et avec les acteurs du « haut ».

2.3. Les enjeux des interventions associatives

2.3.1. Des associations en quête d'un droit à la migration

Les différentes actions des associations des migrants en collaboration ou non avec les acteurs étatiques ou d'organisations visent essentiellement la protection des migrants qui va de pair avec des facilités pour les déplacements de ces derniers dans les pays du champ migratoire. De ce fait, même si elles accompagnent d'autres acteurs, notamment ceux relevant des organisations bi et

multilatérales, elles ne partagent pas spécifiquement les logiques dans lesquelles s'inscrivent leurs interventions.

En effet, les approches s'entrechoquent. Pendant que les associations luttent pour une fluidité des migrations, les acteurs des institutions conçoivent et mettent en œuvre des actions visant essentiellement le maintien des migrants dans leurs pays d'origine. Concernant toutes les décisions politiques jugées moins favorables pour les migrants, elles jouent un rôle avant-gardiste en termes d'opposition et de pression sur les autorités nationales particulièrement. Pour jouer ce rôle, la plupart des associations des migrants sont inscrites dans des réseaux et associations transnationaux qui partagent leur vision protectrice des migrants et de facilités de migration. Leur moyen de pression reste essentiellement leurs capacités de mobilisation, de manifestation et de revendication au niveau national et dans la diaspora

Dans ce cadre depuis 2006, leur opposition et pression ont empêché en partie, les autorités nationales à signer des accords de retour et de réadmission des migrants « irréguliers » d'une part avec la France et d'autre part avec l'Union européenne. Dans la même veine, l'on peut inscrire les interprétations de certaines organisations de la société de la ville de Gao concernant la décente de la Sécurité d'Etat (SE) en 2018 contre les passeurs des migrants de cette ville. Bien que s'inscrivant dans la mise en œuvre de la loi n° 2012-023 du 12 juillet 2012 relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, pour les associations des migrants de la ville de Gao, il s'agit d'une inscription du Mali dans l'externalisation des politiques migratoires européennes. Les propos suivants de M.D, Président d'une association des migrants maliens à Gao en attestent : *« C'est la sécurité d'État qui est venu à Gao pour arrêter 10 passeurs [...] c'est une influence de l'Union européenne sur les autorités maliennes, c'était pour démontrer à l'Union européenne que nous aussi, on fait quelque chose dans votre politique. C'est ça ».*

Au-delà, certaines associations se battent désormais pour une gouvernance alternative des migrations qui doit selon leur entendement, déposséder les Etats de leur monopole de prise de décisions ou de signatures d'accords, conventions etc, concernant les questions migratoires. Elle vise en revanche à renforcer la fonction d'accueil et d'hospitalité du Mali. Cette forme de gouvernance se traduit selon les registres des acteurs associatifs par l'implication considérable, voire incontournable d'autres acteurs comprenant les associations des migrants, les chercheurs, les collectivités, etc. Et cela dans le but de mieux prendre en compte les besoins des migrants qui,

selon ces associations sont méconnus par les Etats. L'extrait ci-dessous de notre entretien avec le Président d'une association des migrants à Gao, permet de corroborer ce qui est dit :

Nous nous rendons compte que chez nous, ce sont toujours les Etats qui accueillent, qui discutent les questions migratoires, ce sont toujours eux qui signent des protocoles, des accords des conventions par-ci, par-là, nous disons non, il faut arrêter, il faut aujourd'hui des nouveaux acteurs et c'est ça la gouvernance alternative [...] il faut que ces acteurs que je vais vous énumérer soient impliqués dans la gestion des questions migratoires. Il s'agit des collectivités locales, les migrants eux-mêmes, les organisations qui aident les migrants, les universitaires, les chercheurs, etc.

Toutefois, en dépit, de ces positionnements conflictuels vis-à-vis de l'Etat et des organisations bi et multilatérales, les associations des migrants dépendent considérablement des ressources de ces acteurs, ce qui engendre entre elles de conflictualités multiformes.

2.3.2. De la quête de ressources aux conflits de leadership entre associations

Si certaines associations représentent depuis le Mali, la diaspora du pays, la plupart résultent des migrations de retour. De ce fait, l'investissement de la gouvernance migratoire présente de multiples enjeux. Il permet d'une part, d'aider, conseiller les migrants et d'être leur porte-voix en défendant leurs droits à la migration. D'autre part, il est une stratégie collective qui vise à reconvertir l'échec de l'expérience migratoire en opportunités économiques, sociales, voire politiques.

Cela s'observe au travers de l'intervention des associations des migrants dans les campagnes d'information et de sensibilisation, et aussi dans les initiatives de protection, d'assistance et de réinsertion des migrants. En étant des intermédiaires entre les Etats, les organisations bi et multilatérales et les migrants, les associations tirent leur « épingle du jeu » en accédant à des ressources multiples notamment financières. Ces dernières leur servent des sources de fonctionnement et de financement d'activités économiques de réinsertion pour leurs membres avant les migrants de façon globale.

Au-delà, si l'Etat voit les organisations internationales comme sources de financement, il est lui aussi, détenteur des ressources qui créent une véritable convoitise entre les associations des migrants. Ainsi, dans le milieu associatif des migrants, la quête d'une existence socioéconomique après le « retour échec » se double par celle d'une proximité politique de l'Etat. En effet, l'accès du HCME au statut d'utilité publique en 2009 a aiguillonné un bon nombre d'associations qui

misent désormais sur les dérivés d'un tel statut à savoir une reconnaissance politique de l'Etat qui va de pair avec une subvention financière.

Ainsi, selon le chargé des affaires sociales d'une association des migrants à Bamako : « *Notre association devait être prise en charge par le gouvernement malien, mais jamais [...]* ». Le Président d'une association des migrants à Gao poursuit : « *L'État ne nous assiste pas et ne reconnaît pas ce qu'on est en train de faire. Nous, on aimerait, qu'on dise qu'aujourd'hui notre Etat nous félicite pour ce qu'on est en train de faire, parce qu'on a 15 ans d'existence. Ça ne dérange rien, qu'est-ce que ça fait [...]* ».

À la quête de ce statut, s'ajoute celle pour la représentation des Maliens établis à l'extérieur dans les institutions étatiques et auprès des organisations bi et multilatérales. Celle-ci crée de fortes rivalités entre certaines associations des migrants. En effet, bien que le HCME soit reconnu comme l'organisation faitière des Maliens de l'extérieur, en 2015, des dissidents de cette association ont créé aussi le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM). Ce dernier œuvre dans le même domaine que le HCME, à savoir représenter la diaspora malienne auprès des pouvoirs publics, et assurer la défense et la promotion des intérêts de cette couche importante de la population malienne. A côté de ces principales associations, il existe plusieurs autres qui évoluent également dans le même domaine de la migration.

Le premier inconvénient de cette situation est la division des Maliens vivant à l'étranger, alors que l'esprit qui a prévalu à la Conférence nationale de 1991 et qui a conduit à la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, visait l'érection d'une seule faitière représentative de l'ensemble des Maliens établis à l'extérieur. Aujourd'hui, l'on se retrouve très éloigné de cet idéal à cause du nombre d'associations des Maliens de l'extérieur, de l'évolution et de la diversité d'opinions. Ainsi, la gestion des Maliens établis à l'Extérieur est marquée par des conflits internes et externes aux associations, ce qui rend leur gestion très compliquée pour le département de tutelle. Cette situation pose aussi la véritable question d'un interlocuteur de la diaspora auprès des pouvoirs publics et des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la migration.

3. Discussion

L'apparition des associations des migrants et leurs interventions dans la gouvernance migratoire ont été analysées par plusieurs travaux. Selon C. Daum (1998, p. 17), en France, les pratiques associatives des migrants maliens remontent à 1981. Les associations y sont

organisées essentiellement autour des logiques villageoises et inter-villageoises qui les incitent en outre, à investir de façon collective, le développement social dans le pays d'origine. Au-delà de la démocratie qui octroie la liberté d'association, D. Gary-Tounkara (2016, p. 38) souligne que c'est l'abandon d'une véritable politique de gestion des questions migratoires qui explique à moitié l'émergence des organisations de la société civile dans l'accueil des expulsés ainsi que dans les autres contextes semblables. De leur côté, B. Camara, B.F. Traoré, E. Dicko (2011, p.35) ; A. Sylla, 2019 (p.176 et 253) affirment que ce sont les stratégies politiques de gestion des migrations de retour encourageant le regroupement des migrants autour des activités collectives et les difficultés de gestion des organisations initialement mises en place qui participent à la multiplication du nombre d'associations des migrants au Mali.

S'agissant des interventions des associations, (S. Soukouna, 2011, p.57 et 2020, p.75 ; D. Gary-Tounkara, 2013, p.52 ; B. Keita et S.A. Maïga, 2022, p.4), attirent l'attention sur l'opposition et la pression des associations qui ont empêché en partie, les autorités nationales à signer des accords de retour et de réadmission des migrants « irréguliers » d'une part avec la France et d'autre part avec l'Union européenne. B. Laffort (2019, p.118) ajoute que les actions des associations envers les migrants de retour sont matérielles et psychologiques, et se traduisent par l'entraide, la solidarité, le soutien financier ou logistique, etc. Dans le même sens, C. Lecadet (2018, p.68-69) ajoute que, les valeurs de solidarité et de fraternité qui lient les migrants à l'étranger et qui leur permettent de naviguer entre les obstacles, sont les mêmes qui les lient lorsqu'ils sont brutalement renvoyés dans leurs pays d'origine.

Du fait de leurs interventions, les associations des migrants sont présentées à l'instar des ONG comme les acteurs de la gouvernance horizontale des questions migratoires (M. Bassi et S. Fine, 2013, p.81). Cela se manifeste par le fait que depuis leurs pays d'origine, les associations s'érigent comme des représentants de l'ordre mondial des migrations, face aux Etats qui les ont expulsés et leurs propres Etats (C. Lecadet, 2018, p.69). M. Beaujeu (2009, p.150-151), ajoute que les associations ont des divergences avec les acteurs étatiques et ceux d'organisations. Celles-ci se manifestent par le fait que pour les associations, l'accent de la gouvernance migratoire doit être mis sur la protection des migrants, alors que les acteurs par le « haut », priorisent la lutte contre les « migrations irrégulières ».

Conclusion

Cette étude visait à mettre en lumière les enjeux des interventions des associations des migrants dans la gouvernance migratoire au Mali. Il convient de retenir que par la démocratie et le contexte migratoire marqué des retours massifs, les migrants maliens se sont constitués en plusieurs associations. Ces dernières mènent des actions de protection, d'assistance et de défense des droits des migrants, ce qui fait d'elles un véritable « contre-pouvoir ». Cependant, au-delà du combat commun pour les migrants, elles se caractérisent par des divergences, des tensions qui sont surtout attisées par la convoitise des ressources étatiques et celles d'organisations, mais également, par la quête de leadership dans le paysage associatif des migrants. Cette situation, en plus de rendre difficile leur gestion, pose aussi la véritable question d'un interlocuteur de la diaspora auprès des pouvoirs publics et des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur migratoire.

Références bibliographiques

- AMAR Jacques, 2014, « Les migrations contemporaines entre droits de l'homme, liberté de circulation et droit au retour », *Hommes et migrations*, n°1306, pp. 141 à 147, [En ligne], <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2848>, consulté le 14 mars 2024.
- BASSI Marie et FINE Shoshana, 2013, « La gouvernance des flux migratoires “indésirables”. Cas d'étude de Calais et Lampedusa », *Hommes & migrations*, n°1304, pp. 77 à 83, [En ligne], <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2647>, consulté le 14 mars 2024.
- BEAUJEU Mélodie, 2009, « Vers une gouvernance mondiale des migrations : enjeux, réalités et perspectives », *Migrations Sociétés*, vol.1, n° 121, pp. 147 à 158, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/migra.121.0147>, consulté le 14 mars 2024.
- CAMARA Bakary, TRAORE Bakary, DICKO Elie et SIDIBE Moro, 2011, *Migration et tensions sociales dans le sud du Mali*. Rapport de recherche, Dakar, CODESRIA, n°9, ISBN : 978-2-86978-501-4.
- DAUM Christophe, 1998, *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala.
- GARY-TOUNKARA Daouda, 2016, « 1964 : Le Mali réinsère ses ressortissants expulsés » *Plein droit*, vol.1, n°108, pp. 35 à 38, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/pld.108.0035>, consulté le 14 mars 2024.

- GARY-TOUNKARA Daouda, 2013, « La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d'analyse de la crise malienne », *Politique africaine*, vol.2, n°130, pp. 47 à 68, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/polaf.130.0047>, consulté le 14 mars 2024.
- KEITA Seydou, 2009, Migrations internationales et mobilisation des ressources. Les Maliens de l'extérieur et la problématique du développement, in BABY-COLLIN Virginie et al., (dir.), *Migrants des Suds*, Marseille, IRD Éditions, p. 217 à 235.
- KEITA Boulaye et MAÏGA, Soumana A, 2022, « La mise en œuvre du plan d'actions de la Valette au Mali : Initiatives de dissuasion migratoire et de réinsertion des migrants de retour pour quel résultat ? », *L'Espace Politique*, vol. 46, n°1, [En ligne], <http://journals.openedition.org/espacepolitique/10900>, consulté le 14 mars 2024.
- LAFFORT Bruno, 2019, « Migrations de retour : l'exemple des Péruviens en Espagne, du "choix" de retourner à l'expérience du retour » *Migrations société*, vol. 1, n°175, pp. 105 à 122, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/migra.175.0105>, consulté le 14 mars 2024.
- LECADET Clara et Network of Ex-Asylum Seekers in Sierra Leone, 2018, « Frères dans l'expulsion », *Association Vacarme*, vol. 2, n° 83, pp. 67 à 71, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/vaca.083.0067>, consulté le 14 mars 2024.
- SOUKOUNA Sadio, 2011, *L'Échec d'une coopération franco-malienne sur les migrations : les logiques du refus malien de signer*, Mémoire de master en sciences politiques, Université Paris Panthéon Sorbonne, Paris, France.
- SOUKOUNA Sadio, 2020, « L'État malien entre négociations et résistances dans la formulation de politiques sur les migrations », *Anthropologie & développement*, pp. 69 à 84, [En ligne], 51 | 2020, mis en ligne le 01 juin 2021, <http://journals.openedition.org/anthropodev/966>, consulté le 14 mars 2024.
- SYLLA Almamy, 2019, *"C'est devenu si je savais" : les trajectoires de réinsertion des rapatriés maliens de la Côte d'Ivoire et de la Libye entre 2002 et 2017*. Thèse de doctorat en Anthropologie, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako, Mali.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2017, *La question migratoire au XXI siècle, migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.

IMPLICATION DES CONDUCTEURS *NALENW* DE MOTOS-TAXIS DANS LES ACCIDENTS ROUTIERS À BAMAKO (MALI)

Niagna dite Salimatou DIAKITÉ ⁽¹⁾ *, Issa FOFANA ^(1,2)

¹ Point-Sud, Centre de Recherche sur le Savoir Local, Bamako, Mali

² Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

*Correspondant : niagnadiakite76@gmail.com

Résumé

L'insécurité routière est devenue une réalité indicible pour les citoyens de Bamako. L'usage des motos-taxis s'est développé à Bamako depuis 2018. Ce développement avait pour objectifs de répondre aux problèmes de la mobilité urbaine et de chômage des jeunes sans emploi. Cependant, plusieurs usagers se plaignent du comportement des conducteurs nouvellement venus des villages signifiant en bamanankan *Nalenw*. Ils estiment qu'ils sont à l'origine de nombreux accidents routiers. Cet article analyse l'implication des conducteurs *Nalenw* dans les accidents à Bamako. La méthodologie s'est appuyée sur l'approche qualitative, la recherche documentaire et l'observation directe. Les résultats mettent en exergue plusieurs causes d'accidents parmi lesquels le mauvais comportement des conducteurs des motos-taxis dans la circulation, l'ignorance du code de la route, la concurrence entre les conducteurs de Sotrama, de taxis jaunes et des motos-taxis. Ces accidents ont un impact sur les familles et l'État dans la mesure où la majorité des victimes sont des jeunes.

Mots Clés : Accidents routiers, Bamako, Implication, Motos-taxis, *Nalenw*.

INVOLVEMENT OF *NALENW* MOTORCYCLE TAXIS DRIVERS IN ROAD ACCIDENTS IN BAMAKO (MALI)

Abstract

Road insecurity has become an unspeakable reality for the citizens of Bamako. The use of motorcycle taxis has been growing in Bamako since 2018. This development was intended to respond to the problems of urban mobility and unemployment among youth jobless. However, many users complain about the behavior of the drivers (*nalenw*) of these motorcycle taxis. They believe they are the cause of many road accidents. This article analyzes involvement of the *Nalenw* drivers in accidents in Bamako. The methodology was based on qualitative approach, documentary research and direct observation. The results highlight several causes of accidents,

including the poor traffic behavior of motorcycle taxis drivers, ignorance of the highway code, and competition between Sotrama, yellow taxis and motorcycle taxis drivers. These accidents have an impact on families and the State insofar as the majority of victims are youth.

Keywords: Road accidents, Bamako, Involvement, Motorcycle-taxis, *Nalenw*.

Introduction

L'insécurité routière est un sujet de préoccupation majeur dans le monde, particulièrement en Afrique. Le Mali, à l'instar des autres pays ouest-africains, n'échappe pas à la tendance de l'insécurité routière. Au Mali, sur un total de 9309 cas d'accidents enregistrés en 2020, il y a eu 622 morts et 8 231 blessés, selon l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER, 2020). En 2021, Bamako a enregistré 3362 morts, 4820 blessés dont 1930 graves, et 185 personnes décédées dans les 30 jours après leurs accidents (Rapport de la Direction de la Régulation de la Circulation et des Transports Urbains-DRCTU de la Mairie du District de Bamako, 2021). Selon la même source, en 2022, il y a eu une réduction de près de 23% du nombre total des accidents avec 8189 cas d'accidents enregistrés. Bamako a enregistré plus de la moitié de ces accidents avec au total 2830 accidents en 2022. L'accident est un événement qui implique un ou plusieurs personnes sur une voie publique entraînant des dommages physiques et matériels. À Bamako, l'urbanisation galopante explique la multiplication des moyens de transport des populations. La ville de Bamako concentre également les activités économiques, administratives et culturelles. Le secteur économique offre une opportunité d'emploi aux jeunes d'où l'avènement des motos-taxis à deux roues. De 2018 à aujourd'hui, nous assistons au développement de ce secteur. De nombreux jeunes sont devenus des conducteurs (*nalenw*) de motos-taxis sans apprendre le code de la route (I. Fofana et N. S. Diakité, 2023 p.28). Les conducteurs de motos-taxis nouvellement venus des villages ignorent les règles et les conduites dans la circulation routière. Ce sont ces conducteurs qui sont appelés les *Nalenw* à Bamako. Malgré les efforts consentis par les différentes autorités en charge de la question de la sécurité routière, les accidents de la circulation se multiplient de plus en plus. Cependant, de nombreuses personnes déplorent le comportement des conducteurs de motos-taxis à deux-roues. Elles estiment qu'ils contribuent largement à augmenter le nombre d'accidents routiers à Bamako. Ils ignorent les règles et les conduites à tenir dans la circulation routière de la ville, d'où un risque très élevé d'accidents de la route.

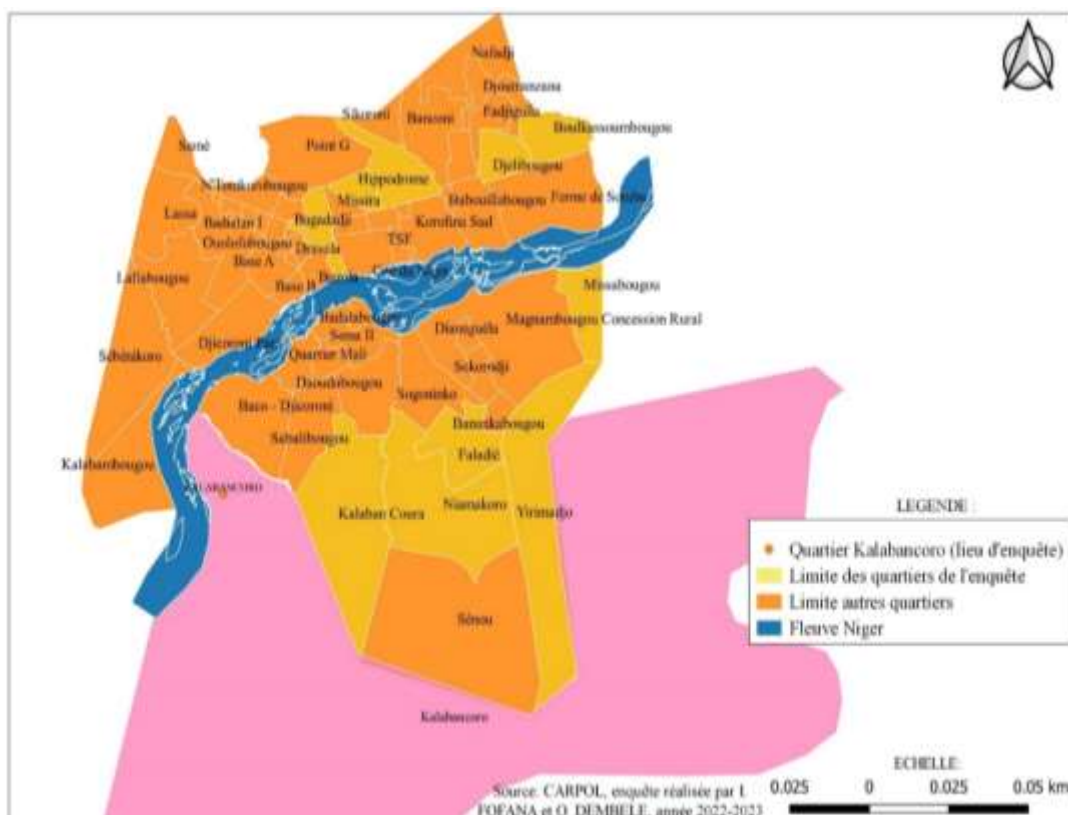
La problématique de l'implication des motos -taxis dans les accidents demeure une réalité à Bamako. En quoi les motos-taxis à deux-roues constituent un facteur de multiplication des accidents routiers à Bamako ? Ce présent article analyse le rôle des conducteurs de motos-taxis dans les accidents routiers à Bamako.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

Bamako, la capitale du Mali, est la ville la plus importante sur le plan démographique et économique. Selon le recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH V, 2023), sa population est de 4 227 569 habitants soit 18,9 % de la population totale du Mali. Elle est à cheval sur le fleuve Niger et sur une superficie de 267 km². C'est également une ville où les activités économique, politiques et culturelles sont concentrées. Cela explique le problème de transport dans cette ville. La réforme engagée par la loi N°2012-017 du 02 mars 2012, a favorisé la création de nouveaux quartiers. Avec cette réorganisation Bamako compte 10 communes urbaines avec 111 quartiers (Traoré, 2021). Parmi ces quartiers, nous avons choisi les localités qui sont représentées dans la carte ci-dessous.

Carte : Les sites d'étude



Les entretiens ont été conduits dans les quinze quartiers suivants : Missira, Djelibougou, Boukassoumbougou, Faladié Sokoro, Faladié Sema, Kalaban Coro, Kalaban Coro Koulouba, Kalaban Coura, Niamakoro, Missabougou, Yirimadjo, Hippodrome 1, le Grand marché de Bamako, Tièbani et Bozola. Le choix des quartiers se justifie par la fréquence des accidents, l'implantation des services des acteurs, des services techniques et les sociétés des motos-taxis.

1.2. Démarche méthodologique

L'approche a été essentiellement qualitative basée sur des entretiens individuels et l'observation de terrain. La conduite des entretiens et l'observation directe (il s'agissait de prendre un maximum de notes à partir des situations ou dialogues entendus dans la circulation) ont été accompagnées par la recherche documentaire. Les entretiens ont été menés à Bamako auprès des acteurs suivants : le Ministère des transports, la Direction Régionale des Transports Terrestres et Fluviaux (DRTF), l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER), la Direction de la Régulation de la Circulation et des Transports Urbains (DRCTU) de la mairie du district de Bamako, la police, les transporteurs, le syndicat des transporteurs routiers urbains, les enseignants (les sensibilisations se font dans les établissements scolaires), les parents de conducteurs impliqués dans les accidents, les médias, les auto-écoles, les étudiants (ils sont les clients potentiels des conducteurs de motos-taxis), les usagers de la voie publique, les sociétés des motos-taxis, les conducteurs de motos-taxis, les services de santé et de la protection civile. Au total, 72 entretiens qualitatifs ont été réalisés, avec 12 usagers, 3 sociétés des motos-taxis, 18 conducteurs de motos-taxis, 3 syndicats de transport de motos-taxis, 6 enseignants, 6 étudiants, 10 transporteurs (conducteurs de Sotrama et de taxis jaunes), 4 médias (2 journalistes de télévision et 2 animateurs de radio), 2 agents de santé, 2 agents de la protection civile et plus les 6 agents des autorités comme la DRTF, l'ANASER, la DRCTU, la mairie, la police, le Ministère des transports depuis 2020. Le transport urbain présente des acteurs divers et variés, d'où la nécessité d'avoir un échantillon raisonné qui reflète les caractéristiques de la population étudiée. Les cibles ont été choisies en fonction de leur connaissance du sujet.

2. Résultats

2.1. L'implication des conducteurs de motos-taxis dans les accidents routiers

Les types d'accidents sont : mortels, corporels et matériels. Il ressort de nos investigations que les causes principales des accidents à Bamako sont liées aux facteurs suivants : l'excès de vitesse, l'alcool et les stupéfiants, la fatigue et l'inattention, le refus de priorité, la méconnaissance du

code de la route, le non-respect du code et de la distance de sécurité, les acrobates de motos et les conduites sans permis, etc. Ces facteurs évoqués sont liés au comportement humain. Selon l'ANASER, 85% des accidents sont liés au comportement humain. La même source indique que la vitesse maximale autorisée en agglomération est de 50km/h et 110k/h hors agglomération. La tendance des Tués Blessés Graves (TBG) par types de collision entre 2013- 2016, 37,4 % de morts, de blessés graves proviennent des collisions auto – deux-roues, 26,6 % des TGB proviennent des collisions deux-roues-deux-roues et les collisions de types véhicule seul ne représentent que 5% (Rapport de l'ANASER 2016 dans le Journal Officiel, 2022, p.11). Ces données montrent que l'implication des engins à deux roues dans les accidents à Bamako a été observée depuis très longtemps.

Aujourd'hui, il ressort du rapport 2022 de la DRCTU, que malgré les efforts des collectivités territoriales, les engins à deux roues sont impliqués dans près de la moitié des accidents, soit 47,52%. Les conducteurs sont très nombreux dans la circulation. Ce qui expliquerait d'une manière générale leur implication dans l'accroissement rapide des accidents routiers dans le District de Bamako. S.T, commerçante à Missabougou affirme : *« On constate qu'ils sont aujourd'hui à la base de tous les accidents occasionnés à Bamako à cause de l'excès de vitesse. C'est comme celui qui conduit une moto dans le sable. Cela veut dire qu'ils forcent et foncent n'importe comment »*, Ici, cette enquêtée fait ressortir le caractère physique de la route et la conduite des conducteurs de motos taxis dans la circulation.

Dans la ville, l'adaptation est un aspect important à prendre en compte dans le comportement des *nalenw*. Cette adaptation est un indicateur pour mesurer l'implication de ceux-ci dans les accidents de la circulation. Ceci est corroboré par M.D étudiante à Missabougou, qui déclare :

En brousse, tu peux parcourir plus de trois (3) km sans croiser un autre engin. C'est pourquoi les villageois s'adonnent à l'excès de vitesse et c'est pourquoi en cas d'accidents dans ces zones les conséquences sont inestimables. S'il faut employer ces gens comme chauffeur de motos taxis à Bamako sans formation, il faut forcément nous attendre à la multiplication des accidents à Bamako.

Pour cette enquêtée, la formation de ces *Nalenw* dans la conduite des motos-taxis est indispensable. À Bamako, en raison de la forte croissance démographique, l'adaptation devient un problème majeur pour ces *nalenw*. *« Il est temps que le gouvernement prenne des mesures pour réglementer ce secteur rapidement »*, nous confiait un enseignant.

Cependant, certains conducteurs de motos-taxis ont tendance à rejeter la responsabilité de la plupart des accidents de la route aux conducteurs de Sotrama (moyen de transport en commun, le plus utilisé à Bamako). C'est l'avis de M.D, conducteur de moto-taxi à Boulkassoumbougou quand il dit que : « *Les conducteurs de motos-taxis ne connaissent pas le code de la route et les conduites à tenir dans la circulation de Bamako, il faut noter que la plupart des accidents sont également provoqués par les Sotrama et les taxis jaunes, qui nous bousculent* ».

L'implication des conducteurs de motos-taxis dans les accidents de la route à Bamako est également signalée par M.S, agent commercial à Missira qui affirmait que : « *Les conducteurs de motos-taxis s'arrêtent n'importe où, n'importe comment dans la circulation. Ils tournent la tête de tous les côtés étant au volant et l'inévitable se produit* ». M.S continue en disant qu'on peut le confirmer à travers la statistique des accidents dans la circulation. Le rapport de la DRCTU (2021) indique une prédominance inquiétante des engins à deux roues à Bamako. Cela constitue la source principale des accidents routiers avec 3080 cas soit 51, 26%. 361 accidents dans la ville de Bamako causés par les motos taxis (DRCTU, 2021).

Une autre raison de l'implication des conducteurs de motos-taxis dans les accidents routiers est signalée par S.M, agent à la DRCTU de la Mairie du District de Bamako qui affirme que : « *Certains conducteurs de motos-taxis acceptent de transporter deux clients à la fois (support à trois c'est-à-dire deux clients et le conducteur) sur une moto* ». Ceci favorise les accidents. La protection des usagers et le respect des règles de la circulation sont indispensables à la préservation des vies. C'est pourquoi, SM poursuit en disant que notre sécurité dépend de la réglementation du secteur des motos-taxis. Il cite en exemple l'article 3 de l'arrêté N°067/M-DB du 31 décembre 2020 portant réglementation de la circulation des motos-taxis dans le District de Bamako stipule que :

Ces engins sont équipés de deux places dont le conducteur et le passager, donc il ne doit prendre qu'un seul passager et doit avoir une carte grise et une plaque d'immatriculation. Ces infractions sont sanctionnées par une somme forfaitaire, dont 3000F d'amende pour le support à trois et 5000F d'amende à défaut de présentation d'une carte grise ». Dans son article 4, il définit les conditions pour tous conducteurs de moto-taxi :

- être âgé de 18 ans révolus ;
- être muni d'une vignette de l'année en cours ;
- être muni d'un permis de conduire de moto taxi ;
- être muni d'une carte municipale d'autorisation de transport à jour délivrée par la mairie du District de Bamako ;
- être couvert par une police d'assurance en cours de validité ;

- porter un gilet de couleur jaune et un casque.

Pour SMD conducteur de moto taxi à Faladié Sokoro:

La plus grande déception dans cette histoire est que les autorités (polices) en charge de mettre de l'ordre dans la circulation afin de réduire le nombre d'accidents sont corrompues. Elles passent toute la journée à prendre des miettes 100f comme prix du thé. Elles se disent que c'est mieux que rien. Un jour, j'ai pris le sens interdit comme raccourci. Je n'avais que 225f sur moi comme prix de carburant. Ce qui n'était pas suffisant pour atteindre ma destination. C'était la raison pour laquelle j'avais emprunté le sens interdit. En cours de chemin, le policier m'arrêta et m'a demandé de payer 1000f pour l'infraction commise. Je lui ai notifié que je n'avais que 225f. Quand j'ai commencé à lui supplier, il m'a dit de lui donner 100 f parce qu'il n'est pas maudit. Depuis ce jour, je n'ai aucune considération pour les policiers dans la circulation. Aujourd'hui, si tu veux avoir des problèmes dans la circulation, demande à un policier la preuve de paiement d'une infraction. Il te dissuadera ou bien tu perdras toute ta journée à cause de cette infraction. Certains usagers arrivent à s'en sortir en faisant recours à leur relation dans la police pour intervenir en leur faveur. Cette relation peut être un frère ou un ami.

O.B, policier à Faladié Sokoro, nous expose les difficultés pour les policiers chargés de réguler la circulation routière d'appliquer la réglementation en vigueur en ces termes :

Si le sanctionné a le bras plus long que moi et si je ne fais pas attention je risque de me retrouver avec des problèmes et pour les personnes âgées, c'est difficile d'appliquer la sanction sur un vieux où une vieille qui a l'âge de tes parents. C'est le même cas pour un jeune qui te supplie en disant qu'il ne va plus le refaire, socialement si tu refuses tu seras qualifié de méchant alors que c'est ton travail. Il y a la méconnaissance des règles mais nombreux sont ceux qui ne respectent ni les règles de la circulation, ni les policiers. Si les usagers comprennent que ces règles sont établies pour leur propre sécurité, cela facilitera le travail ainsi pour les policiers et la circulation aussi.

Ces propos soulèvent deux problèmes majeurs notamment le non-respect des mesures réglementaires et la manière de payer les sanctions des infractions de la circulation routière. Le fait de n'avoir pas le prix du carburant n'est pas une raison de prendre le sens interdit. Également, prendre 100f comme le paiement d'une sanction de ce genre n'est pas aussi la bonne manière. Selon l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDP/MIT/MSPC, cette infraction est amandée à 5000F. Le tableau ci-dessous retrace la liste des infractions routières.

Tableau : Infractions par types d'engins, (voiture légère, gros porteurs, motocyclistes)

DESIGNATION	REFERENCE	TAUX AMANDE
Excès de vitesse	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	5000 F
Défaut de permis de conduire	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	5000F
Défaut de présentation de permis de conduire	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	2500 F
Port de casque non homologué	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	5000 F
Défaut de phare	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	3000 F
Circulation à gauche	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	5000F
Défaut de plaque d'immatriculation	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	5000 F
Défaut de présentation de carte grise	l'Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC	5000 F
-Arrêt non autorisé	Article 16	2000F
-Circulation en sens interdit	Arrêté interministériel 2492 du 11/12/2002	3000F (G P)
	Article 110	2000F(V.L)
Support à 3 engins à 2 deux roues	Arrêté interministériel 2492 du 11/12/2002	3000F(G.P)
-Défaut de casque de protection	Arrêté n°2979 du 06/11/2000	3000F
	Article 27	3000F
Non-respect aux feux rouges et des panneaux de signalisation	Arrêté interministériel 2492 du 11/12/2002	
	Article 110	2000F(V.L)
Usage du téléphone portable	Arrêté interministériel 2492 du 11/12/2002	3000F(G.P)
Conduite en état d'ivresse, stupéfiant	-Décret n°413PRMdu 27/0WX9/2006	15.000F
	Article 8	A déferer
	Loi n°99-004 du 02/03/2004	

Source : Arrêté interministériel n°009/MEMEFDPMIT/MSPC portant modification des amendes forfaitaires à percevoir au titre de contraventions pour violation des règles de circulation routière

La gestion de la sécurité routière est l'affaire de tout le monde. L.K, enseignant à Niamakoro déclare à ce sujet :

Il m'est difficile de comprendre que les autorités qui sont sensés d'appliquer la loi, quoi qu'il arrive. Elles sont les premières à demander où menacer l'agent de police qui fait correctement son travail de libérer telle ou telle personne, car c'est une connaissance. À mon avis, l'autorité qui demande au policier de libérer son proche en infraction doit être destituée de son poste car elle viole les textes établis par l'État.

Cet enquêté se demande qui encourage la violation des règles de la circulation routière en ce moment ? Qui favorise la multiplication des accidents ? Selon lui si les autorités sont strictes dans l'application de la loi, les usagers se comporteront bien dans la circulation. Il ressort de ces propos une accusation mutuelle des acteurs de la circulation.

T.F, à Kalaban Coro, agent de sapeur-pompier disait « *la cohabitation et la conjugaison de tous ces moyens de transports sans un réseau routier adapté figure aussi parmi les causes des accidents routiers* ».

Aujourd'hui avec la conjugaison et la centralisation des moyens de transport, la ville de Bamako connaît un problème d'aménagement. Il s'agit du développement des infrastructures routières pour un épanouissement du secteur routier. Même si des voies ont été construites, force est de reconnaître qu'elles sont insuffisantes par rapport au nombre des moyens de déplacement dans la ville. Cette croissance devrait se faire à travers un plan de circulation routière qui puisse planifier l'évolution de la circulation sur 10 ans. Celui de Bamako de 1988 est mis en œuvre progressivement. Or, l'évolution des engins à deux-roues motorisés au Mali entre 2001 et 2022 est passée de 16,9% à 67,7%. (Rapport d'Analyse de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages, EMOP de l'INSTAT, 2023). En général, le flux des moyens de transport dépasse largement les infrastructures routières. Ce qui crée des embouteillages dans la circulation à Bamako provoquant ainsi des accidents. Ces constats sont confirmés par les propos de M.G, à Kalaban Coro, sapeur-pompier qui affirme que :

Cette situation n'est pas le fruit du hasard, car vu le nombre des France au revoir, des motos Djakarta plus les motos-taxis (tricycles et deux roues) sans oublier le problème d'aménagement des voies routières. Il faut forcément s'attendre à l'augmentation des accidents. Tout le monde connaît la réalité mais chacun préfère fermer les yeux là-dessus. Les accidents ont des conséquences sanitaires et économiques.

2.2. Conséquences des accidents routiers

Les conséquences des accidents de la route ont un impact négatif sur les hommes et leurs biens. Ces conséquences peuvent-être physiques, financières et psychologiques, etc.

- Conséquences sur la santé

L'OMS qualifie les accidents de la circulation comme un « fléau sanitaire mondial ». Au Mali, la ville de Bamako demeure la plus exposée à ce fléau. Selon l'ANASER, une concentration forte du taux des TBG (tués, blessés graves) est constatée dans le district de Bamako en 2015. Bamako avait un taux d'accident de 34,3% en 2015 contre 23% en 2022. Certes, ce taux connaît une baisse, mais le problème persiste. Certaines personnes victimes d'accidents se trouvent dans une situation de stress, de traumatisme et d'handicap physique (Journal Officiel de la République du Mali, 2022). Les jeunes âgés de 18 à 30 ans sont les plus touchés par les accidents de la route.

M.D, enseignant à Niamakoro, père d'une victime d'accident de la circulation routière affirme à ce sujet :

Aujourd'hui, les voies routières constituent le cauchemar des parents car, quand ton enfant sort tant qu'il n'est pas de retour, tu n'es pas tranquille à cause des dangers sur la route. Ils s'adonnent à la mort à cause de leurs comportements sur les voies. J'ai perdu mon unique fils dans un accident de route en 2010. Depuis ce jour, sa mère ne sait toujours pas résigner.

Cet enseignant explique les accidents de la route par le mauvais comportement des jeunes sur les voies mais également le remord des parents à la suite du décès de leurs proches à la suite d'accidents.

N.D., agent de santé à Faladié Sokoro abonde dans le même sens en disant que :

Dieu merci, aucun de mes proches n'a été victime d'un accident grave, mais en tant qu'agent de santé, j'ai vu des jeunes pleins de vie broyer par la suite des accidents, d'autres avec des membres amputés ou des traumatismes crâniens. C'est vraiment déplorable. J'ai vu le corps humain dans tous les états inimaginables et ceux qui arrivent à survivre aux accidents graves se retrouvent très souvent dans des situations d'handicap ou de troubles mentaux.

Pour cette enquêtée, les jeunes sont l'avenir du pays.

BD, un mécanicien pense que : « *Beaucoup de jeunes se sont retrouvés avec des membres amputés, et d'autres sont morts à cause des accidents routiers surtout avec l'avènement des motos-taxis. Le nombre de victimes a doublé. Ces victimes sont des jeunes* ».

N.F.D., agent de santé à Faladié Sema ajoute :

Certaines personnes sont traumatisées en voyant seulement un accident. Cela arrive aussi très souvent aux proches des victimes en les annonçant la nouvelle de l'accident de leur proche. Également, d'autres cas nécessitent une prise en charge psychologique pour qu'elles ne perdent pas la raison.

- **Conséquences économiques**

Les accidents de la circulation routière constituent un facteur très considérable dans le ralentissement de la croissance économique. Si les conséquences des accidents engendrent des pertes en vie humaines, des blessures graves, des amputations, des traumatismes, la destruction des infrastructures routières, il faut noter aussi les conséquences économiques. L'ANASER en 2016, montre que le coût annuel des accidents de la route au Mali était estimé à 18 milliards de FCFA, qui représentent 0,4% du PIB (Journal Officiel de la République du Mali, 2022). Ce chiffre représente la contribution des personnes victimes d'accidents. C'est pourquoi, selon l'OMS, le bilan des accidents de la route à un coût socio-économique estimé entre 4 et 6% du PIB

(Journal Officiel de la République du Mali, 2022). L'État et les familles font face à ce problème économique. Parce que le décès d'un jeune par accident laisse un vide économique. Selon O.B, un chef de famille à Niamakoro, « *La perte d'un homme à fleur de l'âge est très déplorable et très triste économiquement pour un chef de famille qui se voyait presque retirer des dépenses familiales* ».

A.D, un autre chef de famille enquêté à Faladié Sokoro, ajoute que :

La conséquence des accidents constitue une perte économique qui se situe à deux niveaux : la famille et le pays. Car ce jeune actif évoluant dans plusieurs activités économiques sera inactif avec des membres amputés et ne va plus générer de ressources financières. Et c'est une perte immense pour son pays, car le développement de tout pays dépend de la contribution de sa jeunesse.

M.S, agent commercial à Bozola, poursuit en affirmant que :

Le District de Bamako constitue le pôle de développement économique du Mali dû à la concentration des activités. Bamako est le centre de développement économique du Mali. Pourquoi ne pas envisager l'extension des activités économiques à l'échelle régionale et locale afin de limiter le déplacement vers Bamako pour des raisons de gain économique ?

3. Discussion

Les accidents routiers sont nombreux à Bamako. Selon l'OMS, les accidents des voies publiques constituent la 3^{ème} cause de la mortalité dans le monde et la 1^{ère} cause de décès chez les enfants et les jeunes adultes, âgés de 5 à 29 ans (Journal Officiel de la République du Mali, 2022). Le Mali connaît un taux de mortalité routière de l'ordre de 25 décès pour 100.000 habitants (Journal Officiel de la République du Mali, 2022). Le Mali est comparable au Sénégal et à la Mauritanie. Son taux est 5 fois plus élevé que celui de la France, le double de celui du Maroc et presque le triple de celui de la moyenne globale des pays à revenu élevé (idem). De nombreux chercheurs ont étudié ces questions (M. Fofana et M. Sangaré, 2018, p.130 ; A. Guézéré, 2012, p.67). De nombreux auteurs ont analysé le développement des motos-taxis en Afrique comme une alternative aux transports publics. Les auteurs comme A. Ndao et J. Lombard (2020, p.3), I. Fofana et I. Togola (2022, p.29), I. Fofana et N. S. Diakité (2023, p.31), A. Tounkara (1987, p.41), C. Samaké et S. I. Fofana (2022, p.2) ont évoqué dans leurs écrits les problèmes liés à la mobilité urbaine et la gestion des motos taxis à deux roues. D'autres acteurs comme M. Fofana et M. Sangaré (2018, p.132), A. Guézéré (2012, p.62) ont estimé que ces motos taxis contribuent à l'augmentation d'accidents de la circulation dans les villes africaines comme : le Niger, le

Burkina-Faso, le Sénégal, le Bénin, le Cameroun, la Côte-D'ivoire etc. Leur utilisation se fait dans le but de combler la demande de la mobilité urbaine. Cette demande est soutenue par l'étalement urbain des villes en Afrique. Également, les motos-taxis sont utilisées dans le cadre de la réduction du taux de chômage. Plusieurs jeunes se sont lancés dans cette activité pour éviter le chômage.

Au Mali, l'étalement urbain de la ville de Bamako, est aussi un facteur explicatif de l'augmentation du nombre de conducteurs de motos-taxis. Les quartiers périphériques sont confrontés à un problème de transport urbain. Ce qui demande la création d'un nouveau modèle de transport (I. Fofana et I. Togola, 2020, p.215). Du coup, la précarité des moyens de transport collectifs pour relier le centre-ville à la périphérie et la crainte du chômage révèlent toutes les difficultés du transport urbain à Bamako. Mais le contrôle et la réglementation de ce secteur sont sans succès du côté étatique. À cela, s'ajoute l'incivisme et le mauvais comportement des usagers dans la circulation routière, ce qui complique la tâche des autorités locales. L'ensemble des dispositifs vise à protéger la population. Ces dispositifs pris en 2020 ne sont pas strictement respectés par les conducteurs de motos-taxis (I. Fofana et N. S. Diakité, 2022, p28). Le document de stratégie nationale de la sécurité routière du Mali 2021-2030 et son plan d'action 2021-2025 publié le 24 novembre 2022 estime que les deux roues motorisées semblent échapper à l'enregistrement formel et leur estimation reste très difficile. Face à ce constat, le respect de ces dispositifs reste un problème majeur pour les autorités locales. Mais, comment expliquer le non-respect des mesures prises par les autorités locales pour réduire les accidents de la circulation routière ?

Le non-respect des dispositifs, explique de façon générale pourquoi les accidents se produisent à Bamako. La création du secteur des motos-taxis en 2018 est vue comme un besoin nécessaire pour la mobilité urbaine mais aussi pour répondre à la question d'employabilité des jeunes. Mais, l'absence de services fiables à long terme entrave considérablement le développement de la circulation à Bamako. L'insuffisance de contrôle et de sanction à l'encontre de ceux qui violent les règlements de la circulation routière font partie aussi des facteurs explicatifs des accidents. Par ailleurs, les conducteurs de Sotrama et des taxis jaunes, pour manifester leurs mécontentements à l'égard de leurs concurrents conducteurs de motos-taxis, pratiquent souvent des comportements désagréables provoquant des accidents et très souvent les *Nalenw* sont tenus pour responsables des faits causés. La concurrence entre ces différents secteurs est très rude. La

majorité des répondants estime que les accidents routiers sont tributaires aux comportements humains (I. Fofana et N. S. Diakité, 2023, p.27).

Beaucoup de jeunes viennent à Bamako pour exercer le métier de conducteur de moto-taxi. Certains d'entre eux trouvent que ce choix est plus salubre pour des raisons économiques. Dans ce cadre, le développement de cette activité dans les régions permettra aux jeunes ruraux de rester sur place. Afin d'être en concordance avec les lignes directrices du fonds mondial de la sécurité routière de la Banque Mondiale et avec la bonne pratique internationale adaptée, les responsables de la sécurité routière du Mali doivent forcément miser sur la question de la réglementation du secteur des motos-taxis à Bamako. Il a été notifié par l'ANASER que Bamako seul enregistre plus de la moitié des accidents de la circulation routière au Mali.

Conclusion

Les accidents routiers à Bamako sont une préoccupation majeure pour les autorités locales et les familles. Ils impactent la croissance économique et sociale. Le mauvais état des routes, le problème de développement des réseaux routiers, le non-respect des règles de la circulation routière, le comportement humain, la prolifération des engins à deux roues sont les principaux problèmes de la circulation routière à Bamako. Les conducteurs (*Nalenw*) de motos-taxis sont cités par les parmi les principales sources d'accidents routiers à Bamako depuis 2018. Le développement des motos-taxis a engendré une concurrence entre les différents modes de transports notamment les Sotrama, les taxis jaunes, les tricycles et les motos-taxis. Une implication de tous les acteurs est indispensable pour une meilleure conduite dans la circulation. Pour réduire le nombre d'accidents, il est indispensable de redynamiser les services de contrôle et de surveillance pour une application rigoureuse de la réglementation en vigueur.

Références bibliographiques

FOFANA Issa et DIAKITE Niagna dite Salimatou, 2023, « Mobilité urbaine : Éduquer les usagers pour mieux circuler à Bamako (Mali) », *Revue Éducation et Sociétés des Suds, RESS*, Vol. 01, N°00, pp 25-32.

FOFANA Issa et DIAKITE Niagna dite Salimatou, 2022, Dynamiques territoriales et gestion des motos-taxis à deux roues à Bamako », Communication, 1^{ère} édition du Colloque de l'Université

d'Abomey-Calavi (UAC) sur « Tourisme, Environnement, Société et développement durable » du 25 au 27 janvier, Bénin.

FOFANA Issa et TOGOLA Issa, 2022, « Négocier la circulation dans la ville : Cas des tricycles au Mali » in *Revue Recherches africaines*, Numéro Spécial 32, pp.27-37.

FOFANA Memon & SANGARE Moussa, 2018, « A propos des accidents de la route : analyse des facteurs associés aux accidents des motos-taxis dans le département de Korhogo », *Revue East African Scholars Multidisciplinary Bulletin*, Vol.1 Issue 3, pp129-137.

GUEZERE Assogba, 2012, « Territoires des taxis-motos à Lomé : de la pratique quotidienne à la recomposition des espaces et des liens sociaux », *Revue Géographie, Economie, société*, Vol.14, pp.53-72.

Journal Officiel de la République du Mali, 2022, « Document de stratégie nationale de la sécurité routière du Mali 2021-2030 et son plan d'actions 2021-2025 », Bamako,

NDAO Aliou et LOMBARD Jérôme, 2020, « L'avenir du transport urbain au Sénégal passe-t-il par les motos taxis ? », *The Conversation*, <https://theconversation.com/lavenir-du-transport-urbain-au-senegal-passe-t-il-par-les-motos-taxis-134940>, consulté le 02 février 2024.

SAMAKÉ Charles et FOFANA Sory Ibrahim, 2022, « Transports informels : conditions de travail des conducteurs de minibus, axe Yirimadio-Rail-da/Bamako (Mali) », *Codatu*, communication, Conférence sur « Convergence entre la recherche et les politiques publiques : les enjeux présents et futurs pour les transports et la mobilité urbaine des biens et des personnes dans les pays émergents et en développement » pp.1-12. <https://www.codatu.org/wp-content/uploads/2023/08/boulahbal.pdf>, consulté le 12 décembre 2022.

TOUNKARA Abdoulaye, 1987, *Les systèmes d'organisation des transports urbains à Bamako*, Service de Coordination des administrations et Université pour la recherche et les études.

TRAORE Sékou, 2021, « Nouveau découpage administratif : Bamako compte désormais 10 communes », *La Priorité*, <https://www.maliweb.net/societe/nouveau-decoupage-administratif-bamako-compte-desormais-10-communes-2927297.html>, consulté le 29 mars 2024.

GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE DIOUNGANI

Youssoufou OUATTARA

Doctorant, Ecole Doctorale - Droit, Economie, Sciences Sociales, Lettres et Arts
(ED-DESSLA), Bamako, Mali

E-mail : youssoufouattars3@gmail.com

Résumé

La décentralisation est à l'ordre du jour au Mali. Elle est censée favoriser à la fois la démocratie et le développement local. Cependant, dans sa mise en œuvre, elle apparaît comme un « enjeu politique ». Elle met en rapport plusieurs acteurs sociaux qui développent tous, autour de la réforme, des stratégies spécifiques selon des critères multiples. La présente étude, en référence au cas de la commune rurale de Dioungani, cercle de Koro, région de Bandiagara, interroge la problématique de l'appropriation de la décentralisation dans un contexte spécifique en milieu rural malien. L'objectif principal de l'article est d'étudier la dynamique institutionnelle à travers les outils mis à la disposition des acteurs locaux en termes de décentralisation et évaluer leurs impacts sur les modes de gouvernance locale et de gestion des ressources naturelles. L'étude s'appuie sur une démarche exclusivement qualitative. Au total, 103 entretiens ont été réalisés dont 16 entretiens en groupe et 87 entretiens individuels, réalisés auprès des élus locaux, des agents étatiques, des autorités traditionnelles, des commissions communales et villageoises de gestion des ressources naturelles, des agriculteurs, des éleveurs, des partis politiques, des associations des femmes, des jeunes et des commerçants. Les résultats dégagent les acquis de la décentralisation dans la commune. Il s'agit notamment du rapprochement de certains services des populations, du changement dans les relations de pouvoir, l'implication des femmes au développement local, l'instauration d'un dialogue entre agriculteurs et éleveurs. Cependant, l'étude révèle les insuffisances du processus de la décentralisation dans la commune dont les principales sont le poids des charges attribuées à la commune, l'incivisme et la question des impôts.

Mots clés : Décentralisation, Développement, Gouvernance, Pouvoir, Ressources.

DECENTRALIZED GOVERNANCE AND LOCAL DEVELOPMENT IN MALI: THE CASE OF THE RURAL MUNICIPALITY OF DIOUNGANI

Abstract

Decentralization is the order of the day in Mali. It is supposed to promote both democracy and local development. However, in its implementation, it appears to be a "political issue". It brings together several social actors, all of whom are developing specific strategies around the reform according to multiple criteria. The present study, with reference to the case of the rural commune of Dioungani, Koro circle, Bandiagara region, questions the problem of the appropriation of decentralization in a specific context in rural Mali. The main objective of the article is to study the institutional dynamics through the tools made available to local actors in terms of decentralization and to assess their impacts on local governance and natural resource management. The study is based on an exclusively qualitative approach. A total of 103 interviews were conducted, including 16 group interviews and 87 individual interviews, conducted with local elected officials, state officials, traditional authorities, communal and village natural resource management commissions, farmers, herders, political parties, women's associations, youth and traders. The results show the achievements of decentralization in the municipality. These include bringing certain services closer to the population, changing power relations, involving women in local development, and establishing a dialogue between farmers and herders. However, the study reveals the inadequacies of the decentralization process in the municipality, the main ones being the weight of the burdens attributed to the municipality, incivility and the question of taxes.

Keywords: Decentralization, Development, Governance, Power, Resources.

Introduction

Après plus de trois décennies de pratiques au Mali, la décentralisation malienne, malgré des acquis importants au plan politique et administratif, montre ses limites lorsque le pouvoir central en collaboration avec les autorités communales, n'arrive pas à faire face aux besoins réels des populations locales. La question décentralisatrice tient à au moins deux facteurs : la faillite de l'État centralisé (Kassibo, 1997) et la nécessité d'une nouvelle gouvernance (Sy, 2009). A l'indépendance, plusieurs pays africains ont opté pour la centralisation de leurs systèmes politiques qui n'a pas donné les résultats escomptés. Partout, des discours se sont multipliés,

mettant en exergue son échec manifeste et sa crise généralisée (E-H. Touré, 2009). Certains droits de l'homme tels que le multipartisme et la citoyenneté avaient été confisqués par les élites africaines d'où des coups d'Etat et de changements de régime dans plusieurs pays africains. Pour donc corriger ce dérapage, le sommet de la Baule, tenu en 1990 exigea la démocratisation des sociétés africaines à travers la réforme de leurs institutions politiques. La prise de conscience démocratique donne lieu à des réformes institutionnelles parmi lesquelles figure la décentralisation. Au Mali, le changement politique intervenu en mars 1991 s'est accompagné d'une vaste réforme politico-administrative qui a abouti à la décentralisation. Le découpage territorial effectué en 1996 et les élections communales rurales tenues en 1999 ont permis la mise en place des structures de gestion décentralisée. Dès lors, la décentralisation est vue comme un système permettant une meilleure participation de l'ensemble des populations à la gestion des affaires locales. La réforme est d'autant d'actualité que la nouvelle constitution du 22 juillet 2023 stipule en son titre 7, article 174 que : « *L'organisation du territoire de la République repose sur les principes de déconcentration et de décentralisation* ».

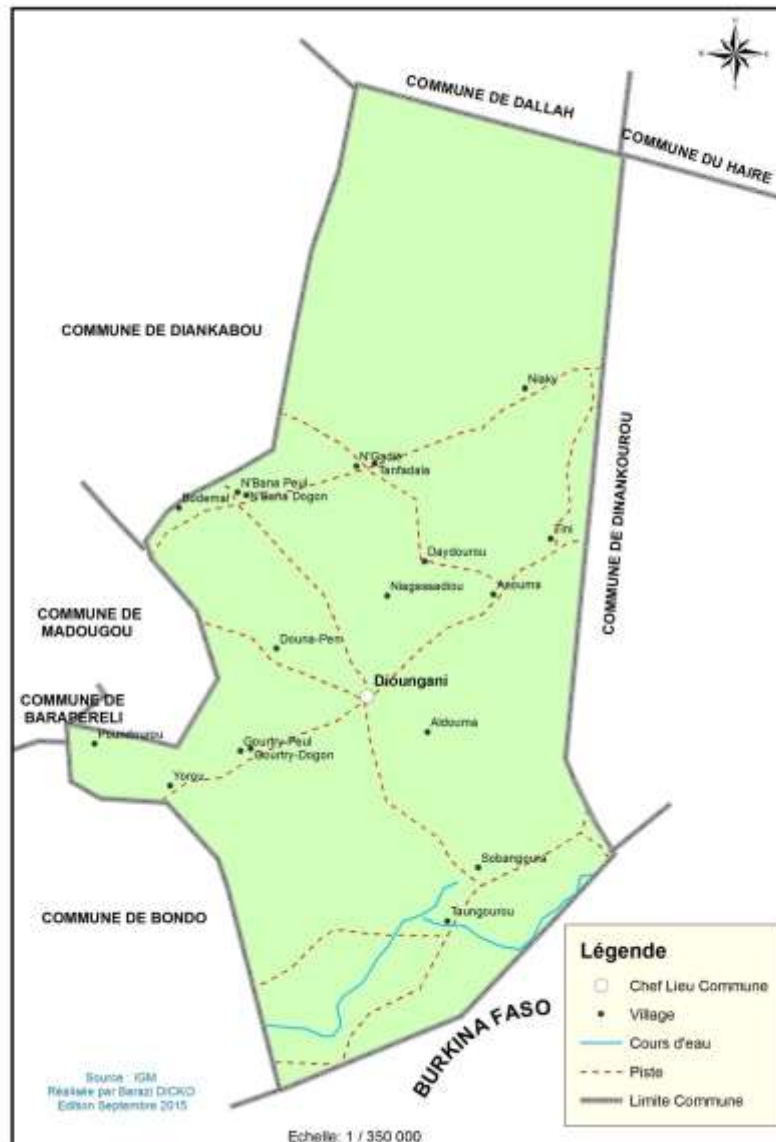
La présente étude : gouvernance décentralisée et développement local dans la commune rurale de Dioungani, s'articule autour des objectifs suivants : étudier les compétences des différents acteurs de la commune en matière de décentralisation et de gestion des ressources naturelles ; analyser les pratiques locales liées à la décentralisation et évaluer leur impact sur la gouvernance et le développement local ; dégager le rôle joué par les acteurs de la société civile dans le développement communal.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

L'arrondissement de Dioungani créé en 1962 devient sa seule commune à partir de 1996. Elle est l'une des seize (16) communes du cercle de Koro et est limitée à l'Est par les communes de Dinangourou et Yoro, à l'Ouest par les communes de Bondo et Koro, au Nord par les communes de Diankabou et de Madougou et au Sud par les départements frontaliers de Banh et Kaïn (Burkina-Faso). La commune s'étend sur une superficie de 2890 km² (cf carte).

Carte : Présentation de la Commune rurale de Dioungani



Sa population se chiffrait à 46 880 habitants (1^{ères} données RAVEC 2009) soit une densité de 16 habitants au km². Elle est située à 53 km du cercle de Koro et compte 17 villages dont Dioungani en est le chef-lieu. Trois ethnies y cohabitent : dogons, peuhls et mossis. Son relief est constitué dans sa grande partie par une grande plaine sablonneuse. Son climat, de type sahélien à l'ouest et au centre se détériore en climat semi-désertique vers le nord-est de la commune. On y rencontre deux saisons : une saison pluvieuse de juillet à septembre (l'hivernage) et une saison sèche de juin à octobre y compris une période froide de novembre à février avec de faibles amplitudes

thermiques. La végétation est constituée d'arbustes rabougris et d'arbres épineux. L'hydrographie se présente sous la forme des mares intermittentes qui jouent un grand rôle dans la gestion pastorale au niveau communal. La seule rivière présente dans la commune parcourt Tongourou à Sobangouma, prenant sa source au Burkina Faso. Les formations forestières et les parcours pastoraux de la commune sont dans un état de dégradation accentuée à cause de l'insuffisance de pluies mais aussi de la forte pression de l'homme caractérisée par les feux de brousse, le surpâturage, la mise en valeur agricole des espaces jadis à usage exclusivement pastoral, la coupe abusive du bois etc. Des actions qui menacent même la survie des espèces fauniques dans la commune. Les activités pratiquées dans la commune sont : l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat. Les croyances et religions pratiquées sont : la religion musulmane (60% de la population), le Christianisme (Protestants et Catholiques 35%) et autres (5%).

1.2. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée s'est appuyée sur la recherche documentaire et les enquêtes sur le terrain. Compte-tenu de la nature du sujet à traiter, nous avons utilisé exclusivement la méthode qualitative. Pour cela, nous avons utilisé l'entretien semi-directif à l'aide de guides d'entretien. Ces entretiens sont réalisés sous forme de conversation.

1.2.1. La recherche documentaire

Elle nous a permis de faire l'état des connaissances sur le sujet. Nous avons donc tenu-compte des ouvrages, des articles qui ont abordé plus ou moins le sujet de la décentralisation, de la gouvernance locale ou du développement local. Des études faites sur la base des thématiques variées ont été exploitées. Il s'agit notamment de : l'état des lieux de la décentralisation au Mali de Kassibo (1997) qui dégage l'originalité du processus de décentralisation, initié sous la III^e République et perçoit la décentralisation comme l'instrument idéal de réalisation et de redistribution du pouvoir politique; la gouvernance fondée sur les dynamiques locales de Sy (2009) qui invite les populations et les administrations locales à développer leurs capacités pour un développement endogène et légitime; le développement local au défi de la mondialisation de Houée (2020) qui montre l'importance fondamentale du développement à partir de la base dans les territoires d'Occident et dans les pays du Sud. Cette étude appelle à la mobilisation des énergies, à l'affirmation des convictions dans la construction d'une cité fraternelle démocratique. Notons également l'étude de Ba (2016) intitulée : crises de gouvernance, justice transitionnelle et paix durable au Mali qui, estime que l'année 2012 fut l'aboutissement des crises de gouvernance

successives et des faiblesses sécuritaires. Cette étude propose comme solution une meilleure gouvernance et le développement socio-économique. La recherche documentaire s'est étendue sur l'analyse des lois et des décrets en rapport avec la décentralisation au Mali, la libre administration des collectivités territoriales, la charte pastorale, la gestion foncière.

1.2.2. L'échantillonnage

Compte-tenu de la nature du sujet à traiter, nous avons adopté l'échantillonnage non probabiliste de type raisonné en privilégiant les villages les plus proches et accessibles du chef-lieu de commune. Au total cent trois (103) personnes ont été enquêtées. Les groupes d'acteurs enquêtés sont : élus locaux, agents étatiques, autorités traditionnelles, commissions communales et villageoises de gestion des ressources naturelles (CCGRN, CVGRN), agriculteurs, éleveurs, partis politiques, associations des femmes et jeunes, commerçants. Ces entretiens se répartissent en 16 entretiens en groupe (focus groupe) et 87 entretiens individuels. Les entretiens en groupe ont été conçus en fonction de l'appartenance des acteurs au même secteur d'activité, à une même communauté ethnique, ou aux mêmes groupements ou associations. Quant aux 87 interviews individuelles, elles ont tenu compte de l'inclusivité et de la diversité des participants.

Le tableau 1 ci-dessous donne la répartition de l'échantillon.

Tableau 1 : répartition de l'échantillon

Acteurs	Nombre total d'interviews	Interviews en focus groupe	Interviews individuelles
Conseil communal	11	1	10
CCGRN	8	2	6
CVGRN	6	-	6
Chefs de village	6	-	6
Partis politiques	8	2	6
Services techniques	4	-	4
Associations	4	4	-
Conseil de village	8	-	8
Administration locale	4	-	4
Notables	6	-	6
Agriculteurs	13	2	11
Eleveurs	15	3	12
Fonctionnaires	7	2	5
ONG	3	-	3
Total	103	16	87

Source : enquêtes personnelles, 2020

1.2.3. Les enquêtes de terrain

Le choix du site s'explique par le fait que la commune rurale de Dioungani est une véritable zone agropastorale dont l'importance dépasse les frontières de la commune (le Burkina Faso). C'est aussi un lieu d'exercice de pouvoirs traditionnel et moderne et de confrontation des acteurs. La présente étude est la continuité d'une étude réalisée de 2020 à 2021 dans la commune. L'enquête a concerné huit (08) des dix-sept (17) villages que compte la commune de Dioungani à savoir : Yorou, Gourty, Dioungani, Douna-pen, Nyagassadiou, M'Bana, Tongourou et Sobangouma. Le choix porté sur ces villages, s'explique par leur rapprochement et leur accessibilité au chef-lieu de commune (Dioungani) en raison de l'insécurité grandissante qui y régnait. L'enquête a touché plusieurs groupes d'acteurs. Les points de vue de ces acteurs nous ont paru assez importants pour la confrontation et l'analyse des données. S'agissant des instruments, des guides d'entretien détaillés comportant les items ont été administrés aux enquêtés sur le terrain. Ces entretiens nous ont permis de collecter des informations sur l'historique du village et de la commune de Dioungani ; sur la décentralisation (acquis et insuffisances) et sur la gestion des ressources naturelles dans le cadre du développement socio-économique de la commune.

2. Résultats

Les résultats de l'enquête ont concerné les acquis de la décentralisation dans la commune (le rapprochement des services sociaux de base ; le changement dans les relations de pouvoir ; l'implication des femmes dans le développement local ; l'instauration d'un dialogue entre agriculteurs et éleveurs) et les insuffisances de la décentralisation dans la commune (le poids des charges attribuées à la commune, l'incivisme et la question des impôts).

2.1. Acquis de la décentralisation

2.1.1. Le rapprochement des services sociaux de base des populations

L'avènement de la décentralisation en 1993 a donné plus de pouvoir aux populations tout en les responsabilisant face à certains de leurs problèmes. L'instance communale qui est le Conseil communal, s'est encore plus rapprochée des populations qui ont désormais la responsabilité de participer au choix des élus communaux et à la résolution de leurs problèmes administratifs (acte de naissance, de mariage, certificat de décès etc.). Concernant les autres services déconcentrés de l'Etat, on peut dire que dans le domaine de l'éducation la politique de "un village, une école" a réussi. Cependant, l'éducation dans la commune, reste toujours confrontée à un manque d'enseignants, surtout qualifiés dans le fondamental 1 et 2. Aucun établissement d'enseignement

secondaire, technique et professionnel n'existe dans la commune. Dans le domaine sanitaire, la présence de deux centres de santé communautaire (CScom) dans la commune (celui de Dioungani et de M'Bana) ont beaucoup réduit la souffrance des populations notamment les femmes qui en sont les plus heureuses. Les allers-retours entre Dioungani et Koro pour les accouchements et autres (sauf urgences), ont fortement diminué grâce à une offre de soins de proximité. Le tableau 2 ci-dessous présente les activités menées par le CScom de Dioungani entre 2020 et 2021.

Tableau 2 : activités du CScom de Dioungani (2020 – 2021)

Activités du CScom de Dioungani	2020	2021
Consultations curatives	2280 patients	2429 patients
Consultations prénatales	1567 femmes	1604 femmes
Accouchements	Vivants : 482 Mort-nés : 00	Vivants : 573 Mort-nés : 01
Malnutrition	Sévère : 34 Modérée : 96	Sévère : 46 Modérée : 173
Enfants vaccinés	1311	1205
Planification familiale	243	313

Source : enquêtes personnelles, 2021

Différentes vaccinations sont aussi faites : poliomyélite, tuberculose, tétanos, hépatite B, pneumonie, rougeole, fièvre jaune, diphtérie, coqueluche, méningite dont les raisons sont surtout préventives.

2.1.2. Le changement dans les relations de pouvoir

Selon nos informations, l'existence du pouvoir communal entraîne l'éloignement du Sous-préfet qui n'a plus de relation directe avec les populations dont bon nombre de villageois ignorent désormais le rôle qui n'est autre que l'arbitrage, l'appui /conseil dans les affaires locales. Les chefs de village, considérés par la population comme la première hiérarchie dans la gestion du pouvoir, ne sont plus habilités à gérer seuls les affaires locales. Cependant, ils ont joué un rôle important à la mise en place des structures de base de la Commission communale de gestion des ressources naturelles (CCGRN). Interrogé sur la question, A.C ; Agent des eaux et forêts s'exprime : « *c'est l'implication des chefs de village qui a donné force à cette commission. Sans eux, elle ne pouvait en aucun cas évoluer. Pour preuve, la création des sites pastoraux était*

quasiment impossible sans leur accord et appui car ils sont les principaux détenteurs des terres ».

D.S, ancien maire de la commune ajoute : *« pour la mise en place des structures de l'association, ce sont les chefs de village qui ont donné des hommes pour constituer les comités de base ».*

Les chefs de village collaborent étroitement avec le Conseil communal et la CCGRN. Ils jouent un rôle d'interface entre ces derniers et la population. La journée du 11 novembre de chaque année est désormais dédiée aux légitimités traditionnelles pour leur rôle combien important à l'équilibre et à l'apaisement social. Avec la décentralisation, les élus locaux se trouvent désormais entre deux logiques difficilement conciliables, à savoir, conserver le statut de « notables locaux » et jouer pleinement leur rôle dans la sphère communale. Ce qui leur revient d'être indulgents en déviant le plus souvent les règles de la gouvernance au profit des réalités communautaires (relation de parenté, d'amitié voire de clan). Un contexte difficile d'exercice du pouvoir qui fait dire l'ancien Président de la République, Amadou Toumani Touré lors de la conférence annuelle de l'association des Maires en 2006 que : *« Il est plus aisé d'être Président de la République que d'être maire d'une commune ».* Lors de la célébration de la journée des communes du Mali le 11 mai 2023 le Président de la Transition, le Colonel Assimi GOÏTA a exhorté les Maires à redoubler d'effort pour le développement économique de leurs communes respectives. Il a aussi exhorté les communes à la solidarité (entre celles riches et celles pauvres) pour un développement économique et local partagé et cohérent.

2.1.3. L'accroissement de la participation des femmes dans le développement local

D'après nos investigations, les femmes de la commune ont plus profité de la décentralisation que les autres couches sociales grâce aux appuis des Projets et ONG à leur endroit. Dans tous les villages visités, les femmes sont organisées en associations ou groupements autour des activités génératrices de revenus : la confection de poteries, de paniers et des nattes à paille, de cordes, de tontines, le petit commerce etc. Le maraichage, pouvant permettre aux femmes de générer plus de ressources, est presque absent dans la commune à cause de la profondeur des nappes souterraines. Les cours d'eau présents sont des mares intermittentes (pendant l'hivernage) servant à abreuver les animaux et aux activités de maçonneries. De plus, la présence des femmes est constatée dans les partis politiques, même si le quota est critique à ce niveau. Parmi les 22 membres du conseil communal, il n'y a que deux femmes conseillères (venant du village de Douna-pen), qui sont perçues comme les porte-voix des autres femmes de la commune. A la question de savoir ce qui

explique cette faible représentativité, plusieurs d'entre elles affirment qu'elles ne sont pas intéressées par la politique et d'autres affirment leur réticence à la politique, pas par peur mais, par réserve et timidité. B.T, membre d'une association féminine explique :

Il n'est pas facile de dire tout ce que nous pensons devant les hommes. Car, face à eux, nous devons faire preuve d'humilité pour sauvegarder notre image de femme et d'épouse. En plus, nous sommes dans les associations avec nos beaux-parents et des amis de nos maris. Pensez-vous, qu'en tant que femme, on peut critiquer ces derniers ?

Pour les deux conseillères de la mairie, cette faiblesse s'explique non seulement par le positionnement des femmes sur les listes de candidats mais aussi par le manque de formation des femmes sur leur participation dans la vie politique de la commune. Elles sont représentées au sein du bureau communal de gestion des ressources naturelles par la présidente du bureau local de la Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO).

2.1.4. L'instauration d'un dialogue communautaire entre agriculteurs et éleveurs

Ce dialogue a été possible grâce à l'opérationnalisation des Commissions foncières locales et communales de gestion des ressources naturelles dont les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par Décret N° 09-011/ P-RM du 19 janvier 2009. Des contestations sont cependant faites à la création de cette commission communale qu'il conviendrait de souligner. Plusieurs conseillers communaux voyaient d'un très mauvais œil le rôle joué par la Commission Communale de Gestion des Ressources Naturelles (CCGRN) à côté du conseil communal dans un même espace communal. Pour eux, le rôle de protection et de gestion de l'environnement doit relever de leurs compétences. La question était de savoir comment ces deux structures pourraient-elles concourir au même but dans un même espace communal ? Autoriser l'existence de la CCGRN, ne serait-il pas synonyme de créer une situation conflictuelle entre les deux structures, étant donné que devant la loi, le conseil communal apparaît comme le premier responsable de son environnement ? Mais la grande contestation c'est celle qui s'est faite au sein même du conseil communal quand le choix s'est porté sur le Maire et ses trois (03) adjoints pour la nomination des membres de la Commission foncière. Et cela, en violation des règles de l'article 6 du Décret N° 09-011/ P-RM du 19 janvier 2009 concernant la composition des Commissions foncières communales. Dans cette composition, il s'agit de trois conseillers désignés par le Conseil Communal et non les trois adjoints au Maire d'où le mécontentement de certains conseillers communaux. Cependant, la Commission est intervenue

dans la résolution de plusieurs conflits dont ceux de Douna-pen et Yorou (avec verdict) et ceux de Dioungani et Gourty (sans verdict).

2.2. Insuffisances du processus de la décentralisation dans la commune

2.2.1. Le poids des charges attribuées à la commune

Il ressort du point de vue de plusieurs informateurs que l'insuffisance fondamentale de la décentralisation dans la commune rurale de Dioungani, réside dans les charges attribuées à la mairie. En plus des difficultés de recouvrement liées à l'incivisme, la question d'investissement s'impose. Ainsi, tous les conseillers interrogés sur la question, prétendent que même si l'impôt est recouvré en totalité, il ne pourrait supporter convenablement les charges de la mairie à fortiori d'assurer le coût des sessions ordinaires. A ce sujet, M.S, maire de Dioungani précise que la commune n'a qu'un budget de salaire et non d'investissement. Le 1^{er} Adjoint ajoute :

Si l'Etat ne nous affecte pas des ressources pour l'école et la santé, la décentralisation finira par échouer, car comment les communes rurales pourront-elles s'acquitter de leurs charges actuelles et faire des investissements ? Or, si nous ne faisons pas quelque chose d'ici la fin de notre mandat, les gens ne vont plus voter pour nous. C'est pourquoi, nous faisons intervenir très souvent les forces de l'ordre pour récupérer les impôts afin, au moins, de ne pas perdre les investissements de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT).

Ces propos révèlent à présent des difficultés dans le transfert des ressources surtout financières aux Collectivités territoriales.

2.2.2. L'incivisme et la question des impôts

De nos jours, l'impôt constitue la première ressource financière des communes qui, par contre ne bénéficient plus des mêmes avantages du passé (puisque'il a toujours été imposé aux populations). Ainsi, avec l'avènement de la décentralisation, le discours sur l'impôt a connu peu d'évolution. Il est encore mal perçu par bon nombre de personnes qui ignorent son importance. S'agissant du refus de participer aux travaux d'intérêt général, pour certains, ce refus s'explique par l'incivisme mais aussi par le manque de sensibilisation et de communication entre l'institution communale et les populations dont certains laissent entendre que : « *Le temps des travaux forcés est fini et nous ne voulons plus nous lancer dans des activités dont nous n'avons pas de grand intérêt* ». D.T, leader politique de la commune s'exprime :

Partout les gens se plaignent qu'ils ne savent rien de ce que les élus font de leurs impôts. C'est pourquoi, ils ne voient pas la nécessité de les payer et je ne leur donne pas tort du tout. Car, si vous voulez que les gens fassent des contributions dans un travail consensuel sans pour autant leur dire la raison, ils vont refuser.

Ce déficit de communication entre élus et populations est un sérieux handicap à la gouvernance communale qu'il conviendrait de corriger.

3. Discussion

Les acquis de la décentralisation sur le développement local dans la commune rurale de Dioungani s'articulent autour du rapprochement des services sociaux de base (éducation, santé). Ce résultat converge vers celui obtenu par Bakary Sanogo (2023) dans son étude « acquis et contraintes de la décentralisation sur le développement local dans le cercle de Sikasso ». Cette étude fait l'état des acquis de la décentralisation à travers la fourniture des services sociaux de base (éducation, santé) dans le développement socio-éducatif de la commune. Notre étude a révélé le changement intervenu dans les relations de pouvoir avec une forte implication des légitimités traditionnelles dans la gestion des affaires locales. Ce résultat converge vers l'étude de Ousmane Sy (2009) sur « reconstruire l'Afrique/ vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales ». Dans cette étude, Sy (2009) préconise une collaboration harmonieuse entre les légitimités démocratiques et celles coutumières qui, occupent en effet le terrain du local où elles sont souvent solidement implantées.

Il ressort également de la présente que le processus de décentralisation a contribué à un accroissement de la participation des femmes au développement local. Ce résultat est corroboré par l'étude faite par l'ONU Femmes (2020) sur « la participation des jeunes femmes en politique et dans la prise de décision au sein des Etats membres de l'Union Africaine ». Le document insiste sur la participation des jeunes femmes à la prise de décisions qui relève des droits humains garantis aux femmes et leur participation de manière égale à tous les aspects de la vie politique, sociale et culturelle. Enfin, l'analyse de nos résultats a révélé l'instauration d'un dialogue entre agriculteurs et éleveurs qui s'appuie sur une réelle activation des commissions foncières. Ce résultat converge vers l'étude menée par l'Institut Malien de Recherche-Action pour la paix (IMRAP, 2017) « analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass ». Ladite étude recommande la prise en compte du bon fonctionnement des commissions foncières afin de compenser les inégales relations du pouvoir et assurer un meilleur équilibre, voire une plus grande inclusion.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous sommes parvenus à dégager des pistes de réflexion. Il s'agit là de poursuivre la réflexion sur la question de la participation dont le déficit constaté au niveau de

certaines couches sociales (femmes et jeunes) mérite à présent une analyse approfondie. Sur la relation entre démocratie et développement local, il faut dire que la réussite de la réforme est fortement liée au degré de liberté et de synergie d'action de tous les acteurs au niveau local. Sur un possible recours aux mécanismes endogènes de gestion des conflits, il s'agira de s'appuyer sur les légitimités traditionnelles et permettre leur forte implication dans la gestion des affaires locales.

Références bibliographiques

- BA Boubacar, 2016, *Crises de gouvernance, justice transitionnelle et paix durable au Mali*, Bamako, La Sahélienne.
- HOUÉE Paul, 2020, *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, l'Harmattan.
- IMRAP, 2017, *Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass*, Portraits croisés, Canada.
- KASSIBO Bréhima, 1997, « La décentralisation au Mali : état des lieux », *Bulletin de l'APAD*, N°14 (en ligne), <http://apad.revues.org/579>, consulté le 03 janvier 2013.
- Loi N° 2023-001 du 13 Mars 2023 portant loi électorale en République du Mali.
- Loi N°2023-002 du 13 Mars 2023 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire.
- ONU Femmes, 2020, *La participation des jeunes femmes en politique et dans la prise de décision au sein des Etats membres de l'Union Africaine*, Note d'orientation politique, Bureau de liaison d'ONU Femmes auprès de l'UA et CEA, Addis-Abeba.
- Présidence de la République du Mali, 2023, Loi N° 2023-003 du 13 Mars 2023 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales.
- Présidence de la République du Mali, 2023, Loi N° 2023-004 du 13 Mars 2023 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali.
- Présidence de la République du Mali, 2023, Constitution du 22 Juillet 2023 de la République du Mali.
- Présidence de la République du Mali, 2009, Décret N° 09-011/ P-RM du 19 janvier 2009 fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions foncières locales et communales.
- SANOGO Bakari, 2023 « Acquis et contraintes de la décentralisation sur le développement local dans le cercle de Sikasso », *Revue Internationale du Chercheur*, vol 4, n°1, pp. 487-507.
- SY Ousmane, 2009, *Reconstruire l'Afrique/ Vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Bamako, Editions Jamana.

LA QUESTION DE L'INTERSUBJECTIVITÉ DISCURSIVE : DE LA COMMUNICATION AUX STATUTS DES SUJETS

Papa Lamine SARR ⁽¹⁾, Adama SANOGO ⁽²⁾ *

¹ Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis, Sénégal

² Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

*Correspondant : adamasanogone@yahoo.fr

Résumé

L'expression de la subjectivité dans le discours traduit, dans une certaine mesure, la marque des individus linguistiques dans le discours. Ceux-ci sont sujets à de nombreuses questions liées à l'interprétation d'un texte. Il convient alors de s'interroger sur la spécificité des actes du langage : Que dit-il ? que fait-il ? Et pourquoi faire ? Telles sont les différentes interrogations qui déterminent l'étendue dans cet article dans un processus de contextualisation élargi de la situation de communication. Le discours devient dès lors un instrument de réactualisation des sujets linguistiques. En partant d'un tel constat, cet article tente de mettre en évidence le statut de l'auteur et celui de l'interprète comme pôles récepteurs externes dans la scène discursive. A ce compte-là, par une méthode empirico-déductive, et de l'extraction des données lexicale et phrasique, nous nous évertuons à une étude des typologies des modalités du discours et les éléments de la modalisation de l'énoncé.

Mots clés : Auteur, Communication, Interprète, Modalité, Statut discursif.

THE QUESTION OF DISCURSIVE INTERSUBJECTIVITY: FROM COMMUNICATION TO THE STATUS OF SUBJECTS

Abstract

The expression of subjectivity in discourse reflects, to some extent, the mark of linguistic individuals in discourse. These are subject to many questions linked to the interpretation of a text. We therefore need to consider the specific nature of speech acts: what is he saying? what is he doing? And what for? These are the various questions that determine the scope of this article in a process of broad contextualisation of the communication situation. Discourse thus becomes an instrument for updating linguistic subjects. Starting from such an observation, our aim will be to highlight the status of the author and that of the interpreter as external receivers in the discursive scene. On this basis, using an empirical-deductive method, and extracting lexical and phrasal

data, we will endeavour to study the typologies of discourse modalities and the elements of modalisation of the utterance.

Keywords: Author, Communication, Interpreter, Modality, Discursive status.

Introduction

Le présent article intitulé : « La question de l'intersubjectivité discursive : de la communication aux statuts des sujets » s'articule autour d'un corpus comprenant les trois (3) romans suivants :

- *Pourquoi moi* de Abdel Hakim HAMZAT (2007),
- *Le soleil, la folle et le taureau* de Mamadou SAMB (2003)
- *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain* de Amadou Hampaté BA (1973).

Le choix de ce corpus est d'ordre épistémique servant d'un champ d'expérimentation et d'articulation des théories relatives aux statuts des sujets. L'expression du langage est le point de départ de toutes les interactions verbales. Celles-ci marquent, d'une certaine façon, le caractère indispensable de la parole (F. Saussure 1971, p. 33). C'est pourquoi C. Kerbrat-Orecchioni affirme : « communiquer : tel est notre lot commun » (Kerbrat-Orecchioni, 1986, p.1). On pourrait en déduire que la langue est de nature inhérente puisqu'elle « [...] prend toute son originalité quand elle s'exerce par l'intermédiaire du langage » (Ch. Baylon, X. Mignon, 2003, p. 75). Ainsi, ce qui fait dire que s'il existe une étude qui est au centre de toute préoccupation, c'est le dispositif de la communication lui-même, du fait de sa variété qui indique la nature relationnelle de tout échange. La nature relationnelle conforte le « caractère social du langage » (A. Meunier, 1984, p. 9). Communiquer, parler et informer ainsi que d'autres aspects du langage qui confèrent au locuteur le pouvoir de s'exprimer sont tous considérés comme une centralité de l'action énonciative. En effet, l'énonciation est un domaine qui étudie le fonctionnement du langage. Celui-ci est un cadre représentatif qui explique l'importance des énoncés dans un contexte discursif bien déterminé.

Concevoir le discours « comme un processus interactif », pour emprunter l'expression de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1986), aide à comprendre la subjectivité de l'autre dans son discours. Tout porte à croire que les attitudes et la typologie des modalités ont une répercussion sémantique sur le discours. Celui-ci développe un arsenal de significations dans un contexte phrastique. Il convient, dès lors, d'analyser la modalité d'énonciation et les modalisations de l'énoncé pour comprendre les différents points de vue. En tant qu'objet d'élucidation référentiel de la distribution des rôles, l'importance et les enjeux de l'interactivité dans un contexte bien

déterminé pour comprendre le statut de l'auteur et celui du lecteur-interprète à travers les modalités dans le but de combiner « [...] *des informations de statuts variables* » (C. Kerbrat-Orecchioni. 1986, p.24) pour constater l'ambiguïté des énoncés. La problématique des sujets dans le discours amorce un cadre de réflexion ponctuelle. D'autant plus que l'hétérogénéité énonciative suppose une pluralité de sujets dans le texte. Pour éviter toute incompréhension sur la nature des énonciateurs dans le discours, il a fallu s'interroger sur le statut des sujets. Le sujet parlant, l'énonciateur, le locuteur ainsi que l'interlocuteur sont tous porteurs de points de vue. Dès lors, on peut se demander si l'inscription des sujets n'est pas liée/soumise à la posture de celui qui énonce. Une telle problématisation pousse à se pencher sur la subjectivité qui émane de la modalité d'énonciation. Étant donné que les individus partagent un répertoire commun qui leur permet d'interagir à travers des faisceaux d'indices, il serait judicieux de consacrer une réflexion au statut de l'auteur et de l'interprète pour montrer l'étendue de la question de l'intersubjectivité dans le discours. Du reste, en partant d'une méthode d'extraction des données phrastiques et lexicales, nous nous évertuons à nous pencher sur les hypothèses suivantes :

- la position des individus linguistiques favorise une perspective interactionnelle.
- le *dictum* détermine la dimension de la subjectivité communicative et énonciative.
- la spécificité de la typologie des modalités reconfigure le statut des sujets linguistiques.

En adoptant une telle démarche de la communication intersubjective, l'objectif de l'article est de cerner la question des sujets dans la situation d'énonciation et celle de la communication. Il est inhérent de préciser que cette étude sur le statut des interlocuteurs répond à l'intersubjectivité.

1. Le statut de l'auteur

Indiquant le degré d'appréciation et les marques de celui qui énonce, il ne peut correspondre à un seul type de modalité. Le locuteur met en exergue, dans son énoncé, une modalité impérative ou injonctive, assertive ou encore interrogative renvoyant à une manière typique de communication du locuteur par rapport à son interlocuteur. Ces genres de modalités indiquent « [...] des rapports interhumains [...] » (D. Maingueneau, 1976, p. 76) qu'une relation interpersonnelle entre les différents interactants d'une situation de locution. Dans le domaine des *modus*, selon le point de vue de Charles Bally, en passant par les modalisations de l'énoncé, celles d'énonciation renvoient aux différents moyens à travers lesquels le sujet de l'énoncé en question détermine l'attitude de l'interlocuteur. Le locuteur se positionne alors comme référent textuel à travers des

microsystèmes lexicaux et adopte une forme d'expression en fonction du contexte (ordonnance ou déclaration...) pour amener son interlocuteur à y adhérer. Ce processus énonciatif qui a une visée communicative caractérisant les formes typiques d'échanges a pour seule ambition d'infléchir la subjectivité de l'allocutaire.

Le statut de l'auteur et celui de l'interprète se dessinent en tant qu'entité d'énonciation où gravitent rôle et fonction de communicants dans les énoncés. L'auteur se caractérise généralement, quand il s'agit évidemment de discours littéraire, comme l'être physique, principal distributeur des relations d'intervention dans le texte. Il est considéré comme le siège de la création des instances énonciatives entre les différents individus linguistiques. En effet, il coordonne et met en valeur la discursivité des interlocuteurs puisqu'il est l'être empirique de chair et d'os qui donne plein pouvoir au locuteur la latitude de relater l'intrigue.

Voyons alors à travers ces illustrations le statut qui se dessine dans les textes.

▪ **Modalité assertive : (nous disons à autrui comment sont les choses)**

E. (1) « Il traînait, avant de l'avoir rencontré, des centaines de casseroles. Et si, par extraordinaire, il échappait à la prison pour cette affaire-ci, il ne pourrait l'être pour ces nombreuses autres qui l'attendaient » (A. H. Hamzat, 2007, p.109)

E. (2) « Etant donné l'état de maladie du prévenu, étant donné sa situation de précarité aggravée, la cour réduit la condamnation à une simple amende de dix millions de Franc CFA » (A. H. Hamzat, 2007, p. 112).

Dans cette modalité assertive ci-dessus, nous avons deux types de construction très particulière. Le statut de l'auteur, considéré comme une stratégie, est défini généralement par les traces grammaticales et dès fois quelques indices référentiels qui désignent le « [...] sujet empirique [...] » (U. Eco, 1979, p. 15) de l'acte d'énonciation de l'énoncé proprement dit. Il « [...] actualise [...] » (Bergez et *al*, 1999, p. 19) la phrase dans son contexte. En effet, la modalité assertive autrement appelée déclarative est surclassée par la deixis personnelle « il » considérée comme un délocutif. Le locuteur se cache derrière cette apparence délocuteur abstrait pour montrer son point de vue dans l'énoncé. Alors la fonction communicative du langage conçoit le locuteur comme vecteur de toute interactivité. Il amorce alors une transparence sémantique et l'ancrage social du langage. L'ensemble des marqueurs d'embranchement soulignant l'implication de l'auteur dans ces

énoncés constituent de réelles stratégies textuelles. La non-personne qui est généralement employée dans l'unique but d'informer ou de rendre un point de vue autre que celui des interlocuteurs réels du texte matérialise un écart d'implication de l'auteur conformément au besoin de rendre explicite certains aspects du contenu. Contrairement à cet exemple ci-dessus, le « je », dans notre corpus, symbolise dans une certaine mesure le « profil intellectuel » (U. Eco, 1979, p. 66) qui a le pouvoir d'enclencher un acte que l'interprète est « censé reconnaître et prendre en considération certains jeux » (U. Eco, 1979, p. 66) du langage.

E. (3) « J'ai donc fidèlement rapporté tout ce qui m'a été dit de part et d'autre dans les termes qui furent employés. Je n'ai modifié- à quelques rares exceptions près- que les noms propres des personnes et des lieux, pour mieux respecter l'anonymat souhaité par Wangrin. » (A. H. Ba, 1973, p.4)

E. (4) « Il se contente de lever sa main droite, son poignet dans laquelle pendait une lumière en peau d'hippopotame, l'abaissant ensuite rapidement. » (A. H. Ba, 1973, p. 18)

E. (5) « Je tiens à attirer également ton attention sur mes vieux assesseurs des tribunaux. » (A. H. Ba, 1973, p. 29).

Parmi ces énoncés susmentionnés, il y a un qui fait mention de l'intervention de l'auteur. Celui-ci dans son projet de clarification lance un postulat d'avertissement dès le début du texte. Il laisse entrevoir, à travers une extension, son point de vue par rapport au récit. Cet échange qu'il livre projette le locuteur-interprétant dans une forme de description intensionnelle pour parler comme Umberto Eco. Cet énoncé met l'accent sur la position de l'auteur vis-à-vis son texte favorisant ainsi une relation du lecteur dans une dynamique d'élaboration « des stratégies textuelles » conformément au dispositif interactionnel qui traverse le texte. Nous pouvons alors constater que le statut de l'auteur dans cette séquence phrastique conforte le contenu potentiel du discours renvoyant donc à la notion d'altérité entre l'auteur et le lecteur ainsi que la « matérialité du discours » (R. Amossy, 2016) pour parler comme Chaïm Perelman. Au vrai, le statut de l'auteur dans une autre perspective pourrait être appréhendé dans la formulation des hypothèses, mais aussi par sa connotation de sujet empirique. Il faut parfois noter dans cette même logique que ce « -je » marqueur de relation ne renvoie pas véritablement au prototype de l'auteur. Dans de pareilles situations, celui-ci devient le sujet-parlant du faire-faire de l'énonciateur. L'énoncé « Je tiens également à attirer ton attention ... » (A. H. Ba, 1973, p. 29) caractérise, dans une certaine mesure, cette démarcation relationnelle de « l'auteur en tant que sujet de l'énoncé » (U. Eco, 1979, p. 67) de l'énonciateur virtuel, « sujet concret des actes de coopération » (U. Éco, 1979, p.

67). La question sur le statut de l'auteur demeure très complexe tant du point de vue de sa forme (représentation lexicale) qu'au niveau de l'analyse sémantique. Comme le formule Oswald Ducrot remarquant que le locuteur désigné par le « je », peut être distinct du l'auteur empirique de l'énoncé, de son producteur.

Ce processus interactif est un moyen de création d'un énoncé qui captive l'attention et induit l'allocutaire dans un système d'énonciation. Le locuteur se positionne comme facteur déclencheur de l'interaction verbale par le biais « des inférences suggérées » (Ch. Maschello-Nizia, 2006, p. 26). Dans une dynamique de subjectivation, le locuteur occupe une place centrale, une source référentielle et coordonnatrice de l'échange. Cette subjectivation est indispensable à tout acte d'insinuation. Elle renseigne sur l'ensemble des formes linguistiques qui déterminent le sujet en rapport avec la réalisation de son expression. Les formes linguistiques et les subjectivations ont une relation consubstantielle du fait que :

Toutes les langues ont en commun certaines catégories d'expression qui semblent répondre à un modèle constant [...] ce sont des catégories élémentaires, qui sont indépendantes de toute détermination culturelle et où nous voyons l'expérience subjective qui se pose et se situe dans et par le langage (S. Georges-Elia, 1997, p.16).

Il indique en même temps le sujet modal et le sujet d'énonciation derrière ce « -il » déclaratif coïncidant avec la modalité affirmative. En décrivant le statut de ces interprétations indépendamment de sa volonté de précision, l'auteur imprime des informations sur sa personnalité, ses origines sociales ainsi que l'univers réel des sujets concrets du texte. Il devient ainsi évident que ce choix énonciatif d'avertissement, dès le début du texte, met en évidence la fonction d'ancrage direct au discours, ou encore la dimension « sémantique profonde qu'un texte n'étale pas en surface mais envisagé par le lecteur (interprété) comme clé pour l'actualisation complète du texte. » (U. Eco, 1979, p. 67)

Mieux encore, l'interprétation d'un énoncé considéré sous l'angle des unités textuelles comme le « -je » ou encore le « -il » nécessite la compréhension des règles conversationnelles partagées au même titre que la signification des items lexicaux employés. Par-delà, le repérage du statut de l'auteur comme sujet varie en fonction des positions. Il dépend néanmoins des marques textuelles et de la distribution des rôles comme parangon descriptif orienté vers une situation de communication. Encore faut-il que cette configuration découle particulièrement de l'univers qui est en jeu, mais également par rapport au processus de coopération de la construction de sens suggéré au lecteur-interprète.

Toujours dans l'énoncé extrait de notre corpus, nous constatons nettement les rôles à travers certains indices. L'éthos du locuteur-juge d'instruction lui donne la prérogative fondamentale d'utiliser n'importe quel sujet modal comme rôle discursif pour mettre en exergue l'homogénéité du discours.. À ce niveau, l'échelle de la communication interne transcende les limites de la théorie jakobsonienne du schéma. L'élément vecteur du langage transmet la dimension référentielle du contenu lexical et sémantique de l'énoncé. C'est exactement ce qui indique le point de vue de Charles Bally. Pour lui, « la modalité est toujours présente et incorporée.» (C. Bally, 1983, p.3)

L'insistance sur l'état critique et gravissime de l'accusé, en l'occurrence Bolaji, par le juge d'instruction sans aucune trace, redéfinit la catégorisation de la deixis dans le cadre de la situation d'énonciation. Les repères lexicaux qui auraient été les constituants majeurs des séquences phrastiques demeurent exempts. Malgré l'absence de ces marques incontournables d'indication personnelle, les énoncés considérés comme appartenant à la modalité d'énonciation poussent le champ de la discursivité dans des interrogations perpétuelles sur la redéfinition du sujet.

Modalité interrogative :



E. (6) « Mais je ne comprends pas, mes amis demanda-t-il, aux rimes associés d'Adésanya, pourquoi avoir menti à la cour ? » (A.H. Amzat, 2007, p.123)

E. (7) « Quelle est votre relation avec l'accusé ? » (A.H. Amzat, 2007, p.123)

E. (8) « Vous la connaissez ? Demanda-t-il
-Oui je la connais,
-Comment ça ? » (A.H. Amzat, 2007, p.123)

Parmi les modalités d'énonciation qui imprime l'ancrage ou non du locuteur par rapport à son énoncé figure la modalité interrogative. Celle-ci met en évidence un locuteur qui ignore ou fait semblant d'ignorer l'essence de son interrogation. Le locuteur se postule comme énonciateur qui méconnaît ce qu'il énonce. Les énoncés susmentionnés et servant d'exemples, indiquent non seulement la présence de l'énonciateur à travers les indices présentsiels de la personne « -je » tout comme d'autres éléments lexicaux qui concourent à définir celui qui parle.

Modalité injonctive :

E. (9) « Non, on ne peut pas faire ça, veuillez nous suivre s'il vous plaît ! » (A.H. Amzat, 2007, p. 116)

On peut convenir d'appeler la modalité impérative comme celle injonctive qui renvoie en quelque sorte à une ordonnance directe ou indirecte d'un locuteur par rapport à son interlocuteur. En effet, l'acte de dicter ou d'ordonner soulève une certaine relation hiérarchique. Cette hiérarchisation met en évidence un statut social de celui qui énonce. L'ordre ou l'interrogation imprime un prototype spécifique de rapport social. Telle une chaîne de transmission directe, l'acte de langage soulève une réciprocité de la parole à l'acte. Les deux dimensions du code langagier ne pourraient réaliser sans le feedback. De ce point de vue, le *feedback* assure le dialogue. L'échange montre que les partenaires interagissent en créant un cadre discursif qui façonne le rôle des êtres discursifs. Cependant, l'énoncé est particulier du fait de la construction syntaxique et de sa ponctuation. L'exclamation traduit une connotation subjective. Elle renvoie à une modalité appréciative du locuteur.

2. Le statut du lecteur (interprète)

La question de « l'interprète » dans le discours littéraire intrigue beaucoup de linguistes. D'aucuns soulèvent le point de vue « de la réception » en l'occurrence celle évoquée par Hans Robert Jauss ou encore le « lecteur Modèle » selon l'acception d'Umberto Eco. En se fondant ainsi sur le *Dictionnaire littéraire*, on retient : « Le lecteur désigne autant celui qui lit (ce sens apparaît au XIV^e s.) pour son propre compte, pour s'instruire ou pour le plaisir que le professionnel de la lecture- clerc qui lit à haute voix ou correction d'épreuves typographiques. » Le lecteur, gage de toute dimension de la réceptivité de la communication linguistique, est vu sous l'angle d'un individu qui occupe une place indispensable pour la compréhension du cadrage textuel. Et, en parlant du lecteur implicite, on peut dire que celui-ci : « circonscrit un processus de transfert des structures textuelles via les actes de représentation dans la somme des expériences du lecteur. » (W. Iser, 1985, p. 34).

Ce statut de la réceptivité nous amène dans la perspective des exégèses de la « réception » à choisir l'une des démarches parmi ces deux orientations principales de la communication textuelle proprement dite. Il y a celle qui accentue sur les études des pratiques effectives de la réception dont l'initiateur est H. R. Jauss (1988) d'une part. Et de l'autre, celle des études des effets inscrivent dans les textes défendus par Wolfgang Iser. Ces deux points de vue mettent tout

simplement en évidence « la sémiotique de la lecture » (H. R. Jauss, 1988, p. 2) comme aspect pour le décodage des énoncés et l'ensemble des paramètres qui traversent un discours littéraire. De ce point de vue, pour bien comprendre le statut du lecteur-interprète, il faudrait s'interroger sur « le point d'ancrage » (H. R. Jauss, 1988, p. 2), mais aussi et surtout sur « l'horizon d'attente du lecteur et ce qu'il engendre comme « effet et réception » (H. R. Jauss, 1988, p. 2) dans le discours en tant que tel. Le statut du lecteur, au sens large renvoie à l'être linguistique ou extralinguistique, principal destinataire du message. Le statut du lecteur indique la correspondance ainsi que le lien de coopération qui existe entre les émetteurs et leurs probables partenaires qu'ils soient concrets ou virtuels. Il appartient dès lors, au-x lecteur-s Modèle-s d'endosser la responsabilité de la destination pour qu'il ait une communication valide. Ce statut de l'interprète autrement appelé « l'interprétant du discours dans la logique du Théoricien Umberto Eco, est supposé détenir les outils qu'il faut « mais dans le sens nous disons qu'un homme saisit l'idée d'un autre homme » (Eco, 1979, p. 28).

Dans la catégorie des modalisations et des modalités d'écriture, l'on retrouve divers aspects qui font mention de sa particularité. Parler de cet aspect revient tout simplement à se questionner sur le pourquoi et le comment de son fonctionnement. En effet, les modalisations ont un rapport intrinsèque avec les modalités d'énonciation, car celles-ci trouvent leurs quintessences dans l'élaboration des éléments qui indiquent la modalité aux vues de la phrase en question. Tout en mettant en relief les éléments linguistiques, ils traduisent le degré d'approbation et d'approximation de l'énonciateur vis-à-vis de son énoncé. Étant donné que le « [...] texte est un potentiel d'actions que le procès de la lecture actualise » (W. Iser, 1985, p. 2), les modalités permettent de cerner le statut du lecteur dans les textes. Elles mettent en relief l'ensemble des outils linguistiques à travers lesquels le locuteur transmet explicitement une attitude positive ou négative, apprécie ou désapprouve ce qu'il énonce. Elles permettent d'appréhender « l'extrême malléabilité du sens de l'énoncé dans le processus de communication ». Pour reprendre les propos d'Emilie Bouillaguet dans son article consacré à la théorie de Roger Odin, on note que Celui-ci se manifeste sous forme de support indiciel qui fait montrer telle ou telle position.

Assertifs constatifs :

E. (10) « Ô Wangrin ! Ô Wangrin ! Tu es le phœnix rejeton des Amibilé » (A. H. Ba, 1973, p. 76)

E. (11) « Je me suis libéré, dit-elle, j'ai libéré ma famille et aujourd'hui, je viens vous libérer et nous donner le secret de la vie. » (M. Samb, 2003, p. 48).

Cette typologie de modalité est l'une parmi les modes de création des séquences dans lequel, l'auteur tend un discours qui sied à la dualité vraie/fausse. A travers cette interlocution, le lecteur (interprète) est dans une posture de comprendre l'assertion. L'auteur fait de telle sorte que les deux instances partagent un répertoire commun. Eu égard à cet aspect qui relève purement des potentialités discursives d'une interrelation, l'auteur amorce selon la conception d'Emilie Bouillaguet une trilogie textuelle qui nous permet de cerner l'importance du discours littéraire vue comme un processus communicatif. Cette taxonomie est un ensemble de « codes d'une communication » et des bases constitutives de l'émetteur (E), du texte (T) et de la réception (R.).

. Celui-ci est considéré comme les interlocuteurs internes, mais aussi et surtout les lecteurs externes s'engagent dans ce circuit cyclique. Cela étant, il y a une nette interrelation qui existe vis-à-vis du sujet-parlant, du texte et de l'interprète. En analysant de près les assertifs, nous passons du contenu propositionnel (correspondance à l'assemblage des mots) à la force illocutionnaire (identification du type d'acte ordre, question ou promesse...). A ce niveau, les assertifs montrent une interdépendance entre les participants d'une chaîne de communication.

Directif : (faire-faire des choses à autrui) / E. (12) « Venez à moi et vous serez servis ! » (A. H. Ba, 1973, p. 87).

Ce type d'énoncé, assimilable à la modalité injonctive, s'active plutôt dans le domaine des ordres. Il est généralement employé d'une manière à faire-faire au destinataire. Celui-ci serait dans l'obligation de réaliser le message linguistique transmis par l'énonciateur. Dans la catégorie des séquences phrastiques qui implique soit « une défense, une ordonnance » qu'entre dans le processus de faire-faire quelque chose à autrui. En effet, les directives permettent de lier d'une manière simple « le mécanisme de toute communication [littéraire] » (Bouillaguet, 2012, p. 2). Les énoncés de types directifs tels les déclaratifs se confortent uniquement par l'accomplissement de la valeur des êtres discursifs. L'interprète externe jouant donc le rôle de réceptacle discursif conditionne l'énoncé sur la base d'une « communication argumentative » (Jouve, 1993, p. 2.) Celui-ci, dans la perspective d'interprétation des situations dialogales, nous indique qu'il existe un processus à quatre dimensions : un processus cognitif, affectif, argumentatif et symbolique...

E. (13) « Espèce de salopard ! cria-t-il. Si tu me tiens encore un pareil langage, je te foudrai en prison pour le reste de tes sales jours » (A. H. Ba, 1973, p.135).

E. (14) « Arrête, Gueudjine, je crois que c'est la voix d'un enfant en détresse. » (M. Samb, 2003, p.78).

Comme nous le voyons, les directives sont dans l'ordre de la représentation des ordonnances. Certains diront au contraire qu'ils sont dans la négativité des énoncés. Cependant, ce moyen non négligeable est d'un apport capital dans la chaîne de distribution des rôles dans un discours littéraire. Loin d'être une simple production littéraire, le discours renferme à la fois des supports lexicaux prouvant l'existence des modalisations qui justifient le couple « [...] texte-auteur [...] » et celui « [...] texte-lecteur [...] » à travers les stratégies discursives. En dehors des assertifs constatifs et des directifs, il existe la catégorie des énoncés expressifs qui renvoie à l'énonciateur. Ce type d'énoncé recouvre l'ensemble des attitudes et sentiments de celui-ci envers son allocutaire. C'est pourquoi, le lecteur « est l'exécuteur de ce qui [est] ébauché potentiellement dans le texte [...] » (R. Barthes, 1979, p.10). Voyons ces énoncés expressifs ci-dessous :

Énoncés expressifs : (nous exprimons nos sentiments et attitudes)

E. (15) « Il est très fat avec ses frères de race et obséquieux avec les Blancs. Je n'aime pas beaucoup cette attitude. » (A. H. Ba, 1973, p. 22)

E. (16) « Ohé ! Venez tous ici ! Venez voir ce qu'un fils béni offre à son père ! » (A. H. Ba, 1973, p. 25)

E. (17) « En vérité, Wangrin, tu as l'audace de Samba Gueladio Yegui, la témérité de Silamaka Ardo, la fougue de Poullori. Tu as le cran de Tata fils d'Ali, enseveli sous les décombres de Woytala la guerrière du pays de Ségou, tombeau des Toucouleurs (49) » (A. H. Ba, 1973, p. 42).

Les énoncés expressifs soulèvent une question de l'activité de celui qui parle. Ils indiquent en effet l'attitude de l'énonciateur dans son discours émanant des modalisateurs de l'énoncé. Ils nous renseignent sur les expressifs ou présupposent comme vrai la mentalité de l'énonciateur plutôt sur les objets proprement dits. Il montre par-là la place centrale de cette séquence dialogale qui réunit trois entités (texte, auteur et lecteur), traduisant dès lors « une perception guidée » (Piegay-Gros, 2002, p. 54) du contenu suppositionnel de l'énoncé. A travers une « compétence interprétative particulière » (W. Iser, 1985, p.198), l'allocutaire est donc en mesure de centrer le contenu sémantique de l'énoncé. Toujours est-il que dans l'énoncé ci-dessus, l'interpellation du locuteur « **Ohé venez tous ici** » (A. H. Ba, 1973, p. 25) indique le champ d'interprétation de l'énoncé. Il convie aux interprètes (internes comme externes) de prendre en charge la valeur discursive de l'acte d'élocution.

Déclaratifs (provoque un changement dans le monde)

E. (18) « j'ignore pourquoi M. l'inspecteur est parmi nous. » (A. H. Ba, 1973, p. 198)

E. (19) « Je me dois de te remercier de ta généreuse hospitalité. Je ne me suis jamais aussi bien amusé. Je te dois beaucoup de m'avoir fait découvrir cette ville. » (A. H. Ba, 1973, p. 198).

Les énoncés déclaratifs renvoient à un autre volet des assertifs. Ils accentuent la position de l'énonciateur au sein de l'énoncé. Cela s'explique par l'orientation constative que le locuteur met en relief « j'ignore pourquoi M. l'inspecteur est parmi nous. » (A. H. Ba, 1973, p. 198). Cette constatation est, *à priori*, une sorte d'interrogation indirecte qui justifie la méconnaissance d'un intrus dans le discours. Car l'usage du verbe « remercier » oriente la compréhension de l'interprète dans un cadre dialogal qui matérialise l'aspect d'interaction entre les participants (externes et internes).

Le contenu de l'énoncé ne peut être appréhendé qu'à l'aide de ces différents paramètres tels les tournures qui matérialisent une typologie d'expression (l'exclamation insistant sur l'étonnement, l'information, la colère, la joie, le chagrin), les adjectifs (par l'entremise de leur forme, sens et position au niveau des syntagmes), le choix de certains verbes qui n'est point fortuit puisqu'ils amorcent une indication sur les sentiments, la tonalité et l'attitude de celui qui énonce, ainsi que les adverbes et locutions adverbiales qui induisent plusieurs significations du supposé et du présupposé (C. Kerbrat-Orecchioni, 1999, p.161). Mieux encore, pour cerner cet aspect, il faudrait faire preuve de perspicacité tout en se penchant sur les subjectivèmes évaluateurs qui sont dans certains énoncés. De ce point de vue, le choix de ces lexèmes employés par les auteurs dans leurs textes à une « dimension axiologique » (Kerbrat Orecchioni, 1999, p.161). En effet, qu'il s'agisse de l'ensemble des éléments lexicaux ou des autres tournures, tout est porteur de sens. Ce que Ruth Amossy confirme d'ailleurs en disant qu'il y a « [...] argumentation quand une prise de position, un point de vue, une façon de percevoir le monde s'exprime sur le fond de positions et de visions antagonistes ou tout simplement divergentes, en tentant de prévaloir ou de se faire admettre ». (R. Amossy, 2016, p. 41). A ce compte-là, le sujet d'énonciation, en adoptant tel ou tel lexème (adverbes, verbes, substantifs) imprime son propre point de vue ou jugement dans l'énoncé. Comme le formule d'ailleurs Gouvard dans sa théorie de l'analyse littéraire :

[...] la notion de modalité vise comme en grammaire de la phrase à cerner l'attitude que manifeste le locuteur à l'égard de son énoncé, mais en ne se limitant pas aux types de phrases [qui] sont autant de formes linguistiques susceptibles de traduire ponctuellement telle ou telle valeur modale [...] (J. M. Gouvard, 1998, p. 52).

L'énonciation qui sous-entend le discours dans les textes garde un contenu textuel de l'auteur. Il s'agit en effet d'un projet d'écriture. De ce fait, au niveau lexical, les textes font surgir et coexister des fragments de contenu référentiel qui traduit "l'efficacité discursive" (R. Amossy, 2016, p. 53). Les modalisations de l'énoncé dans le discours littéraire ont un statut linguistique

très labile et plus ou moins évident. Elles n'orientent pas vers le rapport entre l'énonciateur et le coénonciateur, mais plutôt la manière dont le locuteur transmet l'information et se situe dans l'énoncé. Ces modalisations d'énoncé s'activent à rendre explicitement le jugement du locuteur. Ce jugement appréciatif est généralement de nature colérique (la tristesse, la joie, le bonheur). L'essence de cette signification met en évidence la diversité des outils du langage. Dès lors, chaque énoncé est bien déterminé en fonction du jugement de valeur et des ressources diverses et variées qui constituent l'homogénéité des éléments linguistiques des énoncés. Examinons ces énoncés alors :

E. (20) « Non monsieur le juge, il est notre père ! » (A.H. Hamzat, 2007, p.147)

E. (21) « Non, on ne peut pas faire ça, veuillez-nous suivre s'il vous plaît » (A.H. Hamzat, 2007, p.147)

E. (22) « Il paraissait plus vieux et plus amaigri » (A.H. Hamzat, 2007, p.147)

E. (23) « Lentement il donna la main à un agent, s'appuya sur lui, puis avec un grand effort il parvint à se lever. » (A.H. Hamzat, 2007, p. 147)

E. (24) « Bolaji qui descendait se figea soudain, le buste tourné vers le jeune homme. » (A.H. Hamzat, 2007, p. 147).

La valeur sémantique de ces énoncés est très difficile à rendre compte du fait de leur aspect nuancé. Ils se distinguent subtilement tant au niveau du sens que du point de vue lexical. En effet, l'utilisation des adverbes et locutions adverbiales indique l'influence du locuteur vis-à-vis de son discours. Il n'existe point une distance chez l'énonciateur et son dans discours. Donc un discours qui imprime les différentes attitudes des énonciateurs. Ce qui corrobore le point de vue du représentationnalisme. Selon les représentationalistes, l'énoncé recouvre un ensemble de fait qu'on ne pourrait interpréter qu'à travers le signe linguistique. Celui-ci est comme valeur référentielle du discours assure la représentation d'un fait. Cela étant exactement cet aspect que François Récanati soulève en parlant de signe visualisé sous l'angle de marqueurs. Pour lui :

Un énoncé a un sens s'il représente un fait, auquel cas, il est un signe de ce fait, par ailleurs, son énonciation, qui est un fait, peut témoigner pour l'auditeur de l'état psychologique du locuteur : l'énoncé représente un fait, et le fait de son énonciation montre que le locuteur est dans [...] l'expressivité d'un signe est une propriété additionnelle des signes surajoutés à leur signification. (F. Récanati, 1979, p.94).

Ces énoncés mettent en évidence un narrateur-énonciateur qui s'apitoie sur le sort de l'accusé. Le narrateur prend une certaine attitude qui n'est point un refus, mais une affirmation de la situation du personnage par rapport au déroulement de l'évènement ; son jugement laisse entrevoir, à travers l'adverbe « lentement » constitue une fréquence de l'attitude des protagonistes dans le

discours. Par contre, l'énoncé traduit une certaine possibilité de réalisation de son énonciataire qui se trouve dans un état piteux avec l'expression « soudain ». Au demeurant, les énoncés se distinguent des autres grâce à sa ponctuation comme toile de fond de la subjectivité. L'exclamation qui est cheval entre les deux typologies de modalités (modalités d'énonciation et la modalisation de l'énoncé) trouve toute sa signification dans le but de caractériser l'attitude du locuteur par rapport à son discours. Une telle conception qui débouche sur une grande possibilité de cerner le degré d'adhésion, de jugement appréciatif et affectif du locuteur amène Martin Riegel à affirmer :

Un énoncé exclamatif se caractérise d'abord par son intonation : sa mélodie est très contrastée et sa courbe, montante ou descendante, commence ou finit souvent par une note élevée, qui met en valeur le terme sur lequel porte l'exclamation situationnelle qui indique au récepteur le sentiment exprimé par l'énoncé (...) peut exprimer une infinité de nuances affectives, de la colère à la joie, du rire aux larmes (M. Riegel, 1994, p. 401).

Comme marqueur de la subjectivité dans la théorie de Kerbrat-Orecchioni, l'exclamatif constitue un point culminant de détermination des subjectivèmes axiologiques et affectives qu'assume le locuteur pour transmettre l'information. Communiquer revient alors à prendre en question un ensemble de paramètres efficaces allant dans le sens de rendre explicite l'énoncé. Interpréter le message linguistique, selon Austin, est de concevoir tout discours sous l'effet d'un acte performatif. Toujours est-il qu'il l'aborde dans le sens d'un acte de langage. L'énoncé considéré comme performatif primaire n'est rien d'autre que le prolongement de celui du performatif explicite. L'importance de ces indices textuels qui constituent le concept de la « modalisation » emprunté à la théorie de Weinreich, est d'ordre transversal puisqu'elle définit les traces déterminantes du sujet par rapport à son énoncé. En effet, le fait d'énoncer met en exergue l'adhésion de l'énonciateur à son discours : une adhésion remarquable ou pas à travers les repères textuels. A ce compte-là, c'est ce message linguistique que le destinataire doit décoder pour voir si le locuteur n'émet pas des présupposés ou autres informations implicites. En outre, la langue n'émane guère d'un système simple et accessible des modalités évidentes. Certains adverbes, notamment « lentement » dans *l'E. (I).1*, indiquent davantage une certitude d'un fait plutôt qu'une possibilité de l'acte du langage. De même que l'expression « soudain » dans sa réalisation ne traduit pas forcément le corrélat de cet adverbe susmentionné dans l'énoncé. Au fond, nous pouvons en déduire que dans chaque texte de notre corpus est élaboré une typologie de modalité bien définie. t. Ils nous permettent d'entrer en profondeur pour appréhender l'essence des énoncés

à travers les énonciateurs. Le sujet-parlant et sa posture de distribution de rôles confortent davantage un tel aspect.

Conclusion

Chaque canal de transmission de l'information passe par « [...] l'acte de communication dans lequel le dit et le dire, le texte et son contexte sont indissociables » (A. Chauvin-Vileno, 2002, p.3). L'interrogatoire et le procès dans *Pourquoi moi ?* de Abdel Hamzat Hakim sont comme un support très légitime des formes dialogales de la production romanesque. Celle-ci est, en réalité, un moyen non négligeable d'approche constructive pour mieux cerner l'intersubjectivité dans le discours. Prétexter de les examiner revient à dégager, à l'aide du procès et de l'interrogatoire, la face cachée du discours. Loin d'être une source d'homogénéité unidirectionnelle de la part du sujet-parlant, le discours marque une pluralité de points de vue. Cette pluralité engage plusieurs postures. En effet, l'orientation qui découle de la modalisation de l'énoncé traduit des stratégies très variées.

Le recours aux différents statuts des partenaires linguistiques concourt à rendre beaucoup plus explicite la notion de sujet dans le discours. L'analyse des énoncés extraits d'un corpus littéraire nous a permis de voir le positionnement des énonciateurs par rapport à la réception. L'allocutaire qui est généralement le sujet externe du discours, autrement appelé interprétant, constitue le pôle d'altérité dynamique. Autant dire alors que l'intersubjectivité est la base de toute interactivité discursive. Elle enclenche un mécanisme de subjectivation réduite au détenteur de la parole. Mieux encore, elle définit l'état de la communication sur les jugements axiologiques.

Références bibliographiques

AMOSSY Ruth, 2016, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.

BA Amadou Hampaté, 1973, *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*, Abidjan, l'Union générale d'Édition.

BALLY Charles, 1943, « Syntaxe de la modalité explicite ». *Cahiers de Ferdinand de Saussure*, n°65 pp.171-202

BARTHES Roland, 1970, *S/Z. Essais*, Paris, Édition du Seuil.

BOUILLAGUET Emilie, ODIN Roger, 2012, « Les espaces de communication-Introduction à la sémio-pragmatique », *Revue Française des sciences de l'information et de la communication*, en ligne le 1/ 2012, consulté le 12 juin 2015. p.2. URL : <https://fsic.fsic.revues.org/19912/06/1515:51>

- BAYLON, Christian et MIGNON, Xavier, 2000, *Initiation à la sémantique du langage*, Paris, Edition Nathan/HER.
- CHAUVIN- VILENO André, 2002, « Ethos et texte littéraire vers une problématique de la voix », *Revue de Sémio-linguistique des textes et discours*. n°14 pp. 101-130
- GOUVARD Jean-Michel, 1998, *La pragmatique. Outils pour l'analyse littéraire*, Paris, Armand Colin.
- HAKIM Abdel Amzat, 2007, *Pourquoi moi ?* Cotonou, Tourbillon LAHA.
- ISER Wolfgang, 1985, *L'acte de lecture, théorie de l'effet esthétique*, Bruxelles, Editions de Pierre Mardaga.
- JAUSS Hans Robert, 1988, *Pour une esthétique de la réception*, Trad. De l'allemand par C. Maillard, Paris, Gallimard.
- JOUE Vincent, 1993, *La lecture*, Paris, Edition Hachette Livre.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1999, *Enunciation*, Paris, Armand Colin.
- MAINGUENEAU Dominique, 1979, « Initiation aux méthodes de l'analyse du discours : problèmes et perspectives », in *Langue, Linguistique et communication*, collection dirigée par Bernard Guennada, Hachette.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, 2006, *Grammaticalisation linguistique*, Bruxelles, De-Boeck.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck & Larviera.
- MEUNIER, André, 1994, « Sechehaye, Bally : le sujet et la vie », *Documentation et Recherche en linguistique allemande*, n°30, pp.116-120.
- ODIN Roger, 2011, *Les espaces de communication-introduction à la sémio-pragmatique*, Collection " La communication en plus", Paris, Presses Universitaires de Grenoble.
- PIÉGAY-GROS Nathalie, 2002, *Le lecteur*, Paris, Edition Flammarion.
- RÉCANATI François, 1979, *La transparence et l'énonciation : pour introduire à la pragmatique*, Paris, Editions du Seuil.
- RIEGEL Martin, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SAMB Mamadou, 2003, *Le soleil, la folle et le taureau*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines du Sénégal.
- SAREATI Georges-Elia, 1997, *Éléments d'analyse du discours*, Édition Claire Hennen, Nathan.